SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL FINANCE

Chair:
The Honourable PERCY MOCKLER

Tuesday, May 14, 2019
Wednesday, May 15, 2019

Issue No. 95

Consideration of a draft agenda (future business)

and

First, second and third meetings:

The subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

and

First meeting:

Bill S-246, An Act to amend the Borrowing Authority Act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

FINANCES NATIONALES

Président :
L'honorable PERCY MOCKLER

Le mardi 14 mai 2019
Le mercredi 15 mai 2019

Fascicule nº 95

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Première, deuxième et troisième réunions :

La teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

Première réunion :

Projet de loi S-246, Loi modifiant la Loi autorisant certains emprunts

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54785-54786-54792-54797

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

The Honourable André Pratte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Black (*Ontario*)
Boehm
* Day
(or Mercer)
Duncan
Eaton
Forest
Forest-Niesing
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Klyne
Marshall
Neufeld
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Black (Ontario) replaced the Honourable Senator Deacon (Ontario) (*May 15, 2019*).

The Honourable Senator Deacon (Ontario) replaced the Honourable Senator Black (Ontario) (*May 15, 2019*).

The Honourable Senator Black (Ontario) replaced the Honourable Senator Deacon (Ontario) (*May 15, 2019*).

The Honourable Senator Forest-Niesing replaced the Honourable Senator Moodie (*May 14, 2019*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Busson (*May 14, 2019*).

The Honourable Senator Busson replaced the Honourable Senator Duncan (*May 14, 2019*).

The Honourable Senator Moodie replaced the Honourable Senator Forest-Niesing (*May 13, 2019*).

The Honourable Senator Deacon (Ontario) replaced the Honourable Senator Deacon (Nova Scotia) (*May 9, 2019*).

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Dalphond (*May 9, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

Vice-président : L'honorable André Pratte

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk
Black (*Ontario*)
Boehm
* Day
(ou Mercer)
Duncan
Eaton
Forest
Forest-Niesing
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Klyne
Marshall
Neufeld
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Black (Ontario) a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (Ontario) (*le 15 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Deacon (Ontario) a remplacé l'honorable sénateur Black (Ontario) (*le 15 mai 2019*).

L'honorable sénateur Black (Ontario) a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (Ontario) (*le 15 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Forest-Niesing a remplacé l'honorable sénatrice Moodie (*le 14 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénatrice Busson (*le 14 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Busson a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 14 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Moodie a remplacé l'honorable sénatrice Forest-Niesing (*le 13 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Deacon (Ontario) a remplacé l'honorable sénateur Deacon (Nouvelle-Écosse) (*le 9 mai 2019*).

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 9 mai 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 27, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., for the second reading of Bill S-246, An Act to amend the Borrowing Authority Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 2, 2019:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, introduced in the House of Commons on April 8, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-97, even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-97 in advance of it coming before the Senate:

(*a*) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 25 of Part 4;

(*b*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4;

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 27 novembre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-246, Loi modifiant la Loi autorisant certains emprunts.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 mai 2019 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Lankin, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 8 avril 2019, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-97, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-97 avant qu'il soit présenté au Sénat :

a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 25 de la partie 4;

b) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4;

(*c*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4;

(*d*) the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4;

(*e*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 17 of Part 4, and in Subdivisions B, C and D of Division 2 of Part 4;

(*f*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 10 and 21 of Part 4;

(*g*) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 15, 16, 18, 19 and 20 of Part 4, and in Subdivisions C, K and L of Division 9 of Part 4; and

(*h*) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 11, 12, 13 and 14 of Part 4, and in Subdivision I of Division 9 of Part 4;

2. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

3. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 submit their final reports to the Senate no later than June 6, 2019;

4. That, as the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. That the Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-97.

The question being put on the motion, it was adopted.

c) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4;

d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 23 et 24 de la partie 4;

e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 17 de la partie 4, et des sous-sections B, C et D de la section 2 de la partie 4;

f) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 10 et 21 de la partie 4;

g) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 15, 16, 18, 19 et 20 de la partie 4, et des sous-sections C, K et L de la section 9 de la partie 4;

h) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 11, 12, 13 et 14 de la partie 4, et de la sous-section I de la section 9 de la partie 4;

2. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soit autorisé à se réunir pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 6 juin 2019;

4. Que, au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-97.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019
(219)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., in room W120, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bellemare, Boehm, Deacon (*Ontario*), Duncan, Eaton, Forest, Klyne, Marshall, Mockler, Moodie and Pratte (12).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee began its consideration of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

The chair made a statement.

Mr. McGowan made a statement and, together with Ms. Lavoie and Mr. Leblanc, answered questions.

At 11:36 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019
(220)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:30 p.m., in room W120, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Boehm, Deacon (*Ontario*), Duncan, Eaton, Forest, Klyne, Marshall, Mockler and Pratte (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019
(219)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce W120 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bellemare, Boehm, Deacon (*Ontario*), Duncan, Eaton, Forest, Klyne, Marshall, Mockler, Moodie et Pratte (12).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité entreprend son examen de la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Le président ouvre la séance.

M. McGowan fait une déclaration et, avec Mme Lavoie et M. Leblanc, répond aux questions.

À 11 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019
(220)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 30, dans la pièce W120 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Boehm, Deacon (*Ontario*), Duncan, Eaton, Forest, Klyne, Marshall, Mockler et Pratte (10).

Other senator present: The Honourable Senator Stewart Olsen (1).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its consideration of the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Phil King, Director General, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Director General, GST Legislation, Tax Policy Branch.

The chair made a statement.

Mr. McGowan made a statement, and together with Mr. Leblanc and Ms. Lavoie, answered questions.

Mr. Mercille made a statement and answered questions.

Mr. King made a statement and answered questions.

At 3:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019
(221)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:31 p.m., in room B45, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Boehm, Duncan, Forest, Forest-Niesing, Klyne, Marshall, Mockler and Pratte (9).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Autres sénatrices présentes : L'honorable sénatrice Stewart Olsen (1).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Phil King, directeur général, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur général, Législation de la TPS, Direction de la politique de l'impôt.

Le président ouvre la séance.

M. McGowan fait une déclaration et, avec M. Leblanc et Mme Lavoie, répond aux questions.

M. Mercille fait une déclaration et répond aux questions.

M. King fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019
(221)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 31, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Boehm, Duncan, Forest, Forest-Niesing, Klyne, Marshall, Mockler et Pratte (9).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its study of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Employment and Social Development Canada:

Gertrude Zagler, Director, Employment Equity, Compliance, Operations, and Program Development Branch, Labour Program;

Sharmin Choudhury, Policy Analyst, Compliance, Operations, and Program Development Branch, Labour Program.

Department of Finance Canada:

Suzanne White, Director, Resources, Energy and Environment, Economic Development and Corporate Finance Branch.

Infrastructure Canada:

Nathalie Lechasseur, Director General, Programs Integration;

Nicole Thomas, Director, Finance.

Natural Resources Canada:

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency.

Public Safety Canada:

Martin Joyal, Senior Director, Policy and Programs Development, Emergency Management and Program Branch.

Employment and Social Development Canada:

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Income Security and Social Development Branch;

Kevin Wagdin, Manager, Legislation and Litigation, Old Age Security Policy and Public Pensions Statistics, Seniors and Pensions Policy Secretariat.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Simon Crabtree, Executive Director, Pensions and Benefits Sector, Office of the Chief Human Resources Officer;

Jean-François Charest, Senior Advisor, Pensions and Benefits Sector, Office of the Chief Human Resources Officer;

Brennen Young, Director, Policy and Strategic Planning Division, Regulatory Affairs Sector.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Emploi et Développement social Canada :

Gertrude Zagler, directrice, Équité en matière d'emploi, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail;

Sharmin Choudhury, analyste des politiques, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail.

Ministère des Finances Canada :

Suzanne White, directrice, Ressources, énergie et environnement, Direction du développement économique et finances intégrées.

Infrastructure Canada :

Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes;

Nicole Thomas, directrice, Finances.

Ressources naturelles Canada :

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique.

Sécurité publique Canada :

Martin Joyal, directeur principal, Élaboration des politiques et des programmes, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

Emploi et Développement social Canada :

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social;

Kevin Wagdin, gestionnaire, Législation et Litige, Politique de la Sécurité de la vieillesse et Statistiques sur les pensions publiques, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Simon Crabtree, directeur exécutif, Secteur des pensions et avantages sociaux, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines;

Jean-François Charest, conseiller principal, Secteur des pensions et avantages sociaux, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines;

Brennen Young, directeur, Direction de la politique et de la planification stratégique, Secteur des affaires réglementaires.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch;

Carl Cotton, Vice President, Program Development Directorate.

Canada Revenue Agency:

Tim Krawchuk, Manager, Excise Duty Operations — Alcohol.

Privy Council Office:

Melanie Hill, Senior Policy Officer, Intergovernmental Affairs.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch.

Health Canada:

Tolga Yalkin, Director General, Consumer Product Safety Directorate.

Employment and Social Development Canada:

Atiq Rahman, Director General, Canada Student Loans Program, Learning Branch.

The chair made a statement.

Ms. Zagler made a statement, and together with Ms. Choudhury, answered questions.

Ms. White made a statement and answered questions.

Ms. Lechasseur and Ms. Henry each made a statement and answered questions.

Mr. Joyal made a statement and answered questions.

Ms. Giordano made a statement and answered questions.

Mr. Wagdin made a statement and answered questions.

Mr. Crabtree made a statement.

Mr. Young made a statement.

Mr. Morrison made a statement, and together with Mr. Young, answered questions.

Mr. Cotton made a statement, and together with Mr. Young, answered questions.

Mr. Cotton made another statement.

Mr. Krawchuk made a statement, and together with Ms. Hill, answered questions.

Mr. Disend made a statement and answered questions.

Mr. Yalkin made a statement, and together with Mr. Young, answered questions.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché;

Carl Cotton, vice-président, Direction du développement des programmes.

Agence du revenu du Canada :

Tim Krawchuk, gestionnaire, Opérations des droits d'accise - alcool.

Bureau du Conseil privé :

Melanie Hill, agente principale en politiques, Affaires intergouvernementales.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Santé Canada :

Tolga Yalkin, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation.

Emploi et Développement social Canada :

Atiq Rahman, directeur général, Programme canadien des prêts aux étudiants, Direction générale de l'apprentissage.

Le président ouvre la séance.

Mme Zagler fait une déclaration et, avec Mme Choudhury, répond aux questions.

Mme White fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Lechasseur et Mme Henry font chacune une déclaration puis répondent aux questions.

M. Joyal fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Giordano fait une déclaration et répond aux questions.

M. Wagdin fait une déclaration et répond aux questions.

M. Crabtree fait une déclaration.

M. Young fait une déclaration.

M. Morrison fait une déclaration et, avec M. Young, répond aux questions.

M. Cotton fait une déclaration et, avec M. Young, répond aux questions.

M. Cotton fait une autre déclaration.

M. Krawchuk fait une déclaration et, avec Mme Hill, répond aux questions.

M. Disend fait une déclaration et répond aux questions.

M. Yalkin fait une déclaration et, avec M. Young, répond aux questions.

Mr. Rahman made a statement and answered questions.

At 3:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019
(222)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:51 p.m., in room W120, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Black (*Ontario*), Boehm, Day, Duncan, Eaton, Forest, Forest-Niesing, Klyne, Marshall, Mockler and Pratte (12).

In attendance: Alex Smith and Shaowei Pu, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 27, 2018, the committee began its consideration of Bill S-246, An Act to amend the Borrowing Authority Act.

WITNESSES:

The Honourable Senator Joseph A. Day, sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch;

James Wu, Senior Director, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Day made a statement and answered questions.

At 7:47 p.m., the committee suspended.

At 7:49 p.m., the committee resumed.

Mr. Moreau and Mr. Wu made a statement and answered questions.

At 8:30 p.m., the committee suspended.

At 8:32 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

M. Rahman fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 35, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019
(222)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 51, dans la pièce W120 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Black (*Ontario*), Boehm, Day, Duncan, Eaton, Forest, Forest-Niesing, Klyne, Marshall, Mockler et Pratte (12).

Également présents : Alex Smith et Shaowei Pu, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 27 novembre 2018, le comité entreprend son examen du projet de loi S-246, Loi modifiant la Loi autorisant certains emprunts.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Joseph A. Day, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier;

James Wu, directeur principal, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier.

Le président ouvre la séance.

L'honorable sénateur Day fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 47, la séance est suspendue.

À 19 h 49, la séance reprend.

MM. Moreau et Wu font une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 30, la séance est suspendue.

À 20 h 32, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

At 8:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 20 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to study the subject-matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I see we have quorum. I declare the meeting in session.

[*English*]

My name is Percy Mockler, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance.

I wish to welcome all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

[*Translation*]

Now I would like to ask the senators to introduce themselves, starting on my left.

[*English*]

Senator Klyne: Martin Klyne, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Forest: Welcome and good morning. Éric Forest from the Gulf Region of Quebec.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Ontario.

Senator Eaton: Nicole Eaton, Ontario.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you. Honourable senators and members of the viewing public, today we begin our consideration of the subject matter of Bill C-97, which was referred to the committee by the Senate on May 2.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, je vois que nous avons le quorum. Je déclare donc la séance ouverte

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler et je préside le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux gens présents ici dans la salle et à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent, à la télévision ou en ligne.

[*Français*]

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Martin Klyne, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Bienvenue et bonjour. Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, du Yukon.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de l'Ontario.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Merci. Honorables sénateurs et membres du public, nous commençons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-97, qui a été renvoyée au comité par le Sénat le 2 mai dernier.

[*Translation*]

Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, is known as a budget implementation act.

[*English*]

For your information, the sponsor of the bill is the Honourable Senator Boehm.

This type of legislation is squarely in line with the National Finance Committee's mandate.

To begin our examination of the bill, we will go over the entire bill that we have before us and a number of officials from the Department of Finance.

To the officials, Mr. McGowan, Ms. Lavoie and Mr. Leblanc.

[*Translation*]

I'm told that you will be the spokespersons. You will also act as a resource person to help answer senators' questions.

[*English*]

To begin this examination, welcome to all of you. I know a number of your colleagues are in standby in the audience ready to step in if need be.

Thank you for being with us today and ready to answer our questions to help us do a complete examination of the votes in Bill C-97.

[*Translation*]

That being said, we expect you and your colleagues to review the provisions of the bill and explain them.

[*English*]

If it is all right with you, we would like the opportunity to ask questions as they pertain to each part explained in the bill to make sure that we have a full understanding before we move to the next part of the bill.

I have been informed that the person who will make the first presentation will be Mr. McGowan, to be followed by Ms. Lavoie and then Mr. Leblanc.

Mr. McGowan, the floor is yours.

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, senator. Just to confirm, I will go through each of the

[*Français*]

Le projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, est ce qu'on appelle une loi d'exécution du budget.

[*Traduction*]

À titre d'information, le parrain du projet de loi est le sénateur Boehm.

Ce type de loi s'inscrit directement dans le mandat du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Pour commencer, nous allons examiner tout le projet de loi devant nous en compagnie d'un certain nombre de fonctionnaires du ministère des Finances.

Ces fonctionnaires sont M. McGowan, Mme Lavoie et M. Leblanc.

[*Français*]

On me dit que vous serez les porte-paroles. Vous agirez aussi à titre de personnes-ressources pour aider à répondre aux questions des sénateurs.

[*Traduction*]

D'abord, bienvenue à vous tous. Je sais qu'un certain nombre de vos collègues sont présents et prêts à prendre le relais au besoin.

Merci d'être venus aujourd'hui, prêts à répondre à nos questions pour nous aider à effectuer un examen détaillé des crédits du projet de loi C-97.

[*Français*]

Cela dit, nous nous attendons à ce que vous et vos collègues passiez en revue les dispositions du projet de loi et que vous les expliquiez.

[*Traduction*]

Si vous le voulez bien, nous allons poser nos questions au fur et à mesure de l'examen des parties du projet de loi pour nous assurer de parfaitement en comprendre une avant de passer à la suivante.

On m'informe que M. McGowan prendra la parole en premier, suivi de Mme Lavoie, puis de M. Leblanc.

Monsieur McGowan, vous pouvez commencer.

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Merci, monsieur le sénateur. Donc,

measures in Part 1 of the bill. Part 1 relates to the income tax amendments. After each measure, there will be an opportunity to ask questions on that measure before moving on.

The first measure in Part 1 of the bill provides a temporary accelerated capital cost allowance rate for qualifying zero-emission vehicles.

Capital cost allowance is essentially taxed depreciation and providing an enhanced capital cost allowance rate of 100 per cent, in this case, entirely deductible in the first year, provides an incentive for businesses in respect to the acquisition of qualifying zero-emission vehicles.

These are vehicles fully powered by electric, hydrogen or certain plug-in hybrids with a battery capacity of at least 15-kilowatt hours.

In addition, the rules provide a new threshold for zero-emission passenger vehicles as to what can be deducted under the capital cost allowance regime. For normal passenger vehicles, that's currently $30,000. This would be increased to $55,000 in respect of qualifying zero-emission vehicles. That's an amount that could be deducted under the capital cost allowances.

Again, based on the enhanced deduction, 100 per cent would be deductible in the first year. If there are any questions, we'd be happy to answer.

Senator Eaton: It's a wonderful aspirational thing, but, first, there are only one or two fully battery powered cars on the market right now — I might be mistaken — that are very expensive. There are very few plugs. The distances are not great. I couldn't drive to my cottage, for instance, which is a two and a half hour drive in a fully battery-powered car. What do you expect this will cost government, and how many people will this apply to?

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for your question. There were many elements to your question. Starting with the cost of the measure, it's expected to cost $265 million for the period 2019-20 to 2023-24.

You were asking how many people would benefit from the measure. This is a measure that's available for businesses. In the budget, there's another incentive that is a point-of-sale rebate for consumers. Anyone here could qualify. In this case, it's a measure for businesses rather than individuals.

juste pour confirmer avec vous : je vais passer en revue toutes les mesures de la partie 1 du projet de loi qui porte sur les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Après chaque mesure, vous aurez l'occasion de poser des questions avant que je passe à la suivante.

La première mesure de la partie 1 du projet de loi prévoit un taux de déduction pour amortissement accéléré temporaire pour les véhicules zéro émission admissibles.

Cette déduction est essentiellement un amortissement aux fins de l'impôt. Ainsi, en proposant que les véhicules zéro émission soient admissibles à un taux de déduction pour amortissement de la première année bonifié de 100 p. 100, on favorise l'acquisition de tels véhicules par les entreprises.

Il doit s'agir d'un véhicule entièrement électrique, d'un hybride rechargeable équipé d'une batterie d'une capacité d'au moins 15 kilowattheures ou d'un véhicule entièrement alimenté à l'hydrogène.

De plus, les règles prévoient une hausse du plafond actuel de 30 000 $ pour les coûts en capital déductibles pour les voitures de tourisme zéro émission standard. Le nouveau plafond serait de 55 000 $ pour les voitures de tourisme zéro émission admissibles. Il s'agit de coûts en capital qui seraient déductibles conformément au système de déduction pour amortissement.

Donc, d'après le taux bonifié, 100 p. 100 des coûts seraient déductibles la première année. Si vous avez des questions, nous serons heureux d'y répondre.

La sénatrice Eaton : Voilà un bel idéal, mais, premièrement, il n'y a que un ou deux modèles de voitures entièrement électriques sur le marché en ce moment — quoique je peux me tromper — et elles coûtent très cher. Il y a très peu de bornes de recharge. L'autonomie n'est pas bien grande. Je ne pourrais pas me rendre à mon chalet, par exemple, qui est à deux heures et demie de route dans un véhicule entièrement électrique. Quels sont, selon vous, les coûts prévus pour le gouvernement et combien de personnes sont visées par cette mesure?

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Merci pour votre question. Il y a plusieurs éléments dans cette question. D'abord, le coût de cette mesure est évalué à 265 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

Vous souhaitez ensuite savoir combien de personnes vont profiter de cette mesure. C'est une mesure qui cible les entreprises. Dans le budget, il y a un autre incitatif pour les consommateurs sous la forme d'un remboursement au point de vente. Dans ce cas, tout le monde est admissible. Mais, pour ce qui est de cette mesure, elle vise les entreprises plutôt que les particuliers.

Senator Eaton: Fine. But what about the infrastructure needed? It's all very well if I have a fleet of taxis and I put plugs for when they come back. What do they do when they're on the road? Is there a subsidy to build plug-in infrastructure along gas stations and other places? How long will it take to recharge the batteries?

Ms. Lavoie: There is also a measure in this bill with respect to plug-in stations that we will address in a moment. We can answer questions about that.

You were also asking about the number of businesses. I don't have that specific number with me, unfortunately.

Senator Eaton: I don't mean to be disrespectful, but to come up with the $265 million number, you must have had to put so many people per year against that number.

Ms. Lavoie: I agree. That's information we could provide to the committee. I don't have it with me at the moment, unfortunately.

Senator Eaton: Could you send it to us? Because it's interesting.

Ms. Lavoie: Yes.

The Chair: Through the clerk, please.

[*Translation*]

Senator Pratte: I would like to know, with regard to the amount of $55,000, how it was determined that this amount was the correct price, and whether this price includes options. The price suggested by the manufacturer may be higher or lower depending on the model and the options chosen. Does this price include options?

Ms. Lavoie: Under the current legislation, when companies incur expenses, they can be deducted from their business income, but there are limits in the case of vehicles. For gasoline-powered vehicles, it is $30,000; it is a limit set so that medium-duty, non-luxury vehicles can qualify, but, for companies that choose to have larger, more luxurious vehicles, the portion exceeding $30,000 is non-deductible. These are the current rules. If a company chooses to purchase a vehicle for $40,000, $30,000 is deductible from this amount, but not the $10,000 difference. There are virtually no electric vehicles for less than $30,000; electric vehicles are much more expensive right now. Therefore, the limit has been increased from $30,000 to $55,000 to reflect the fact that, in the case of electric vehicles, the same models will cost more. It was to ensure that companies that choose electric vehicles were not penalized. Before the proposed changes in the budget, a company that purchased an electric vehicle for $45,000 would still have been limited to the $30,000 deduction allowed. So it's really about representing the average

La sénatrice Eaton : Soit. Mais qu'en est-il de l'infrastructure nécessaire? C'est bien beau d'avoir un parc de taxis et d'installer des bornes pour les recharger à leur retour. Mais que se passe-t-il quand le chauffeur est sur la route? Y a-t-il une subvention pour installer des bornes de recharge aux stations-service et ailleurs? Combien de temps faut-il pour recharger une batterie?

Mme Lavoie : Le projet de loi comprend aussi une mesure sur les bornes de recharge, à laquelle nous viendrons dans un instant. Nous pourrons alors répondre à vos questions à cet effet.

Vous avez aussi demandé quel était le nombre d'entreprises. Je n'ai pas le chiffre exact ici, malheureusement.

La sénatrice Eaton : Je ne voudrais pas vous manquer de respect, mais pour arriver à la somme de 265 millions de dollars, vous avez dû prévoir un certain nombre de personnes par année.

Mme Lavoie : Je suis d'accord. Ce sont des renseignements que nous pouvons fournir au comité. Malheureusement, je ne les ai pas à portée de main en ce moment.

La sénatrice Eaton : Pourriez-vous nous les envoyer? Car c'est intéressant.

Mme Lavoie : Oui.

Le président : Veuillez remettre ces renseignements à la greffière, s'il vous plaît.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : J'aimerais savoir, au sujet du montant de 55 000 $, comment on en est arrivé à déterminer que ce montant était le prix correct, et si ce prix comprend les options. Le prix suggéré par le manufacturier peut être plus ou moins élevé selon le modèle et selon les options que l'on choisit. Est-ce que ce prix comprend les options?

Mme Lavoie : Dans la loi actuelle, quand les entreprises engagent des dépenses, celles-ci peuvent être déduites de leur revenu d'affaires, mais il y a des limites dans le cas des véhicules. Pour les véhicules à essence, c'est 30 000 $; c'est une limite établie pour que les véhicules de taille moyenne non luxueux puissent être admissibles, mais, pour les entreprises qui font le choix d'avoir des véhicules plus gros, plus luxueux, la tranche qui dépasse le montant de 30 000 $ est non déductible. Ce sont les règles actuelles. Si une entreprise choisit d'acheter un véhicule au prix de 40 000 $, 30 000 $ sont déductibles de ce montant, mais pas les 10 000 $ de différence. Il n'y a pratiquement pas de véhicules électriques à un prix inférieur à 30 000 $; les véhicules électriques sont beaucoup plus chers en ce moment. Donc, la limite a été relevée de 30 000 à 55 000 $ pour refléter le fait que, dans le cas des véhicules électriques, les mêmes modèles vont coûter plus cher. C'était pour s'assurer que l'on ne pénalise pas les entreprises qui choisissent des véhicules électriques. Avant les changements proposés dans le budget, une

electric vehicle versus the average gasoline-powered vehicle; that's why the limit was raised, in consultation with people from the Department of Transport.

As for your second question, whether or not options are included, this amount of $55,000 represents the amount deductible by the company from the purchase price of a vehicle, regardless of the price established by the manufacturer.

It is part of the discount that has been proposed for individuals, but it is not a concept that is present in the case of accelerated deduction. It is simply the deductible part of the purchase price.

Senator Pratte: Therefore, companies that take advantage of this program will be able to deduct the purchase amount at 100 per cent in the first year. What is the usual capital cost allowance period when purchasing a vehicle?

Ms. Lavoie: In the case of sport utility vehicles, the rate normally applied is 30 per cent. For other types of vehicles, such as trucks to transport goods and taxis, it is 40 per cent. It depends on the type of vehicle purchased, but it's either 30 or 40 per cent currently.

Senator Pratte: You mean it's 30 to 40 per cent for the total deduction, or 30 to 40 per cent for the first year?

Ms. Lavoie: It's 30 or 40 per cent for the first year, then the second year is 30 or 40 per cent of the amount that wasn't deducted in the first year, and so on.

Senator Pratte: Thank you.

[*English*]

Senator Marshall: Could you repeat the estimate you gave Senator Eaton for the total cost of this program?

Ms. Lavoie: Certainly. That's $265 million for a five-year period.

Senator Marshall: The format of the budget book changed a bit. I know the annex is no longer a separate document; it's integrated into the big book. Is that figure under Transport Canada and also Natural Resources Canada?

Ms. Lavoie: No. It appears on page 352 of your budget.

Senator Marshall: It's in the annex.

entreprise qui achetait un véhicule électrique pour 45 000 $ aurait été quand même été limitée à 30 000 $ de déduction autorisée. Il s'agit donc vraiment de représenter le véhicule électrique moyen par rapport au véhicule à essence moyen; c'est pour cela que la limite a été relevée, en consultation avec les gens du ministère des Transports.

Quant à votre seconde question, à savoir si les options sont incluses ou non, ce montant de 55 000 $ représente le montant déductible par l'entreprise du prix d'achat d'un véhicule, indépendamment du prix établi par le manufacturier.

C'est un élément qui fait partie du rabais qui a été proposé pour les individus, mais ce n'est pas une notion qui est présente dans le cas de la déduction accélérée. Il s'agit simplement de la part déductible du prix d'achat.

Le sénateur Pratte : Donc, les entreprises qui se prévalent de ce programme pourront déduire le montant à l'achat à 100 p. 100 dès la première année. Quelle est habituellement la période de déduction d'amortissement quand on fait l'acquisition d'un véhicule?

Mme Lavoie : Dans le cas des véhicules utilitaires sport, le taux normalement appliqué est de 30 p. 100. Pour d'autres types de véhicules, par exemple les camions pour transporter la marchandise et les taxis, c'est 40 p. 100. Cela dépend du type de véhicule acheté, mais c'est soit 30 soit 40 p. 100 actuellement.

Le sénateur Pratte : Vous voulez dire que c'est 30 à 40 p. 100 pour la déduction totale, ou 30 à 40 p. 100 pour la première année?

Mme Lavoie : C'est 30 ou 40 p. 100 pour la première année, puis, la deuxième année, c'est 30 ou 40 p. 100 du montant qui n'a pas été déduit la première année, et ça continue ainsi.

Le sénateur Pratte : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous répéter l'estimation des coûts totaux pour ce programme que vous avez fournie à la sénatrice Eaton?

Mme Lavoie : Absolument : 265 millions de dollars sur five ans.

La sénatrice Marshall : Le budget n'est pas tout à fait présenté comme d'habitude. Je sais que l'annexe n'est plus fournie à part, qu'elle est intégrée au budget. Est-ce que ces chiffres sont sous Transports Canada ainsi que sous Ressources naturelles Canada?

Mme Lavoie : Non. Ils sont fournis à la page 409 du budget.

La sénatrice Marshall : C'est dans l'annexe.

Ms. Lavoie: All the tax measures that will be discussed under this part, the cost is —

Senator Marshall: The items that are under Transport Canada and Natural Resources relate to individuals, don't they? Okay. Those are the ones.

What provinces can take advantage of the charging stations? I don't know if we have any charging stations in Newfoundland.

Ms. Lavoie: The aspiration of the government is that these charging stations become more prevalent across the country. There's also an incentive that will be discussed later on with respect to charging stations.

The networks are more developed in certain provinces for sure, but the objective is to help the faster adoption of this technology.

Senator Marshall: The $265 million that you mentioned, is that broken down by province? Can you break it down by province?

Ms. Lavoie: I will have to see what's possible. Again, we can provide more information.

Senator Marshall: Based on my knowledge of my province, I don't know if there are any charging stations. This is not something we would be able to take advantage of. Could you check on that for me, please?

Ms. Lavoie: The provinces of Quebec, Ontario and B.C. are the ones where the adoption has been the most prevalent, but I don't know about Newfoundland.

Senator Marshall: If you could double-check, that would be appreciated. Thank you very much.

Senator M. Deacon: I want to make sure I can do that this morning. My question is in the poverty reduction area of this submission. I want to confirm that we're going through all aspects of the presentation, not just one particular area.

My question relates to the area of poverty reduction.

The Chair: Senator, the format that we've adopted is the officials make a presentation. In this case, the presentation that they're making is for temporary, enhanced first-year capital cost allowance. Poverty will be later.

Senator M. Deacon: That was my question. My apologies.

My question has already been asked in this area. Thank you very much.

Mme Lavoie : Toutes les mesures fiscales qui seront abordées dans cette partie, le coût est...

La sénatrice Marshall : Les postes budgétaires sous Transports Canada et Ressources naturelles Canada visent les particuliers, n'est-ce pas? D'accord. Ce sont bien ceux-là.

Quelles sont les provinces qui bénéficient des bornes de recharge? Je ne sais pas si nous avons de telles bornes à Terre-Neuve.

Mme Lavoie : Le gouvernement souhaite que ces bornes de recharge soient plus courantes partout au pays. Il y a aussi un incitatif qui sera abordé plus tard concernant les bornes de recharge.

Les réseaux sont plus développés dans certaines provinces, c'est certain, mais l'objectif est de favoriser l'adoption plus rapide de cette technologie.

La sénatrice Marshall : La somme de 265 millions de dollars dont vous avez parlé est-elle ventilée par province? Pouvez-vous le faire?

Mme Lavoie : Je vais devoir vérifier si c'est possible. Ici encore, nous pouvons vous fournir plus de renseignements.

La sénatrice Marshall : De ce que je sais de ma province, je ne crois pas qu'il y ait la moindre borne de recharge. Ce n'est pas quelque chose qui pourrait être profitable pour Terre-Neuve. Pourriez-vous me faire un suivi à cet effet, s'il vous plaît?

Mme Lavoie : Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique sont les provinces où l'adoption de cette technologie est la plus importante, mais je ne sais pas pour Terre-Neuve.

La sénatrice Marshall : Si vous pouviez vérifier, ce serait apprécié. Merci beaucoup.

La sénatrice M. Deacon : Je veux m'assurer d'avoir le temps de poser ma question ce matin. Elle porte sur les mesures de réduction de la pauvreté. Je veux m'assurer que nous allons passer en revue toutes les mesures dans ce document et pas seulement une en particulier.

Ma question a trait à la réduction de la pauvreté.

Le président : Madame la sénatrice, nous avons opté pour un exposé des fonctionnaires. Dans ce cas-ci, ils traitent du taux de déduction pour amortissement de la première année bonifié temporaire. La pauvreté sera abordée plus tard.

La sénatrice M. Deacon : C'est ce que je voulais savoir. Veuillez m'excuser.

Ma question sur cette mesure a déjà été posée. Merci beaucoup.

The Chair: Thank you very much. On poverty, you will be the first.

Senator M. Deacon: Thank you very much.

The Chair: Next we will deal with Part 1(a).

[*Translation*]

Senator Forest: My question is on two subjects. First, it seems to be particularly relevant to businesses, and, I imagine, municipalities and any organization other than an individual. I have seen this situation in my municipality, where we have decided to buy small electric maintenance vehicles for parks, for the flowers, and so on, for less than the amount mentioned here, rather than using larger trucks that produce a lot of emissions. Have we considered the possibility of including vehicles like these in the category of eligible vehicles, which cost, from memory, something like $33,000 or $34,000? It is a whole fleet of vehicles normally intended for people who do landscape maintenance or municipalities who do fleet maintenance. Vehicles that produce high emissions are often used, and alternative vehicles that are small electric vehicles or small electric trucks can be accessed. Has this possibility been considered?

Ms. Lavoie: I will answer two elements of the question. You asked if municipalities could take advantage of the incentive; in fact, it is an incentive for businesses subject to taxation, so it is not necessarily the case for municipalities. Eligible vehicles are vehicles that, according to the definitions in the Income Tax Act, are mainly used on the street or on highways. If the vehicles in question are used in parks instead, in theory, they would probably not qualify for the incentive. These are issues of interpretation that the Canada Revenue Agency will have to assess, but in theory, we are talking about vehicles used on the road, which are vehicles eligible for the incentive.

Senator Forest: These vehicles can be used on the road. However, they're constantly stopped and they produce a high level of emissions.

This brings me to my second question on the assessment of the program's impact. The document refers to $300 million or $253 million. Let's say that you use all the money and that private companies join the program and submit applications. This means that you're using your full $253 million budget. How many tonnes will we save? Have you estimated the cost per tonne of your product's efficiency?

Le président : Merci beaucoup. Quand il sera question de pauvreté, vous serez la première à intervenir.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup.

Le président : Passons maintenant à la partie 1a).

[*Français*]

Le sénateur Forest : Ma question porte sur deux sujets. Premièrement, il semble que cela concerne particulièrement les entreprises, et, j'imagine, les municipalités et tout organisme autre qu'un individu. J'ai vu cette situation dans ma municipalité, où nous avons décidé d'acheter des petits véhicules électriques d'entretien pour les parcs, pour les fleurs, et cetera, dont le prix est en deçà du montant mentionné ici, plutôt que d'utiliser des camions plus gros qui produisent beaucoup d'émissions. Est-ce qu'on a réfléchi à la possibilité d'intégrer, dans la catégorie des véhicules admissibles, des véhicules comme ceux-ci, qui coûtaient, de mémoire, quelque chose comme 33 000 ou 34 000 $? C'est toute une flotte de véhicules normalement destinés à des gens qui font de l'entretien paysager ou aux municipalités qui font de l'entretien dans les parcs. On utilise souvent des véhicules qui produisent beaucoup d'émissions, et on peut avoir accès à des véhicules de remplacement qui sont de petits véhicules ou de petits camions électriques. Est-ce qu'on a envisagé cette possibilité?

Mme Lavoie : Je vais répondre à deux éléments de la question. Vous avez demandé si les municipalités pouvaient se prévaloir de l'incitatif; en fait, c'est un incitatif qui concerne les entreprises sujettes à l'impôt, donc ce n'est pas nécessairement le cas des municipalités. Pour ce qui est des véhicules éligibles, ce sont des véhicules qui, selon les définitions de la Loi de l'impôt sur le revenu, sont surtout utilisés dans la rue ou sur les autoroutes. Si les véhicules en question sont utilisés plutôt dans des parcs, en théorie, ils ne se qualifieraient probablement pas par rapport à l'incitatif. Ce sont des questions d'interprétation que l'Agence du revenu du Canada devra évaluer, mais, en théorie, on parle de véhicules utilisés sur la route, qui sont des véhicules admissibles à la mesure incitative.

Le sénateur Forest : On peut utiliser ces véhicules sur la route, mais ce sont des véhicules qui sont constamment arrêtés, et qui produisent donc beaucoup d'émissions.

Cela m'amène à ma deuxième question sur l'évaluation de l'impact du programme. Dans le document, on parle de 300 millions ou de 253 millions de dollars. Disons que vous utilisiez pleinement les crédits, que les entreprises privées adhèrent au programme et déposent des demandes, ce qui fait en sorte que vous utilisez complètement votre budget de 253 millions de dollars. Combien de tonnes allons-nous économiser? Avez-vous évalué le coût par tonne que représente l'efficacité de votre produit?

Ms. Lavoie: In this case, this type of analysis is conducted by the Department of Finance, the Department of the Environment and the Department of Transport to try to assess the effectiveness of the measures. Incentives for companies of this nature tend to generate lower costs per tonne. One reason is that accelerated deductions mean that companies have less tax to pay in the first year. However, in the second and third years, the deductions used in the first year are no longer available. Over time, this money is recovered by the government. It's a bit like an interest-free loan, where the value for companies is the immediate tax savings.

For the government, over time, the deductions will be recovered. This means that the cost per tonne will be lower than other options.

Senator Forest: That's excellent tax logic. However, the goal is to reduce greenhouse gas emissions. As such, I wondered whether all the options had been assessed. We're investing $300 million to reduce greenhouse gas emissions. We'll look at cost-effectiveness per tonne to see where we can be most effective in reducing greenhouse gases. From a tax perspective, I understand that you're right. This approach has a certain logic. However, in terms of the end goal, I was wondering whether this analysis had been done.

Ms. Lavoie: Other items were included in the budget. This measure applies to companies. There's also a measure for individuals and incentives for charging stations. It's a set of measures. The government has opted for a comprehensive strategy that covers different sectors.

Senator Forest: I understand that you're currently unable to tell me whether they've actually done an analysis?

Ms. Lavoie: This type of analysis has indeed been done.

[*English*]

Senator Duncan: My question really follows up on Senator Forest. This measure seems to me to be very targeted to the key-populated areas. Rural Canada and northern Canada are completely left out of this tax measure in that, for example, it's targeted at businesses and fully electrical vehicles. I can see, for example, the Government of Yukon has one semi-electric. We do have a charging station, but that little vehicle is used to run around in the major centre.

If we want to encourage businesses — for example, construction, parks, the people driving parts to and from construction sites — they are small businesses, and we want to encourage them to change their habits from diesel pickup trucks

Mme Lavoie : Ce type d'analyse est effectué par le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports, dans ce cas-ci, pour essayer d'évaluer l'efficacité des mesures. Effectivement, les incitatifs aux entreprises de ce genre auront tendance à produire des coûts à la tonne qui sont moins élevés. Une des raisons à cela est le fait que les déductions accélérées font en sorte que les entreprises, la première année, ont moins d'impôt à payer. Toutefois, pour les deuxième et troisième années, les déductions utilisées la première année ne sont plus disponibles. Avec le temps, cet argent est récupéré par le gouvernement. C'est un peu comme un prêt sans intérêt, où la valeur pour les entreprises est l'économie immédiate d'impôt.

Pour le gouvernement, au fil du temps, les déductions seront récupérées. Cela fait en sorte que le coût à la tonne sera moins élevé que d'autres possibilités.

Le sénateur Forest : Voilà une excellente logique fiscale. Toutefois, l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, je me suis demandé si on avait évalué l'ensemble des possibilités. Nous investissons 300 millions de dollars pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. On examinera donc la rentabilité à la tonne pour voir dans quel secteur on peut être le plus efficace pour réduire les gaz à effet de serre. Sur le plan fiscal, je comprends que vous avez raison. Cette approche a une certaine logique. Cependant, pour ce qui est de l'objectif final, je me demandais si on avait fait cette analyse.

Mme Lavoie : D'autres éléments ont été inclus dans le budget. Cette mesure s'applique aux entreprises. Il y a aussi une mesure pour les individus et des incitatifs pour les stations de recharge. Donc, c'est un ensemble de mesures. Le gouvernement a opté pour une stratégie globale qui touche différents secteurs.

Le sénateur Forest : Je comprends que vous n'êtes pas en mesure en ce moment de me dire s'ils ont vraiment effectué une analyse?

Mme Lavoie : Effectivement, ce type d'analyse a été faite.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Ma question fait suite à celles du sénateur Forest. Cette mesure me paraît cibler très précisément des régions populeuses clés. Le Canada rural et le Nord du pays ne sont absolument pas pris en compte dans cette mesure fiscale puisqu'elle vise les entreprises et les véhicules entièrement électriques. Je peux comprendre que le gouvernement du Yukon, par exemple, ait un véhicule hybride. Nous avons une borne de recharge, mais ce petit véhicule est utilisé pour se déplacer dans la ville principale.

Si nous voulons inciter les entreprises — que ce soit dans le milieu de la construction, des parcs ou des services de livraison de pièces aux chantiers — il s'agit de petites entreprises, et nous voulons les amener à troquer leurs camionnettes au diesel

to something like a hybrid vehicle, for example, or even a fully electric vehicle. It misses those.

I have two questions. Please, may we have the breakdown by province and territory? Could we have the rationale of why this large part of Canada, beyond the populous areas, are left out of this measure?

Ms. Lavoie: The businesses will have an incentive to purchase those charging stations and to purchase these types of vehicles that qualify for the incentive. The objective is to deploy or encourage the deployment in all areas of the country. It's true that at the present time, the level at which this has been developed in each part of the country has been different. Any business in any part will have the same incentives.

Senator Duncan: Why is it specifically passenger vehicles?

Ms. Lavoie: For both passenger vehicles and for vehicles like trucks — the limit of 55,000 only applies to passenger vehicles. If you are buying a delivery truck or a truck to deliver your goods, that will also be eligible. In that case, there is no limit.

So the limit is only for cars and SUVs, for those smaller passenger vehicles. All other types of vehicles that are purchased by businesses, such as trucks and taxis, would also qualify for this measure.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Klyne: Much of what I might say really plays on some of the comments already made.

When I think about business development and those creating the jobs, it's small businesses. This is maybe somewhat insular because you have a critical mass in central Ontario. When I think about Alberta and Saskatchewan, largely our corporate centres are at the lower end of the province, in the south. When you look to the north, there's not a critical mass to speak of. It took quite a while to get that connectivity gasified with natural gas and so on for Saskatchewan.

I'm thinking about these charging stations. Outside of SaskTel, we don't see a lot of people making investments in towers. It's done largely by Crown corporations.

Just to speak to the businesses that create the jobs in Canada, it's small businesses. I see you are highlighting passenger vehicles. When you look in Saskatchewan and Alberta, if you go into the repair shops, you will see a lot of half-tonnes. If you go to the repair shops in Ontario, you will see a lot of passenger vehicles. These half-tonnes and pickups need some torque because they are usually hauling trailers. The further north you

habituelles pour des véhicules hybrides ou encore entièrement électriques. Cette mesure n'en tient pas compte.

J'ai deux questions. Pourrions-nous avoir la ventilation par province et territoire? Pourrions-nous aussi connaître le raisonnement qui justifie que cette grande partie du Canada, au-delà des régions populeuses, soit mise de côté dans cette mesure?

Mme Lavoie : Les entreprises auront un incitatif pour acheter ces bornes de recharge et les types de véhicules admissibles. On souhaite ainsi déployer cette infrastructure ou à tout le moins en favoriser le déploiement partout au Canada. Il est vrai que, en ce moment, son développement varie à l'échelle du pays. Mais toute entreprise aura droit aux mêmes incitatifs où qu'elle soit au pays.

La sénatrice Duncan : Pourquoi s'applique-t-elle spécialement aux voitures de tourisme?

Mme Lavoie : Elle s'applique tant aux voitures de tourisme qu'aux véhicules comme les camions; le plafond de 55 000 $ ne s'applique toutefois qu'aux voitures de tourisme. Si vous achetez un camion de livraison ou autre, ce véhicule sera aussi admissible. Et dans ce cas, il n'y a pas de plafond.

Donc, le plafond ne s'applique qu'aux voitures et aux VUS, c'est-à-dire aux véhicules de tourisme de plus petite taille. Tous les autres types de véhicules achetés par les entreprises, comme les camions et les taxis, seraient aussi admissibles à cette mesure.

La sénatrice Duncan : Merci.

Le sénateur Klyne : Ce que j'ai à dire s'apparente vraiment en grande partie à certains des commentaires déjà formulés.

Quand je pense au développement des entreprises et à la création d'emplois, je pense aux petites entreprises. Cela peut sembler obtus puisqu'il y a une masse critique au centre de l'Ontario. Quand je pense à l'Alberta et à la Saskatchewan, la majorité des centres d'affaires sont dans la partie inférieure de la province, dans le Sud. Quand on regarde le Nord, on n'y trouve pas vraiment de masse critique. Il aura fallu beaucoup de temps pour que la Saskatchewan pousse son réseau d'alimentation en gaz naturel, entre autres, jusqu'au Nord.

C'est à ces bornes de recharge que je pense. À part SaskTel, il n'y a pas beaucoup de monde qui investit dans les tours. Ce sont principalement des sociétés d'État qui s'en occupent.

Si vous voulez parler des entreprises qui créent les emplois au Canada, ce sont les petites entreprises. Je vois que vous insistez sur les voitures de tourisme. En Saskatchewan et en Alberta, si vous allez dans les ateliers de mécanique, vous allez voir beaucoup de camionnettes d'une demi-tonne. Cependant, en Ontario, vous allez surtout voir des voitures de tourisme. Le couple de ces camionnettes est important parce qu'ils servent habituellement à tirer des remorques. Plus vous allez vers le

go, that's more the case where there's natural resource development going on.

I don't see how we will get to participate in that, but it's very important because those are the ones creating the jobs, small businesses, and the working vehicle is largely a pickup. That's not to stereotype anything. That's just a matter of fact.

I'm wondering, did you consult with auto manufacturers to figure out when some other vehicles might come online that could participate in something like this? When you're looking for some torque and heavy haul in your pickup, I don't know of a fully electrical, zero-emission vehicle out there they can use, number one, and I don't see a network of charging stations coming over the horizon here anytime soon. Quite often as well, these people who use these pickups for work, it's also the family vehicle.

The final thing is passenger vehicles with small businesses are usually leased. How does that work here? Could a refund like the carbon tax for personal income tax work its way in here instead?

Ms. Lavoie: I'm not sure which element of your question to address first. Let me know if I'm forgetting certain elements.

With respect to pickup trucks, it's true that right now I don't think there are electric models available. There are certain larger trucks, however, that I know are being used in the mining sectors and are pretty big.

So the advancement of the technology is not equal, but certainly what the industry has been conveying is that they're all looking towards multiplying the offer in terms of the types of vehicles that are electric or plug-in hybrids because it seems this is what consumers want, to have more choice in terms of the types of electric vehicles or SUVs that could be purchased on electric.

The types of vehicles that are used across the country, it's not only for passenger vehicles. Again, a delivery truck, taxis, these types of vehicles could also qualify. It's a question of whether they are available in electric form. Sometimes yes, sometimes no. It seems, from what the industry is saying, they are going towards a bigger range of types of vehicles that will become electric, hybrid or plug-in hybrids over time.

Senator Klyne: So with passenger vehicles, using delivery trucks as an example, there's going to be a lot of lost productivity because you're not going to get too far before you have to stop and recharge. Recharging doesn't just happen in a matter of moments. That's something else to consider.

Nord, plus c'est évident, surtout avec l'exploitation des ressources naturelles là-bas.

Je ne vois pas de quelle façon nous pourrons en profiter, mais c'est très important, car ce sont ces petites entreprises qui créent des emplois, et leur véhicule de travail est surtout la camionnette. Ce n'est pas un cliché. C'est la réalité.

Dites-moi, avez-vous consulté les constructeurs automobiles pour savoir quand d'autres véhicules admissibles à quelque chose du genre pourraient sortir des usines? Premièrement, quand une entreprise veut une camionnette qui offre un bon couple et une capacité de transport lourd, je ne crois pas qu'elle puisse trouver un tel véhicule zéro émission et entièrement électrique sur le marché. Deuxièmement, je ne peux pas concevoir l'aménagement d'un réseau de bornes de recharge ici de sitôt. Il ne faut pas oublier non plus que, très souvent, ces personnes utilisent leur camionnette pour le travail, mais aussi comme véhicule familial.

Finalement, les entreprises louent généralement leurs voitures de tourisme. Comment la mesure s'applique-t-elle dans ce cas? Est-ce qu'une réduction d'impôt comparable à l'incitatif fiscal de la taxe sur le carbone pourrait être envisagée à la place?

Mme Lavoie : Je ne sais pas exactement à quel élément de votre question répondre en premier. Dites-moi si j'oublie des points.

En ce qui a trait aux camionnettes, il est vrai qu'il n'y a pas de modèles électriques disponibles, du moins à ma connaissance. Je sais qu'il y a certains camions plus gros, toutefois, qui sont utilisés par l'industrie minière et qui sont assez imposants.

Bon, la technologie n'en est pas au même point partout, mais il ne fait aucun doute que tous les acteurs de l'industrie souhaitent élargir la gamme de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, parce que cela semble répondre à la demande des consommateurs, qui veulent un plus grand choix de véhicules ou de VUS électriques.

Les types de véhicules utilisés à l'échelle du pays ne se limitent pas aux voitures de tourisme. Comme je l'ai dit, il y a les camions de livraison, les taxis, des types de véhicules qui sont eux aussi admissibles. Il suffit qu'ils soient offerts en version électrique. Parfois c'est le cas, mais pas toujours. D'après ce que les acteurs de l'industrie affirment, on doit s'attendre à une gamme élargie de véhicules électriques, hybrides ou hybrides rechargeables dans les années à venir.

Le sénateur Klyne : Donc, prenons les camions de livraison comme exemple de véhicules de tourisme. Il va y avoir une grande perte de productivité parce que vous ne pourrez pas aller bien loin sans avoir à vous arrêter pour une recharge. Et pour recharger, il faut du temps. C'est un autre aspect dont il faut tenir compte.

The Chair: That was a comment. Thank you.

Honourable senators, Part 1(a) is completed, and we will move to Part 1(b).

Mr. McGowan, please make your presentation.

Mr. McGowan: The next measure relates to the donation of cultural property. The tax rules currently have a number of enhanced tax incentives for the donation of cultural property to a qualifying institution. Those include the elimination of any gain that may be deemed to rise on the donation of the property. Currently, there are two requirements that need to be met in order to obtain these enhanced tax incentives. The first is that the property be of national importance, and the second is that the property be of outstanding significance.

In response to our recent court case, which raised concerns for potential donors, with respect to the first criterion, that the property be of national interest. This measure would remove that criterion from the test so that the cultural property would simply need to be of outstanding significance.

The issue of national importance related to questions of whether or not a piece of art might qualify, for example, if the artist were not Canadian. If you had a Picasso that was of a Canadian subject or had some connection to Canada, there was a question as to whether that would be sufficient in order to get this donation of cultural property, even if it is of outstanding significance. This measure would remove the requirement that the property be of national importance.

The measure also relates to the Cultural Property Export and Import Act. No changes are made in this bill or in this measure that relates to the export of cultural property. This is just for the donation tax credits.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: Who determines the term, "outstanding significance?" Does the Canada Revenue Agency determine that?

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: No, there is an institution called the Canadian Cultural Property Export Review Board, and their mission basically is to make these assessments.

Senator Marshall: If you were interested in donating something, you would refer it to them and they would make the decision?

Mr. Leblanc: That's correct.

Le président : C'était un commentaire, pas une question. Merci.

Honorables sénateurs, l'étude de la partie 1a) est terminée. Passons maintenant à la partie 1b).

Monsieur McGowan, la parole est à vous.

M. McGowan : La mesure suivante concerne les dons de biens culturels. Les règles fiscales prévoient actuellement un certain nombre d'incitatifs fiscaux bonifiés pour les dons de biens culturels à un établissement admissible. Ces incitatifs comprennent notamment une exonération pour tout gain pouvant être réputé provenir de la disposition. À l'heure actuelle, deux conditions doivent être remplies pour obtenir ces incitatifs fiscaux bonifiés. La première est que le bien soit d'importance nationale et la seconde, que le bien soit d'intérêt exceptionnel.

En réponse à notre récente affaire judiciaire, qui a soulevé chez les donateurs potentiels des préoccupations relativement au premier critère, c'est-à-dire que le bien soit d'importance nationale. Cette mesure supprimerait ce critère de sorte qu'il suffirait que le bien culturel soit d'intérêt exceptionnel.

L'enjeu de l'importance nationale portait sur la détermination de l'admissibilité d'une œuvre d'art, par exemple, si l'artiste n'était pas canadien. Si vous aviez un Picasso dont le sujet était canadien, ou qui avait un lien quelconque avec le Canada, on devait déterminer si cela était suffisant pour en faire un don de bien culturel, même s'il revêtait un intérêt exceptionnel. Cette mesure supprimerait l'exigence que le bien soit d'importance nationale.

La mesure concerne également la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. Aucune modification n'est apportée à ce projet de loi ou à cette mesure concernant l'exportation de biens culturels. Seuls les crédits d'impôt pour don sont concernés.

Le président : Merci

La sénatrice Marshall : Qui définit le terme « intérêt exceptionnel »? S'agit-il de l'Agence du revenu du Canada?

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances du Canada : Non, il existe un organisme, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, dont la mission est essentiellement de réaliser ces évaluations.

La sénatrice Marshall : Si vous souhaitiez faire un don, vous devriez vous adresser à eux et ils prendraient la décision?

M. Leblanc : C'est exact.

Senator Marshall: It is a tax credit versus a tax deduction.

Mr. Leblanc: It depends. If a piece of cultural property is eligible, then for individuals like us, it would be the charitable donation tax credit. For a corporation, it would be a deduction. As Trevor mentioned, any capital gains realized on that disposition would be exempt from tax whether it is an individual or a corporation.

Senator Marshall: So it is a deduction on your tax return?

Mr. Leblanc: Yes.

[*Translation*]

Senator Pratte: I vaguely remember this case and the judgment that led to questions about the interpretation of national importance. Can you remind us of what the judgment determined and why all this resulted in the decision to remove the criterion?

[*English*]

Mr. McGowan: The concern arising from the judgment was that pieces of art would be required, in order to meet the national importance test, to have — I'm trying to remember the exact words of the case — an intrinsic connection to Canada. One of the main concerns was that works created by non-Canadian artists that nevertheless have outstanding significance could qualify. I gave, just as an example, a foreign artist preparing a painting of a Canadian subject that was a tremendously important piece of artwork might not qualify if the artist was not sufficiently connected to Canada. That was the primary concern arising out of the case that led to this measure.

Again, there would still be the requirement that the piece be certified as being of outstanding significance to qualify.

Senator Pratte: Does this apply to owners of works of art who want to donate one or many of their works of art to a museum, for instance? Is this what we are talking about?

Mr. McGowan: You would have to be a qualifying recipient, but museums, I think, would be a classic example.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Eaton: Following on Senator Pratte, if I have a wonderful Tom Thomson and I want to sell it in New York because I can get $40 million for it in New York. That means I would not be able to export it to auction. Is that correct?

La sénatrice Marshall : Il s'agit d'un crédit d'impôt et non d'une déduction fiscale?

M. Leblanc : Cela dépend. Si un bien culturel est admissible, pour des particuliers comme nous, il s'agirait alors d'un crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Pour une société, il s'agirait d'une déduction. Comme l'a mentionné M. McGowan, tout gain en capital réalisé lors de cette disposition serait exonéré d'impôt, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une société.

La sénatrice Marshall : Il s'agit donc d'une déduction dans votre déclaration de revenus?

M. Leblanc : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Je me souviens vaguement de cette cause et du jugement qui avait mené à un questionnement sur l'interprétation de l'importance nationale. Pouvez-vous tout de même nous rappeler ce que ce jugement avait déterminé, et pourquoi tout cela a mené à la décision de retirer ce critère?

[*Traduction*]

M. McGowan : La préoccupation soulevée par le jugement était que, pour satisfaire au critère de l'importance nationale, les œuvres d'art devraient avoir — j'essaie de me souvenir les mots exacts de la cause — un lien intrinsèque avec le Canada. L'une des principales inquiétudes était que les œuvres créées par des artistes non canadiens qui ont néanmoins un intérêt exceptionnel puissent être admissibles. J'ai donné l'exemple d'une peinture produite par un artiste étranger, dont le sujet est canadien et qui est une œuvre d'art extrêmement importante, qui pourrait ne pas être admissible si les liens de l'artiste avec le Canada n'étaient pas suffisants. Il s'agit de la principale préoccupation soulevée par la cause qui a abouti à cette mesure.

Encore une fois, pour être admissible, la pièce devrait toujours être certifiée comme ayant un intérêt exceptionnel.

Le sénateur Pratte : Cela s'applique-t-il aux propriétaires d'œuvres d'art qui veulent donner une ou plusieurs de leurs œuvres à un musée, par exemple ? Est-ce de cela qu'il s'agit?

M. McGowan : Il faut que vous soyez un bénéficiaire admissible, mais je pense que les musées seraient un exemple parfait.

Le sénateur Pratte : Merci.

La sénatrice Eaton : Pour faire suite à ce qu'a dit le sénateur Pratte, si j'ai un merveilleux tableau de Tom Thomson que je veux vendre à New York parce que là-bas, je peux en obtenir 40 millions de dollars, cela signifie que je ne pourrais pas l'exporter pour le vendre aux enchères. C'est exact?

Mr. Leblanc: Again, that would be a determination. That's what Trevor described as not changing as a result of this legislative proposal. That's basically for the Canadian Cultural Property Export Review Board as part of its general work, so not only for the purposes of determining eligibility for the tax incentive but also for eligibility for export.

Senator Eaton: What I don't understand is that this measure removes the requirement that property be, in your words, "of national importance," and then this property be "of outstanding significance?" What's the difference? Outstanding importance, national significance — that covers the waterfront. You're basically not changing anything, if you think about it. And we're talking about Chagall, that whole crisis. Was it of national importance, or is it a property of outstanding significance? Chagall didn't have any relationship to Canada.

I have a friend who has a very large collection of American 1960s art in New York. He won't bring it back to Canada, because he figures if he ever wants to sell it, he would never be able to take it out. But it is interesting. Can you tell me the difference between "national importance" and "outstanding significance?"

Mr. Leblanc: I think it is essentially what Trevor touched on earlier. There is no requirement that there be an intrinsic Canadian connection to the cultural property, to the work of art.

Senator Eaton: But what if it was an outstanding Barak or an incredible Picasso in his early blue period? That's not of national significance?

Mr. Leblanc: It is of outstanding significance, and that's for the Canadian Cultural Property Export Review Board. The cases you mentioned seem clear. That board could reasonably consider that it is not of any particular national importance, so there is no intrinsic Canadian connection. The proposal is to make sure, for the purpose of tax incentives, that it is only outstanding significance that is to be considered.

Senator Eaton: But not of national importance?

Mr. Leblanc: For the purposes of the tax incentive, no. The proposal is to take that out.

Senator Eaton: I still find it confusing; I'm sorry.

The Chair: I have a question on that matter, and maybe the question I'm going to ask does not fit with this particular measure.

M. Leblanc : Encore une fois, cela devrait faire l'objet d'une décision. C'est ce qui, comme l'a dit M. McGowan, ne serait pas modifié par cette proposition législative. Ces décisions font essentiellement partie des tâches générales de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, non seulement pour ce qui est de déterminer l'admissibilité à l'incitatif fiscal, mais aussi l'admissibilité en vue de l'exportation.

La sénatrice Eaton : Ce que je ne comprends pas, c'est que cette mesure élimine l'exigence que le bien soit, selon vos termes, « d'importance nationale », mais conserve l'exigence qu'il soit « d'intérêt exceptionnel ». Quelle est la différence? Intérêt exceptionnel, importance nationale, c'est très large. En gros, si vous réfléchissez, vous ne changez rien. Et nous parlons du Chagall, de toute cette crise. Ce tableau était-il d'importance nationale ou s'agissait-il d'un bien d'intérêt exceptionnel? Chagall n'avait aucun lien avec le Canada.

J'ai un ami à New York qui a une très vaste collection d'art américain des années 1960. Il ne la rapportera pas au Canada, parce qu'il se dit que s'il décide un jour de la vendre, il ne pourra jamais la sortir. Mais c'est intéressant. Pouvez-vous m'expliquer la différence entre les termes « importance nationale » et « intérêt exceptionnel »?

M. Leblanc : Je pense qu'il s'agit essentiellement de ce dont M. McGowan a parlé plus tôt. Il ne doit pas nécessairement y avoir un lien intrinsèque entre le Canada et le bien culturel, l'œuvre d'art.

La sénatrice Eaton : Mais s'il s'agissait d'un Barak exceptionnel ou d'un formidable Picasso à ses débuts, pendant sa période bleue? Ces tableaux ne seraient pas d'importance nationale?

M. Leblanc : Ils auraient un intérêt exceptionnel, et il reviendrait à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels de le déterminer. Les cas que vous avez mentionnés semblent clairs. La commission pourrait raisonnablement juger que ces tableaux ne revêtent pas d'importance nationale particulière, car il n'existe aucun lien intrinsèque avec le Canada. La proposition vise à s'assurer que seul l'intérêt exceptionnel est pris en compte pour l'offre des incitatifs fiscaux.

La sénatrice Eaton : Et pas l'importance nationale?

M. Leblanc : Pas pour l'offre des incitatifs fiscaux. La proposition vise à supprimer cette obligation.

La sénatrice Eaton : Je trouve toujours que cela prête à confusion; désolée.

Le président : J'ai une question à ce sujet, et peut-être qu'elle ne concerne pas cette mesure particulière.

With regard to the Beaverbrook Foundation and Lord Beaverbrook's paintings in New Brunswick, I don't have to tell you that it is more than a million dollars. Would this measure have an impact on the ongoing discussions we have with the Beaverbrook Foundation?

Mr. Leblanc: I know generally about the collection, but I don't know it well enough to be able to opine on.

Mr. McGowan: One factor that may be helpful is that this measure would apply to donations made on or after budget day 2019. I don't know when the relevant donations were made or if they have been, but this measure applies to donations made on or after budget day 2019.

The Chair: Could you provide, through the clerk, an opinion as to whether the measure we are looking at now would have an impact on what is going on in New Brunswick?

Mr. Leblanc: I don't know. Basically you have a legislative proposal before you, but ultimately it is up to other institutions. It is up to the Canadian Cultural Property Export Review Board to make any determination. I wouldn't want to venture something on their behalf.

The Chair: Thank you very much. The question was posed.

Senator Klyne: Looking for clarity here, when it references donations of cultural properties, certain designated institutions and public authorities, is that a general statement, or is there actually a list of those you would like to see receive donations?

Mr. Leblanc: There is a list. That's something we can follow up on if you like.

Senator Klyne: Yes, please.

Mr. Leblanc: Archives and libraries would be examples of institutions.

Senator Klyne: Our national museums?

Mr. Leblanc: National but also smaller, local museums as well would be included.

The Chair: Thank you. So that concludes Part 1(b).

Senator Andreychuk: This proposal is for the purposes of tax relief. The policy is, should taxpayers get an advantage by having art that's of some significance or national? That debate goes on. Does it affect any piece of exchange in Canada, or can you go outside the country, sell, but you just wouldn't get the tax advantage? There is a growing debate about keeping our

En ce qui concerne la Beaverbrook Foundation et les peintures de Lord Beaverbrook au Nouveau-Brunswick, je n'ai pas besoin de vous dire que leur valeur dépasse 1 million de dollars. Cette mesure aurait-elle une incidence sur les discussions en cours avec la Beaverbrook Foundation?

M. Leblanc : J'ai une idée générale de ce que contient la collection, mais je ne la connais pas assez pour donner mon opinion.

M. McGowan : L'un des facteurs qui pourraient être utiles est que cette mesure s'appliquerait aux dons faits le jour même de la présentation du budget 2019 ou peu après. Je ne sais pas quand les dons pertinents ont été faits ou s'ils l'ont été, mais cette mesure s'applique aux dons faits à partir de la date de dépôt du budget 2019.

Le président : Pourriez-vous nous fournir, par l'entremise de la greffière, une opinion sur l'incidence que pourrait avoir cette question sur la situation au Nouveau-Brunswick?

M. Leblanc : Je ne sais pas. En gros, vous avez devant vous une proposition législative, mais en fin de compte, la décision revient à d'autres institutions. Il appartient à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels de prendre une décision. Je ne veux pas parler en son nom.

Le président : Merci beaucoup. La question a été posée.

Le sénateur Klyne : J'aimerais obtenir quelques éclaircissements. Concernant les dons de biens culturels, lorsque l'on parle de certaines institutions et de certains organismes publics désignés, s'agit-il d'une formulation générale, ou y existe-t-il réellement une liste de ceux auxquels vous aimeriez que les dons soient faits?

M. Leblanc : Il existe une liste. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous la transmettre.

Le sénateur Klyne : Oui, s'il vous plaît.

M. Leblanc : Les archives et les bibliothèques pourraient faire partie des institutions.

Le sénateur Klyne : Nos musées nationaux?

M. Leblanc : Nos musées nationaux, mais aussi des musées locaux de plus petite taille.

Le président : Merci. Voilà qui conclut la partie 1b).

La sénatrice Andreychuk : Cette proposition vise à offrir un allégement fiscal. La politique est la suivante : les contribuables devraient-ils obtenir un avantage en disposant d'œuvres d'art ayant un certain intérêt ou une importance nationale? Le débat se poursuit. Cela concerne-t-il tout échange réalisé au Canada, ou pouvez-vous aller à l'extérieur du pays, vendre votre bien, et ne simplement pas bénéficier de l'avantage fiscal? Il existe un vif

valuable properties here and some that may have been misappropriated or appropriated.

Is it only the tax that has led to this? Because you are going to say outstanding significance. Who is going to judge that? What is outstanding for me in that? We have delegated it to a board, which is a way of putting it off over there, but that's not helpful for the average person to understand. What drove this change?

Mr. McGowan: Well, this change arose in response to a court case that raised questions about what could qualify as cultural property of national importance, and comments have been made about the scope of the two terms and how they seem similar and how they are not exhaustive or long definitions. It was up to the courts to determine what "national importance" meant.

A court case interpreted the phrase in a manner that was considered to be narrower than the tax policy for this donation measure. That is what led to this measure, which would remove national importance as a criterion, retaining the outstanding significance test. It was in response to that case and its interpretation of the term "national importance."

Senator Andreychuk: Is it to encourage or restrict donations by taking out "national importance"?

Mr. McGowan: It would encourage donations by increasing the class of property that could qualify for the tax incentive.

The Chair: We will move, honourable senators, to measures in Part 1(c).

Mr. McGowan: The next measure relates, as with the first, to the capital cost allowance system. This is a large measure announced initially in the Fall Economic Statement for 2018. It provides a temporary enhanced capital cost allowance rate for almost all classes of depreciable property.

As we discussed, capital cost allowance is essentially tax depreciation, and the general rulmoonshote of the Canadian tax system is that capital cost allowance rates generally aligned with the useful life of an asset. Another relevant rule is that in the first year that a capital property is acquired, only half the normal rate applies. For a simple example, if I spend $100 on a property that has a capital cost allowance base rate of 30 per cent, in the first year — this is called the half-year rule — only one half would be

débat sur la conservation de nos biens de valeur au Canada, et sur certains biens qui pourraient avoir été détournés ou que l'on pourrait s'être appropriés.

L'impôt est-il la seule cause de ces problèmes? Parce que vous allez me parler de l'intérêt exceptionnel. Qui va le déterminer? Quelles sont les œuvres que je juge exceptionnelles? Nous avons délégué cette tâche à une commission, ce qui est une façon de se débarrasser du problème, mais cela n'aide pas le citoyen moyen à comprendre cette question. Qu'est-ce qui a motivé ce changement?

M. McGowan : Ce changement a été apporté à la suite d'une affaire judiciaire qui a suscité des questions sur ce qui pouvait être considéré comme un bien culturel d'importance nationale, et des commentaires sur la portée des deux termes, leur apparente similitude, et leur manque de longueur et d'exhaustivité. Il appartenait aux tribunaux de définir ce que l'on entendait par « importance nationale ».

Dans le cadre d'une affaire judiciaire, ce terme a été interprété d'une manière jugée plus restrictive que dans la politique fiscale relative à cette mesure. C'est ce qui a abouti à cette mesure, qui éliminerait le critère de l'importance nationale et conserverait celui de l'intérêt exceptionnel. Cette mesure découle de cette affaire et de son interprétation du terme « importance nationale ».

La sénatrice Andreychuk : Le but est-il d'encourager ou de restreindre les dons en supprimant le critère lié à « l'importance nationale »?

M. McGowan : Cela encouragerait les dons en élargissant la catégorie de biens pouvant faire l'objet de l'incitatif fiscal.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant passer aux mesures de la partie 1c).

M. McGowan : La mesure suivante concerne, comme la première, le système de déduction pour amortissement. Il s'agit d'une mesure importante initialement annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. Elle prévoit un taux de déduction pour amortissement bonifié temporaire pour presque toutes les catégories de biens amortissables.

Comme nous en avons discuté, la déduction pour amortissement est essentiellement un amortissement aux fins d'impôt, et la règle générale du régime fiscal canadien est que les taux de déduction pour amortissement sont généralement alignés sur la vie utile d'un bien. Une autre règle pertinente est que, au cours de la première année suivant l'acquisition d'une immobilisation, seulement la moitié du taux normal s'applique. Par exemple, si je dépense 100 $ pour un bien dont le taux de la

deductible, and it works out to a $15 deduction. In the next year, it would be 30 per cent of the remaining balance.

With that general description of our capital allowance system, this measure does three important things. First, it is 100 per cent capital cost allowance rate in respect of certain manufacturing and processing equipment. Second, it provides 100 per cent capital cost allowance rate in respect of certain qualifying green energy equipment. These are equipment included in 43.1 and 43.2 and include, for example, electric vehicle charging stations that we're going to be talking about later.

Second, it provides an enhanced capital cost allowance rate for almost all other capital property. I say "almost" because there is a class that is already at 100 per cent. Generally all classes of depreciable capital property would get an enhanced 50 per cent above the normal rate deduction.

Third, for qualifying property, it eliminates the half-year rule. That restricts the deduction available in the first year a property is acquired in respect to these qualifying properties.

In my earlier example, if you pay $100 for something that is a 30 per cent rate, you would get an additional 50 per cent deduction, giving you a $45 deduction instead of the normal half-year rule applying, which would be $15.

It provides that base incentive across a wide variety of assets.

Lastly, as I said, this is a temporary enhanced first-year capital allowance measure; so depending on the type of asset, the rates would be gradually phased out.

We'd be happy to answer any questions.

Senator Marshall: What's the total cost of that initiative? I can't find it in the budget book. It must be outlined in the Fall Economic Statement. How much is it?

Ms. Lavoie: It cost $14 billion.

Senator Marshall: That's over five years?

Ms. Lavoie: Yes.

déduction pour amortissement de base est de 30 p. 100 la première année — c'est ce qu'on appelle la règle de la demi-année —, seulement la moitié serait déductible, ce qui me donnerait droit à une déduction de 15 $. Pour l'année suivante, le taux serait de 30 p. 100 du solde restant.

D'après cette description générale de notre régime de déduction pour amortissement, cette mesure réalise trois choses importantes. Premièrement, il s'agit d'une déduction pour amortissement de 100 p. 100 applicable à certains équipements de fabrication et de transformation. Deuxièmement, elle prévoit une déduction pour amortissement de 100 p. 100 applicable au matériel d'énergie propre admissible. Il s'agit de matériel prévu dans les catégories 43.1 et 43.2 et qui comprend, par exemple, les bornes de recharge de véhicules électriques dont nous parlerons plus tard.

En outre, elle offre un taux de déduction pour amortissement bonifié pour presque tous les autres biens. Je dis « presque », car une catégorie de biens est déjà visée par un taux de 100 p. 100. En règle générale, toutes les catégories d'immobilisations amortissables bénéficieraient d'un taux de déduction de 50 p. 100 bonifié en sus du taux normal.

Troisièmement, pour les biens amortissables, il élimine la règle de la demi-année, ce qui limite la déduction possible au cours de la première année suivant l'acquisition d'une immobilisation par rapport à ces biens amortissables.

Dans mon exemple précédent, si vous payez 100 $ pour un bien pour lequel le taux de la déduction pour amortissement est de 30 p. 100, vous auriez droit à une déduction supplémentaire de 50 p. 100, ce qui vous donnerait une déduction de 45 $ au lieu des 15 $ que vous obtiendriez si la règle normale d'une demi-année s'appliquait.

Elle vous donne l'incitatif de base pour une vaste gamme de biens.

Enfin, comme je l'ai mentionné, il s'agit d'une mesure de déduction pour amortissement de la première année bonifié temporaire; donc, en fonction du type de bien, les taux seraient éliminés graduellement.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : Quel est le coût total de cette initiative? Je n'arrive pas à le trouver dans le document budgétaire. Il doit être inscrit dans l'énoncé économique de l'automne. À quel montant s'élève-t-il?

Mme Lavoie : Il s'élève à 14 milliards de dollars.

La sénatrice Marshall : Sur cinq ans?

Mme Lavoie : Oui.

Senator Marshall: The classes of machinery and equipment that this would apply to, would be specified in the legislation?

Mr. McGowan: That's correct.

Senator Marshall: This will match what's happening in the U.S., I take it? That's probably why we're doing this.

Mr. McGowan: Yes, senator, you're absolutely correct. This forms a large part of the government response to the recent U.S. tax reform.

Senator Marshall: I saw something yesterday, I think from the Canadian Chamber of Commerce, that they're asking for comprehensive tax reform, but we haven't gone down that road yet. We're just doing things like this.

Because this program costs so much — the government is into performance indicators now — is there some performance indicator established so we can measure how effective this change is going to be?

Do we measure the impact on the economy of this tax change? Or is that too narrow an area?

Ms. Lavoie: All the elements of the measure will apply to all types of capital investments in Canada. It's definitely not narrow. It will apply to all the capital investments by businesses. The objective is to provide an incentive to invest in Canada.

Over time I suppose one could look at the level of investment in capital and see the Canadian performance.

Senator Marshall: Will we be tracking its impact on the economy? When the big infrastructure program was implemented, it was envisioned it would have a certain impact on our gross domestic product, on the economy.

Ms. Lavoie: It's always very difficult to track the impact of a specific measure like this because investment is driven by a range of different factors. It's multiple — the availability of labour and minerals. There are so many factors at play. It's very difficult to say what the impact of a measure in particular has been.

Senator Marshall: We're hoping this will have an impact. Thank you.

Senator Pratte: Forgive my ignorance. The manufacturing and processing machinery and equipment as well as the clean-energy equipment get the full deduction on the first year? What kind of investment remain once you've dealt with manufacturing

La sénatrice Marshall : Les catégories de machinerie et d'équipement visées seraient précisées dans la mesure législative?

M. McGowan : C'est exact.

La sénatrice Marshall : J'en déduis que cette mesure sera conforme à ce qui se passe aux États-Unis? C'est probablement la raison pour laquelle nous la prenons.

M. McGowan : Oui, sénatrice Marshall, vous avez tout à fait raison. Cette mesure constitue une grande partie de la réponse du gouvernement à la réforme fiscale récente des États-Unis.

La sénatrice Marshall : J'ai vu une publication hier, je pense que c'était de la Chambre de commerce du Canada, dans laquelle on demandait une réforme fiscale exhaustive, mais nous n'avons pas encore suivi cette voie. Nous optons simplement pour ce type de mesures.

Compte tenu du coût élevé de ce programme — le gouvernement s'intéresse actuellement aux indicateurs de rendement — a-t-on établi un indicateur de rendement qui nous permette de mesurer l'efficacité potentielle de ce changement?

Mesurons-nous l'incidence économique de ce changement fiscal? Où est-ce un champ trop étroit?

Mme Lavoie : Tous les éléments de la mesure s'appliqueront à tous les types d'investissements en immobilisations au Canada. Il est clair que ce champ n'est pas étroit. Il s'appliquera à tous les types d'investissements en immobilisations des entreprises. L'objectif est d'inciter les investissements au Canada.

Au fil du temps, je suppose qu'on pourrait se pencher sur les niveaux d'investissements en immobilisations et voir le rendement canadien.

La sénatrice Marshall : Ferons-nous le suivi de son incidence économique? Lorsque le grand programme d'infrastructure a été mis en œuvre, on avait envisagé qu'il aurait une certaine incidence sur notre produit intérieur brut, sur l'économie.

Mme Lavoie : Il est toujours très difficile de faire le suivi de l'incidence d'une mesure précise comme celle-là parce que l'investissement repose sur une gamme de facteurs différents. Ils sont multiples — la disponibilité de la main-d'œuvre et des minéraux. De nombreux facteurs entrent en jeu. C'est très difficile de déterminer l'incidence d'une mesure en particulier.

La sénatrice Marshall : Nous espérons que cette mesure aura une incidence. Merci.

Le sénateur Pratte : Pardonnez mon ignorance. La machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation ainsi que le matériel d'énergie propre sont admissibles à la pleine déduction la première année? Quel type d'investissement

and processing equipment and clean energy equipment? What other investments are we talking about? Land, I suppose, or things like that?

Mr. McGowan: Land is not itself a depreciable capital property. Buildings would be, and we've already talked about that. Vehicles would be an example.

You have 14(1). Your intangible capital properties are also in our capital cost allowance system. Vessels are another example. Ships that are not manufacturing and processing equipment. Your computers, just looking around the room, the desks, the chairs and things like that.

Senator Pratte: What is the rationale behind giving the maximum deduction in the first year for the two types of equipment we're talking about, manufacturing equipment and I understand clean energy equipment obviously but manufacturing?

[*Translation*]

Ms. Lavoie: In the consultations that the government held before announcing the measure, a certain risk was identified for the manufacturing sector. The sector was perhaps more mobile than other sectors. The American tax reform, which also offered incentives at 100 per cent, estimated that the risk of losing investments in this area was higher than in other sectors of the economy. That's what the government wanted to address.

Senator Pratte: How will the phase-out work?

Ms. Lavoie: Hold on. We'll find the place where the topic is addressed.

[*English*]

Mr. McGowan: How the phase-out works depends in part on the type of property. The accelerated investment incentive applies.

It will no longer be in effect for investments put in place after 2027. So that puts an end date on the program. Different classes of assets are treated somewhat differently in terms of their phase-out between those two points.

Initial either 100 per cent or an additional 50 per cent or three times the normal half-year rate. However you want to define it there's the initial benefit, and then it would not apply for property put into use after 2027, and then as a midway point the

reste-t-il une fois que vous avez traité l'équipement de fabrication et de transformation et le matériel d'énergie propre? De quels autres investissements est-il question? Les terres, je suppose, ou des choses du genre?

M. McGowan : Les terres ne sont pas en elles-mêmes des biens amortissables. Les immeubles le seraient, et nous en avons déjà parlé. Les véhicules seraient un exemple.

Vous avez le paragraphe 14(1). Vos immobilisations incorporelles entrent aussi dans notre système de déduction pour amortissement. Les bâtiments sont un autre exemple. Les navires qui ne font pas partie de l'équipement de fabrication et de transformation. Il y a aussi vos ordinateurs — si je regarde autour de la pièce, il y a les bureaux, les chaises et des choses du genre.

Le sénateur Pratte : Comment justifie-t-on la déduction maximale accordée la première année aux deux types d'équipements dont il est question? Je peux comprendre pour le matériel d'énergie propre, évidemment, mais pourquoi l'équipement de fabrication?

[*Français*]

Mme Lavoie : Dans les consultations que le gouvernement a tenues avant d'annoncer la mesure, un certain risque a été identifié pour le secteur manufacturier, à savoir qu'il était peut-être plus mobile que d'autres secteurs. Dans la réforme fiscale américaine, qui offrait également des incitatifs à 100 p. 100, on avait estimé que le risque était plus élevé de perdre des investissements dans ce domaine que dans les autres secteurs de l'économie. C'est ce à quoi le gouvernement voulait répondre.

Le sénateur Pratte : Comment va fonctionner le *« phase-out »*?

Mme Lavoie : Juste un instant, nous allons trouver l'endroit où l'on traite de ce sujet.

[*Traduction*]

M. McGowan : Le fonctionnement de l'élimination graduelle dépend en partie du type de propriété. L'incitatif à l'investissement accéléré est applicable.

Il ne s'appliquera plus aux investissements réalisés après 2027, ce qui donne une date d'échéance au programme. Différents types de biens sont traités, en quelque sorte, différemment pour ce qui est de leur élimination graduelle entre ces deux points.

Une déduction initiale de 100 p. 100 ou une déduction supplémentaire de 50 p. 100 ou trois fois le taux normal applicable à la règle de la demi-année. Quelle que soit la façon dont vous voulez le définir, il y a l'avantage initial, qui ne s'appliquerait pas ensuite aux biens utilisés après 2027, et

value of it would decrease. Again the specifics depend upon the class of asset involved.

[*Translation*]

Ms. Lavoie: The 100 per cent rate will apply until the end of 2023 for the manufacturing and clean energy sectors. In terms of the other investments, the rate equivalent to three times the usual rate will continue to apply until the end of 2023. In 2024 and 2025, the 100 per cent rate will fall to 75 per cent. By 2026-27, it will fall to 55 per cent. As of 2028, the standard rate will start to apply.

Senator Pratte: Okay, thank you.

[*English*]

Senator Eaton: Picking up two things you said, performance indicator incentive to invest in Canada, matching the U.S. with their tax incentives.

Why wouldn't we have just lowered the corporate tax the way Jason Kenney is doing in Alberta? Wouldn't that have been simpler all around just to lower the corporate tax period?

Ms. Lavoie: With the reform that the U.S. has done, before their reform, the U.S. had a corporate income tax rate that was much higher than Canada's and much higher than most other G7 countries. With their reform, their tax rate is now about the same as Canada's. On average, it is at 25.8 per cent.

Senator Eaton: Yes, but investment in Canada has dried up, foreign investment in Canada. This is lovely to listen to all these explanations if you're like Senator Marshall, who was once an Auditor General, or a chartered accountant, but if you're a simple person on the street or somebody opening a business, wouldn't it have been better to hang a shingle in the window saying we're lowering corporate tax to lower than the U.S. or make us more competitive that way?

Ms. Lavoie: The choice that the government has made, given that the rate is about the same, is to provide a targeted incentive for investment in order to promote investment and acting in a more targeted way. There are various debates out there. That's the choice that was made by the government.

Senator Eaton: We're now higher than the U.S., so it's a political decision?

Ms. Lavoie: Depending on provinces and states, we're not necessarily higher. On average —

ensuite, à mi-chemin, sa valeur diminuerait. Encore une fois, les éléments précis dépendent de la catégorie de biens dont il est question.

[*Français*]

Mme Lavoie : Le taux de 100 p. 100 va s'appliquer jusqu'à la fin de l'année 2023 pour le secteur manufacturier et le secteur de l'énergie propre. Pour ce qui est des autres investissements, le taux équivalent à trois fois le taux habituel va continuer de s'appliquer jusqu'à la fin de 2023. En 2024 et 2025, le taux de 100 p. 100 va tomber à 75 p. 100. En 2026-2027, il tombera à 55 p. 100. À partir de 2028, c'est le taux normal qui commencera à s'appliquer.

Le sénateur Pratte : D'accord, merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Je reprends deux points que vous avez soulevés : vous avez parlé de l'indicateur de rendement de l'incitatif à investir au Canada et le fait d'égaler les incitatifs fiscaux des États-Unis.

Pourquoi n'aurions-nous pas simplement baissé l'impôt des sociétés comme Jason Kenney le fait en Alberta? Cela n'aurait-il pas été plus simple en général de simplement baisser les impôts sur le revenu des sociétés?

Mme Lavoie : Avant de procéder à leur réforme fiscale, les États-Unis avaient un taux d'impôt sur le revenu des sociétés bien plus élevé que celui du Canada et que la plupart des autres pays du G7. Depuis leur réforme, leur taux d'imposition est maintenant environ égal à celui du Canada. En moyenne, il se situe à 25,8 p. 100.

La sénatrice Eaton : Oui, mais les investissements au Canada — les investissements étrangers — se sont taris. C'est merveilleux d'écouter toutes ces explications si vous êtes une ancienne vérificatrice générale comme la sénatrice Marshall ou si vous êtes comptable agréé, mais si vous êtes un simple citoyen ou quelqu'un qui démarre une entreprise, n'aurait-il pas été préférable d'accrocher une enseigne dans la vitrine disant que nous baissons l'impôt sur le revenu des sociétés en-deçà de ce qu'il est aux États-Unis pour nous rendre plus concurrentiels de cette façon?

Mme Lavoie : Étant donné que les taux sont à peu près pareils, le gouvernement a choisi d'offrir un incitatif ciblé pour favoriser les investissements et agir de façon plus systématique. Les discussions à ce sujet sont nombreuses. C'est ce qu'a choisi le gouvernement.

La sénatrice Eaton : Nos taux sont maintenant plus élevés que ceux des États-Unis, alors il s'agit d'une décision politique?

Mme Lavoie : Nos taux ne sont pas nécessairement plus élevés. Tout dépend des provinces et des États. En moyenne...

Senator Eaton: We're higher. If you listen to business, we're higher. We went around the country listening to tax people. We're higher.

Anyway, it's a decision. I'm not arguing. I just hoped you'd have an explanation as to why we simply didn't lower the Canadian corporate tax rate.

Mr. McGowan: I could elaborate upon my colleague's comments.

We, of course, met with a number of stakeholders in response to the U.S. tax reform, as did the minister, and one of the things we heard was a focus on where we make our next investment. One of the ways of measuring that is the marginal effective tax rate, which is different from the nominal tax rate we've been talking about, Canada's 15 per cent federal tax rate or what have you.

Senator Eaton: With provincial add-on, of course.

Mr. McGowan: With provincial add-ons. In the U.S. they have different tax rules as well.

One of the questions we were faced with was for businesses. Where do we make our next investment? As I said, one of the important metrics for determining that is what's called the marginal effective tax rate. That's, if you're making a new investment, what's your return going to be on that new investment? That's one of the areas where enhanced capital cost allowance can make a big difference.

Again, this is also in the context of the United States having done a similar measure. If you look at, again picking some simple answers, tax rates are part of the picture but they're not the whole story. You apply a tax rate based upon the taxable income your business has.

You could have — just to pick a simple example — two equivalent businesses, one with a 50 per cent tax rate and one with a 25 per cent tax rate. Again just for numerical simplicity so I can do the math in my head, they both have $100 of, say, accounting income. But if various tax deductions take the business with the 50 per cent tax rate down to $40 of taxable income, then you're taxed at 50 per cent of $40. $20 of tax you have to pay. Then for the other business you're paying 25 per cent of $100, so $25 of tax.

Those are, of course, made up for numerical simplicity but intended to illustrate the point that the headline tax rate that businesses have to pay is part of the story but other things like

La sénatrice Eaton : Nos taux sont plus élevés. Si vous écoutez les entrepreneurs, ils vous diront que nos taux sont plus élevés. Nous avons fait le tour du pays pour écouter ce que les spécialistes de l'impôt avaient à dire. Nos taux sont plus élevés qu'aux États-Unis.

Quoi qu'il en soit, c'est une décision. Je ne la remets pas en question. J'espérais simplement que vous soyez en mesure d'expliquer pourquoi nous n'avons tout simplement pas baissé les taux d'impôt sur le revenu des sociétés au Canada.

M. McGowan : Je pourrais ajouter aux commentaires de ma collègue.

Évidemment, nous avons rencontré un certain nombre d'intervenants en réponse à la réforme fiscale aux États-Unis, comme l'a fait le ministre, et une des choses que nous avons entendues portait sur la cible de nos prochains investissements. Une des façons de la mesurer est d'utiliser le taux effectif marginal d'imposition, qui est différent du taux d'imposition nominal dont nous avons parlé, le taux d'impôt fédéral de 15 p. 100 ou quelque chose du genre.

La sénatrice Eaton : À cela s'ajoutent les dispositions provinciales, bien entendu.

M. McGowan : En effet. Aux États-Unis, les règles fiscales sont différentes également.

Nous nous sommes interrogés à propos des entreprises, qui se demandent où elles devraient effectuer leur prochain investissement. Comme je l'ai indiqué, il importe de s'appuyer sur le taux effectif marginal d'imposition pour le déterminer. Si on fait un nouvel investissement, quel rendement en tirera-t-on? C'est un des domaines où la majoration des déductions pour amortissement accéléré peut changer la donne.

Ici encore, les États-Unis ont pris une mesure semblable. Si on examine la question afin de trouver des réponses simples, les taux d'imposition font partie de l'équation, mais la question ne s'arrête pas là. Le taux d'imposition s'applique en fonction du revenu imposable de l'entreprise.

Juste pour vous donner un exemple simple, il pourrait y avoir deux entreprises équivalentes, l'une dont le taux d'imposition de 50 p. 100 et l'autre, de 25 p. 100. Pour simplifier les chiffres pour que je fasse le calcul mental, elles affichent toutes deux un bénéfice comptable de 100 $. Cependant, si diverses déductions fiscales font en sorte que le bénéfice comptable de l'entreprise ayant un taux de 50 p. 100 est de 40 $, alors c'est sur ce montant que ce taux s'applique. Elle doit donc payer 20 $, alors que l'autre entreprise, qui est imposée à un taux de 25 p. 100 sur 100 $, paie 25 $ d'impôt.

Il s'agit évidemment de chiffres fictifs pour simplifier le calcul, mais cela montre que le taux d'imposition principal que l'entreprise doit payer fait partie de l'équation, mais que d'autres

capital cost allowance rates can make a big difference in terms of investment decisions.

Senator Eaton: I can see that and I can't argue with you. I can see that for Canadian manufacturers but actually attracting foreign money coming in, I'm sorry, I'll have to disagree with you. Anyway, the proof will be in the pudding next year if we attract lots of foreign investment. Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: I gather that the cost of the measure is $14 billion. That's a huge amount of money. In terms of consistency with the objectives, I had the following thoughts. Have we considered the possibility of an incentive bonus, particularly for clean energy equipment? For example, we could obtain an additional 10 per cent reduction, given the ultimate goal, which is to reduce our greenhouse gas emissions.

Ms. Lavoie: For clean energy equipment, the rate has increased from 50 per cent to 100 per cent under the measure. As with manufacturing equipment, clean energy equipment will benefit from the highest possible rate.

Senator Forest: However, there's no incentive. If I buy equipment that runs on diesel, will I have the same deduction as when I buy electrical equipment?

Ms. Lavoie: It will all depend on the type of equipment. For example, electric cars and diesel cars won't be treated the same. One will have a 100 per cent deduction and the other will have a 30 per cent deduction. Equipment that meets the criteria under Class 43.1 or 43.2 will instead be used to generate energy, such as wind turbines, solar panels and geothermal devices. This type of equipment will qualify for the 100 per cent deduction. We really proceed on a case-by-case basis. I can't say yes in general. If the equipment qualifies under certain classes, it will be eligible for the 100 per cent deduction.

Senator Forest: However, there's no specific incentive for choosing one piece of equipment or another. For example, if I'm in the far north and I buy a diesel generator, I'll obtain a 100 per cent deduction. If I had opted for a wind turbine, would I have still obtained a 100 per cent deduction?

Ms. Lavoie: I'm not quite sure how much the diesel generator costs. However, the wind turbine would qualify for the 100 per cent deduction.

facteurs, comme les taux de la déduction pour amortissement, peuvent avoir une incidence notable sur les décisions d'investissement.

La sénatrice Eaton : C'est ce que je constate, et je ne peux pas vous contredire. Je peux voir que c'est le cas pour les fabricants canadiens, mais je ne partage pas votre avis quand il s'agit d'attirer les investissements étrangers. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre à l'an prochain pour voir si nous attirons beaucoup d'investissements étrangers. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Si j'ai bien compris, le coût de la mesure est de 14 milliards de dollars. C'est quand même une somme très, très importante. En ce qui a trait à la cohérence vis-à-vis les objectifs, je me faisais la réflexion suivante. A-t-on envisagé la possibilité d'avoir une bonification incitative, particulièrement pour les équipements à énergie propre? On pourrait, par exemple, obtenir 10 p. 100 de réduction de plus, compte tenu de l'objectif ultime, qui est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Mme Lavoie : Effectivement, pour les équipements à énergie propre, le taux est passé de 50 p. 100 à 100 p. 100 en vertu de la mesure. Comme pour les équipements manufacturiers, ceux-ci vont bénéficier du taux le plus élevé possible.

Le sénateur Forest : Cependant, il n'y a pas d'incitatif. Si j'achète un équipement qui fonctionne au diesel, j'aurai la même déduction que si j'achète un équipement électrique?

Mme Lavoie : Tout dépendra du type d'équipement. Si on prend l'exemple des voitures électriques et des voitures diesel, ce ne sera pas le même traitement. L'une aura 100 p. 100 de déduction et l'autre aura 30 p. 100. Les équipements qui répondent aux critères selon la classe 43.1 ou 43.2 seront plutôt destinés à générer de l'énergie, comme les éoliennes, les panneaux solaires et les dispositifs de géothermie. Ce type d'équipement se qualifiera pour la déduction de 100 p. 100. On procède vraiment au cas par cas. Je ne peux donc pas répondre par l'affirmative de manière générale. Si les équipements se qualifient selon certaines classes, ils bénéficieront de la déduction de 100 p. 100.

Le sénateur Forest : Cependant, il n'y a pas d'incitatif particulier si je choisis un équipement ou un autre. Par exemple, si je me trouve dans le Grand Nord et que j'achète une génératrice au diesel, j'obtiendrai une déduction de 100 p. 100. Si j'avais opté pour une éolienne, j'aurais obtenu quand même une déduction de 100 p. 100?

Mme Lavoie : Je ne suis pas tout à fait certaine du coût pour ce qui est de la génératrice au diesel. L'éolienne, par contre, se qualifierait pour la déduction de 100 p. 100.

[*English*]

Senator Marshall: I was thinking, when you were answering some of the other questions, do you measure the impact of that on individual provinces? I'm reading it and I'm thinking, "Okay, which businesses in Newfoundland will benefit from this?" I can only think of a few? I would think maybe the fish processing.

Do you have an analysis? You said the program is $14 billion; is that right? Is that broken down by province? What benefit will this be to the province of Newfoundland and Labrador?

Ms. Lavoie: All businesses in Newfoundland and in the other jurisdictions in Canada who make a capital investment will benefit from these measures. There is a manufacturing and processing part. Potentially, in the fish industry, they could qualify from that, but any type of capital investment made by a business. It could be a car, office equipment, a vessel, a boat or a ship. Most businesses will benefit from these measures.

Senator Marshall: If it is going to cost the taxpayers of Canada $14 billion, that's a lot of money. Do you have it broken down?

Ms. Lavoie: We can see what we can provide to the committee. I don't have it here.

Senator Marshall: I would like to see what it is by province.

Senator Duncan: I believe I heard an answer to the question, following up on what Senator Marshall was saying in terms of breakdown by province. Of course, manufacturing and processing are not necessarily the northern part of our country, although I did think of Yukon Brewing, for example, and their award-winning scotch. If they were to install solar panels, that would be an investment in clean energy equipment. That's what I heard you say. Correct?

Ms. Lavoie: Correct, senator.

The Chair: We are still in Part 1(d), please.

Mr. McGowan: The next measure relates to the tax consequences arriving from kinship care programs. These are provincial programs where a child is in custody of someone and can receive benefits from the province under one of these kinship care programs.

This measure does two important things. First, it ensures that amounts received under a kinship care program are not included in income for the purposes of certain income-tested benefits under the tax act. It also ensures that receipt of amounts under

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Alors que vous répondiez à d'autres questions, je me demandais si vous évaluiez l'impact de cette mesure sur les diverses provinces? En lisant le document, je me demandais quelles entreprises de Terre-Neuve profiteraient de cette mesure, et seulement quelques-unes me venaient à l'esprit, peut-être dans le secteur de la transformation de poissons.

Avez-vous une analyse à ce sujet? Vous avez indiqué que c'est un programme de 14 milliards de dollars; est-ce bien cela? Connaissez-vous la ventilation par province? Quel avantage en tirera Terre-Neuve-et-Labrador?

Mme Lavoie : Toutes les entreprises de Terre-Neuve et des autres provinces canadiennes qui effectuent un investissement en capital bénéficieront de ces mesures, qui s'adressent notamment aux secteurs de la fabrication et de la transformation. L'industrie du poisson pourrait potentiellement se qualifier, mais tous les types d'investissements en capital effectués par des entreprises sont visés, qu'il s'agisse de l'achat d'une voiture, de matériel de bureau ou d'un bateau. La plupart des entreprises profiteront de ces mesures.

La sénatrice Marshall : Si la facture pour les contribuables s'élève de 14 milliards de dollars, c'est un montant substantiel. Avez-vous la ventilation du montant?

Mme Lavoie : Nous pouvons vérifier si nous pouvons vous la fournir. Je ne l'ai pas ici.

La sénatrice Marshall : Je voudrais voir le montant par province.

La sénatrice Duncan : Je pense avoir entendu une réponse à cette question après que la sénatrice Marshall a parlé de la ventilation par province. Les secteurs de la fabrication et de la transformation ne sont pas nécessairement présents dans le Nord du pays, bien entendu, mais j'ai pensé à Yukon Brewing, par exemple, et à son scotch primé. Si l'entreprise installe des panneaux solaires, elle investirait dans du matériel de production d'énergie propre. C'est ce que je vous ai entendu dire. Est-ce exact?

Mme Lavoie : Oui, sénatrice.

Le président : Nous sommes encore à la partie 1d).

M. McGowan : La mesure suivante porte sur les conséquences fiscales des programmes de soins par la famille élargie. Il s'agit de programmes provinciaux dans le cadre desquels un enfant est pris en charge par une personne qui peut recevoir des prestations de la province.

Cette mesure fait deux choses importantes. D'abord, elle fait en sorte que les sommes reçues dans le cadre d'un tel programme ne soient pas comprises dans le revenu afin de déterminer le droit aux prestations fondées sur le revenu en vertu de la loi sur

one of these kinship care programs would not preclude the child, in respect of whom the amounts are being received, as being considered a child of a parent for the purposes of the Canada Workers Benefit. So the Canada Workers Benefit, the benefit entitlements, can be affected by whether or not you are a parent. This measure ensures that receipt of amounts under a kinship care program would not, in and of themselves, preclude an individual from being considered a parent of a child whom they have in their custody under one of these kinship care programs as being the parent.

If it sounds familiar, it is a follow-up from a 2018 budget measure which said substantially the same thing in respect of receipts of benefits under the Canada Child Benefit.

Senator Pratte: Would you elaborate on what this measure adds to the measure that was included in BIA 2018, if I remember correctly?

Mr. McGowan: Thank you, senator. I would be happy to do so. The Budget 2018 measure responded to a specific concern that had been raised in the context of the Canada Child Benefit, in which case, a concern was raised that receipts of amounts under one of these kinship care programs could prevent an individual from being considered a parent for the purposes of the Canada Child Benefit — that being a very large signature policy of the current government — and change was made quickly in response to that concern.

It was a technical concern based upon the extended definition of "parent" in the Tax Act, where the child would have to be wholly dependent on the adult. The question that arose was, "Well, if you are receiving these amounts under a kinship care program, can you be considered to be wholly dependent?" The previous measure applied only in the context of the Canada Child Benefit. Subsequent to that, based on our further work and discussions with stakeholders, it was determined that similar questions could arise in the context of the Canada Workers Benefit, and so this would extend the same treatment to the Canada Workers Benefit and provide additional clarity on whether those amounts are included in income for the purposes of certain taxable benefits.

The basic answer is that last year's dealt with the child benefit. This year it is the Canada Workers Benefit and other income-tested benefits.

Senator Andreychuk: There are kinship arrangements on reserves that I am aware of. This does not affect those? In other words, if you are a grandmother or a sister and take care of a child, we're developing social services on reserves and other Aboriginal concepts. Are those being negotiated differently? Privately? Have they been taken in so that we ensure that there is

l'impôt. En outre, elle fait en sorte que la réception de sommes dans le cadre de programmes de soins par la famille élargie n'empêche pas l'enfant pour lequel les sommes sont reçues d'être considéré comme l'enfant d'un parent au titre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Les gens peuvent donc se prévaloir de cette allocation, qu'ils soient parents ou non. Cette mesure fait en sorte que les sommes reçues dans le cadre d'un programme de soins par la famille élargie n'empêcheront pas une personne d'être considérée comme le parent d'un enfant dont elle a la garde.

Si cette mesure semble familière, c'est qu'elle fait suite à une mesure prévue dans le budget de 2018 qui faisait substantiellement la même chose concernant la réception de prestations au titre de l'Allocation canadienne pour enfants.

Le sénateur Pratte : Pourriez-vous nous expliquer ce que cette mesure ajoute à celle qui figurait dans la Loi d'exécution du budget de 2018, si je m'en souviens bien?

M. McGowan : Merci, sénateur. Je vous l'expliquerai volontiers. La mesure prévue dans le budget de 2018 découlait d'une préoccupation précise soulevée concernant l'Allocation canadienne pour enfants, certains craignant que la réception de sommes dans le cadre de programmes de soins par la famille élargie empêche les gens d'être considérés comme un parent au titre de l'Allocation canadienne pour enfants, une très importante politique phare du gouvernement actuel. Une modification a promptement été apportée pour éliminer le problème.

Il s'agissait d'un problème technique attribuable à la définition large de « parent » dans la loi sur l'impôt, selon laquelle l'enfant devrait être entièrement dépendant de l'adulte. Il y avait lieu de se demander si l'enfant pouvait être considéré comme entièrement dépendant si la personne en prenant soin recevait des sommes au titre d'un programme de soins par la famille élargie. La mesure précédente s'appliquait exclusivement dans le contexte de l'Allocation canadienne pour enfants. Par la suite, ayant discuté de la question avec les parties prenantes, nous avons déterminé que l'Allocation canadienne pour les travailleurs pouvait soulever des questions semblables. La présente mesure élargirait le traitement à l'Allocation canadienne pour les travailleurs et indiquerait clairement si ces montants sont compris dans le revenu aux fins de certaines prestations imposables.

Essentiellement, la mesure de l'an dernier portait sur l'Allocation canadienne pour enfants, alors que celle de cette année concerne l'Allocation canadienne pour les travailleurs et d'autres prestations fondées sur le revenu.

La sénatrice Andreychuk : Je sais qu'il existe des arrangements de soins par la famille élargie sur les réserves. Sont-elles touchées par cette mesure? Autrement dit, si une grand-mère ou une sœur prend soin d'un enfant, il existe sur les réserves des services sociaux et d'autres concepts autochtones. Ces arrangements sont-ils négociés différemment, de manière

some equality of benefit? It may not be a tax benefit per se, but equality of benefit for people on reserves who take on that responsibility, which has always been a difficulty — to get enough resources for social programming within the reserves.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. What we can say for the purpose of these measures is to make sure those arrangements on reserve are treated the same as other arrangements. Basically, in the case of single individuals, that they get the single parent amount, which is a more generous amount under the Canada Workers Benefit, and that the amount received basically from the government under these kinship programs are not included in taxable income. It would be a general application in that way.

The Chair: I have a question when it comes to family and community services.

You say the measure clarifies that financial assistance payments received by care providers under such a program are neither taxable nor included in income for the purpose of determining entitlement to income-tested benefits and credits. What amount of the budgetary vote would impact this measure?

Mr. Leblanc: Given these are tax measures, they wouldn't be in the budgetary votes per se.

The Chair: Honourable senators, we will move on to Part 1(e).

Mr. McGowan: The next measure relates to the scientific research and experimental development tax credit. A refundable tax credit enhanced at a rate of 35 per cent as compared to the general rate of 15 per cent can be available for Canadian-controlled private corporations performing scientific research and experimental development work.

Currently this enhanced credit is gradually reduced based on two factors. First is the taxable income of the Canadian-controlled private corporation, and the access to the benefit is reduced over a range. Second is the taxable capital of the Canadian-controlled private corporation. And again, the access to the enhanced credit is reduced over a range from $10 million to $50 million of capital. This measure would eliminate taxable income as a factor in determining a Canadian-controlled private corporation's access to the enhanced Scientific Research and Experimental Development Tax Incentive Program, leaving their taxable capital as a factor for determining how the access to the enhanced credit is phased out. That would allow, in brief, more profitable Canadian-controlled private corporations greater access to the credit. It would also help corporations where their income is not as consistent, where they might have lesser income in one year, higher income in the following year, while still

privée? En a-t-on tenu compte pour assurer l'égalité des avantages? Il ne s'agit peut-être pas d'un avantage fiscal comme tel, mais il faut assurer l'égalité pour les habitants des réserves qui assument la responsabilité d'un enfant, ce qui a toujours constitué une difficulté, pour qu'ils reçoivent suffisamment de ressources des programmes sociaux sur les réserves.

M. Leblanc : Je vous remercie de la question. Nous pouvons vous dire, à propos de ces mesures, que nous veillons à ce que les arrangements pris sur les réserves soient traités de la même manière que les autres arrangements. Essentiellement, les célibataires reçoivent le montant pour parent seul, qui est plus généreux au titre de l'Allocation canadienne pour travailleurs. En outre, les sommes reçues du gouvernement dans le cadre de programmes de soins par la famille élargie ne sont pas comprises dans le revenu. Ce seraient donc des mesures d'application générale.

Le président : J'ai une question sur les services à la famille et à la communauté.

Vous dites que la mesure stipule que l'aide financière reçue par ceux qui prodiguent des soins dans le cadre d'un programme n'est ni imposable ni comprise dans le revenu aux fins de détermination du droit aux prestations et aux crédits fondés sur le revenu. Combien de crédits budgétaires concerneraient cette mesure?

M. Leblanc : Comme il s'agit de mesures fiscales, elles ne figureraient pas dans les crédits budgétaires proprement dits.

Le président : Distingués sénateurs, nous passerons à la partie 1e).

M. McGowan : La prochaine mesure concerne le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Les sociétés privées sous contrôle canadien faisant de la recherche scientifique et du développement expérimental peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable majoré dont le taux est de 35 p. 100 au lieu du taux général de 15 p. 100.

À l'heure actuelle, ce crédit majoré est graduellement réduit en fonction de deux facteurs, le premier étant le revenu imposable d'une société privée sous contrôle canadien, qui fait en sorte que l'accès au crédit est réduit à l'intérieur d'une fourchette donnée, et le second étant le capital imposable d'une telle société. L'accès au crédit majoré est réduit dans une fourchette allant de 10 à 50 millions de dollars en capital. Cette mesure ferait en sorte que le revenu imposable ne constituerait plus un facteur à prendre en compte au chapitre de l'accès d'une société privée sous contrôle canadien au Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental. Seul le capital imposable de ces sociétés serait considéré pour déterminer comment l'accès au crédit majoré serait graduellement réduit. En bref, cette mesure permettrait aux sociétés privées sous contrôle canadien les plus rentables de bénéficier d'un accès accru à ce crédit. Elle aiderait également

retaining the capital limitation to ensure it is appropriately targeted.

Senator Marshall: Just for clarification, when I look at the cost of this program to the government, it says $395 million over five years. Based on what you are saying, I'm left with the impression that every Canadian-controlled private corporation that's affected by this change, it will have a positive impact on them? There will be no CCPC that will be negatively impacted by this program, is that correct?

Ms. Lavoie: That's correct. The measure will remove one of the criteria to access. And whether or not everyone will benefit will depend on their level of income.

Senator Marshall: So no CCPC will be negatively impacted. Okay. Thank you.

Senator Pratte: I would just like to understand better the rationale behind this change. So what does removing the taxable income as a factor do? What effect does it have and what is the logic behind that?

[*Translation*]

Ms. Lavoie: Industry representatives approached the government on several occasions to explain an issue that they had identified with the income limit. We've included an example on page 381 of the budget. This shows that, in some cases, under the current rules, if the income increases from $600,000 to $700,000, the increase in taxable income may be less than the reduction in tax credits earned. At this time, in some situations, it's not good for companies to earn more money, because the increase in income isn't enough to make up for the shortfall in the credits earned through the program. This is seen as a disincentive to growth.

In some situations, companies may not necessarily be able to easily control the increase in income from year to year. They may have a good year, but the current rules would have a negative impact on their income. They would lose more tax credits in relation to the money that they would earn in increased income. This is a real issue for companies that are lagging in terms of the measure that we wanted to correct.

Senator Pratte: How is "taxable capital" defined?

Ms. Lavoie: These are the companies' assets. If you think of a balance sheet, these are the companies' assets.

les sociétés dont le revenu fluctue au fil des ans, tout en maintenant le facteur relatif au capital pour que la mesure soit adéquatement ciblée.

La sénatrice Marshall : Juste pour que tout soit clair, quand je regarde le coût du programme pour le gouvernement, il est indiqué qu'il sera de 395 millions de dollars sur cinq ans. Selon ce que vous dites, j'ai l'impression que toutes les sociétés privées sous contrôle canadien touchées par cette mesure en ressentiront un effet positif. Ce programme n'aura d'incidence néfaste sur aucune société privée sous contrôle canadien, n'est-ce pas?

Mme Lavoie : C'est exact. La mesure éliminera un des critères d'accès. Pour ce qui est de dire si toutes les sociétés en profiteront, la question dépendra de leur niveau de revenu.

La sénatrice Marshall : Aucune société privée sous contrôle canadien ne subira d'effet préjudiciable. D'accord. Merci.

Le sénateur Pratte : Je voudrais mieux comprendre ce qui justifie cette modification. Quel effet aura l'élimination du facteur relatif au revenu imposable? Quelle incidence cette mesure aura-t-elle et quelle est la logique derrière ce changement?

[*Français*]

Mme Lavoie : Les représentants de l'industrie ont approché le gouvernement à plusieurs occasions pour expliquer un problème qu'ils avaient constaté par rapport à la limite sur les revenus. Nous en avons inclus un exemple à la page 381 du budget. Cela montre qu'il y a des cas, avec les règles actuelles où, si le revenu passe de 600 000 $ à 700 000 $, l'augmentation du revenu imposable peut être moindre que la réduction des crédits d'impôt gagnés. En fait, il y a des situations à l'heure actuelle où il est désavantageux pour les compagnies de gagner plus d'argent, parce que l'augmentation des revenus n'est pas suffisante pour combler le manque à gagner quant aux crédits gagnés par l'intermédiaire du programme. Tout cela est perçu comme un élément démotivant pour la croissance.

Il y a des situations où une compagnie ne peut pas nécessairement facilement contrôler l'augmentation des revenus d'une année à l'autre. Elles peuvent avoir une bonne année, mais les règles, à l'heure actuelle, font en sorte qu'elles subiraient des impacts négatifs quant aux revenus, parce qu'elles auraient perdu plus de crédits d'impôt par rapport à l'argent qu'elles auraient gagné en augmentation de revenu. C'est vraiment un problème pour les compagnies qui sont en retrait par rapport à la mesure qu'on a voulu corriger.

Le sénateur Pratte : Comment définit-on « *taxable capital* »?

Mme Lavoie : Ce sont les actifs des compagnies. Si vous pensez à un bilan financier, ce sont les actifs des compagnies.

Senator Pratte: Is it based on the previous year, on the taxable capital of the previous fiscal year?

Ms. Lavoie: Yes.

Senator Forest: I'd like to understand this scientific research and experimental development credit. If my company isn't big enough, for example, to have a research department, but I decide to partner with an applied research centre that has not-for-profit status, are the research funds that I invest through that partner eligible?

Ms. Lavoie: Research contracts are eligible.

Senator Forest: The tax credit varies according to the characteristics of the company, including its legal status. Is this status defined according to whether the company is incorporated in Quebec, for example, or according to a Canadian or foreign status? How do you define the legal status?

Ms. Lavoie: The research program has two components. One component gives companies access to a 35 per cent refundable tax credit. This program focuses on Canadian-controlled small businesses and Canadian-controlled private companies. All other companies are eligible for a 15 per cent tax credit. The second credit is universal, which means that the credit is for all companies that conduct research in Canada.

Senator Forest: Thank you.

[*English*]

Senator M. Deacon: This one got me a little stuck. The answers you have given so far are greatly appreciated. Thank you for being here. I was trying to look at the "why," and the rationale and the positive-negative impact over time and the size of companies. I'm very passionate about scientific research and development, absolutely.

The last three answers have helped me quite a bit, but do you have an example? I don't care what the company is, but how would this be working for a company in the last year or two, now, and over the next three to five years? That would help me wrap this one together.

Ms. Lavoie: We can potentially use the same one that's in the budget, page 381. If you don't have a copy, I can walk you through it. Currently, a firm that has a taxable capital $10 million could see its taxable increases from $500,000 to $600,000. Currently, it would be losing access to the SR&ED benefit. It is gradually reduced in that range. It would be a reduction of

Le sénateur Pratte : C'est basé sur l'année précédente, sur le « taxable capital » de l'année fiscale précédente?

Mme Lavoie : Effectivement.

Le sénateur Forest : J'ai une question de compréhension sur ce crédit de recherche scientifique et de développement expérimental. Si mon entreprise n'est pas assez grosse, par exemple, pour avoir un département de recherche, mais que je décide d'établir un partenariat avec un centre de recherche appliquée qui a un statut d'organisme sans but lucratif, est-ce que les fonds que j'investis pour la recherche par l'intermédiaire de ce partenaire sont admissibles?

Mme Lavoie : Les contrats de recherche sont admissibles, effectivement.

Le sénateur Forest : On varie le crédit d'impôt selon les caractéristiques de l'entreprise, notamment son statut juridique. Est-ce que l'on définit ce statut selon que l'entreprise est incorporée au Québec, par exemple, ou selon un statut canadien ou étranger? Comment définissez-vous le statut juridique?

Mme Lavoie : Il y a deux composantes au programme de recherche. Il y a une composante qui permet aux entreprises d'avoir accès à un crédit d'impôt de 35 p. 100 remboursable. C'est un programme qui cible les petites entreprises qui sont sous contrôle canadien, les sociétés privées sous contrôle canadien. Toutes les autres entreprises sont éligibles à un crédit d'impôt de 15 p. 100. Ce deuxième crédit est universel, c'est-à-dire qu'il est destiné à toutes les entreprises qui font de la recherche au Canada.

Le sénateur Forest : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice M. Deacon : Cette mesure me laisse légèrement perplexe. Les réponses que vous nous avez données jusqu'à présent nous sont fort utiles. Je vous remercie de témoigner. J'essaie de saisir le « pourquoi », la justification et les effets tant positifs que négatifs que cette mesure pourrait avoir au fil du temps selon la taille de l'entreprise. Je m'intéresse passionnément à la recherche scientifique et au développement.

Les trois dernières réponses m'ont considérablement aidée, mais avez-vous un exemple? Je ne me soucie pas du genre de société dont il s'agit, mais comment cela fonctionnerait-il pour une entreprise depuis un ou deux ans, maintenant et dans les trois à cinq prochaines années? Cela m'aiderait à comprendre les tenants et les aboutissants.

Mme Lavoie : Nous pourrions utiliser l'exemple figurant à la page 441 du budget. Si vous n'en avez pas d'exemplaire, je peux vous expliquer cet exemple. À l'heure actuelle, une entreprise ayant un capital imposable de 10 millions de dollars pourrait voir son revenu imposable passer de 500 000 à 600 00 $. Elle n'aurait ainsi plus accès au crédit d'impôt pour la recherche scientifique

$200,000 of SR&ED tax credit for the increase of $100,000 in taxable income. With the new measure, the taxable income will be ignored. And so as long as their taxable capital is within the range, they will keep their access to the SR&ED credits. In my example, there would be no change in the value of the SR&ED benefits because of the increase in the taxable income, so long as their taxable capital remains under the thresholds.

Senator M. Deacon: Thank you. I saw the example you had. What I was trying to think about when I reviewed that is how that fits in a company, that's why I was trying to wrap that example around a real one. So if you could just give me a sense of that company that you are describing in the budget document, where that would fit in the range of company sizes that would be gaining from this, I would appreciate that.

Ms. Lavoie: So these would be companies that have taxable capital which total assets between $10 million and $50 million, so they are mid-size term firms, really.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: We now conclude Part 1(e) and we will move to measure (f) providing support for journalism. Mr. McGowan please.

Mr. McGowan: This measure provides support for Canadian journalism in three different ways. Just to get some of the terminology out of the way first, in order for an organization to qualify for each of the three measures, it would have to be a qualified Canadian journalism organization. That new definition is set out in the bill and, in doing so, it would need to meet a number of conditions. One is that it has to be a journalism organization. There are restrictions based on what you might consider "Canadianness", whether it is controlled by foreign corporations and so on, and those depend in large part upon the type of entity involved. There are different roles for corporations versus trusts and so on, but they have to be Canadian. And they also have to be a journalism organization. There are rules relating to what qualifies as journalism for this purpose.

Last, they would have to be designated by a new body that would be established. That would be as a result of the output of an advisory panel that is to be established for the purposes of providing advice with respect to this measure. That concept, a qualified Canadian journalism organization, is relevant to each of the three measures although each of them has their own additional restrictions.

The first measure within the journalism measures relates to adding qualified donee status for registered journalism organizations. This would be a qualified Canadian journalism organization that has applied to the Canada Revenue Agency to

et le développement expérimental, puisque ce dernier est réduit graduellement à l'intérieur de cette fourchette. Une augmentation de 100 000 $ du revenu imposable s'accompagnerait d'une réduction de 200 000 $ du crédit. Grâce à la nouvelle mesure, le revenu imposable ne serait pas pris en compte. Tant que le capital imposable reste dans la fourchette prévue, les entreprises peuvent se prévaloir du crédit. Dans mon exemple, le montant du crédit ne changerait pas si le revenu imposable augmente, tant que le capital imposable reste inférieur aux seuils.

La sénatrice M. Deacon : Merci. J'ai vu l'exemple que vous venez de donner. Quand j'ai étudié le budget, je tentais de déterminer comment cette mesure pouvait s'appliquer à une entreprise; voilà pourquoi je voulais étayer cet exemple avec une situation réelle. Je vous serais donc reconnaissante de m'expliquer comment l'entreprise décrite dans le budget ferait partie de la tranche de sociétés qui profiteraient de cette mesure.

Mme Lavoie : Il s'agit d'entreprises dont le capital imposable s'élèverait de 10 à 50 millions de dollars; dans les faits, ce sont donc des entreprises de taille moyenne.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Le président : Ayant conclu l'examen de la partie 1e), nous nous pencherons maintenant à la mesure f), qui fournit du soutien dans le domaine du journalisme. Monsieur McGowan, si vous voulez bien nous expliquer ce qu'il en est.

M. McGowan : Cette mesure fournit du soutien au journalisme canadien de trois manières. Juste pour régler la question de la terminologie dès le départ, il faut être une organisation journalistique canadienne qualifiée pour pouvoir se prévaloir de ces trois mesures. Cette nouvelle définition est établie dans le projet de loi; les organisations doivent donc satisfaire un certain nombre de conditions, notamment celle voulant qu'elles soient des organisations journalistiques. Des restrictions s'appliquent quant au caractère canadien, au contrôle par des sociétés étrangères et à d'autres facteurs; l'admissibilité dépend donc beaucoup du genre d'entité dont il s'agit. Les sociétés, les fiducies et les autres entités ont des rôles différents, mais les organisations doivent être canadiennes et à vocation journalistique. Des règles précisent ce qui constitue du journalisme à cet égard.

Enfin, les organisations devraient être désignées par un nouvel organe qui serait établi. Cette désignation serait le résultat des recommandations d'un comité consultatif qui serait également constitué pour prodiguer des conseils au sujet de cette mesure. Le concept d'organisation journalistique canadienne s'applique aux trois mesures, bien que chacune d'entre elles s'accompagne de ses propres restrictions supplémentaires.

La première mesure concerne l'ajout du statut de donataire reconnu pour les organisations journalistiques enregistrées, c'est-à-dire une organisation journalistique canadienne qualifiée qui a présenté une demande d'enregistrement à l'Agence du revenu du

be registered, through essentially the same process as registered charities or registered Canadian amateur athletic associations. Their status as a qualified donee would allow them to, most importantly, provide charitable donation or would provide donation tax receipts for donations they received, which could allow individuals a donation tax credit or a donation deduction. An additional requirement for this would be that the journalism organization would need to be not-for-profit in order to be registered. The additional exemption from tax for qualified donees would not be as important as the ability to issue donation receipts to individuals and to accept donations from charities.

The next measure introduces a 25 per cent refundable tax credit on salary or wages paid to eligible newsroom employees of certain qualified Canadian journalism organizations. This credit would be subject to a cap of $55,000 for a qualifying newsroom employees. That works out to, as a 25 per cent credit, $13,750 maximum per qualifying newsroom employee. The newsroom employees are not just journalists, they could be editors or people who work on layout — people who work in the newsroom towards the production of original news content.

The third measure is a temporary, non-refundable 15 per cent tax credit on amounts paid by individuals for certain eligible digital subscriptions. That's a temporary tax credit that allows for up to 15 per cent of the cost up to $500 per year for a qualifying digital news subscription.

That's a brief summary of each of the three components of the support for Canadian journalism measure. I would be happy to answer any questions.

Senator Marshall: You are saying that the Canada Revenue Agency has to register the qualified donee. Who determines if it is a qualified Canadian journalism organization? Is that the same thing?

Mr. McGowan: No, the definition of a qualified Canadian journalism organization is proposed in 248(1), the general definition subsection of the act. It lists a number of criteria that would need to be met in order to qualify. There are a number of factual criteria that would need to be met. Those could be ascertained by the Canada Revenue Agency in their normal application of the tax rules. In addition, there is a requirement that the journalism organization be designated for the purposes of the qualified Canadian journalism organization by a body that's prescribed for the purpose of the definition of qualified Canadian journalism organizations. There are essentially two prongs to the test. One is the criteria set out, and I think that's in paragraph A of the proposed definition. Then in paragraph B, you have the designation criterion. That would be by a body

Canada par l'entremise de ce qui est essentiellement le même processus que celui qu'empruntent les organismes de charité ou les associations de sport amateur enregistrées. Le statut de donataire qualifié permettrait principalement d'effectuer des dons de charité ou de délivrer des reçus fiscaux pour les dons reçus, permettant ainsi aux particuliers de bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une déduction pour don de charité. En outre, l'organisation journalistique devrait être une entité sans but lucratif pour s'enregistrer. Pour les donataires reconnus, l'exemption d'impôt supplémentaire ne serait pas aussi importante que la capacité de délivrer des reçus pour don aux particuliers et de recevoir des dons d'organismes de charité.

La mesure suivante accorde un crédit d'impôt remboursable de 25 p. 100 sur les salaires et traitements versés aux employés de salle de presse admissibles de certaines organisations journalistiques canadiennes qualifiées. Ce crédit serait plafonné à 55 000 $ pour les employés de salle de presse admissibles. Ainsi, pour un crédit de 25 p. 100, le montant maximal serait de 13 750 $ par employé de salle de presse admissible. L'effectif des salles de presse ne se limite pas aux journalistes, et peut comprendre des rédacteurs, des responsables de la mise en page et des personnes qui travaillent dans les salles de presse pour préparer du contenu journalistique original.

La troisième mesure prend la forme d'un crédit d'impôt non remboursable temporaire de 15 p. 100 sur les montants payés par les particuliers pour certains abonnements aux services d'information numériques admissibles. Ce crédit d'impôt temporaire permettra aux particuliers de réclamer jusqu'à 15. p. 100 d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 $ par année en frais d'abonnements numériques admissibles.

Voilà qui résume chacune des trois composantes du soutien offert dans le domaine du journalisme. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

La sénatrice Marshall : Vous dites que l'Agence du revenu du Canada doit enregistrer les donataires reconnus. Qui détermine s'il s'agit d'une organisation journalistique canadienne qualifiée? Est-ce la même chose?

M. McGowan : Non. Le paragraphe 248(1), où se trouvent en général les définitions énoncées dans la loi, propose celle d' « organisation journalistique canadienne qualifiée ». Elle repose sur un certain nombre de critères à respecter pour qualifier l'organisation. Certains sont factuels. Dans l'application des règles fiscales, l'Agence du revenu du Canada pourrait les confirmer. De plus, l'une des conditions à remplir est que l'organisation journalistique soit désignée comme organisation journalistique canadienne qualifiée par une entité visée par règlement pour l'application de la définition en question. Essentiellement, deux critères s'appliquent. L'un figure, je pense, dans l'alinéa A du projet de définition. Le critère de désignation figure dans l'alinéa B. Il précise que la désignation est faite par une entité visée par règlement. Les détails sur son

prescribed for the purposes of the definition of a qualified Canadian journalism organization. The details on who or what that body would be, depends upon the output of the work of the independent advisory council that will be created for the purposes of these measures. It was announced, I think, in the fall economic statement of 2018 and reiterated in this year's budget.

Senator Marshall: It is one of the new organizations, but it sounds kind of cumbersome.

I would like to talk about the dollar amounts because, in the budget, it indicates that it will be half a billion dollars over five years. How did you arrive at that figure?

Mr. McGowan: Sorry, that is in total for each of the three?

Senator Marshall: Yes. Qualified donee status is $96 million, refundable labour tax credit is $360 million and the tax credit for eligible digital subscriptions is $138 million. So it is about half a billion dollars over five years. How do you come up with that number?

Mr. Leblanc: Basically, for each of the three measures it is our best estimate of what it will cost the government. How many individuals in the case of the digital subscription measure, how many for the qualified donee member for not-for-profit journalism organizations, how much will be donated to these — basically how many such organizations might be set up and what donations might be. As Mr. McGowan described, how much will be paid out in either credits for individuals or deductions.

Senator Marshall: So have you actually identified organizations or individuals that would probably avail?

Mr. Leblanc: Not specific organizations, but it is just a question of our best assessment of how many.

Senator Marshall: Could we access that information? Could you provide that to the committee?

Mr. Leblanc: Let me go back and see what we can provide.

Senator Marshall: Yes, I would be interested, because it is half a billion dollars. Thank you.

[*Translation*]

Senator Pratte: I can immediately identify a conflict of interest as a former journalist and former newspaper manager.

identité dépendraient du travail abattu par le conseil indépendant qu'on créera pour les besoins de ces mesures. On l'a annoncé, je pense, dans l'énoncé économique de l'automne de 2018 et on l'a répété dans le budget du présent exercice.

La sénatrice Marshall : C'est l'une des nouvelles organisations, mais ça semble lourd.

Parlons d'argent, parce que, dans le budget, on lit que ça coûtera un demi-milliard en cinq ans. Comment êtes-vous arrivés à ce moment?

M. McGowan : Désolé. C'est dans le total de chacune des trois?

La sénatrice Marshall : Oui. Le statut de donataire reconnu coûte 96 millions de dollars; le crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre, 360 millions; le crédit d'impôt pour les abonnements numériques admissibles, 138 millions. Ça fait donc un demi-milliard sur cinq ans. Comment arrivez-vous à ce montant?

M. Leblanc : Essentiellement, pour chacune des trois mesures, c'est notre meilleure estimation de ce qu'elle coûtera à l'État. C'est d'après le nombre de particuliers qui profiteront de la mesure visant les abonnements numériques ou du statut de membre donataire reconnu pour les organisations journalistiques sans but lucratif, des montants qui iront à ces... essentiellement combien de ces organisations pourraient être créées et quels pourraient être les dons. Comme M. McGowan l'a dit, combien sera versé sous forme de crédits à des particuliers ou de déductions.

La sénatrice Marshall : Avez-vous donc déterminé quelles organisations ou quels particuliers pourraient s'en prévaloir?

M. Leblanc : Pas d'organisations précises. Nous avons seulement tenté d'en évaluer le nombre au plus juste.

La sénatrice Marshall : Pourrions-nous avoir cette information? Pourriez-vous nous la communiquer?

M. Leblanc : Permettez-moi de faire des recherches de mon côté pour voir ce que nous pouvons faire.

La sénatrice Marshall : Oui. Ça m'intéresserait beaucoup, parce que ça s'élève à un demi-milliard. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Je déclare tout de suite un certain conflit d'intérêts à titre d'ancien journaliste et ancien gestionnaire d'un journal.

I have several questions. I'm trying to understand the relationship between the new advisory body and the criteria set out in the legislation. Wouldn't the Canada Revenue Agency, rather than an advisory body, usually interpret the criteria in the legislation?

Ms. Lavoie: There will be two advisory bodies. The first will advise the government on the credit eligibility criteria. Organizations that want to benefit from the credits must then be designated by the entity, and we don't yet know which entity it will be. Some parts of the definition may be established by the Canada Revenue Agency, such as the determination of whether the entity is Canadian.

The entity will be made up of experts and will be in a better position to determine whether the content is really original journalistic content and whether the employees who qualify, and who will submit expenses, will be the ones who actually produce the news. These aspects require a little more journalistic expertise and analysis, and the entity's opinion will be very important. Some aspects of the tax credit may be verified by the Canada Revenue Agency.

Senator Pratte: Excuse me, but I don't have the bill in front of me and I haven't read that part. Does this mean that, after the first advisory body has provided advice, the criteria in the legislation could be changed?

Ms. Lavoie: They'll give advice to the government, and the government will then decide whether certain criteria should be changed. I can't tell you whether they'll do it.

Senator Pratte: My next question concerns the status of charities. Some charities are concerned about the possibility of a decrease in the donations that they receive in favour of donations to journalism organizations. Have you considered this?

Mr. Leblanc: Thank you for the question. The cost of the measure is quite modest. The senator spoke of about $600 million. This measure constitutes less than one-sixth of that amount. It's really a matter of reallocating donations.

We anticipate that some donations will result in an annual long-term cost of approximately $11 to $15 million. We're not talking about a large number of donations. In terms of tax expenditures for tax credits for charitable donations or corporate deductions, we're talking about approximately $3 billion a year. In this context, we think that there may be a few, but not many.

J'ai plusieurs questions. J'essaie de comprendre la relation entre le nouvel organisme-conseil et les critères prévus dans la loi. Habituellement, l'interprétation des critères dans la loi ne reviendrait-elle pas à l'Agence du revenu du Canada plutôt qu'à un organisme-conseil?

Mme Lavoie : Il y aura deux organismes-conseils. Le premier donnera des avis au gouvernement quant aux critères d'admissibilité au crédit. Par la suite, il est envisagé que les organisations qui veulent se prévaloir des crédits devront être désignées par l'entité — et on ne sait pas encore quelle entité ce sera. Certains éléments de la définition peuvent être établis par l'Agence du revenu du Canada; par exemple, le fait de déterminer si l'entité est canadienne.

Il est envisagé que l'entité, qui sera formée d'experts, sera mieux placée pour déterminer s'il s'agit vraiment de contenu journalistique original et que les employés qui se qualifieront, et qui vont soumettre des dépenses, seront vraiment ceux qui produisent les nouvelles. Ce sont ces éléments qui demandent un peu plus d'expertise et d'analyse du domaine journalistique et où l'avis de l'entité sera vraiment important. Certains éléments du crédit d'impôt, en effet, pourront être vérifiés par l'Agence du revenu du Canada.

Le sénateur Pratte : Excusez-moi, mais je n'ai pas le projet de loi sous les yeux et je n'ai pas lu cette partie. Est-ce que cela signifie que, après que le premier organisme-conseil aura fourni des avis, les critères contenus dans la loi pourraient être modifiés?

Mme Lavoie : Ils vont donner des avis au gouvernement et ce sera ensuite à lui de décider s'il est approprié de changer certains critères. Quant à savoir, s'ils le feront ou non, je ne peux pas vous répondre.

Le sénateur Pratte : Ma prochaine question concerne le statut des organismes de bienfaisance. Certains organismes de bienfaisance craignent que l'on ouvre la porte à une diminution des dons qu'ils reçoivent au profit de dons accordés aux organisations journalistiques. Est-ce quelque chose que vous avez évalué?

M. Leblanc : Je vous remercie de la question. Le coût de la mesure est assez modeste. La sénatrice a parlé d'environ 600 millions de dollars. Cette mesure représente moins d'un sixième de ce montant. C'est vraiment une question de réallocation des dons.

Selon nos prévisions, il y aura des dons qui permettront d'arriver à un coût à long terme annuel qui sera à peu près, selon nos estimations, de 11 à 15 millions de dollars. On ne parle pas de beaucoup de dons, car, si on pense aux dépenses fiscales pour les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance ou aux déductions pour les sociétés, on parle d'environ 3 milliards de dollars par an. Dans ce contexte, il y en aura peut-être un peu, mais pas beaucoup, à notre avis.

Senator Pratte: Thank you. My last question concerns the personal tax credit for digital subscriptions. I'm always quite skeptical about this type of measure. It reminds me of the tax credit that was once given to people who used public transit, for example, or who bought sports equipment. In the end, we more or less abandoned these measures because we realized that the people who benefited from them were already playing sports or using public transit. It didn't have a ripple effect. Are you sure that this measure will have a ripple effect, or that it will increase the number of digital subscribers to news organizations?

Mr. Leblanc: Thank you for the question. I think that you raised some good points and that we must be reasonable when it comes to the impact of this type of measure on the number of subscriptions. However, I believe that this measure isn't like the others, because it's a temporary measure and it concerns subscriptions purchased between 2020 and 2024. You recently talked about measuring performance and assessing the effectiveness of this measure. I think that we'll have the opportunity to do so. I think that, for a sector undergoing a transition to the digital world and moving towards digital subscriptions, this measure will only serve to boost these types of subscriptions.

[*English*]

Senator Eaton: So this $600 million is meant to encourage start-ups in the digital world or in the journalism world?

Ms. Lavoie: It will encourage all organizations that qualify. It could be established as a journalistic organization.

Senator Eaton: Educate me here. You could argue that universities are non-profit, so could a journalism faculty at a university apply for a grant?

Ms. Lavoie: It would need to be an organization that produces original news content. If they are teaching journalism, it's unlikely to qualify. They would need to be meeting all the criteria in the act.

Senator Eaton: If *The Globe and Mail* and *La Presse* set up a foundation and, out of that foundation, produced a bit of journalism or a side magazine, would they qualify?

Mr. Leblanc: It depends on the measure. For the purpose of the qualified donee measure, as Trevor described, it will not only have to be a qualifying Canadian journalism organization, but the organization carrying out the journalism itself would have to

Le sénateur Pratte : Merci beaucoup. Ma dernière question porte sur le crédit d'impôt personnel pour les abonnements numériques. Je suis toujours assez sceptique par rapport à ce genre de mesures. Cela me fait penser au crédit d'impôt qui avait été accordé à un moment donné aux gens qui prenaient les transports en commun, par exemple, ou qui achetaient des équipements de sport, et finalement on a plus ou moins abandonné ces mesures, parce qu'on a réalisé que les gens qui en profitaient étaient des gens qui faisaient déjà du sport ou qui prenaient déjà les transports en commun. Cela n'avait pas donc d'effet d'entraînement. Êtes-vous convaincu que cette mesure aura un effet d'entraînement, autrement dit qu'elle permettra d'augmenter le nombre d'abonnements aux éditions numériques des organismes d'information?

M. Leblanc : Merci de cette question. Je pense que vous soulevez de bons points et qu'il faut être raisonnable en ce qui concerne l'effet d'une telle mesure sur le nombre d'abonnements. Je crois toutefois que cette mesure n'est pas comme les autres, parce que c'est une mesure temporaire, et que cela concerne les abonnements souscrits entre 2020 et 2024. Vous avez parlé récemment de mesurer le rendement et d'évaluer l'efficacité de cette mesure; je crois que nous aurons l'occasion de le faire. Je pense que le but de cette mesure, pour un secteur qui est en transition vers le numérique, qui se dirige vers des abonnements numériques, est seulement de donner un coup de pouce à ce genre d'abonnements.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Ces 600 millions visent-ils donc à encourager la création de nouvelles pousses dans le monde numérique ou dans celui du journalisme?

Mme Lavoie : Ils encourageront toutes les organisations qui se qualifient. Elles pourraient être établies comme organisations journalistiques.

La sénatrice Eaton : Éclairez-moi. On pourrait prétendre que les universités sont sans but lucratif. Une faculté de journalisme pourrait-elle demander une subvention?

Mme Lavoie : Il faudra que l'organisation produise du contenu de nouvelles originales. Si elle enseigne le journalisme, il est peu probable qu'elle se qualifie. Elle aurait besoin de satisfaire à tous les critères énoncés dans la loi.

La sénatrice Eaton : Si le *Globe and Mail* et *La Presse* créaient une fondation, laquelle produisait un peu d'activité journalistique ou un magazine comme à-côté, se qualifieraient-ils?

M. Leblanc : Tout dépend de la mesure. Pour le donataire reconnu, comme Trevor l'a expliqué, il ne faudra pas seulement une organisation journalistique canadienne admissible, mais, en plus, que l'organisation journalistique proprement dite soit sans

be non-profit. That's an additional requirement that will be assessed in order to determine eligibility for this measure.

Senator Eaton: A lot of digital journalism right now is supported by advertising, so it would not apply and it would not qualify, right? Am I correct? If it lost money, does that mean it's a non-profit?

Mr. Leblanc: It has to be not-for-profit.

Senator Eaton: You could switch it around very quickly.

Do you know who your customers are for this grant of $600 million over five years? Do you have a list of people you're trying to encourage? Do you have that list?

Mr. McGowan: For the digital subscription tax —

Senator Eaton: To come up with this idea, you must have heard, "oh, Senator Pratte needs money and Senator Eaton needs money." You must have had examples of organizations that were failing in journalism that needed money.

Ms. Lavoie: The news industry has been making a lot of representations to the government that they are going through —

Senator Eaton: Do you have a list of those news organizations?

Ms. Lavoie: At this point, what we have is a definition of what will be a qualifying organization. There are still some unknowns around what body will designate these. Most news organizations are likely to want to benefit at least from the labour tax credit, which will provide important support for them.

Senator Eaton: But they have to be non —

Ms. Lavoie: No, for the labour tax credit —

Senator Eaton: It can be anybody; it could be *The Globe and Mail*?

Ms. Lavoie: For sure. It's the first measure that relates to being able to receive the charitable donation tax credit. For that one, they need to be not-for-profit. For the other two measures, it can be any news organization.

Senator Eaton: How many organizations will qualify for this tax credit?

Ms. Lavoie: I believe most news organizations will at least seek to qualify for this. I don't have a number.

but lucratif. Cette exigence supplémentaire sera évaluée pour déterminer l'admissibilité à cette mesure.

La sénatrice Eaton : Actuellement, le journalisme numérique vit en grande partie de publicité. Ses organes ne demanderaient pas de subvention et n'y seraient pas admissibles, n'est-ce pas? Une situation déficitaire signifierait-elle sans but lucratif?

M. Leblanc : Il faudrait qu'elle soit sans but lucratif.

La sénatrice Eaton : Ça peut se modifier très rapidement.

Savez-vous qui sont vos clients pour cette subvention de 600 millions de dollars sur cinq ans? Avez-vous une liste de personnes que vous essayez d'encourager? Possédez-vous cette liste?

M. McGowan : Pour le crédit d'impôt pour les abonnements numériques...

La sénatrice Eaton : Pour trouver cette idée, il fallait avoir entendu dire que le sénateur Pratte ou la sénatrice Eaton avait besoin d'argent. Vous deviez connaître des exemples d'organisations journalistiques en débâcle, qui avaient besoin d'argent.

Mme Lavoie : L'industrie de l'information a multiplié les signaux d'alarme destinés au gouvernement...

La sénatrice Eaton : Avez-vous une liste des organisations en question?

Mme Lavoie : Actuellement, nous avons une définition de ce que sera une organisation admissible. Il subsiste des inconnues sur l'identité de l'entité qui les désignera. La plupart des organisations journalistiques sont susceptibles de vouloir profiter au moins du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre, qui les aidera beaucoup.

La sénatrice Eaton : Mais elles doivent être sans...

Mme Lavoie : Non. Pour le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre...

La sénatrice Eaton : Ce pourrait être n'importe qui... le *Globe and Mail*?

Mme Lavoie : Bien sûr. La première mesure concerne l'admissibilité au crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Dans ce cas, il faut être une organisation sans but lucratif. Les deux autres mesures s'adressent à n'importe quelle organisation journalistique.

La sénatrice Eaton : Combien d'organisations seront admissibles à ce crédit d'impôt?

Mme Lavoie : Je crois que la plupart chercheront au moins à y être admissibles. Je n'en possède pas le nombre.

Senator Eaton: For the ones that are non-profits, you must have some idea.

Mr. Leblanc: As discussed with Senator Marshall, we can go back and see what we can share in terms of our assumptions. We don't know. Just to take the qualified donee measure as an example, there will be a not-for-profit requirement. We assumed a relatively small number of newspapers that are currently for-profit, and I think it would be fair to assume that most will probably want to continue on a for-profit basis, but there could be a small number that would be willing to switch to not-for-profit status in order to benefit from this measure.

We're not able to say it's newspaper A or B.

Senator Eaton: No, of course not, but you can't even give me a number. What frightens me about some of these things is there are a lot of assumptions and you're not willing to provide us with hard facts such as, "yes, there are about 50 organizations out there that we want to help succeed."

Mr. Leblanc: What I said to Senator Marshall, and I'll repeat it, is that we're happy to go back and share what we can in terms of assumptions. I don't have those assumptions with me here.

[*Translation*]

Senator Forest: I guess that, when we decide which not-for-profit organizations are eligible, there will be criteria such as general content or regularity, depending on whether they publish once a year, once a month or on a weekly basis. Some media outlets are currently having difficulty in certain regions. Sometimes, one journalist keeps the media outlet afloat. In terms of a criterion of two journalists in a newsroom, we're talking about a media outlet that conducts more business than a number of small local newspapers. I'm sure that, in terms of the criteria, if I create a newspaper to promote lawn bowling, it wouldn't be eligible. However, if I consider a local newspaper in a community, which is published weekly and which has only one journalist, the threshold of two journalists constitutes a disadvantage for small local media outlets. Have you looked at this?

Mr. Leblanc: Thank you for the question. I think that's a good point. I think that, in proposing this definition, the government is trying to strike a balance. I think that supporting local newspapers and organizations is important for the government. It's about finding a reasonable threshold, in terms of the number of journalists, that takes into account the circumstances of small newspapers.

The government also finds that we're talking about a significant amount of money. I think that we must still have a threshold.

La sénatrice Eaton : Pour les organisations sans but lucratif, vous devez en avoir une idée.

M. Leblanc : Comme je l'ai dit à la sénatrice Marshall, nous pourrons nous informer et voir ce que nous pouvons communiquer, relativement à nos hypothèses. Nous l'ignorons. Prenons seulement la mesure visant les donataires reconnus, par exemple. Elle exige l'absence de but lucratif. Nous avons supposé qu'un assez petit nombre de journaux actuellement à but lucratif pourraient, pour la plupart, vouloir conserver ce statut, mais il pourrait y en avoir un petit nombre qui voudraient devenir sans but lucratif pour bénéficier de cette mesure.

Nous ne sommes pas en mesure de les nommer.

La sénatrice Eaton : Non, bien sûr que non, mais vous ne pouvez même pas me donner un chiffre. Ce qui m'effraie, en l'occurrence, c'est le nombre élevé d'hypothèses et votre mauvaise grâce à nous communiquer des faits concrets comme : « oui, nous voulons aider une cinquantaine d'organisations ».

M. Leblanc : Je répète ce que j'ai dit à la sénatrice Marshall : nous serons heureux de faire nos recherches et de communiquer ce que nous pourrons sur les hypothèses. Je ne les ai pas sous les yeux.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'imagine que, quand on va décider quels organismes à but non lucratif sont admissibles, il y aura des critères comme le contenu général ou la périodicité, selon qu'on publie une fois par année, une fois par mois ou de façon hebdomadaire. Il y a des régions dans lesquelles certains médias ont de la difficulté actuellement; ils sont parfois même portés à bout de bras par un journaliste. Si on parle d'un critère de deux journalistes dans une salle de nouvelles, on parle d'un média qui mène quand même une activité plus importante que ce qui est la réalité de plusieurs petits journaux locaux. Je suis convaincu que, pour ce qui est des critères, si je fais un journal pour faire la promotion du boulingrin, ce journal ne serait pas admissible; par contre, si je considère un journal local dans une communauté, qui paraît chaque semaine et qui ne compte qu'un journaliste, le seuil de deux journalistes me paraît un handicap pour les petits médias locaux. Avez-vous évalué cela?

M. Leblanc : Merci de la question. Je pense que c'est un bon point. Je pense que, en proposant cette définition, ce que le gouvernement tente de faire, c'est de trouver un équilibre. Je pense que le fait d'apporter du soutien aux journaux et organisations locaux est important pour le gouvernement, et il s'agit de trouver un seuil raisonnable, relativement au nombre de journalistes, qui tient compte des situations des petits journaux.

Le gouvernement constate aussi qu'on parle d'une somme importante. Je pense qu'il est important d'avoir un seuil quand même, parce que sans cela, ce sont peut-être les blogueurs ou

Otherwise, maybe bloggers or only people who post on a website could benefit from these support measures.

Perhaps my colleagues would like to add to my answer. The underlying principle is to find this balance.

Ms. Lavoie: I'd like to add that other programs have been set up with the Department of Canadian Heritage. This department has funds to support the media, such as the Canada Periodical Fund, which focuses on the smallest players. The choice to help these organizations may be different for larger players in relation to smaller players.

Senator Forest: Clearly, the criteria are the quantitative minimum, as in the case of two journalists in the organization. However, there are some important criteria. Who are the clients? Is it the community? Is it a special interest group? What type of news are we talking about? Are they editorial writers, or do they cover local events? A whole range of news items are journalistic in nature and have a specific and extremely clear purpose. These news items are the information tools of a small community. There's a quantitative approach. However, I think that a qualitative approach must be taken to meet the needs of the community, regardless of the size, so that it can receive proper information.

Mr. Leblanc: Thank you. I'd add that the criterion is to regularly employ two journalists. The idea here is to take into account the circumstances. It's not necessary to have two journalists every day of the year. Small organizations are the most likely to experience fluctuations and changes within the organization during the year. These circumstances must be taken into account.

Senator Forest: I imagine that the new committee will be able to fine-tune the eligibility criteria.

[*English*]

Senator Klyne: This is going back to Senator Eaton's line of questioning.

I thought maybe this was to fortify the democracy of unbiased hard news, and I'm starting to lose my way on this one. When we talk about not-for-profit and that they are operating for some broad public purpose, it almost sounds like it's drifting towards hard news, but that the charitable organizations could give money to that qualified donee, I get a little concerned about how some charitable organizations that receive money from certain sources may want to influence the agenda of an industry.

So I'm wondering how we circumvent that.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. I think you raised an important point.

seulement les gens qui publient sur un site web qui pourraient bénéficier de ces mesures de soutien.

Mes collègues aimeraient peut-être compléter ma réponse. Le principe sous-jacent est de trouver cet équilibre.

Mme Lavoie : J'aimerais ajouter qu'il existe d'autres programmes qui ont été mis sur pied avec le ministère du Patrimoine canadien, qui dispose de fonds consacrés à l'aide aux médias, comme le Fonds du Canada pour les périodiques, qui vise les plus petits joueurs. Le choix d'aider ces organismes est peut-être différent pour les plus gros joueurs par rapport aux plus petits joueurs.

Le sénateur Forest : Il est clair que les critères sont les quantitatifs du plancher, comme dans les cas où il y a deux journalistes dans l'organisation, mais il y a des critères importants. Quelle est la clientèle? Est-ce la communauté? Est-ce un groupe d'intérêt particulier? De quel type de nouvelles parle-t-on? Est-ce ce sont des éditorialistes ou des événements locaux? Il y a un ensemble de nouvelles qui sont du domaine journalistique et qui ont une vocation pointue et extrêmement précise. Ils sont les instruments d'information d'une petite communauté. Il y a une approche quantitative, mais, à mon avis, il y a une approche qui doit être qualificative relativement aux besoins de cette communauté, peu importe la taille, afin qu'elle puisse recevoir une information adéquate.

M. Leblanc : Merci. J'ajouterai que le critère, c'est d'employer régulièrement deux journalistes. L'idée, ici, est de tenir compte des situations; il n'est pas nécessaire d'avoir deux journalistes tous les jours de l'année. Ce sont surtout dans les petites organisations qu'il y a des fluctuations et des changements au sein de l'organisation au cours de l'année. Il faut tenir compte de ces situations.

Le sénateur Forest : J'imagine que le nouveau comité qui sera mis sur pied pourra raffiner ces critères d'admissibilité.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Nous revenons à la série de questions de la sénatrice Eaton.

J'ai pensé que, peut-être, une information sérieuse et impartiale renforcerait la démocratie, mais je commence à y perdre mon latin. La discussion sur des organisations sans but lucratif qui mènent leurs activités à des fins d'intérêt public semble presque conduire vers l'information sérieuse, mais je m'inquiète un peu que des œuvres de bienfaisance donnent de l'argent à ce donataire reconnu, vu que certaines recevant de l'argent de certaines sources pourraient vouloir infléchir le programme d'une industrie.

Comment l'éviter?

M. Leblanc : Je vous remercie pour la question. Elle est importante.

As Trevor explained, for each of the three measures, there will be a base requirement of being a qualifying Canadian journalism organization. Then for each of the three measures, there will be essentially a series of extra requirements. One of the extra requirements, recognizing that point, is that on an annual basis when we're talking about the qualified donee measure, when we're talking about the not-for-profit journalism organizations eligible to receive charitable donations from organizations and eligible to issue the donation receipts, they can receive no more than 20 per cent of their donations from any one person or a group of persons.

The idea there is to have some diversity of funding sources. I'll stop there.

Senator Klyne: The answer begets a question, not a comment.

Give me an example — and you don't need to name any publications — of one that is not-for-profit, operating for some broad public purpose and being under that qualified Canadian journalism organization that provides that hard news that would qualify for this.

Mr. Leblanc: We're not in a position to talk about specific news organizations.

Senator Klyne: Just generally, Zebras Are Us, a not-for-profit providing a broad public conception.

Mr. Leblanc: What we've seen, for this measure, there has been some inspiration from what has happened in the states. You have news organizations in the United States. An example that comes to mind is ProPublica that have not-for-profit status and essentially have what is called 501(c)(3). It's what they call their charitable status in the United States and which provides a wide range of news coverage on basically public interest stories.

Senator Klyne: That's a not-for-profit situation?

Mr. Leblanc: That's a not-for-profit situation. They receive —

Senator Klyne: — they would qualify.

Mr. Leblanc: That's right. They are a not-for-profit organization.

Senator Klyne: I can see into the future.

The Chair: When you say it's inspired from the states, I hope fake news is not inspired from the states.

Senator Andreychuk: I don't know about the zebra comment, but I'm very concerned that Canada has been one of the countries that has staunchly talked about the freedom of the

Comme Trevor l'a expliqué pour chacune des trois mesures, il y aura une exigence de base, celle d'être une organisation journalistique canadienne admissible. Ensuite, pour chacune des trois, il faudra essentiellement satisfaire à une série d'exigences supplémentaires. L'une d'elles, qui répond à cette question, est que, annuellement, pour le donataire reconnu, les organisations journalistiques sans but lucratif admissibles à recevoir des dons de charité d'organisations et admissibles à remettre des reçus de dons de bienfaisance ne peuvent pas recevoir plus de 20 p. 100 de leurs dons d'une personne ou d'un groupe de personnes.

L'idée est de diversifier les sources de financement. Je m'arrête ici.

Le sénateur Klyne : La réponse amène une question, non une observation.

Donnez-moi un exemple — et pas besoin de nommer la publication — d'une organisation sans but lucratif, menant ses activités à des fins d'intérêt public et relevant de l'organisation journalistique canadienne qualifiée en question, qui diffuse l'information sérieuse qui l'y rendrait admissible.

M. Leblanc : Nous ne sommes pas en position de parler d'organisations journalistiques précises.

Le sénateur Klyne : En général seulement, Zebras Are Us, une organisation sans but lucratif qui s'adresse à un large public.

M. Leblanc : D'après ce que nous avons vu, cette mesure s'est inspirée en partie de ce qui est arrivé aux États-Unis, où des organisations journalistiques, ProPublica, par exemple, ont le statut d'organisations sans but lucratif qui, essentiellement, peuvent bénéficier du statut prévu par l'article 501c)(3), du statut d'organisme de bienfaisance aux États-Unis, qui diffuse une large gamme de couvertures de presse sur essentiellement des histoires d'intérêt public.

Le sénateur Klyne : C'est une situation sans but lucratif?

M. Leblanc : Oui. L'organisation reçoit...

Le sénateur Klyne : ... elle serait admissible.

M. Leblanc : Oui. L'organisation est sans but lucratif.

Le sénateur Klyne : Je peux voir le futur.

Le président : Quand vous dites que c'est inspiré des États-Unis, j'espère que les fausses nouvelles ne sont pas inspirées par ce pays.

La sénatrice Andreychuk : Au sujet de l'observation sur les zèbres, je ne sais pas, mais je suis très préoccupée par le fait que le Canada a été l'un des pays à parler résolument de la liberté de

press. We know how many journalists have lost their lives. So we monitor and we fight back to say democracy is a free press, an independent judiciary. Here we are going to be setting up criteria by the government to get government funds.

In the countries that I've worked, survival for a lot of people to get their information meant they had to go to the government. And I watched how the original rules might have had good intentions. But we don't know what's going to happen down the line. Sometimes we look the other way and we wake up and find that there is a manipulation of that press.

I'm worried here that you've got criteria, you have to jump those, selection committees appointed by the government. We're intruding on the freedom of the press. It may not be our intention. It's the survival of the newspaper, but we're going to be creating opportunities for others to come in and we may not really be helping those that we intended to help in the first place.

To me, it's a very dangerous ground. It shouldn't be in a tax credit. It should be wide open as a debate for Canadians, whether in fact this is the way to support a freer press, a press that's struggling against bloggers and the new Internet systems, tweets and whatever else that you want. I think it's a bigger national debate than a question tucked into a tax situation because we all want to encourage the survival of the press, whether it's in a small town or elsewhere. But if we start on this road with these criteria, with government setting and interpreting that criteria, I think we're on the wrong road.

What is the reaction, if any? If not, I'll leave it to the politicians to decide. I fully understand your position.

Mr. Leblanc: Thank you. Those are very important and understandable concerns.

What we can do is point to what the government says in the budget, which reiterates what was said in the 2018 fall economic statements about how essential it is that this be arm's length and independent.

It's basically the two stages that I think both Trevor and Maude have touched on. The first is that there is an independent advisory committee drawing from the journalism sector in order to provide advice and basically to put some more meat around some of these concepts in terms of what's meant by "original news content" or "general interest," just to give examples. The second is to have, basically, an independent body that is doing the assessment — that's basically determining. In terms of determining qualifying Canadian journalism organizations, that must involve someone else.

la presse. Nous savons combien de journalistes ont perdu la vie. Nous surveillons donc la situation et nous ne nous laissons pas faire, en affirmant que la démocratie repose sur une presse libre, un système judiciaire indépendant. Ici, l'État fixera les critères d'obtention des fonds de l'État.

Dans les pays où j'ai travaillé, la survie de bon nombre de personnes, pour obtenir l'information, leur imposait de s'adresser à l'État. J'ai vu dans quelle mesure les règles originelles pouvaient avoir de bonnes intentions. Mais nous ignorons ce qui arrivera en fin de compte. Il suffit d'un moment d'inattention pour se réveiller devant le fait accompli de la manipulation de cette presse.

Je m'inquiète ici de la nécessité de sauter par-dessus vos critères, les comités de sélection nommés par le gouvernement. Nous bafouons la liberté de la presse. Peut-être pas intentionnellement. C'est une question de survie pour le journal, mais nous créerons des occasions qui attireront d'autres joueurs, et il se peut que nous n'aidions pas vraiment ceux que nous avions, à l'origine, l'intention d'aider.

À mon avis, c'est un terrain très dangereux. Ça ne devrait pas être un crédit d'impôt. Ce devrait être un débat entièrement transparent pour les Canadiens, pour déterminer si c'est bien la manière d'appuyer une presse plus libre, une presse aux prises avec les blogueurs et les nouveaux systèmes Internet, les gazouillis et tout le reste. Je pense que c'est le sujet d'un grand débat national, plus vaste qu'une question coïncidant avec une situation fiscale, parce que nous voulons tous encourager la survie de la presse, même si c'est le journal d'une petite ville. Mais si nous nous engageons sur cette route avec ces critères, que le gouvernement fixe et interprète, je pense que nous faisons fausse route.

Quelle est la réaction, le cas échéant? S'il n'y en a pas, je laisse la décision aux politiciens. Je comprends absolument votre position.

M. Leblanc : Merci. Ce sont des motifs de préoccupations très importants et compréhensibles.

Nous pouvons attirer l'attention sur ce que le gouvernement dit dans le budget, qui répète ce qui a été dit dans les énoncés économiques de l'automne 2018 sur la nécessité que ce soit indépendant.

C'est essentiellement les deux étapes que, je pense, Trevor et Maude ont abordées. Il faut d'abord un conseil indépendant, dont les membres se recrutent dans le secteur du journalisme, pour conseiller et essentiellement étoffer la définition de certaines notions comme « contenu de nouvelles originales » ou « intérêt général », pour ne donner que ces deux exemples. Ensuite, il faut essentiellement une entité indépendante qui fait l'évaluation — essentiellement la détermination de l'admissibilité des organisations journalistiques canadiennes, à confier à un tiers.

For the purpose of the qualified donee measure, the CRA as an institution is checking the other boxes that are more routine, making sure you're not-for-profit, that you're not receiving too many donations from any one source, that you keep proper books and records, and so on.

Your concern is certainly heard.

Senator Andreychuk: Press freedom cannot be judged by only those within the press. Then you're already, by definition, restricting and identifying what you think is acceptable rather than allowing for free expression in a country.

Senator Moodie: My question is taking Senator Andreychuk's question a bit further and trying to understand the whole need for verification. It's going to become quite cumbersome, I think, because who is going to decide? Is it in the moment? Are you going to have lists? This is potentially for the tax credit for digital subscriptions, and quite a lot of people are applying for this.

What's the workload assessment here? I'm trying to understand how this is going to be accomplished in real life, come tax time.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. There are two parts of that. Let's just take the digital subscription measure.

There are two parts. There will be the to-be-determined body. It will have to be a subscription with a publication that's a qualifying Canadian journalism organization, so that list will be determined. When organizations qualify, they will help their subscribers know that you're signing up for this digital subscription and that it's eligible.

Mr. McGowan: Just to add to that, the rules themselves allow for a publication of the list of qualifying journalism organizations for the purposes of the digital tax credit. It would allow for, say, the CRA to have a list stating the organizations that qualify for the digital tax credit. You can just go to that list and see if it would qualify.

In addition to, I'm sure that qualifying digital subscriptions will advertise, but there would be that secondary list as well, and that's provided for in the rules.

Senator Moodie: Just to carry it to the next level. How do we make sure that the people who actually end up on this list are bona fide Canadian "true news" — not to use the other kind of

Pour ce qui concerne la mesure visant le donataire reconnu, l'Agence du revenu du Canada, en sa qualité d'institution, coche les autres cases, ce qui est une opération plus routinière, en s'assurant que telle organisation est sans but lucratif, qu'elle ne reçoit pas trop de dons de la même source, qu'elle tient convenablement ses livres et registres, ainsi de suite.

Vos motifs de préoccupation ne sont sûrement pas tombés dans l'oreille de sourds.

La sénatrice Andreychuk : Les membres de la presse ne peuvent pas être les seuls à juger de la liberté de presse. Sinon, vous désignez et limitez déjà par définition ce que vous croyez acceptable plutôt que d'autoriser la libre expression dans un pays.

La sénatrice Moodie : Je vais aller un peu plus loin que ma collègue Andreychuk et essayer de comprendre dans son entier la nécessité de la vérification. Ça deviendra très lourd, je pense, parce que qui décidera? Est-ce que ça se fera immédiatement? Aurez-vous des listes? C'est susceptible de servir au crédit d'impôt pour les abonnements numériques, et beaucoup de personnes demandent d'en profiter.

Quelle est la charge évaluée de ce travail? J'essaie de comprendre comment, concrètement, ça se fera, au temps de la déclaration des revenus.

M. Leblanc : Merci pour la question. Elle est à deux volets. Voyons seulement la mesure visant les abonnements numériques.

Il y a deux éléments. Il y aura l'entité à déterminer. Il faudra un abonnement à une publication qui est une organisation journalistique canadienne admissible. La liste sera donc déterminée. Quand des organisations deviendront admissibles, elles informent leurs abonnés du fait qu'ils s'inscrivent à un abonnement numérique admissible.

M. McGowan : Petite précision supplémentaire, les règles elles-mêmes autorisent une publication de la liste des organisations journalistiques admissibles pour les besoins du crédit d'impôt pour les abonnements numériques. Ça permettrait, disons, la possession, par l'Agence du revenu du Canada, d'une liste des organisations admissibles au crédit d'impôt pour les abonnements numériques. Il suffira de consulter cette liste pour voir les organisations admissibles.

De plus, je suis certain que les abonnements numériques admissibles feront de la publicité, mais il y aurait également une liste secondaire, et les règles le prévoient.

La sénatrice Moodie : Pour passer au niveau suivant : comment nous assurer que les personnes dont les noms aboutissent sur cette liste sont d'authentiques organismes

news? All expectations are that it is going to be an increasing problem moving forward.

Mr. McGowan: There are a couple of different verification points that are relevant to the question.

Building on a lot of the excellent questions we've had, there are a few different sources upon which this measure has been built. One, of course, will be the output of the independent advisory panel that will describe eligibility criteria for the purposes of the designation and that will provide, perhaps, additional information in respect of the criteria enumerated in the bill. And that is to be established on an arm's-length basis. That would feed into the designation process. Whether you're designated is, of course, a binary condition the Canada Revenue Agency could simply ascertain.

There's also the normal enforcement and verification that the Canada Revenue Agency would do in its administration of the tax system. I mentioned the different sources of this measure — where it was pulled from. Some of it is new and some of it will relate to the advisory panel, but some of it is based upon the existing rules for Canadian newspapers that currently exist in the Income Tax Act. Part of how this measure was developed was with that in mind.

Currently, the Canada Revenue Agency applies tests. These are in section 19 of the Income Tax Act relating to Canadian newspapers, which is defined in subsection 19(5), I believe. They do their verification work in order to determine if you qualify for this measure, as they do for every measure in the Income Tax Act.

The rules relating to, for example, the residency of a corporation can be ascertained by the Canada Revenue Agency. The shareholdings in the case of a corporation are relevant for a number of different purposes. Those are the sorts of things the Canada Revenue Agency often does in its normal enforcement measures.

It's within that broader context that this measure has been put together, with the mind to help ensure this is something the CRA can verify for the parts that, of course, they would be tasked with looking at.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: The two bodies that you mentioned earlier, that are going to oversee these three new tax measures — I think there's an independent panel of experts and an independent administrative body — have they been established already?

journalistiques canadiens, qui produisent de véritables nouvelles — pour ne pas parler d'autres sortes de nouvelles? Selon toutes les attentes, ce sera un problème qui ira en s'aggravant.

M. McGowan : Quelques éléments de vérification répondent à la question.

D'après beaucoup d'excellentes questions qui nous ont été posées, cette mesure a été élaborée pour peu de sources différentes. L'une d'elles, bien sûr, sera ce qui ressortira du comité consultatif indépendant qui décrira les critères d'admissibilité pour la désignation et qui fournira, peut-être, des renseignements supplémentaires concernant les critères énumérés dans le projet de loi. Et ça doit se faire de manière indépendante. Ça servira directement au processus de désignation. La désignation est, bien sûr, une condition à deux valeurs seulement, mais exclusives, que l'Agence du revenu du Canada pourrait simplement confirmer.

Il y a aussi l'application et la vérification normales que la même agence fera dans son administration du système fiscal. J'ai mentionné les différentes sources de cette mesure — celle d'où la mesure est tirée. Certaines de ces sources sont nouvelles et d'autres toucheront le conseil consultatif, mais d'autres encore sont fondées sur les règles en vigueur qui régissent les journaux canadiens, sous le régime, actuellement, de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'élaboration de cette mesure en a partiellement tenu compte.

Actuellement, l'Agence du revenu du Canada applique des critères. Ils sont énumérés dans l'article 19 de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant les journaux canadiens, définis, je crois, dans le paragraphe 19(5). Cette vérification vise à déterminer l'admissibilité à cette mesure, comme ça se fait pour toutes les mesures prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les règles se rapportant à, par exemple, la résidence d'une société peuvent être vérifiées par l'Agence du revenu du Canada. Dans le cas d'une société, les actions sont pertinentes pour un certain nombre de raisons. C'est le genre de choses que l'Agence du revenu du Canada fait souvent dans ses mesures normales d'application.

C'est dans ce vaste contexte que cette mesure a été élaborée, dans l'optique de contribuer à ce que l'ARC puisse vérifier les éléments qu'elle serait, bien entendu, chargée d'examiner.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Les deux organismes que vous avez mentionnés plus tôt, qui seront responsables de ces trois nouvelles mesures fiscales — je pense qu'il y a un groupe d'experts indépendant et un organisme administratif indépendant —, ont-ils déjà été mis sur pied?

Mr. McGowan: No, they have not.

Senator Marshall: Can you tell us how the members are going to be selected?

Mr. McGowan: That has not yet been announced by the government. Unfortunately, we don't have anything additional we can add.

Senator Marshall: My last question is around the mandates. Are the formal mandates of the panel and the administrative body — do we have mandates established for them yet?

Mr. McGowan: As I said, nothing has been announced yet by the government on the particulars of the advisory panel.

I would point out that in paragraph (b) of the proposed definition of "qualified Canadian journalism organization," there is the mandate that in order to be a "qualified Canadian journalism organization," it must be designated as such for the purposes of that definition by the body that's prescribed for that purpose.

Senator Marshall: By the independent panel of experts?

Mr. McGowan: There's the advisory panel that would come first to provide advice on how the measures should be done, and then there would be a body that would have the mandate of designating organizations for the purposes of this measure. I think that's paragraph (b) of the proposed definition of "qualified Canadian journalism organization" in proposed subclause 248(1).

Senator Marshall: Thank you.

Senator Klyne: I have three quick questions.

With the refundable labour tax credit and the other one, which is the donee status, can one of those apply for both of these?

Mr. McGowan: Yes, absolutely. It would be possible for an organization to qualify for the qualified donee measure and not qualify for the other one. It would likewise be so for the refundable lake tax credit, because they have different requirements. It would also be possible for a qualified donee to be entitled to the refundable labour tax credit.

Senator Klyne: That's number one.

In this one about the labour tax credit, if they fall under the Broadcasting Act, they would not qualify. Let's say the journalists are producing for a newspaper, but there's a newspaper dot-com part of that. Because it's being "telecommunicated" — it's not a radio wave but the newspaper

M. McGowan : Non, pas encore.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous nous dire comment les membres seront sélectionnés?

M. McGowan : Cela n'a pas encore été annoncé par le gouvernement. Malheureusement, nous n'avons rien à ajouter.

La sénatrice Marshall : Ma dernière question porte sur les mandats. A-t-on déjà établi les mandats officiels du groupe d'experts et de l'organisme administratif?

M. McGowan : Comme je l'ai dit, le gouvernement n'a jusqu'à maintenant rien annoncé concernant les particularités du comité consultatif.

Je souligne qu'à l'alinéa b) de la définition proposée d' « organisation journalistique canadienne qualifiée », il est énoncé que pour être considéré comme une « organisation journalistique canadienne qualifiée », il faut être désigné ainsi par l'organisme prévu à cette fin.

La sénatrice Marshall : Voulez-vous dire par le groupe d'experts indépendant?

M. McGowan : Le comité consultatif interviendrait en premier pour fournir des conseils sur la façon dont les mesures devraient être mises en œuvre, et un organisme aurait ensuite le mandat de désigner des organismes pour répondre aux besoins de cette mesure. Je pense que c'est à l'alinéa b) de la définition proposée d'« organisation journalistique canadienne qualifiée », au paragraphe 248(1).

La sénatrice Marshall : Merci.

Le sénateur Klyne : J'ai trois brèves questions.

Est-ce qu'une seule des deux mesures, soit le crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre et l'autre, le statut de donataire, peut s'appliquer?

M. McGowan : Oui, tout à fait. Une organisation pourrait avoir droit à la mesure relative au statut de donataire, mais pas à l'autre. C'est la même chose pour le crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre, car ces mesures sont assujetties à différentes conditions. Il serait également possible pour un donataire reconnu d'avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la main d'œuvre.

Le sénateur Klyne : C'était la première question.

Dans le cas du crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre, lorsqu'une organisation relève de la Loi sur la radiodiffusion, elle n'y aurait pas droit. Disons que des journalistes travaillent pour un journal, mais que le contenu de ce journal est également publié en ligne. Comme leur travail est

dot-com is still going through a communication link — does that preclude?

Mr. McGowan: Do I understand correctly that you are asking about digital publication of written works?

Senator Klyne: Right.

Mr. McGowan: The intention of the legislation is that you could still qualify for the labour tax credit if your written journalism work is being disseminated electronically and it's not purely for print. It could also apply to written online journalism.

Senator Klyne: Okay, good.

If there was a network of publications under one umbrella, because there are separate entities and, say, 10 newsrooms with four journalists each, could all 10 different publications apply?

Mr. McGowan: There are a few requirements that touch on that question and each would need to be satisfied in order to be eligible for the measure.

First and, perhaps, most importantly, the individual would have to be an employee of the relevant journalism organization. It would not apply to freelancers, such as somebody working for 10 different organizations on an independent contractor basis. They would have to be an employee. They would have to work, on average, a minimum of 26 hours per week throughout the relevant portion of the taxation year for the organization. They would also have to be employed for at least 40 consecutive weeks overlapping with the relevant period.

There are those kinds of requirements that would need to be met in order for it to apply. Of course, if you are an employee of two different organizations and work 30 hours a week for each, there is that theoretical possibility, but you start running into the practical limits.

Senator Klyne: Okay, thank you.

Senator Pratte: As far as the refundable labour tax credit, it is written here in the department's explanations that the eligible expenses will be reduced by the amount of any government or other assistance received in the taxation year with respect to the employee.

Is there any relationship between this and the qualified donee status, that is, the fiscal cost of the donations that are received by a news organization? Would that be deducted from the amount received under the other program?

« télécommuniqué » — ce n'est pas une onde radio, mais le contenu en ligne passe malgré tout par un lien de communication —, est-ce que cela les empêche d'avoir droit au crédit?

M. McGowan : Si je comprends bien, votre question porte sur la publication numérique de contenu écrit, n'est-ce pas?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. McGowan : L'objectif de la mesure législative est de faire en sorte qu'on a encore droit au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre même si le travail journalistique par écrit est diffusé par voie électronique, qu'il n'est pas strictement destiné à la presse écrite. Cela pourrait aussi s'appliquer au journalisme écrit en ligne.

Le sénateur Klyne : Je vois, bien.

Dans le cas d'un réseau de publications regroupées, comme il est question d'entités distinctes, disons 10 salles de nouvelles employant chacune quatre journalistes, est-ce que cela s'appliquerait aux 10?

M. McGowan : Cette question renvoie à quelques conditions, et chacune d'elles devrait être remplie pour pouvoir bénéficier de la mesure.

Tout d'abord, et c'est peut-être la plus importante, il faudra que la personne soit employée par l'organisation journalistique reconnue. Cela ne s'appliquerait pas aux pigistes, comme une personne qui travaille pour 10 différentes organisations en tant que travailleur autonome. Il faudra que l'employé travaille, en moyenne, un minimum de 26 heures par semaine tout au long de la période admissible de l'année d'imposition. Il faudra aussi qu'il travaille pendant au moins 40 semaines consécutives pendant la période admissible.

C'est le genre de conditions qui devront être remplies pour avoir droit au crédit. Bien entendu, si vous travaillez dans deux organisations distinctes et 30 heures par semaine dans chacune d'elle, c'est théoriquement possible, mais vous atteignez les limites.

Le sénateur Klyne : Je vois, merci.

Le sénateur Pratte : En ce qui a trait au crédit d'impôt remboursable pour la main-d'œuvre, il est écrit ici dans les explications du ministère qu'une dépense admissible est diminuée du montant de tout montant d'aide, gouvernementale ou autre, reçu par rapport à l'employé au cours de l'année d'imposition.

Y a-t-il le moindre lien entre ce crédit et le statut de donataire reconnu, à savoir le coût fiscal des dons reçus par une organisation journalistique? Est-ce que cela serait déduit du montant reçu en vertu de l'autre programme?

Ms. Lavoie: It would be assistance received from a government. If the expense was already subsidized by the government, that portion would not qualify for the credit.

Senator Pratte: So there is no link between the qualified donee status and the labour tax credit program?

Ms. Lavoie: Not for this specific aspect.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: Before we conclude, I have a question, and this will complete Part 1(f), honourable senators.

[*Translation*]

First, this initiative is very good. I'm specifically thinking of the Association de la presse francophone, which has a national presence. I'd like to congratulate you on this.

[*English*]

To follow up, as a number of people or organizations, when you look at News Media Canada, they have over 800 trusted titles across Canada, so those are some of the associations that can qualify.

[*Translation*]

The Association de la presse francophone also includes Quebec, and several hundred associations can become members of this organization.

When Mr. Leblanc appeared before the committee, he was asked about your estimate that $500 million would be invested.

On that note, we would like some clarifications. You could send us some further information through the clerk. According to some statistics, there are several hundred francophone associations in Canada. These include News Media Canada, which also represents over 800 titles in Canada's provinces and territories. I want some clarifications on this matter.

I'll now ask my only question, and it will be specific.

With regard to the creation of the advisory committees that will administer the program, can you confirm that Canada's regions will be represented in each executive office, including the Atlantic provinces, Quebec, Ontario, Western Canada, and Canada's northern territories?

Mme Lavoie : Ce serait considéré comme une aide gouvernementale. Si la dépense est déjà subventionnée par le gouvernement, cette partie ne serait pas admissible pour le crédit.

Le sénateur Pratte : Il n'y a donc pas de lien entre le statut de donataire reconnu et le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre, n'est-ce pas?

Mme Lavoie : Pas pour cet aspect.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le président : J'ai une question avant de conclure, et elle mettra fin à la partie 1(f), chers collègues.

[*Français*]

D'abord, il s'agit là d'une très bonne initiative, et je songe en particulier à l'Association de la presse francophone, qui est présente d'un bout à l'autre du pays. Je vous en félicite.

[*Traduction*]

Dans la même veine, et c'est ainsi pour un certain nombre de personnes ou d'organisations, dans le cas de Médias d'info Canada, l'association représente plus de 800 titres au Canada. Certaines de ces associations sont donc admissibles.

[*Français*]

L'Association de la presse francophone comprend aussi le Québec, et plusieurs centaines d'associations peuvent devenir membres de cette organisation.

Lors de sa comparution devant le comité, on a posé à M. Leblanc une question qui portait sur vos prévisions budgétaires, à savoir que des investissements de 500 millions de dollars seraient effectués.

À ce sujet, nous aimerions obtenir des précisions, donc vous pourriez nous faire parvenir, par l'intermédiaire de la greffière, des informations supplémentaires à ce sujet. Selon certaines statistiques, plusieurs centaines d'associations francophones existent au pays, y compris l'association Médias d'Info Canada qui représente aussi plus de 800 titres dans les provinces et territoires canadiens. J'aimerais donc obtenir des précisions à ce sujet.

Je poserai maintenant ma seule et unique question et elle sera spécifique.

En ce qui a trait à la création des comités consultatifs qui vont administrer le programme, pouvez-vous nous confirmer que les régions du Canada seront représentées dans chacun des bureaux de direction, à savoir les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest canadien, ainsi que les territoires du Nord du Canada?

Ms. Lavoie: Since the government has yet to announce the details of how the committees will be created, unfortunately, we can't answer this question.

The Chair: Can you pass this question on to the government?

Mr. McGowan: Yes, of course.

The Chair: Okay. Thank you.

[*English*]

This concludes Part 1(f). Honourable senators, we will be back in this room for 1:30.

(The committee adjourned.).

Mme Lavoie : Étant donné que le gouvernement n'a pas encore annoncé les détails relatifs à la formation des comités, nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cette question.

Le président : Pouvez-vous alors transmettre cette question au gouvernement?

M. McGowan : Oui, bien sûr.

Le président : Très bien. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Voilà qui met fin à l'examen de la partie 1(f). Chers collègues, nous serons de retour dans la même pièce à 13 h 30.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 1:30 p.m., to discuss the subject matter of all of Bill C-97, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*English*]

I wish to welcome all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the committee.

I would ask the senators, please, to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest from Quebec.

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: This afternoon we continue our consideration of the subject matter of Bill C-97, which we started this morning with officials from the Department of Finance. The sponsor of the bill is Senator Boehm. Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures, is what we call the budget implementation act, the BIA.

Let's resume our study where we left off earlier today. To the officials Mr. McGowan, Ms. Lavoie and Mr. Leblanc, thank you for being here.

This morning we completed Part 1, measure (f). Now we will move to Part 1(g). Mr. McGowan, please make your comments and we will proceed with questions.

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you. The next measure in Part 1 of the bill introduces the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 30, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Traduction*]

Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes ici présentes et à ceux et celles qui nous regardent peut-être à la télévision ou en ligne. Je m'appelle Percy Mockler. Je suis sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité.

Je demanderais aux sénateurs de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, du Québec.

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Nous poursuivons aujourd'hui notre étude de la teneur du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures — que nous appelons le projet de loi d'exécution du budget —, étude que nous avons entreprise ce matin avec les fonctionnaires du ministère des Finances. Le parrain du projet de loi est le sénateur Boehm.

Nous reprenons là où nous nous sommes arrêtés plus tôt. Monsieur McGowan, madame Lavoie, et monsieur Leblanc, je vous remercie d'être ici.

Ce matin, nous avons terminé la mesure f) de la partie 1. Nous passons maintenant à la partie 1g). Monsieur McGowan, veuillez nous expliquer ce qu'il en est. Nous passerons ensuite aux questions.

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, Ministère des Finances Canada : Merci. La prochaine mesure

new Canada training credit. It is a refundable tax credit that provides financial support to help pay for eligible training fees.

Individuals between the ages of 25 and 64 who have at least $10,000 in earnings from work, which would include parental benefits and maternity leave, and who have income below approximately $150,000 will accumulate a notional amount of $250 each year up to a lifetime limit of $5,000.

Canadians would be able to apply their accumulated balance against up to half the cost of training fees by claiming a refund on their tax return. This is a 50-per cent refundable tax credit that can help offset the cost of qualifying training by individuals.

Are there any questions?

Senator Marshall: We might be getting into this at a really low level but, when you say you will be able to apply an accumulated balance against up to half the cost of the training fees, why would it be just half? That is just the nature of the program, is it? I don't understand it. It seems like it's complicated.

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I think it will be something that Canadians can understand. Thanks for the question, senator. Maybe I can give you an example. Let's say I'm in the workforce and, as Trevor says, I have the required amount of earnings. I start to accumulate room, basically, starting in 2019. Let's say I worked in 2019, 2020, 2021, 2022, and I have accumulated $250 in each of those years, so I have $1,000 in my balance.

Now, let's say it's 2023 and I want to improve a certain set of skills. I see a course out there at an institution on the eligible list. The course costs $2,000. I can claim up to 50 per cent of that amount, up to my balance, which just works out given the example we've chosen. Basically, I would get a $1,000 credit when I file my taxes for the 2023 year.

Senator Marshall: The taxpayer would get a credit of $1,000?

Mr. Leblanc: Yes, you'll basically get up to 50 per cent of the expenses, up to the balance you accumulated. You will get that as a refund when you file your taxes. That is how it will work.

de la partie 1 du projet de loi porte sur l'instauration du Crédit canadien pour la formation. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable qui apporte une aide financière pour aider à payer les frais de formation admissibles.

Les personnes de 25 à 64 ans ayant un revenu d'emploi d'au moins 10 000 $, mais inférieur à 150 000 $, prestations parentales et prestations de congé de maternité incluses, accumuleront un montant théorique de 250 $ par année, jusqu'à une limite cumulative à vie de 5 000 $.

Les Canadiens seraient en mesure d'appliquer leur solde du crédit canadien pour la formation accumulé à la moitié des coûts de formation dans leur déclaration de revenus afin d'obtenir un remboursement. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 50 p. 100 qui peut aider les gens à payer les frais de la formation de qualification.

Y a-t-il des questions?

La sénatrice Marshall : La question est peut-être basique, mais lorsque vous dites qu'une personne pourra appliquer son solde à la moitié des coûts de formation, pourquoi est-ce seulement 50 p. 100? Est-ce simplement parce que le programme est ainsi conçu? Je ne comprends pas. Cela semble compliqué.

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, Ministère des Finances Canada : Je pense que c'est une mesure que les Canadiens peuvent comprendre. Je vous remercie de la question, sénatrice. Permettez-moi de vous donner un exemple. Disons que je suis sur le marché du travail et que j'ai le revenu d'emploi requis, comme Trevor l'a indiqué. Essentiellement, je commence à accumuler un crédit à compter de 2019. En supposant que j'ai travaillé en 2019, 2020, 2021 et 2022, et que j'ai accumulé 250 $ pour chacune de ces années, je me retrouve avec un solde de 1 000 $.

Supposons maintenant qu'en 2023, je souhaite améliorer certaines compétences. Je vois qu'il y a un cours offert par un établissement admissible. Le cours coûte 2 000 $. Je peux réclamer jusqu'à 50 p. 100 de ce montant, pour le montant total de mon solde, ce qui concorde parfaitement, étant donné l'exemple que nous avons choisi. Essentiellement, j'obtiendrais un crédit de 1 000 $ au moment de faire ma déclaration de revenus pour l'exercice 2023.

La sénatrice Marshall : Le contribuable recevrait un crédit d'impôt de 1 000 $?

M. Leblanc : Oui. Essentiellement, vous récupéreriez jusqu'à 50 p. 100 des coûts, à concurrence du solde accumulé. Vous obtiendrez ce remboursement lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Voilà comment cela fonctionnera.

Someone might take shorter courses more regularly, but it's probably a given that people are working and doing other things in their lives. It's probably every so often that they will be able to find time to take such a course. As they work, they'll accumulate; the balance will increase in their sort of notional account and they can use that when they go ahead and take the course.

Senator Marshall: The individual has to pay for the cost of the program and not the Canada Revenue Agency?

Mr. Leblanc: That's right. I would pay out of pocket the $2,000, using our example, at some point in 2023 when I take the course. Up to half of that basically will come back, up to $1,000, upon filing my taxes.

Senator Marshall: How much will that cost? It's will cost around $700,000 over five years?

Mr. Leblanc: There is a small consequential effect on tuition tax credit claims. It is about $700 million over the fiscal planning period, over the five years.

Senator Marshall: How do you come up with those numbers?

Mr. Leblanc: This is something where we have a pretty good idea of cost because it's essentially the same list of eligible institutions that currently apply through the tuition tax credit. The only difference is that, in the case of the Canada training credit, the courses have to be taken in Canada. There are certain full-time courses for a minimum length that you can take abroad for the purposes of the tuition tax credit. Basically we would look at who in that age group would have accumulated balances and who are claiming training fees or tuition expenses on their tax returns.

The interesting question will be, will more people take training as a result? We hope there is some increase but we have a pretty good sense of how people are using the tuition tax credit now from taxpayer data.

Senator Marshall: To me, it seems like a convoluted way of doing something. It just seems like we're doing all these things that affect our taxes. It is becoming more complex and more convoluted. Did you look at other ways of implementing it? This way seems this is convoluted. You netted against it the tuition tax credit, but did you look at a simpler way?

Mr. Leblanc: We think this is relatively simple.

Senator Marshall: It is a simple way?

Une personne pourrait suivre des cours moins longs, de façon plus régulière. On peut probablement tenir pour acquis que les gens travaillent et ont d'autres activités et qu'ils suivent ce genre de cours à l'occasion, quand ils en ont le temps. Le solde de leur compte théorique augmentera au fil du temps, lorsqu'ils travailleront. Ils pourront l'utiliser lorsqu'ils suivront le cours.

La sénatrice Marshall : C'est la personne qui paie les frais de cours et non l'Agence du revenu du Canada?

M. Leblanc : Exactement. Pour reprendre notre exemple, je paierais 2 000 $ de ma poche lorsque je suivrais le cours, en 2023. J'en récupérerais jusqu'à la moitié, soit 1 000 $, lorsque je ferais ma déclaration de revenus.

La sénatrice Marshall : Quel est le coût? Est-ce autour de 700 000 $ sur cinq ans?

M. Leblanc : Cela a une incidence limitée sur le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Il s'agit d'environ 700 millions de dollars sur la période de planification financière, qui est de cinq ans.

La sénatrice Marshall : Comment arrivez-vous à ce chiffre?

M. Leblanc : Nous avons une assez bonne idée des coûts, car la liste des établissements admissibles est sensiblement la même que celle du crédit d'impôt pour frais de scolarité. La seule différence, c'est que dans le cas du crédit canadien pour la formation, les cours doivent être suivis au Canada. Dans le cas du crédit d'impôt pour frais de scolarité, certains cours à temps plein suivis à l'étranger sont admissibles, pourvu qu'ils aient une durée minimale. Il s'agirait essentiellement de déterminer qui, dans ce groupe d'âge, a accumulé un solde et demande un crédit pour frais de formation ou de scolarité dans sa déclaration de revenus.

Il sera intéressant de savoir si cela incitera plus de gens à suivre une formation. Nous espérons qu'il y aura une augmentation, mais les données des contribuables nous fournissent une bonne indication de la façon dont les gens utilisent le crédit d'impôt pour frais de scolarité.

La sénatrice Marshall : Personnellement, cela me semble plutôt alambiqué. Il semble que nous prenons toutes sortes de mesures qui ont une incidence sur le régime fiscal, qui devient de plus en plus complexe et alambiqué. Avez-vous envisagé d'autres moyens de le faire? Cette méthode me semble compliquée. Vous avez déduit le crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais avez-vous cherché une solution plus simple?

M. Leblanc : Nous sommes d'avis que c'est relativement simple.

La sénatrice Marshall : Vraiment?

Mr. Leblanc: It is a relatively straightforward way. The idea is to accumulate a balance. It's $250 per year as long as one has the earnings, and half of the cost can come back, up to the balance that one has. There is always a trade-off when using the tax system in ways that support Canadians. This is an important goal in terms of helping people to maintain their skills, especially given potential changes in the job market.

It will be important to make it clear to Canadians what they hold in their credit balance. There will be a couple of ways to do that. When Canadians get their Notices of Assessment, they will see their Canada training credit balance. Also, when a person uses My Account on the CRA website, the person's Canada training credit balance will show there.

Those are important considerations that you raise, senator.

Senator Marshall: Thank you.

[*Translation*]

Senator Pratte: I just have one question. How are we going to make sure that the training taken is appropriate? I understand that there is a list of institutions that offer training, such as universities and colleges. Universities give all kinds of courses: in Italian and photography, for example.

Mr. Leblanc: Thank you. That is a good question. For the tuition tax credit and the Canada training benefit proposed in this bill, there are really two groups of institutions. First of all, there are post-secondary educational institutions; these are verified in each province, especially in order to make loans and grants to students. Each province and territory has its own list. These are principally post-secondary educational institutions. Of course, other organizations and institutions provide training. The Department of Employment and Social Development certifies the institutions that provide training.

One of the criteria to be met will be that a course must be provided in order to develop a skill in the context of a job, a position, or to maintain or improve skills.

The Canada training benefit, as found in the current bill, is an important component of this initiative. As for the other components, particularly in terms of the employment insurance training support benefit, consultations will be held with the provinces and territories, as well as with those who want to take training courses and with the institutions that offer that training.

M. Leblanc : C'est relativement simple. L'idée est d'accumuler un solde. Le montant est de 250 $ par année tant que la personne a un revenu, et elle peut récupérer la moitié des coûts, à concurrence du montant du solde. Des compromis sont toujours nécessaires lorsqu'on utilise le régime fiscal pour appuyer les Canadiens. L'objectif est important. Il s'agit d'aider les gens à maintenir leurs compétences, surtout dans le contexte des changements potentiels sur le marché du travail.

Il sera important d'informer adéquatement les Canadiens du montant de leur solde créditeur. Il y aura deux façons de le faire. Le solde du crédit canadien pour la formation sera indiqué sur l'avis de cotisation des Canadiens, et il figurera au dossier des particuliers qui utilisent Mon dossier, sur le site web de l'ARC.

Vous soulevez d'importantes questions, sénatrice.

La sénatrice Marshall : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : J'ai seulement une question. Comment va-t-on s'assurer de la pertinence de la formation suivie? Je comprends qu'il y a une liste d'institutions qui donnent cette formation, comme les universités et les collèges. Les universités donnent toutes sortes de cours, par exemple, des cours d'italien et des cours de photographie.

M. Leblanc : Merci. C'est une bonne question. Pour le crédit d'impôt pour frais de scolarité et le crédit canadien pour la formation proposés dans ce projet de loi, il y a vraiment deux groupes d'institutions. Tout d'abord, il y a les institutions d'enseignement postsecondaire, qui sont vérifiées pour chaque province, surtout aux fins de prêts et de subventions aux étudiants. Chaque province et chaque territoire a sa propre liste. Ce sont surtout des institutions d'enseignement postsecondaire. Bien sûr, il y a d'autres organisations et d'autres institutions qui offrent de la formation. Le ministère de l'Emploi et du Développement social certifie donc des institutions qui donnent de la formation.

L'un des critères à remplir sera que le cours doit être offert pour développer une compétence dans le cadre d'un emploi, d'une fonction ou pour maintenir ou améliorer des compétences.

Lorsqu'on parle de l'Allocation canadienne pour la formation, ce que l'on retrouve dans le projet de loi actuel est une composante importante de cette initiative. Dans le cadre des autres composantes, particulièrement en ce qui a trait à la prestation d'assurance-emploi pour le soutien à la formation, des consultations avec les provinces et les territoires auront lieu, ainsi qu'avec ceux qui veulent suivre des cours de formation et avec les institutions qui offrent cette formation.

The list established by the Department of Employment and Social Development can also be refined so that we are sure that it responds well to the needs of Canadians.

Senator Pratte: If I understand correctly, if an educational institution like the Université de Montréal, for example, is on the list, and someone registers for a course at the Université de Montréal, do you take it for granted that the training the institution provides is genuine? Are there really no criteria to meet? I have always dreamed about taking courses in Italian, so could I decide to register in an Italian course at the Université de Montréal and then take advantage of the training credit?

Mr. Leblanc: Yes. You describe it very well. If the course is offered by one of those educational institutions, it will be eligible.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Forest: I will continue along the same lines, the certification of educational institutions. In Quebec, a whole series of educational institutions are regulated by the education ministry, as they are in other provinces. But there are also educational institutions that are somewhat on the periphery. They may offer professional training, in management, for example, or a lot of more specific courses. I'm thinking, for example, about the Union des municipalités du Québec, that provides training in civic responsibility. Is that type of training also considered an accredited educational institution?

Mr. Leblanc: That is the second group of educational institutions that I have just mentioned. Those educational institutions have to be registered with the Department of Employment and Social Development in order to be certified and put on the department's list so that their courses can be eligible for this measure.

Senator Forest: Thank you.

I have one final question. With all these new measures, will you have to hire people? After all, several measures in this bill require the new credits and the new support programs to be managed. Have you assessed the impact of these measures on the Canada Revenue Agency, which will be responsible for managing the programs?

Mr. Leblanc: Thank you for the question.

We have assessed the impact and it will be quite moderate, because generally, the current definitions are being used. So, for eligible educational institutions, we are using a measure that

La liste établie par le ministère de l'Emploi et du Développement social pourra également être peaufinée pour nous assurer qu'elle répond bien aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Le sénateur Pratte : Si je comprends bien, si une institution d'enseignement comme l'Université de Montréal est sur la liste, par exemple, et que vous vous inscrivez à une formation à l'Université de Montréal, vous tenez pour acquis que cette institution offre une formation sérieuse? Il n'y aura pas vraiment de critères qui seront appliqués? Moi qui ai toujours rêvé de suivre des cours d'italien, je pourrais décider de m'inscrire à des cours d'italien à l'Université de Montréal et je bénéficierais alors du crédit de formation?

M. Leblanc : Oui, vous le décrivez très bien. S'il s'agit d'un cours offert par une de ces institutions d'enseignement, ce sera admissible.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le sénateur Forest : Je poursuivrai dans la même veine, soit en ce qui a trait à la certification des institutions d'enseignement. Il y a toute une série d'institutions d'enseignement au Québec qui sont régies, comme dans les autres provinces, par le ministère de l'Éducation, mais il y a aussi des institutions d'enseignement qui se trouvent un peu en périphérie et qui peuvent offrir des formations professionnelles, par exemple, dans le domaine de la gestion, ou bien des formations plus spécifiques. Je pense, par exemple à l'Union des municipalités du Québec, qui offre une formation en responsabilité civile. Est-ce que ce type de formation est également inclus pour ce qui est des institutions d'enseignement accréditées?

M. Leblanc : Il s'agit du deuxième groupe d'institutions d'enseignement dont je viens de parler. Ces institutions d'enseignement doivent s'inscrire au ministère de l'Emploi et du Développement social pour obtenir une certification afin de se retrouver sur la liste du ministère, afin que leurs cours soient admissibles aux fins de cette mesure.

Le sénateur Forest : Merci.

J'aimerais poser une dernière question. Avec toutes ces nouvelles mesures, devrez-vous embaucher du personnel? Il s'agit quand même là de plusieurs nouvelles mesures contenues dans ce projet de loi en vue de gérer ces nouveaux crédits et ces programmes de soutien. Avez-vous évalué l'impact de ces mesures pour l'Agence du revenu du Canada, qui serait responsable de la gestion de ces programmes?

M. Leblanc : Merci de cette question.

Nous avons évalué l'impact et il sera assez modeste, puisqu'on se sert généralement des définitions actuelles. Donc, pour les institutions d'enseignement admissibles, on se sert d'une mesure

already exists, the tuition tax credit, with just a few modifications.

There will be additions, as I have just said, to the online service called "My Account," so that people can consult their current balance. The agency will have to answer questions from Canadians, but in that case, the impact will be quite reasonable.

Senator Forest: So it's not going to add too many hours to your work week.

Mr. Leblanc: We will see. Perhaps I will need a training course so that I can manage things better.

[*English*]

Senator Duncan: I have a question about career training. There are many occasions that I'm familiar with where an employer will pay for additional training. I'm interested in what measures are taken to ensure there's no double-dipping, for lack of a better way to put it. I'm sure Canadian remit their taxes honestly and make every effort to do that, but we're human and errors occur. How would that be dealt with?

Mr. Leblanc: That's a good question. Again, I think it's similar to tuition. Similar rules exist now for the tuition tax credit where you can only claim what you're paying out of pocket. You can't claim what an employer is paying for you.

I think in those cases we have a self-assessment tax system which is built upon Canadians filling out their taxes and applying for the measures for which they're eligible. In something like this, the CRA will be doing its normal verification activity. It's not going to be a huge swathe of claimants, but we all know from filling out our taxes that, for this or that measure from time to time, it's verifying different amounts. I think it is a natural course of the CRA's business of administering the tax system.

Mr. McGowan: As Mr. Leblanc mentioned, it's similar to the existing rules for the tuition tax credit, so we are already faced with the same issue. For example, when I took the bar admission course the law firm paid for it. They reimbursed it taking the position that they were paying for it on their own account because it helped their business. I wasn't T4'd on it, it was just a reimbursement. However, if they give you $1,000 or so and T4'd it as income, then you get the money and you can pay for it.

qui existe déjà, soit le crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais avec quelques modifications.

Il y aura des ajouts, comme je viens de le dire, au service électronique « Mon Dossier », afin que les gens puissent consulter leur solde actuel. L'agence devra répondre aux questions posées par les Canadiens et les Canadiennes, mais, dans ce cas, l'impact sera plutôt raisonnable.

Le sénateur Forest : Cela n'augmentera donc pas trop les heures de votre semaine de travail.

M. Leblanc : On verra. J'aurai peut-être besoin d'un cours de formation pour mieux gérer cela.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : J'ai une question sur la formation professionnelle. Je sais que certains employeurs paient la formation supplémentaire de leurs employés. J'aimerais savoir quelles mesures sont prises pour veiller à éviter le cumul des déductions, pour ainsi dire. Je suis certaine que les Canadiens font tous les efforts nécessaires pour produire des déclarations de revenus exactes, mais nous sommes tous humains. Il y a des erreurs. Quelles mesures prend-on à cet égard?

M. Leblanc : C'est une bonne question. Je dirais que c'est semblable aux frais de scolarité, encore une fois. Il y a actuellement des règles semblables pour le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Une personne ne peut réclamer que ce qu'elle paie de sa poche. Elle ne peut faire de réclamation pour la partie payée par l'employeur.

Dans notre régime fiscal, qui est fondé sur l'autocotisation, les Canadiens sont tenus de remplir leur déclaration de revenus et de demander les mesures auxquelles ils sont admissibles. Dans de tels cas, l'ARC effectuera ses vérifications habituelles. Le nombre de demandeurs ne sera pas très élevé, mais nous savons tous, pour avoir rempli des déclarations de revenus, que les montants demandés pour diverses mesures font l'objet d'une vérification de temps à autre. Je crois que cela fait partie intégrante de l'administration du régime fiscal par l'ARC.

M. McGowan : Comme M. Leblanc l'a mentionné, c'est semblable aux règles actuelles concernant le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Donc, le problème est connu. Par exemple, lorsque j'ai suivi le cours de préparation au Barreau, les frais ont été acquittés par le cabinet d'avocats. Ils ont payé les frais, considérant que c'était un investissement avantageux pour le cabinet. Cela ne figurait pas sur mon T4; c'était simplement un remboursement. Toutefois, si on vous donnait 1 000 $, cela figurerait sur votre T4 à titre de revenu, mais c'est vous qui auriez l'argent et qui paieriez les frais de scolarité.

As Mr. Leblanc said, it's a self-assessment system. These issues are things that are currently being dealt with for a lot of courses where you take them with your employer. If you pay for them, then you can get the credit. If not, then you can't.

Additionally, there are T4 reporting obligations on the employer depending upon which of those circumstances you are in. There is a fairly robust system currently in place and one that is built around the idea of not allowing double-dipping.

Senator Duncan: If I can just make a quick comment on that. I'm thinking of small businesses that may want to increase health and safety in their workplace by having more members or employees certified in first aid. Those are not inexpensive courses.

What I'm hearing you say is that there is a burden on that small business to T4 if they pay for it.

Mr. McGowan: No. If an employer pays for it and it's an expense for their own business purposes, because it's better to have in your workplace people trained in first aid, then it would be a normal business expense. It would not generally be considered based on the CRA's policy to be taxable in the hands of the employee so they could just have that course paid for by the employer.

This would be in contrast to a course that the employee wants to take for their own purposes and for which they pay the tuition expenses. In this case, they're out of pocket for the cost of the course and — assuming all the other conditions are met — they would be able to qualify for the credit.

Senator Duncan: There would be no way of checking if those employees then claimed that amount? That was my question. There are standard checks, and I see that for larger tuition, but costs are going up everywhere and they're significant. The example you gave, I could see it being a burden on small business, perhaps, or an opportunity for double-dipping.

Mr. McGowan: In the personal example I provided, if my former employer paid for my course and deducted it as a business expense, he did not T4 me on the amount, so it wasn't included in my income. If I filed to try and claim the tuition tax credit, then the fact of my employer having paid for it and the fact of my having claimed the credit would be on the system. Of course, you don't do that in a self-assessment business.

It's not an easy job to audit and pick up on these things, but it is something that you hope would be discoverable.

Comme M. Leblanc l'a indiqué, c'est un système d'autocotisation. Nous examinons ces questions pour de nombreux cours offerts par les employeurs. Si c'est vous qui payez, vous avez droit au crédit. Autrement, vous n'y avez pas droit.

De plus, l'employeur a l'obligation de produire un feuillet T4 conforme à la situation de l'employé. Nous avons un système assez conçu pour empêcher le cumul des déductions.

La sénatrice Duncan : J'aimerais faire un bref commentaire à ce sujet. Je pense aux petites entreprises qui pourraient vouloir améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail en augmentant le nombre d'employés certifiés en premiers soins. Ces cours ne sont pas donnés.

D'après ce que j'ai compris, vous dites que si elles ont payé ces cours, les petites entreprises seront tenues de le déclarer sur le feuillet T4.

M. McGowan : Non. Si c'est l'employeur qui paie et qu'il s'agit d'une dépense à des fins professionnelles parce qu'il lui faut des gens formés aux premiers soins dans son milieu de travail, ce serait alors considéré comme une dépense d'affaires normale. Selon la politique de l'ARC, de façon générale, ce ne serait pas considéré comme étant un avantage imposable de l'employé, de sorte que le cours pourrait simplement être payé par l'employeur.

Ce serait l'inverse pour un cours que l'employé voudrait suivre par intérêt personnel. C'est lui qui paie les frais de scolarité de sa poche. Dans ce cas, il pourrait être admissible au crédit d'impôt s'il satisfait à toutes les autres conditions.

La sénatrice Duncan : Il ne serait pas possible de vérifier si ces employés ont ensuite réclamé ce montant? C'était ma question. Il y a des contrôles habituels, comme dans le cas de frais de scolarité plus élevés, mais les coûts augmentent partout. Ce sont des coûts importants. Par rapport à l'exemple que vous avez donné, cela pourrait être un fardeau pour les petites entreprises, peut-être, ou une possibilité de cumuler les déductions.

M. McGowan : Dans l'exemple personnel que j'ai donné, si mon ancien employeur a payé mes cours et inscrit une déduction au titre des dépenses d'entreprise, cela n'a pas été inclus sur mon feuillet T4. Donc, ce n'était pas inclus dans mon revenu. Supposons que je demande le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Le système comprendra alors deux informations : le fait que mon employeur a payé les frais, et le fait que j'ai demandé le crédit d'impôt pour frais de scolarité. Évidemment, cela ne se fait pas lorsqu'on fait sa déclaration.

Vérifier tout cela n'est pas une tâche facile, mais on espère certainement découvrir la vérité.

Senator Duncan: Thank you.

The Chair: We have just completed Part 1(g). We're moving on to Part 1(h), amending the Income Tax Act.

Mr. McGowan: The next measure is a technical measure relating to the Medical Expense Tax Credit. Currently, amounts paid for cannabis are generally eligible for the Medical Expense Tax Credit where they're purchased for a patient for medical purposes in accordance with regulations for accessing cannabis for medical purposes.

As of October 17, 2018, the regulations governing the use of cannabis for medical purposes have changed and this amendment would update a cross-reference in the Income Tax Act to reflect the new regulations that apply for this purpose. It is not a substantive change. Rather, it reflects the fact that access to cannabis for medical purposes is no longer under the Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations, it's regulated under the cannabis regulations under the Cannabis Act. So this would update a cross-reference in the Income Tax Act without changing the underlying substantive rule.

The Chair: Do senators have more questions?

If not, we will consider Part 1(h) completed. We will now move to measure (i).

Mr. McGowan: The next measure relates to existing rules in the Income Tax Act intended and designed to prevent inappropriate multiplication of access to the small business deduction. Currently small businesses can have a lower rate of tax on up to $500,000 of income. Somewhat recent amendments to the Income Tax Act were implemented in order to prevent the multiplication of that $500,000 limit.

Subsequent to that, the department heard from farming and fishing cooperatives that, in their particular case, the rule designed to prevent the inappropriate multiplication small business deduction was applying in respect of their sales of farming products and fishing catches to cooperatives of which they could be a member. Because of the legal nature of a cooperative organization, where the cooperative members can hold shares which are treated for the purposes of a small business deduction as an ownership interest in the cooperative, they are being caught by a measure that was intended to prevent a true multiplication of the small business limit where there was really one underlying business. For example, the classic example would be a law firm with 100 partners. The partnership itself would normally have a $500,000 limit but through certain

La sénatrice Duncan : Merci.

Le président : Nous venons de terminer la partie 1g). Nous passons maintenant à la partie 1h), qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. McGowan : La mesure suivante est une mesure technique relative au crédit d'impôt pour frais médicaux. Actuellement, les sommes payées pour le cannabis sont généralement admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux lorsque ces produits sont achetés pour un patient à des fins médicales, conformément au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

Depuis le 17 octobre 2018, la réglementation régissant l'usage du cannabis à des fins médicales a changé et cette modification mettrait à jour un renvoi dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour refléter la nouvelle réglementation qui s'applique à cette fin. Il ne s'agit pas d'un changement de fond. Elle reflète plutôt le fait que l'accès au cannabis à des fins médicales n'est plus régi par le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, mais par le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, et qu'il est régi par le Règlement sur le cannabis en vertu de la Loi sur le cannabis. Cela permettrait donc de mettre à jour un renvoi dans la Loi de l'impôt sur le revenu sans modifier la règle de fond sous-jacente.

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions?

Sinon, nous considérerons la partie 1h) comme terminée. Nous passons maintenant au point i).

M. McGowan : La prochaine mesure concerne les règles existantes de la Loi de l'impôt sur le revenu qui visent à prévenir la multiplication inappropriée des déductions accordées aux petites entreprises. Actuellement, les petites entreprises peuvent bénéficier d'un taux d'imposition moins élevé sur un revenu pouvant atteindre 500 000 $. Des modifications ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu assez récemment afin d'éviter la multiplication de la déduction de 500 000 $.

Ensuite, les coopératives agricoles et de pêche ont fait valoir au ministère que dans leur cas particulier, la règle visant à empêcher la multiplication inappropriée de la déduction accordée aux petites entreprises s'appliquait aux ventes de produits agricoles et de prises de pêche que pourraient faire de petites entreprises aux coopératives dont elles pourraient être membres. En raison de la nature juridique des coopératives, où les membres peuvent détenir des parts qui, aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises, sont considérées comme une participation dans la coopérative, les membres se retrouvent visés par une mesure dont l'objectif était d'empêcher une véritable multiplication des déductions accordées aux petites entreprises, alors qu'en réalité, il n'y a qu'une entreprise. Le meilleur exemple serait un cabinet d'avocats comptant

planning techniques multiplied to provide, in essence, a $50 million limit, or $500,000 per partner.

The rules that were intended to apply in that circumstance, where each of the partners was setting up their own corporation and selling to the central partnership or providing services to the central partnership, ended up catching farming and fishing cooperatives.

Recent rules were enacted in order to provide an exception for the anti-multiplication rules that would apply for sales to farming and fishing cooperatives. Subsequent to the enactment of that measure, the department and the government heard from a number of affected stakeholders and farmers who were in the same economic situation of selling to a central entity that was feeling at arm's length with the farmers and the fishers but that did not technically meet the criterion of being a cooperative organization. So they were not able to avail themselves of the exclusion for cooperatives despite being in very similar economic relationships.

What this measure would do is it would extend the exception that currently applies in respect of sales to arm's-length farming and fishing cooperatives to sales of farming or fishing products to any arm's-length purchaser. So it would remove the condition that the sales had to be a cooperative organization, thus broadening the exception and providing it to more businesses, particularly across farming and fishing industries.

Senator Marshall: Maybe you explained this already and I didn't catch on. Why is it restricted to farming and fishing? Isn't it possible it could be another type of business? You made a change several years ago and that created a problem. Now we're trying to fix the problem, but we're isolating it to two types of businesses.

Mr. McGowan: There are a couple reasons why farming and fishing businesses are provided for here.

The first, as I mentioned, had to do with the legal relationships of cooperatives. This relates significantly to the previous amendment in a previous budget bill where because of how farming and fishing businesses are often carried on where they've entered into these cooperative organizations and that's just how they operate. But the legal form of these agreements, or these cooperative organizations, involved holding an interest in the cooperative which was treated — for the purposes of at least the small business deduction — as being an equity interest in a corporation, even though the farming and fishing organizations weren't deriving real economic returns based upon their membership interests in the cooperative. They were just largely selling to the cooperatives. So it wasn't within the spirit or the

100 associés. Habituellement, la limite applicable au cabinet serait de 500 000 $, mais grâce à certaines techniques de planification, on vise essentiellement à établir une limite de 50 millions de dollars, ou de 500 000 $ par associé.

Les règles qui devaient s'appliquer dans cette situation, où chacun des partenaires créait sa propre société et vendait des produits au partenariat central ou offrait des services au partenariat central, ont fini par viser les coopératives agricoles et de pêche.

Les récentes règles ont été adoptées pour prévoir une exception aux règles visant à prévenir la multiplication qui s'appliqueraient aux ventes aux coopératives agricoles et de pêche. À la suite de l'adoption de cette mesure, le ministère et le gouvernement ont entendu les témoignages d'un certain nombre d'intervenants et d'agriculteurs touchés qui étaient dans la même situation économique car ils vendaient leurs produits à une entité centrale qui était soi-disant indépendante mais qui, techniquement, ne répondait pas au critère d'être une coopérative. Ils n'étaient donc pas en mesure de se prévaloir de l'exclusion pour les coopératives, même s'ils étaient dans des relations économiques très similaires.

Cette mesure élargirait la portée de l'exception qui s'applique actuellement aux ventes aux coopératives agricoles et de pêche indépendantes pour s'appliquer aux ventes des produits de l'agriculture et de la pêche à tout acheteur indépendant. Elle supprimerait la condition voulant que les ventes doivent provenir d'une coopérative, élargissant ainsi la portée de l'exception pour qu'elle s'applique à un plus grand nombre d'entreprises, plus particulièrement dans les industries de l'agriculture et de la pêche.

La sénatrice Marshall : Vous avez peut-être déjà expliqué cela et je n'ai pas compris. Pourquoi est-ce limité à l'agriculture et à la pêche? Pourrait-il s'agir d'un autre secteur? Vous avez apporté un changement il y a de cela plusieurs années, ce qui a créé un problème. Nous essayons maintenant de régler le problème, mais nous l'isolons à deux secteurs.

M. McGowan : Il y a quelques raisons pour lesquelles les entreprises agricoles et de pêches sont visées ici.

Premièrement, comme je l'ai mentionné, il y a les relations juridiques des coopératives. C'est étroitement lié à une modification apportée à un projet de loi d'exécution du budget précédent où, en raison de la façon dont les entreprises agricoles et de pêche adhèrent souvent à ces coopératives, c'est tout simplement la façon dont elles sont exploitées. Mais dans la forme juridique de ces ententes, ou de ces coopératives, les entreprises devaient détenir des intérêts dans la coopérative qui était considérée — aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises à tout le moins — comme étant un intérêt direct dans une société, même si les entreprises agricoles et de pêche ne généraient pas de retombées économiques réelles grâce à leur adhésion à la coopérative. Elles vendaient leurs produits en

policy intent of the measure preventing inappropriate multiplication of the small business deduction.

So that initial reasoning was based largely upon the legal framework of cooperative organizations, particularly in the farming and fishing business.

The second reason is that the act, in many circumstances, applies certain tax preferences for the farming and fishing industries. You have in those businesses a number of somewhat different factors. You have large capital requirements, you're passing down family farms and fishing businesses intergenerationally and things like that where you will see, for example, in the qualifying small business corporation the lifetime capital gains limit. There is reference to farming or fishing businesses and special rules for that. It continues an existing scheme within the act and a frequently seen decision within the act to apply separate rules to farming and fishing businesses. So you're absolutely correct that this exception applies in those cases. However, it's not fundamentally inconsistent with a lot of other rules in the act that do the same thing and it also evolves from the different consequences arising from the cooperative structures that are used in farming, a lot.

Senator Marshall: It seems peculiar to me that you're carving out farming and fishing business and you use the example of the cooperatives. I can't think of any other type of industry that uses cooperatives, but maybe there's another type of industry that uses cooperatives and maybe they should be included in the farming and fishing group. Maybe farming and fishing is somebody else. It seems odd to me that that amendment is being put in. I can't think of an answer; I only have the question.

Senator Pratte: I have no answers and I have no questions.

[*Translation*]

Senator Forest: I have an answer, but I am not sure how relevant it is.

In my opinion, we could see things evolve in the sense that, more and more, after companies are closed, the employees form a cooperative in order to continue operating. I think there is something productive to be explored here. Employees often look to that solution when they are facing a situation in which the employer is definitely closing a production facility or a plant. I wonder whether you considered or looked at that option. In some places, it is often the region's main employer. This is more a comment than a question.

The Chair: It is a comment.

grande partie aux coopératives. Ce n'était donc pas dans l'esprit ou l'intention de la mesure visant à empêcher la multiplication inappropriée de la déduction accordée aux petites entreprises.

Le raisonnement initial reposait principalement sur le cadre juridique des coopératives, et plus particulièrement des entreprises agricoles et de pêche.

La deuxième raison est que la loi, bien souvent, s'applique à certains avantages fiscaux pour les industries de l'agriculture et de la pêche. Vous avez dans ces industries un certain nombre de facteurs quelque peu différents. Vous avez d'importants besoins en capitaux. Vous transmettez la ferme familiale ou l'entreprise de pêche à la génération suivante et vous verrez, par exemple, l'exemption cumulative de gains en capital pour les petites entreprises admissibles. Il y a un renvoi aux entreprises agricoles et de pêche, ainsi que des règles spéciales. Il y a un régime et une décision dans la loi pour que des règles distinctes s'appliquent aux entreprises agricoles et de pêche. Vous avez donc tout à fait raison de dire que cette exception s'applique dans ces cas-ci. Cependant, ce n'est pas fondamentalement incompatible avec de nombreuses autres règles dans la loi qui prévoient la même chose et cela découle des conséquences différentes résultant des structures de coopératives qui sont utilisées pour les entreprises agricoles.

La sénatrice Marshall : Je trouve étrange que vous excluiez les entreprises agricoles et de pêche et que vous utilisiez l'exemple des coopératives. Je ne peux penser à aucun autre type d'industrie qui utilise des coopératives, mais il y en a peut-être une autre qui a recours aux coopératives et qui devrait peut-être être incluse dans le groupe d'entreprises agricoles et de pêche. Les entreprises agricoles et de pêche constituent peut-être un groupe à part. Je trouve curieux qu'on apporte cette modification. Je n'ai pas de réponse; je n'ai qu'une question.

Le sénateur Pratte : Je n'ai aucune réponse et aucune question.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'ai une réponse, mais je ne suis pas certain de sa pertinence.

À mon avis, nous pouvons constater une évolution, dans le sens où, de plus en plus, après la fermeture de certaines entreprises, des employés forment une coopérative afin de poursuivre les opérations. Je crois qu'il y a un filon à explorer ici. Cette solution est souvent envisagée par les employés qui font face à une situation où l'employeur ferme carrément l'unité de production ou l'usine. Je me demande si vous n'avez pas envisagé ou examiné cette option. À certains endroits, il s'agit souvent du principal employeur des environs. C'est plutôt un commentaire qu'une question.

Le président : C'est un commentaire.

[*English*]

Honourable senators, we've completed Part 1(i). We will then move to the measures under measure (j).

Mr. McGowan: The next measure extends by five years the Mineral Exploration Tax Credit. This is a credit that applies in order to support certain grassroots mineral exploration. Since its introduction, it has been extended a number of times by one year at a time and has always been envisioned as a temporary credit. This measure would extend the availability of the credit for five years in order to provide additional certainty for the mining sector. In particular, in respect of the issuance of flow-through shares, where the Mineral Exploration Tax Credit can be an important factor in mining companies — particularly junior mining companies' — ability to raise capital and engage in grassroots mineral exploration. This would extend that credit by five years.

Senator Duncan: I'm particularly familiar with this particular tax credit, as a former Minister of Finance for the Yukon. Every Yukon politician of every stripe — all of them — and every government of every stripe have renewed this tax credit. It goes back many, many years. Of course, every political stripe has taken credit for it as well.

I'm curious why we keep extending it and why we haven't been able to make it permanent. My time as finance minister goes back almost 20 years, and there was a finance minister before me that also took credit for this. Why isn't it permanent yet? That's my question.

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: These are decisions made by governments over time. Usually when a measure is temporary, it's to allow governments to evaluate after its expiration whether or not it has met its objectives. So I can only assume that the objective of the government is to re-evaluate the need for this credit in five years, probably taking into account the economics of the mining sector and the exploration sector in particular.

Senator Duncan: There is clearly a wealth of data on the effectiveness of this tax credit. Could I ask that it be sent through the committee clerk, please? Could I ask for that information?

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous avons terminé l'étude de la partie 1(i). Nous allons maintenant passer aux dispositions de la mesure (j).

M. McGowan : La prochaine mesure prolonge de cinq ans le Crédit d'impôt pour l'exploration minière. C'est un crédit qui s'applique pour soutenir certaines activités d'exploration minière primaire. Depuis sa création, il a été prolongé d'un an à plusieurs reprises et a toujours été considéré comme étant un crédit temporaire. Cette mesure prolongerait la disponibilité du crédit de cinq ans pour offrir une certitude additionnelle au secteur minier. Plus particulièrement, en ce qui concerne l'émission d'actions accréditatives, le Crédit d'impôt pour l'exploration minière peut être un facteur important pour la capacité des entreprises minières — et surtout des petites sociétés minières — de mobiliser des capitaux et de participer à des activités d'exploration minière primaire. Cette mesure prolongerait ce crédit de cinq ans.

La sénatrice Duncan : Je connais très bien ce crédit d'impôt, en tant qu'ancienne ministre des Finances du Yukon. Les politiciens du Yukon de toutes les allégeances — de tous les partis — et les gouvernements de toutes les allégeances ont renouvelé ce crédit d'impôt. Il remonte à de nombreuses années. Bien entendu, chaque allégeance politique s'est attribué le mérite également.

Je me demande pourquoi nous continuons de le renouveler et pourquoi nous n'avons pas été en mesure de le rendre permanent. J'ai été ministre des Finances il y a de cela près de 20 ans, et mon prédécesseur s'est également attribué le mérite pour ce crédit. Pourquoi n'est-il pas encore permanent? C'est ma question.

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Ce sont des décisions qui sont prises par les gouvernements au fil des ans. Habituellement, lorsqu'une mesure est temporaire, c'est pour permettre aux gouvernements d'évaluer après son expiration si elle a atteint ses objectifs ou non. Je peux donc seulement supposer que l'objectif du gouvernement consiste à réévaluer la nécessité de ce crédit dans cinq ans, probablement en tenant compte de la situation économique du secteur minier et du secteur de l'exploration, plus particulièrement.

La sénatrice Duncan : Il y a clairement une grande quantité de données sur l'efficacité de ce crédit d'impôt. Puis-je vous demander de faire parvenir ces renseignements à la greffière du comité, s'il vous plaît? Est-ce que je pourrais obtenir ces données?

Ms. Lavoie: Could you be more specific? What kind of data would you like to see? There's a lot of economic data from the Natural Resources Canada department that could provide information on exploration levels, for instance.

Senator Duncan: The effectiveness of this particular tax credit. I'm assuming the department has measured the effectiveness of it in terms of exploration spent in use of the credit.

Ms. Lavoie: We'll take a look.

The Chair: So you can provide the information to the clerk.

Ms. Lavoie: Yes.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: My question is similar to Senator Duncan's, because I had thought that somebody had conducted an evaluation of the program and that the evaluation indicated that the program was not really successful. There was some question as to the merits of the program. You don't know anything about that, do you? I think I saw something on it last year.

Ms. Lavoie: I'm not familiar with the study you're referring to.

Senator Marshall: Would the department have an evaluation? This is a similar question to Senator Duncan's.

Ms. Lavoie: I will look at the data that's publicly available and share that with the clerk.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: Honourable senators, if there are no other questions, we will move to Part 1(k).

Mr. McGowan: The next measure relates to income earned through certain communal organizations. These are religious organizations for members where their members are not allowed to own property. The existing rules in the Income Tax Act essentially deem a trust to be created for the communal organization where the congregation members are deemed to be beneficiaries of the trust. Income earned by the communal organization is deemed for tax purposes to be earned through the trust by the congregation members. This measure would ensure that, when income is earned by the communal organization, it retains its character when it is, for tax purposes, considered to be earned by the members of the congregation. That would be of particular importance for calculation of the Canada Workers Benefit, so that income earned by the communal organization and allocated to its members for tax purposes would have the

Mme Lavoie : Pourriez-vous être plus précise? Quel type de données voulez-vous avoir? Ressources naturelles Canada a beaucoup de données économiques qui pourraient fournir des renseignements sur les niveaux d'exploration, par exemple.

La sénatrice Duncan : L'efficacité de ce crédit d'impôt. Je suppose que le ministère a mesuré l'efficacité de ce crédit d'impôt pour l'exploration.

Mme Lavoie : Nous allons vérifier.

Le président : Vous pouvez transmettre ces renseignements à la greffière.

Mme Lavoie : Oui.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Ma question est semblable à celle de la sénatrice Duncan, car je pensais que quelqu'un avait mené une évaluation du programme et que l'évaluation avait conclu que le programme n'était pas très fructueux. On a remis en question le bien-fondé du programme. Vous ne savez rien à propos de cela, n'est-ce pas? Je pense que j'ai vu quelque chose à ce sujet l'an dernier.

Mme Lavoie : Je ne suis pas au courant de l'étude à laquelle vous faites référence.

La sénatrice Marshall : Le ministère aurait-il une évaluation? C'est une question semblable à celle de la sénatrice Duncan.

Mme Lavoie : Je vais consulter les données qui sont accessibles au public et les transmettre à la greffière.

La sénatrice Marshall : Merci.

Le président : Honorables sénateurs, s'il n'y a plus de questions, nous allons passer à la partie 1(k).

M. McGowan : La prochaine mesure porte sur les revenus gagnés par l'entremise de certains organismes communautaires. Ce sont des organismes religieux dont les membres ne sont pas autorisés à posséder des biens fonciers. Les règles existantes dans la Loi de l'impôt sur le revenu considèrent essentiellement qu'une fiducie est créée pour l'organisme communautaire où les membres de la congrégation sont réputés être des bénéficiaires de la fiducie. Les revenus gagnés par l'entremise de l'organisme communautaire sont considérés, à des fins fiscales, comme ayant été gagnés par les membres de la congrégation. Ce serait particulièrement important pour le calcul de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, de manière à ce que les revenus gagnés par l'organisme communautaire et alloués à ses membres à des fins fiscales seraient considérés, par exemple, comme étant des revenus commerciaux, ce qui aurait une incidence sur

same character as, for example, business income, which could affect or allow for entitlement to the Canada Workers Benefit.

This ensures that income earned through the deemed trust through one of these communal organizations retains its character for tax purposes.

Senator Eaton: How many individuals and communal organizations would benefit from this tax change? Was this a surging problem?

Mr. Leblanc: I don't have those numbers with me. That's something we can look into and try to follow up with the clerk. This was a measure that was actually announced in the 2018 fall economic statement. Then we estimated the cost of this change, just in terms of ensuring that members of communal organizations receive these benefits, in particular, the Canada Workers Benefit, to be $120 million over the 2018-19 to 2023-24 period.

Senator Eaton: What kind of communal organizations are you considering?

Mr. Leblanc: An example would be Hutterites.

Senator Eaton: How about religious?

Mr. Leblanc: Obviously, there's an important religious component. The key issue here, which sort of leads to the tax treatment that Trevor described, is that members of the community aren't allowed to own property individually. All things need to be held in common.

Senator Eaton: That's right. Nuns and priests can't own property but they live together in a congregation. However, they do make salaries teaching in some cases. I'm asking: Would that benefit extend to them?

Mr. McGowan: There's a separate benefit for clergy members who have taken a vow of perpetual poverty.

Senator Eaton: They all do.

Mr. McGowan: The mechanism is a deduction mechanism in a different section. This is more targeted towards members of communal organizations that, by their terms, don't allow for the ownership of property. The example of a nun who has taken a vow of perpetual poverty, hands over their salary to the church —

Senator Eaton: It's to the community. So would they benefit from this?

Mr. McGowan: I would expect in that case, you'd have to look at all the facts, but if they're not part of a congregation or a communal organization that applies for the purposes of this, your

l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour les travailleurs ou autoriserait l'admissibilité.

Ce faisant, ces revenus gagnés par l'entremise de la fiducie réputée par l'entremise d'un de ces organismes conservent leur caractère aux fins fiscales.

La sénatrice Eaton : Combien de personnes et d'organismes communautaires bénéficieraient de cette modification fiscale? Était-ce un problème qui s'intensifiait?

M. Leblanc : Je n'ai pas ces chiffres avec moi. Nous pouvons faire des recherches et assurer un suivi auprès de la greffière. C'est une mesure qui a été annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. Nous avons ensuite estimé le coût de ce changement — simplement pour nous assurer que les membres des organismes communautaires reçoivent ces prestations, et plus particulièrement l'Allocation canadienne pour les travailleurs — à 120 millions de dollars pour la période allant de 2018-2019 à 2023-2024.

La sénatrice Eaton : À quel type d'organismes communautaires pensez-vous?

M. Leblanc : Un exemple serait les Huttérites.

La sénatrice Eaton : Qu'en est-il des organismes religieux?

M. Leblanc : De toute évidence, il y a un volet religieux important. Le principal enjeu ici, qui nous ramène au traitement fiscal que Trevor a décrit, c'est que les membres de la communauté ne sont pas autorisés à posséder de biens fonciers. Tous les biens doivent être mis en commun.

La sénatrice Eaton : C'est exact. Les sœurs et les prêtres ne peuvent pas posséder de biens fonciers, mais ils vivent ensemble dans une congrégation. Cependant, ils touchent des salaires lorsqu'ils enseignent, dans certains cas. Ma question est la suivante : ce crédit s'appliquerait-il à eux?

M. McGowan : Il y a une allocation distincte pour les membres du clergé qui ont fait vœu de pauvreté perpétuelle.

La sénatrice Eaton : Ils le font tous.

M. McGowan : Le mécanisme est un mécanisme de déduction dans une section différente. Il cible davantage les membres d'organismes communautaires qui, dans leurs modalités, n'autorisent pas la propriété de biens. L'exemple d'une sœur qui a fait vœu de pauvreté perpétuelle, qui verse son salaire à l'église...

La sénatrice Eaton : L'argent va à la communauté. Elle bénéficierait de ce mécanisme?

M. McGowan : Dans ce cas-ci, il faudrait examiner tous les faits, mais si les gens ne font pas partie d'une congrégation ou d'un organisme communautaire qui s'applique à cette fin, à votre

deemed trust regime, they would not be within the measure. But if it's a case of, as I had mentioned, someone who has taken a vow of perpetual poverty, there's a separate rule in the tax act to provide a tax exemption there. So it's a separate regime.

Senator Eaton: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: My question is about the definition of a communal organization, in particular in the category of congregations. Clearly, at least in Quebec, we are seeing congregations progressively disappear. Potentially, and this is happening regularly, they sell large buildings located on large lots, and make a very significant capital gain.

Does this measure mean that the capital gain will be divided among all the current congregation? Given that we are witnessing a decline, some congregations build healthcare facilities, because the average age of their members is very high. What will be the impact of this measure on a congregation that sells its facilities? Will the capital gain be divided among all members?

Mr. Leblanc: Thank you for the question. For us, a congregation is a not-for-profit organization. The capital gain we are talking about is not taxable, because the gain is realized by the organization, the institution. This measure is for a very different case in which the members of a community run a company in common. They are often agricultural companies in the west of the country.

Senator Forest: Right. In Eastern Canada, the term "congregation" has a religious connotation and refers to orders of brothers and sisters owning major facilities.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: I have a couple of questions on this measure. Number one, is this a new measure? The Hutterites came before the Banking Committee in the Senate and questioned the fairness of the taxation measures. Is this the response, or am I misreading that?

Mr. Leblanc: No, I think you could see it as that. Just to give you a bit of history, the deemed trust provisions that Mr. McGowan described for me have long been in place for communities such as Hutterites and for communal organizations. The thing is that it's the Canada Revenue Agency's job to administer the law. In 2013, around that time, the CRA took a look at the law and said: Unfortunately, under the provisions that

régime de fiducie réputée, ils ne seraient pas assujettis à la mesure. Mais s'il s'agit, comme je l'ai mentionné, d'une personne qui a fait vœu de pauvreté perpétuelle, il y a une règle distincte dans la loi de l'impôt pour fournir une exemption fiscale. C'est donc un régime distinct.

La sénatrice Eaton : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Ma question concerne la définition d'un organisme communautaire, en particulier dans la catégorie des congrégations. Il est clair que, à tout le moins au Québec, les congrégations sont appelées à disparaître progressivement. Potentiellement — et cela se produit régulièrement —, elles seront appelées à vendre de grands bâtiments situés dans de grands espaces et elles vont réaliser un gain en capital fort important.

Est-ce que cette mesure fait en sorte que le gain en capital réalisé sera réparti au sein de l'ensemble de la congrégation? Étant donné que nous assistons à un déclin, certaines congrégations vont construire des établissements de soins de santé, parce que la moyenne d'âge des membres est très élevée. Quel sera l'impact de cette mesure pour une congrégation qui vend ses installations? Est-ce que le gain en capital réalisé sera réparti parmi l'ensemble des membres?

M. Leblanc : Je vous remercie de la question. Dans le cas d'une congrégation, nous parlons d'une organisation à but non lucratif. Nous ne parlons pas ici de gain en capital imposable, parce que ce sont des gains obtenus au niveau de l'organisation de l'institution. En ce qui a trait à cette mesure, nous parlons d'un cas très différent, où ce sont les membres de la communauté qui dirigent une entreprise en commun. Ce sont souvent des entreprises agricoles situées dans l'ouest du pays.

Le sénateur Forest : D'accord. Parce que, dans l'Est du Canada, le terme « congrégation » a une connotation religieuse, alors qu'il est question de frères et de sœurs qui possèdent des installations importantes.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai quelques questions sur cette mesure. Premièrement, est-ce une nouvelle mesure? Les Huttérites ont comparu devant le Comité des banques au Sénat et ont remis en question l'équité des mesures fiscales. Est-ce la réponse, ou est-ce que j'interprète mal cette mesure?

M. Leblanc : Non, je pense que vous pourriez l'interpréter ainsi. Pour vous fournir un bref historique, les dispositions relatives à une fiducie réputée que M. McGowan a décrites sont en place depuis longtemps pour les communautés telles que les Huttérites et pour les organismes communautaires. Le travail de l'Agence du revenu du Canada est d'administrer la loi. En 2013, à peu près à cette même période, l'ARC a passé en revue la loi et

are in the Income Tax Act today, we need to treat this as trust income. That's what the law says. We're not able to treat it as self-employment income, which would be eligible for a measure like the working income tax credit. It addresses that concern.

It also goes back to that the measure is retroactive to 2014, which is linked to when that interpretive change took place.

Senator Stewart Olsen: I see. A measure of fairness is what you're saying.

Mr. Leblanc: I think what it recognizes is that this is self-employment income for all intents and purposes. We have a measure currently, the Working Income Tax Benefit, which is now the Canada Workers Benefit, where self-employment income is eligible income. It responds to that.

The Chair: Now we will move to Part 1(l). Mr. McGowan, please make your comments.

Mr. McGowan: Thank you. The next measure relates to the Home Buyers' Plan, which allows first-time home buyers to access funds from their RRSPs in order to purchase a house. This measure does two things. First, it increases the withdrawal limit under Home Buyers' Plan from $25,000 to $35,000. Second, it provides that, subject to certain conditions, individuals who experience a breakdown in their marriage or common-law partnership will be able to access the Home Buyers' Plan even if they don't meet the first-time home buyer's requirement. That is in recognition, of course, of the significant upheavals to people's lives that can occur on the breakdown of a marriage or common-law partnership. It would provide more flexibility to purchase a new home and rebuild their lives.

These two measures, the increase in the withdrawal limit, and it also provides more flexibility on the breakdown of a marriage or common-law partnership.

Senator Marshall: In this year's budget, the minister announced the Home Buyers' Plan. That increase to $35,000, is that only for people who are participating in this new budget initiative?

Mr. Leblanc: No. There are two separate measures. You have the first-time home buyer's initiative —

Senator Marshall: That applies to anybody, as long as they have the money?

a dit ceci : malheureusement, aux termes des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, nous devons traiter ces revenus comme étant des revenus de fiducie. C'est ce qui est prévu dans la loi. Nous ne sommes pas en mesure de traiter ces revenus comme étant des revenus tirés d'un travail indépendant, ce qui serait admissible à une mesure telle que le crédit d'impôt sur le revenu d'emploi. Cela règle cette préoccupation.

Par ailleurs, la mesure est rétroactive jusqu'en 2014, ce qui est relié au moment où cette modification interprétative a été apportée.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vois. Vous parlez d'une mesure d'équité.

M. Leblanc : Je pense que cette mesure reconnaît les revenus tirés d'un travail indépendant à toutes fins pratiques. Nous avons actuellement une mesure, la Prestation fiscale pour le revenu de travail, dans le cadre de laquelle le revenu tiré d'un travail indépendant est un revenu admissible. C'est en réponse à cela.

Le président : Nous allons maintenant passer à la Partie 1(l). Monsieur McGowan, veuillez faire vos remarques.

M. McGowan : Merci. La prochaine mesure se rapporte au Régime d'accession à la propriété, qui permet aux acheteurs d'une première habitation d'accéder à des fonds de leurs REER pour faire l'acquisition d'une maison. Cette mesure fait deux choses. Premièrement, elle fait passer de 25 000 à 35 000 $ la limite des retraits dans le cadre du Régime d'accession à la propriété. Deuxièmement, elle prévoit que, sous certaines conditions, les personnes qui se séparent pour cause d'échec de leur mariage ou union de fait puissent accéder au Régime d'accession à la propriété même s'ils ne satisfont pas à l'exigence de l'acheteur d'une première habitation. Bien entendu, c'est pour reconnaître les bouleversements importants dans la vie des gens qui peuvent survenir à la suite de l'échec de leur mariage ou de leur union de fait. La mesure offre à ces gens une plus grande flexibilité pour acheter une nouvelle maison et rebâtir leur vie.

Ces deux mesures, dont l'augmentation de la limite des retraits, offrent une plus grande flexibilité en cas d'échec d'un mariage ou d'une union de fait.

La sénatrice Marshall : Dans le budget de cette année, le ministre a annoncé le Régime d'accession à la propriété. Cette augmentation de la limite à 35 000 $ s'applique-t-elle seulement aux personnes qui participent à cette nouvelle initiative budgétaire?

M. Leblanc : Non. Ce sont deux mesures distinctes. Vous avez l'initiative pour l'achat d'une première habitation...

La sénatrice Marshall : Elle s'applique à tout le monde, dans la mesure où les gens ont l'argent nécessaire?

Mr. Leblanc: Subject to certain conditions and that's addressed in another part of the bill.

Senator Marshall: I'm trying to integrate the two.

Mr. Leblanc: Right. This takes the existing Home Buyers' Plan and, as Mr. McGowan described, increases the limit, effective budget day, and expands eligibility to those who have experienced a breakdown of a marriage or common-law partnership.

Senator Marshall: For those who have experienced the breakdown of a marriage, we're saying the measure also provides that subject to certain conditions. Are those conditions established yet?

Mr. McGowan: Yes. They're in fact in the bill.

Senator Marshall: They're in the legislation?

Mr. McGowan: Yes, they are.

Senator Marshall: Perfect. Thank you.

Senator Stewart Olsen: This measure is, in fact, encouraging people to get into the housing market?

Mr. Leblanc: Not everyone who has more than $25,000 in their RRSP is looking to purchase a first home. I think the government recognizes that. But for some people — especially those who live in more expensive markets in parts of the country — if they're looking to buy their first home or if they're looking for a particular home, it increases the ability to which they're able to use their RRSP for the down payment portion of financing their home.

Mr. McGowan: On the other side of the coin, it removes the disincentive for saving for retirement. Someone might be worried: Should you make a contribution to your RRSP plan? What if you want to do something like buy a house in the next few years? There might be an inclination not to contribute to one's RRSP if the money will be locked in there and taxable when taken out. Knowing that some large life events, like the purchase of a house, could be coming up, this program can help. It is the other side of what Pierre mentioned; it helps improve the RRSP regime as well. The programs are sort of complementary in that way.

Senator Stewart Olsen: It could be seen as a way of putting more cash into the economy as well and encouraging initiatives that perhaps we should be looking at a little more carefully. Many first-time buyers cannot really afford that home where they're putting their money. That's a caution with this one. I understand the goings-on behind it, but I think we should be a little cautious of taking money out of RRSP accounts. Thank you.

M. Leblanc : Certaines conditions s'appliquent, et il en est question dans une autre partie du projet de loi.

La sénatrice Marshall : J'essaie d'intégrer les deux.

M. Leblanc : Exact. Comme M. McGowan l'a décrit, ces mesures augmentent la limite des retraits au Régime d'accession à la propriété, le jour de l'entrée en vigueur du budget, et élargissent les critères d'admissibilité pour inclure les personnes qui vivent l'échec de leur mariage ou de leur union de fait.

La sénatrice Marshall : Pour ceux qui ont vécu l'échec de leur mariage, cette mesure est offerte sous réserve de certaines conditions. Ces conditions ont-elles déjà été établies?

M. McGowan : Oui. Elles sont énoncées dans le projet de loi.

La sénatrice Marshall : Elles sont dans le projet de loi?

M. McGowan : Oui, elles le sont.

La sénatrice Marshall : Parfait. Merci.

La sénatrice Stewart Olsen : Cette mesure encourage en fait les gens à faire partie du marché de l'habitation?

M. Leblanc : Ce n'est pas tout le monde qui a plus de 25 000 $ dans ses REER qui envisage d'acheter une première habitation. Je pense que le gouvernement reconnaît cela. Mais pour certaines personnes — surtout celles qui vivent dans des marchés plus dispendieux dans certaines régions du pays —, si elles envisagent d'acheter une première habitation ou recherchent une maison particulière, cette mesure augmente leur capacité d'utiliser leur REER pour la mise de fonds de leur maison.

M. McGowan : En revanche, elle supprime l'effet dissuasif d'épargner pour la retraite. Cela soulève des préoccupations: devrait-on cotiser à son REER? Qu'arrive-t-il si l'on veut acheter une maison au cours des prochaines années? On pourrait être enclin à ne pas cotiser à son REER si l'argent est bloqué dans ce compte et imposable lorsqu'on le retire. Dans le cas d'événements importants de la vie, comme l'achat d'une maison, ce programme peut être utile. C'est le revers de la médaille de ce que Pierre a mentionné. Cela contribue à améliorer le REER. Les programmes sont en quelque sorte complémentaires.

La sénatrice Stewart Olsen : Cela pourrait être vu comme un moyen d'injecter plus d'argent dans l'économie ainsi que d'encourager des initiatives que nous devrions envisager avec un peu plus d'attention. Les acheteurs d'une première maison sont nombreux à ne pas pouvoir vraiment se permettre la maison à laquelle ils consacrent leur argent. Il faut faire attention à cela. Je comprends ce qui sous-tend cela, mais je crois qu'il faut faire un peu attention quand il s'agit de sortir de l'argent des comptes REER. Merci.

The Chair: Honourable senators, that completes Part 1(l). We're going now to measure (m).

Mr. McGowan: The next measure refers to Tax-Free Savings Accounts. Tax-Free Savings Accounts are, of course, tax-free. There are two important exceptions. First is income from certain prohibited types of investments. Second is income from a business carried on inside the Tax-Free Savings Account. You can think of day trading as being the classic example here.

Income from carrying on a business inside a Tax-Free Savings Account is taxable in the TFSA Trust. The trust is liable for tax. In addition, the trustee of the trust is jointly and severally liable with the trust for that tax.

This measure does a couple of things. First, it limits the liability of the trustee of the trust, generally the financial institution offering the TFSA. It limits that liability to the assets in the trust. Recourse wouldn't go beyond the property of the trust for the TFSA issuer.

Second, the measure would extend joint and several liability for this tax to the TFSA holder. That's the actual investor who would be best positioned to know whether or not a business is being carried on in the trust. In the example I mentioned earlier, the holder is presumably the one doing the day trading and would be best positioned to know if there is a business there. This measure limits the joint and several liability for the TFSA trustee to the assets in the trust. It extends that liability to the TFSA holder. Thank you.

Senator Marshall: What was the impetus for this change? It seems there was some kind of problem identified, and this is the solution to a problem. Could you elaborate on that so I can understand it better?

Mr. McGowan: Yes, of course. The concern was raised that the Tax-Free Savings Account trustees could be jointly and severally liable with the trust for the taxes arising based upon a business being carried on in the trust. That is the day-trading example. They could be liable for taxes that exceed the value of the property in the trust. Of course, when the taxes are assessed, one would expect the Revenue Agency to go first to the trust and it would have to pay the taxes.

If there are taxes left over, the joint and several liability could require the TFSA issuer, the trustee of the trust, to pay the excessive taxes when they may not even be aware, particularly aware, if it's a self-directed TFSA, that this kind of day-trading activity is going on or that there's a business being carried on. It limits that exposure and then extends it to the TFSA holder. That's what is going on here.

Le président : Honorables sénateurs, c'est tout pour l'alinéa l) de la partie 1. Nous passons maintenant à la mesure de l'alinéa m).

M. McGowan : Les mesures suivantes portent sur les comptes d'épargne libre d'impôt. Les CELI sont naturellement exempts de taxe. Il y a deux exceptions importantes. Il y a premièrement les revenus de certains types de placements interdits, et deuxièmement les revenus provenant de l'exploitation d'une entreprise par l'entremise d'un CELI. La spéculation sur séance en est un exemple classique.

Les revenus de l'exploitation d'une entreprise par l'entreprise d'un CELI sont imposables, dans une fiducie CELI. La fiducie est tenue de payer de l'impôt. De plus, le fiduciaire de la fiducie partage solidairement avec la fiducie la responsabilité relative au paiement de ces impôts.

Cette mesure fait deux choses. Premièrement, elle limite la responsabilité du fiduciaire de la fiducie, généralement l'institution financière qui offre le CELI. Cela restreint cette responsabilité aux biens détenus dans la fiducie. Le recours serait limité à la propriété de la fiducie, pour l'émetteur du CELI.

Deuxièmement, la mesure aurait pour effet de rendre le détenteur du CELI solidairement responsable de ces impôts. Il s'agit de l'investisseur, qui serait le mieux placé pour savoir si une entreprise est exploitée dans la fiducie. Dans l'exemple que j'ai donné précédemment, on présume que le détenteur est celui qui s'adonne à la spéculation sur séance et qui est le mieux placé pour savoir s'il y a là une entreprise. Cette mesure limite la responsabilité solidaire du fiduciaire du CELI aux actifs de la fiducie. Elle élargit la responsabilité du détenteur du CELI. Merci.

La sénatrice Marshall : Qu'est-ce qui a motivé ce changement? Il semble qu'on ait décelé un problème et que ce soit la solution à un problème. Pourriez-vous en dire plus à ce sujet afin que je comprenne mieux?

M. McGowan : Oui, bien sûr. On s'est inquiété de ce que le fiduciaire du compte d'épargne libre d'impôt est solidairement responsable avec la fiducie des impôts relatifs à une entreprise exploitée par l'entremise de la fiducie. C'est l'exemple de la spéculation sur séance. Le fiduciaire pourrait être responsable des impôts qui dépassent la valeur de la propriété dans la fiducie. Bien entendu, quand les impôts sont établis, on s'attendrait à ce que l'Agence du revenu du Canada se tourne d'abord vers la fiducie pour que celle-ci paie les impôts.

S'il reste des impôts à payer, en raison de la responsabilité conjointe, l'émetteur du CELI, le fiduciaire de la fiducie, pourrait être tenu de payer l'excès d'impôt alors qu'il n'est même peut-être pas au courant des activités de spéculation sur séance ou de l'exploitation d'une entreprise, s'il s'agit d'un CELI autodirigé. Cela limite ce risque et le fait porter par le détenteur du CELI. C'est ce qui se produit ici.

The Chair: Any other questions? If not, that concludes measure (m). We will move to Part 1(n).

Mr. McGowan: The next measure in the bill relates to the repayment of overpayments by employees in response to a cash-flow issue that had been raised. This measure applies generally to overpayments and repayments of salary, however, it would apply in the context of the Phoenix overpayments and the issues with the Phoenix pay system. Again, to reiterate, this is a general application. Any employer and employee in the same situation can avail themselves of this new measure.

An issue arose when, in the overpayment of salary or wages to an employee, the employee received a net amount. An amount was withheld on account of income taxes, CPP and EI and that was remitted to the government. The rules currently say that an employee, upon discovering an overpayment, must return the full amount of their salary to the employer. The employee would then need to apply to the Canada Revenue Agency for a refund of the withheld taxes that were deemed paid under the Tax Act. At the end of the day, of course, the employee would be made whole, but that could result in significant cash-flow issues when they must return the gross amount to their employer and then wait for their refund from the Canada Revenue Agency.

Under this measure, when it applies, the employee could return the net amount that they've actually received from the employer and it would allow the Canada Revenue Agency to return the rest, the withheld amount, to the employer, thus eliminating the cash-flow problem and making sure that, again, at the end of the process, all parties are whole.

I'd be happy to answer any questions.

Senator M. Deacon: I have just a quick question on this because, as you very well know, we are dealing with significant salary overpayments that fell second place to people getting paid first. This is continuing.

There was in the book some information, but do you have an updated sense of the amount of overpayment and the impact of this good decision — I think it's a good decision — in numbers.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. We don't have with us any current information on overpayments. Our colleagues in Public Services and Procurement Canada would know insofar as the federal government is the employer.

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres questions? S'il n'y en a pas d'autres, c'est tout pour la mesure de l'alinéa m). Nous allons passer à l'alinéa n) de la partie 1.

M. McGowan : La mesure suivante du projet de loi est liée au remboursement à l'employeur d'un trop-payé de salaire versé à l'employé, et elle répond à un problème de liquidité qui a été soulevé. Cette mesure s'applique généralement aux cas de trop-payé et de remboursement de salaire, mais en particulier aux cas de trop-payé de salaire du système Phénix et aux problèmes relatifs au système de paie Phénix. Je le répète, c'est d'application générale. N'importe quel employeur ou employé se trouvant dans la même situation peut se prévaloir de cette nouvelle mesure.

Un problème a surgi quand, dans le cas d'un trop-payé de salaire, l'employé a reçu un montant net. On a déduit du montant l'impôt sur le revenu, ainsi que les cotisations au RPC et à l'assurance-emploi, et tout cela a été remis au gouvernement. Selon les règles actuelles, quand un employé constate un trop-payé de salaire, il doit remettre le montant complet de son salaire à l'employeur. L'employé doit ensuite faire une demande à l'Agence du revenu du Canada pour obtenir le remboursement de l'impôt prélevé qui est réputé avoir été payé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au bout du compte, bien sûr, l'employé est pleinement indemnisé, mais cela peut lui causer d'importants problèmes de liquidités quand il doit retourner le montant brut à son employeur, puis attendre le remboursement de l'Agence du revenu du Canada.

Avec cette mesure, quand elle s'applique, l'employé pourrait rembourser le montant net qu'il a effectivement reçu de l'employeur, et l'Agence de revenu du Canada pourrait rembourser le reste, le montant retenu, à l'employeur, ce qui éliminerait les problèmes de liquidités de l'employé et garantirait, encore une fois, la pleine indemnisation de toutes les parties à la fin du processus.

Je serais ravi de répondre à toutes vos questions.

La sénatrice M. Deacon : Je n'ai qu'une petite question à ce sujet, car, comme vous le savez très bien, nous nous retrouvons avec d'importants trop-payés de salaire, et il faut s'occuper de payer les gens qui ne sont pas payés pour commencer. Cela se poursuit.

De l'information a été fournie, mais avez-vous une idée plus à jour du montant de trop-payé et des effets sur les chiffres de cette bonne décision — car je crois que c'est une bonne décision?

M. Leblanc : Je vous remercie de votre question. Nous n'avons pas cette information à jour avec nous concernant les trop-payés. Nos collègues de Services publics et Approvisionnement Canada les auraient dans la mesure où le gouvernement fédéral est l'employeur.

Senator M. Deacon: That would be great. I would like a sense of that number — not every number, but a sense of what it is. I believe this decision and this tax measure are the right things for Canadians who have been doing exactly what you've said — paying back in full and then waiting. This is a good move to make quickly.

Mr. Leblanc: Thank you, senator. We'll see what we can find. I should say that, in practice, while we're changing the law generally, this measure will affect people overpaid in a previous year but where the overpayment is only discovered in a subsequent year. As it stands now, if an overpayment occurs and is identified in the same year, the CRA's administrative position is to allow the employer basically to only repay the net and adjust a future withholding. Once the calendar year is over, in theory, the books are closed on that withholding. That's why, under the current rules, when the overpayment identified in respect of a previous year, then it is just as Mr. McGowan described.

I don't know PSPC's ability to separate those two types. We'll look into it.

[*Translation*]

Senator Pratte: The public sector unions have reacted positively to the measure, but they asked why it took so long to reach this solution? The Phoenix problems go back to 2015. The cash flow problems for certain employees were identified some time ago. Why is this only happening now? Is it because it is complicated to put into place?

Mr. Leblanc: Thank you for the question. In fact, there were two main issues. First of all, it is complicated because we have to consider three components. Two are income tax and employment insurance. Both are administered by the federal government. Finally, there is the Canada Pension Plan, which is operated jointly by the federal government and the provinces. The government announced its proposals in January, four months ago. The Canada Revenue Agency administers income tax and employment insurance, but not the Canada Pension Plan. So approval has to be obtained according to the Canada Pension Plan's amending formula. Also, a lot of federal public servants work in Quebec.

For the workers in Quebec, it's not just a matter of federal deductions. There are also provincial deductions. There is the provincial tax and the parental insurance plan and the Quebec Pension Plan.

La sénatrice M. Deacon : Ce serait excellent. J'aimerais avoir une idée de ce montant — pas dans tous les détails, mais une idée générale. Je crois que cette décision et cette mesure fiscale représentent la bonne chose à faire pour les Canadiens qui doivent faire ce que vous avez décrit : rembourser le montant en entier, puis attendre. C'est une bonne chose à faire très rapidement.

M. Leblanc : Merci, sénatrice. Nous allons essayer de trouver. Je devrais dire qu'en pratique, bien que nous changions la loi de façon générale, cette mesure touchera les personnes ayant eu un trop-payé au cours d'une année précédente, mais seulement si le trop-payé n'a été découvert qu'au cours d'une année subséquente. Dans l'état actuel des choses, s'il y a un trop-payé et qu'il est découvert la même année, l'ARC a comme position administrative de permettre à l'employeur de ne rembourser que le montant net et de faire le redressement d'une retenue future. Une fois que l'année civile est terminée, en théorie, les livres sont fermés concernant cette retenue. C'est la raison pour laquelle, selon les règles actuelles, pour les trop-payés d'une année précédente, ce que M. McGowan a décrit s'applique.

Je ne sais pas dans quelle mesure Services publics et Approvisionnement Canada est capable de séparer ces deux types. Nous allons nous pencher là-dessus.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Les syndicats de la fonction publique ont réagi très positivement à cette mesure, mais ils ont soulevé un point :pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour en arriver à cette solution? Les problèmes liés à Phénix remontent à 2015. Les problèmes de *cash flow* des employés avaient été identifiés il y a un certain temps. Pourquoi cela arrive-t-il seulement maintenant? Est-ce parce que c'est une mesure qui est complexe à mettre en place?

M. Leblanc : Merci de la question. En effet, je pense qu'il y avait deux principaux enjeux. Tout d'abord, c'est une mesure compliquée, parce qu'on parle de trois composantes. Il y a l'impôt sur le revenu et l'assurance-emploi. Les deux sont administrés par le gouvernement fédéral. Enfin, il y a le Régime de pensions du Canada, qui est géré conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement a annoncé ses propositions au mois de janvier, soit il y a quatre mois. L'Agence du revenu du Canada administre l'impôt sur le revenu et l'assurance-emploi, mais pas le Régime de pensions du Canada, parce qu'il faut obtenir l'approbation conformément à la formule d'amendement qui s'applique au Régime de pensions du Canada. Il y a également beaucoup de fonctionnaires fédéraux qui travaillent au Québec.

Pour les travailleurs du Québec, ce n'est pas seulement une question de retenues fédérales; il y a aussi des retenues provinciales. Il y a l'impôt provincial et le régime d'assurance parentale, et il y a le Régime de rentes du Québec.

When the federal government made its proposal, the provincial government announced its decision to move forward in a similar way. We have had discussions with our provincial colleagues. Those are the two main reasons, I feel.

Senator Pratte: Okay. Thank you.

[*English*]

The Chair: Therefore, senators, we will move on to Part 1(o).

Mr. McGowan: The next measure actually builds upon some of the earlier measures announced in Budget 2016. It would provide accelerated capital cost allowance treatment to electrical vehicle charging stations and a broad range of electrical energy storage equipment.

As I said before, capital cost allowance is essentially tax depreciation. The general rule is it reflects the useful life of an asset. Exceptions are provided within the tax system to provide incentives for investment. Some of these relate to what you might consider green energy equipment and are in Class 43.1, which provides a 30 per cent capital cost allowance rate, and Class 43.2, which provides a 50 per cent base capital cost allowance rate. Of course both of those two classes are the ones we discussed earlier, where the capital cost allowance rate would be increased to 100 per cent under the accelerated investment incentive measure. But in either case there are tax benefits encouraging investment into green energy.

What this measure would do is it would add electric vehicle charging stations to the classes to provide enhanced capital cost allowance incentives for EV charging stations. We discussed earlier how it interacts with the zero-emission vehicle measures. A business could buy a charging station either for use by its customers or for its own internal use, receive an increased upfront deduction in respect to the capital outlay and then use that to charge their zero-emission vehicles or their plug-in hybrids that they use in their business.

Next, the electrical energy storage would be included in Class 4. These qualifying batteries would be eligible for the enhanced capital cost allowance rates depending on what type of system they plug into. If they are connected with, say, a wind turbine that's a Class 43.2 asset, the electrical energy storage, the battery would itself become a Class 43.2 asset and be eligible for the base deduction rate of 50 per cent or under the accelerated investment incentive program 100 per cent temporarily. So it

Quand le gouvernement fédéral a fait sa proposition, le gouvernement provincial a annoncé sa décision d'aller de l'avant d'une manière similaire. Il s'agit de discussions que nous avons eues avec nos collègues provinciaux. Je pense que ce sont les deux principales raisons.

Le sénateur Pratte : D'accord. Merci.

[*Traduction*]

Le président : Nous passons donc à l'alinéa o) de la partie 1.

M. McGowan : Cette mesure se fonde sur certaines des mesures annoncées dans le budget de 2016. Elle accorderait une déduction pour amortissement accéléré pour les investissements dans des bornes de recharge pour véhicules électriques et l'équipement de stockage d'énergie électrique.

Comme je l'ai dit précédemment, la déduction pour amortissement est essentiellement une dépréciation pour fins fiscales. La règle générale est que la période de temps correspond à la durée de vie utile d'un actif. Le régime fiscal prévoit des exceptions dont le but est d'encourager l'investissement. Certaines de ces exceptions sont liées à ce que vous pourriez considérer comme étant de l'équipement qui réduit la consommation d'énergie et qui relève de la catégorie 43.1, pour laquelle la déduction pour amortissement est de 30 p. 100, ou de la catégorie 43.2, pour laquelle la déduction pour amortissement est de 50 p. 100. Bien entendu, ce sont les deux catégories dont nous avons discuté précédemment, pour lesquelles la déduction pour amortissement serait haussée à 100 p. 100 en vertu de l'incitatif à l'investissement accéléré. Dans un cas comme dans l'autre cependant, il y a des avantages fiscaux qui encouragent les investissements dans l'énergie verte.

Cette mesure aurait pour effet d'inclure les bornes de recharge pour véhicules électriques dans ces catégories pour qu'elles puissent faire l'objet d'une déduction majorée sur amortissements. Nous avons discuté tout à l'heure de la façon dont cela interagit avec les mesures relatives aux véhicules zéro émission. Une entreprise pourrait acheter une borne de recharge pour ses clients ou pour son usage interne, profiter d'une déduction accrue immédiate pour la mise de fonds, puis utiliser la borne pour charger les véhicules zéro émission ou les véhicules hybrides rechargeables qui servent à l'entreprise.

Ensuite, le système de stockage d'énergie électrique serait inclus dans la catégorie 4. Ces batteries seraient admissibles aux taux de déduction majorée pour amortissement selon le type de système dans lequel elles sont branchées. Si elles sont connectées, disons, à une éolienne, un bien de catégories 43.2, le stockage d'énergie électrique — la batterie elle-même — deviendrait un bien de catégories 43.2 et serait admissible au taux de base de 50 p. 100 ou, avec l'incitatif à l'investissement

provides additional capital cost allowance tax incentives in respect of these two types of properties.

Senator Pratte: I'm looking for the cost of this measure and I can't find it. Do you have any idea, how many charging stations this would help implement?

Ms. Lavoie: This was a measure announced in Budget 2016, so you won't find it in this year's budget.

Senator Pratte: Budget 2016?

Ms. Lavoie: Yes.

[*Translation*]

As for the cost, in the first two years, it was estimated at $4 million, which is really not a lot. What happens with measures for companies is that there is always a delay in recognizing the costs. So the first two years are probably not representative of what it will cost in the medium term. The only information available to us is in the 2016 budget.

Senator Pratte: Does that apply to government institutions? I am thinking about municipalities and provincial governments that are investing in charging stations.

Ms. Lavoie: No, it applies to companies buying these stations for business reasons, either to attract a certain clientele or to meet their own needs. Organizations like Hydro-Québec would not be able to take advantage of a measure like that.

Senator Pratte: Okay. Thank you.

[*English*]

Senator Eaton: To follow on from Senator Pratte, there was a 2016 Budget item. How many people took you up on it? Was it successful? Is this why you continued or did no one take it up? What happened?

Ms. Lavoie: This is not information that we have from the tax data. When corporations claim Class 43.2 assets, it's grouped together. We wouldn't know if it's a solar panel. It's not specific enough for us to be able to answer that question.

Senator Eaton: You're educating me. When you're doing this year's budget, you don't look back and think that was really successful and you should do more of that; it's just a blanket,

accéléré, au taux de 100 p. 100 sur une base temporaire. Ce sont donc des incitatifs fiscaux supplémentaires sous la forme de déductions pour amortissement concernant ces deux types de biens.

Le sénateur Pratte : Je cherche le coût de cette mesure, mais je n'arrive pas à le trouver. Avez-vous une idée du nombre de bornes de chargement que cela contribuerait à mettre en place?

Mme Lavoie : C'est une mesure qui est annoncée dans le budget de 2016, alors vous ne trouverez pas cela dans le budget de cette année.

Le sénateur Pratte : Le budget de 2016?

Mme Lavoie : Oui.

[*Français*]

Pour ce qui est du coût, les deux premières années, il était estimé à 4 millions de dollars, ce qui est assez peu élevé. Ce qui arrive avec les mesures du côté des entreprises, c'est qu'il y a toujours un délai dans la reconnaissance des coûts. Donc, les deux premières années ne sont probablement pas représentatives de ce que cela coûtera à moyen terme. La seule information dont nous disposons se trouve dans le budget de 2016.

Le sénateur Pratte : Est-ce que cela s'applique aux institutions gouvernementales? Je pense aux municipalités et aux gouvernements provinciaux qui investissent dans des bornes.

Mme Lavoie : Non, cela s'applique aux entreprises qui vont acheter ces bornes pour des raisons d'affaires, soit pour attirer une certaine clientèle, soit pour combler leurs propres besoins. Je sais qu'Hydro-Québec investit dans les bornes. Des organisations comme Hydro-Québec ne pourront pas bénéficier de ce type de mesures.

Le sénateur Pratte : D'accord. Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : J'aimerais faire suite aux questions du sénateur Pratte concernant le poste du budget de 2016. Combien de gens se sont prévalus de cela? Est-ce que cela a été une réussite? Est-ce la raison pour laquelle vous avez continué? Est-ce que personne ne s'en est prévalu? Qu'est-ce qui s'est passé?

Mme Lavoie : Ce n'est pas de l'information que nous pouvons extraire des données fiscales. Quand les sociétés réclament des biens de catégorie 43.2, les biens sont regroupés. Nous ne saurions pas s'il s'agit d'un panneau solaire. Ce n'est pas assez précis pour que nous soyons capables de répondre à cette question.

La sénatrice Eaton : Vous m'en apprenez. Quand vous faites le budget de cette année, vous ne revenez pas en arrière pour voir ce qui a vraiment eu du succès et ce que vous devriez refaire

and it disappears into the space beyond. So you have no idea whether it was successful or not in 2016?

Ms. Lavoie: This legislation was implemented this year. There may be more information from Transport Canada on the adoption of these technologies.

Senator Eaton: You can see how difficult it is for us when we ask you these things and we don't get answers.

Ms. Lavoie: Unfortunately, it's too early to tell at this point in terms of data.

Senator Eaton: I think the initiative is wonderful, but we don't know how long it takes to charge a car. There's no point having electric cars if it takes 12 hours to charge because you can't go a long distance, especially in a polar country.

Ms. Lavoie: Some chargers are more efficient than others. Actually, under this measure, those that are more efficient, there's a threshold for that. It will be eligible for a higher rate than those that are not.

For those that are more efficient, it takes about 30 minutes to charge an electric vehicle. Those that are less efficient, it will take more time, and under this measure it will be eligible for the 30 per cent rate rather than the 50 per cent rate because the objective is to promote the use of electric cars. I think you're right that if it takes too long to charge your car, then it's an impediment to adopt those vehicles.

So the highest incentive is for those that have a lot of capacity to quickly recharge your vehicles.

Senator Eaton: Senator Klyne brought up the fact that in some areas of the country it's mostly pickup trucks or service cars rather than sedans. I guess every car will have a different kind of plug, or will the cars have to be uniform in terms of the batteries? Those aren't your concerns, but we're spending money and we don't seem to have a lot of the answers. That's my concern. Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: The measure could be appropriate; it's not necessarily your responsibility, but we have to see how it will be rolled out. With $4 million, you can install about 150 normal charging stations and 75 fast charging stations. Seventy-five fast charging stations for the whole of Canada are not a lot. You are going to have to make sure that the rolling out is somewhat coordinated, because this is a tax measure. After all, 75 charging

encore plus. Ce n'est qu'une chose générale qui se perd dans l'infini. Vous n'avez donc aucune idée de la mesure du succès ou de l'échec de cela en 2016?

Mme Lavoie : Cette loi a été mise en œuvre cette année. Transports Canada aurait peut-être plus d'information sur l'adoption de ces technologies.

La sénatrice Eaton : Vous pouvez voir à quel point c'est difficile pour nous quand nous vous posons de telles questions sans obtenir de réponses.

Mme Lavoie : Malheureusement, il est encore trop tôt en ce qui concerne les données.

La sénatrice Eaton : Je crois que c'est une excellente initiative, mais nous ne savons pas combien de temps il faut pour charger une voiture. Il est inutile d'avoir des véhicules électriques s'il faut 12 heures pour les recharger, car vous ne pouvez pas parcourir de longues distances, en particulier dans un pays nordique.

Mme Lavoie : Certaines bornes de chargement sont plus efficaces que d'autres. En fait, dans le cadre de cette mesure, en ce qui concerne les plus efficaces, il y a un seuil pour cela. Les plus efficaces seront admissibles à un taux plus élevé que celles qui ne le sont pas.

Avec les bornes les plus efficaces, il faut environ 30 minutes pour charger un véhicule électrique. Les moins efficaces prennent plus de temps, et avec cette mesure elles sont admissibles au taux de 30 p. 100 plutôt qu'au taux de 50 p. 100, car l'objectif est de favoriser l'utilisation de véhicules électriques. Je crois que vous avez raison : s'il faut trop de temps pour charger votre voiture, c'est un obstacle à l'adoption de ces véhicules.

La mesure incitative la plus élevée vise donc les bornes qui ont une grande capacité de charger rapidement vos véhicules.

La sénatrice Eaton : Le sénateur Klyne a fait remarquer que dans certaines régions du pays, on trouve principalement des camionnettes ou des voitures de service, plutôt que des berlines. J'imagine que chaque voiture aura un type de prise différent? Est-ce que les voitures devront plutôt être uniformes en ce qui concerne les batteries? Cela ne relève pas de vous, mais nous dépensons de l'argent et nous ne semblons pas avoir beaucoup de réponses. C'est ce qui me préoccupe. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : C'est une mesure qui pourrait être pertinente; cela ne relève pas nécessairement de vous, mais il s'agit de voir comment elle sera déployée. Avec 4 millions de dollars, on installera environ 150 bornes de recharge régulières et 75 bornes de recharge rapides. Soixante-quinze bornes de recharge rapides seulement pour tout le Canada, ce n'est pas beaucoup. Il va falloir s'assurer d'une certaine coordination

stations could mean 75 stations in Toronto or Montreal, or in one particular area. It depends on the areas. Installing these charging stations is a major issue, because each station costs about $50,000. So rolling them out involves a whole planning issue that goes beyond the tax measure.

Ms. Lavoie: The $4 million is a two-year estimate done in 2016. They were the two first years. There is always some delay before the costs are known for tax purposes. The cost of this measure when it is mature may well be higher. It is not like a measure with a fixed envelope. If companies all over the country begin to adopt this technology, the cost will certainly be higher. At the moment, it is just an estimate.

There is another measure in the budget announced this year. I am told that $130 million will be made available to Natural Resources Canada to roll out these measures across the country. I am no expert in the matter. Perhaps others will come to tell you about that part of the bill, but, in this case, the measure is left to the discretion of the companies. We are trying to encourage companies to adopt these measures, but there is not really a regional strategy. We hope that the measures will be adopted for the entire country.

Senator Forest: As regards the other measure, currently — no pun intended — are you aware if municipalities and other public organizations are eligible?

Ms. Lavoie: I am by no means an expert on the other measure. You will have to ask the officials who will be coming to testify when you study that part of the bill.

Senator Forest: So we will ask those who are more plugged in.

Ms. Lavoie: Exactly.

[*English*]

Senator Marshall: It mentions the March 22, 2016, date. Does that mean companies can claim that accelerated capital cost allowance, for example, last year because the amendment didn't go through.

Mr. McGowan: Yes, the measure is effective for acquisitions, I believe, on or after the budget day in 2016 and the taxpayers and the CRA have been relying on that.

Senator Marshall: They've been allowing the deduction accelerated capital cost.

relativement au déploiement, parce que la mesure est fiscale. À la limite, 75 bornes, cela pourrait signifier 75 bornes qui sont installées à Toronto ou à Montréal, ou dans un quartier en particulier. Cela dépend des quartiers. Le déploiement de ces bornes est un enjeu important, puisque chaque borne coûte environ 50 000 $. Il y a là tout un enjeu de planification du déploiement qui va au-delà de la mesure fiscale.

Mme Lavoie : Le montant de 4 millions de dollars, c'était une estimation qui avait été faite sur deux ans en 2016. C'était les deux premières années. Il y a toujours un certain délai avant que les coûts soient reconnus au niveau fiscal. Le coût de cette mesure à maturité risque d'être plus élevé. Ce n'est pas comme une mesure où il y a une enveloppe fixe. Si les entreprises partout au pays se mettent à adopter cette technologie, les coûts seront certainement plus élevés. Pour le moment, c'est seulement une estimation.

Il y a aussi une mesure dans le budget qui a été annoncée cette année. On me dit que 130 millions de dollars seront attribués à Ressources naturelles Canada pour faire le déploiement de ces mesures au pays. Je ne suis pas experte de la question. Peut-être que d'autres personnes viendront vous parler de cette partie du projet de loi, mais, dans ce cas-ci, c'est une mesure qui est laissée à la discrétion des entreprises. Nous essayons d'inciter les entreprises à adopter ces mesures, mais il n'y a pas nécessairement de stratégie régionale. Nous espérons que ces mesures seront adoptées dans l'ensemble du pays.

Le sénateur Forest : En ce qui concerne l'autre mesure, êtes-vous au courant — sans faire de jeu de mots — si les municipalités et organismes publics sont admissibles?

Mme Lavoie : Je ne suis pas du tout experte en ce qui a trait à l'autre mesure. Il faudra demander aux fonctionnaires qui viendront témoigner lorsque vous étudierez cette partie du projet de loi.

Le sénateur Forest : On demandera donc à ceux qui sont au courant.

Mme Lavoie : Exactement.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : La date du 22 mars 2016 est mentionnée. Est-ce que cela signifie que les entreprises peuvent demander la déduction pour amortissement accéléré pour l'année dernière, par exemple, étant donné que la modification n'a pas passé?

M. McGowan : Oui, la mesure est en vigueur pour les acquisitions, je crois, à compter de la date du jour du budget en 2016, et les contribuables et l'ARC se fient à cela.

La sénatrice Marshall : Ils acceptent la déduction relative à l'incitatif à l'investissement accéléré.

Mr. McGowan: Yes.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Stewart Olsen: Would you know if the minister, in his preparation and ask for this particular measure, has done work on the uptake and areas of uptake and developed a coordinated plan? I think Senator Forest's question was very good. If you're going to do it, you should probably have a plan of doing it. Do you know if the minister did work on that?

Ms. Lavoie: People from Transport Canada have been studying this issue, namely, the adoption of electric vehicles, of all types of zero-emission vehicles and the charging station and have a strategy for that. They would be better placed to answer that question.

Senator Klyne: When I think about energy storage — and I think you mentioned solar panels — in the context of these electrical vehicles. In terms of incentives, it looks like you have some fiscal policies going on in this regard. Have you collaborated with ENERGY STAR rating with homes, which falls under Natural Resources Canada; and the Canadian Home Builders' Association? I think home builders should start thinking about roughing in vehicle chargers, the hardware that accepts solar panels, and be rated on that basis and incented by them? If we're needing charging stations, there's one in our garage but could be if it is roughed in. There should be some incentive for home builders to start roughing this in because everybody is considering carbon tax credits now and buying cars that run less expensive along with heating, and so on. It could be built into the home for solar panels, electric car chargers and that kind of stuff. That would be something to consider if you haven't. Have they been thinking about those things?

Ms. Lavoie: Your question is have we consulted with specific groups?

Senator Klyne: Well, the ENERGY STAR rating is under Natural Resources Canada so they are interested in our resources. You have a carbon tax program going on. People are wondering how to reduce their energy costs with their vehicles and their homes.

Have you collaborated with the Canadian Home Builders' Association to talk about roughing these things in so that a home could accept solar panels, electric car charging, that kind of stuff?

M. McGowan : Oui.

La sénatrice Marshall : Merci.

La sénatrice Stewart Olsen : Savez-vous si le ministre, dans son travail préparatoire, après la demande de cette mesure particulière, a fait du travail lié à l'adoption et aux aspects adoptés, puis conçu un plan coordonné? Je crois que le sénateur Forest a posé une excellente question. Si vous devez le faire, vous devriez probablement avoir un plan. Savez-vous si le ministre a travaillé à cela?

Mme Lavoie : Les gens de Transports Canada étudient cette question depuis un moment, notamment l'adoption des véhicules électriques, de tous les types de véhicules zéro émission, ainsi que les bornes de chargement, et ils ont une stratégie pour cela. Ils seraient mieux placés pour répondre à cette question.

Le sénateur Klyne : Quand je pense au stockage de l'énergie — et je crois que vous avez mentionné les panneaux solaires — dans le contexte des véhicules électriques, du point de vue des incitatifs, il semble bien que vous ayez des politiques fiscales à cet égard. Avez-vous collaboré avec le système ENERGY STAR pour les maisons, qui relève de Ressources naturelles Canada, et avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitation? Je crois que les constructeurs d'habitation devraient commencer à penser à installer les raccordements pour les bornes de chargement et la quincaillerie nécessaire à l'installation de panneaux solaires, et qu'il faudrait les évaluer en fonction de cela et les inciter à le faire. S'il faut des bornes de chargement, il y en a une dans notre garage, mais les raccordements pourraient être installés. Il devrait y avoir des incitatifs pour les constructeurs d'habitation afin qu'ils se mettent à le faire, car tout le monde pense à se prévaloir des crédits d'impôt sur les émissions de carbone et à acheter des voitures qui sont moins coûteuses à faire rouler, et il en va de même avec le chauffage et ainsi de suite. Cela pourrait être intégré dans la maison en vue de l'installation de panneaux solaires, de bornes de recharge pour véhicules électriques et ce genre de choses. Ce serait quelque chose à envisager si ce n'est pas déjà fait. Est-ce qu'ils pensent à ces choses?

Mme Lavoie : Est-ce que ce que vous voulez savoir, c'est si nous avons consulté des groupes particuliers?

Le sénateur Klyne : Eh bien, le système ENERGY STAR relève de Ressources naturelles Canada. Ils sont donc intéressés à nos ressources. Vous avez un programme de taxe sur les émissions de carbone en ce moment. Les gens se demandent comment réduire les coûts énergétiques liés à leurs véhicules et à leurs maisons.

Avez-vous collaboré avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitation afin de parler de l'installation des raccordements, pour qu'il soit possible de facilement installer, par exemple, des panneaux solaires et une borne de recharge?

Mr. McGowan: That's a good idea. We did work with NRCan in putting together the measure. We did not entirely rely on them, but we utilized them for their engineering expertise.

A lot of these systems that qualify for class 43.1 and 43.2 are sort of engineering driven. Regarding the plug in EV Charger measure, we talked about what qualifies, what doesn't, whether it's upstream or downstream with the meter and a number of considerations with NRCan in the room. For the energy storage aspect of the measure, again, we talked to our credit partners at CRA and NRCan — and then whoever NRCan talked to — and we looked at the previously existing scheme for electrical energy storage. It wasn't as coherent but it was a bit of a patchwork system. This would provide a more coherent system for electrical energy storage as it relates to these two classes of green energy equipment. Essentially, if the battery is plugged into 43.1 system, it qualifies under 43.1. If it's plugged into a 43.2 system, it qualifies under those rules. Previously, however, it had been listed, not entirely on an ad hoc basis, but on a somewhat inconsistent basis as to the types of equipment that could be eligible under various types of systems and it wasn't as consistent as it could be. In addition to our consultations with stakeholders and NRCan, the electrical energy storage rules were an attempt to make the whole system for green energy and capital cost incentives more coherent and easy to apply for the stakeholders. There is a bit more to it in the background, but we did talk to our counterparts at NRCan.

Senator Klyne: This focuses more on the individual, so it's outside of the CCA scope, but I think somehow you should be looking or considering incentivizing passenger vehicles in the home, plus heating the home, to look at some of these things like solar panels, and so on. Thank you very much.

The Chair: Honourable senators, that concludes measures under paragraph (o). We will now move to Part 1(p).

Mr. McGowan: The next measure relates to the Canadian Film or Video Production Tax Credit. This is a 25 per cent refundable tax credit that goes to qualified corporations with respect to qualified labour expenditures for an eligible Canadian

M. McGowan : C'est une excellente idée. Nous avons effectivement travaillé avec Ressources naturelles Canada à la mise en place de cette mesure. Nous n'avons pas misé entièrement sur eux, mais nous avons recouru à leurs services pour leur expertise technique.

Une grande partie des systèmes qui sont admissibles dans les catégories 43.1 et 43.2 sont plutôt axés sur les aspects techniques. Quant à la mesure touchant les bornes de recharge de véhicules électriques, nous avons parlé, en présence de Ressources naturelles Canada, de ce qui est admissible, de ce qui ne l'est pas, que ce soit en amont ou en aval du compteur, et de divers facteurs. Pour l'aspect de la mesure qui touche le stockage de l'énergie, encore une fois, nous avons parlé avec nos partenaires en matière de crédit à l'ARC, et avec Ressources naturelles Canada — et avec ceux à qui les gens de Ressources naturelles Canada se sont adressés — et nous avons examiné la formule qui existait pour le stockage de l'énergie électrique. Ce n'était pas aussi cohérent; c'était un système un peu disparate. Nous aurions maintenant un système plus cohérent pour le stockage de l'énergie électrique, pour ces deux catégories d'équipements réduisant la consommation d'énergie. En gros, si la batterie est branchée dans un système relevant de la catégorie 43.1, elle est admissible dans cette même catégorie, et il en va de même pour la batterie qui est branchée dans un système de la catégorie 43.2. Cependant, une liste avait été dressée, pas entièrement de façon ponctuelle, mais il y avait un manque d'uniformité quant au type d'équipement qui pourrait être admissible selon les divers types de systèmes. Ce n'était pas aussi uniforme que cela aurait pu l'être. Outre nos consultations auprès des intervenants et de Ressources naturelles Canada, on a cherché à établir des règles relatives au stockage de l'énergie électrique qui donneraient de la cohérence à l'ensemble du système d'énergie verte et de mesures fiscales incitatives et qui en faciliteraient l'application pour les intervenants. Il y a encore un peu à faire en arrière-plan, mais nous avons effectivement parlé à nos homologues de Ressources naturelles Canada.

Le sénateur Klyne : C'est plutôt axé sur les particuliers et cela dépasse donc la portée de la déduction pour amortissement, mais je pense que vous devriez envisager de trouver une façon d'encourager l'utilisation de certaines choses comme les panneaux solaires pour recharger les véhicules en plus de chauffer le logement, et cetera. Merci beaucoup.

Le président : Honorables sénateurs, c'est ce qui termine la discussion sur les mesures de l'alinéa o). Nous passons maintenant à l'alinéa p) de la partie 1.

M. McGowan : La mesure suivante concerne le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 25 p. 100 accordé aux sociétés admissibles pour les dépenses en main-d'œuvre admissibles d'une production

film or video production. Also qualifying under this tax credit are treaty coproduction joint projects and producers.

This measure would add Canada-Belgium coproductions to the joint projects of producers that can qualify for the purposes of this Canadian Film or Video Production Tax Credit, and that's consequential on the signing of a memorandum of understanding between Canada and the three linguistic communities of the kingdom of Belgium. The measure would allow these joint projects to qualify for the Canada Film or Video Production Tax Credit.

Senator Marshall: I have no questions on that item.

Senator Pratte: Any particular movie in mind? No questions.

Senator Eaton: Why the kingdom of Belgium, and do we have other tax arrangements in the pipe with other countries?

Ms. Lavoie: We have a network of treaties that have been in place for over 50 years now. I'm told we have 58 foreign partners.

In 2011 Research Canada undertook work to modernize those treaties and we signed recently one with Ireland, China, New Zealand, Luxembourg and Jordan under these new, modernized treaties. Most recently with Belgium. We're under negotiations with a number of other countries, and the objective of Canadian Heritage is to modernize the terms of those treaties. We have an extensive network.

Senator Eaton: None of these would go under the free trade agreement we have with the EU?

Ms. Lavoie: No.

Senator Klyne: The answer to my question may be net of any assistance, but some provinces have film tax credits and some don't. When you say net of any assistance, would that be another provincial tax credit? What assistance?

Ms. Lavoie: We'll need to get back to you on this specific question.

Senator Klyne: Okay. I had an ensuing one, but that needed to be answered first.

Senator Duncan: I'm on the same page as Senator Klyne in that I'm aware that provinces and territories have film and video production tax credits and there can be quite a competition between provinces and territories for films to be produced in their particular area. I'm wondering what the driving force is

cinématographique ou magnétoscopique canadienne admissible. Les producteurs et les projets de production conjoints visés par un traité sont également admissibles à ce crédit d'impôt.

Cette mesure ajouterait les coproductions Canada-Belgique aux projets conjoints de producteurs admissibles au présent crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, et ce, à la suite de la signature d'un protocole d'entente entre le Canada et les trois communautés linguistiques du Royaume de Belgique. Cette mesure permettrait à ces projets conjoints d'être admissibles au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

La sénatrice Marshall : Je n'ai pas de questions sur ce point.

Le sénateur Pratte : Avez-vous des exemples de films particuliers? Je n'ai pas de questions.

La sénatrice Eaton : Pourquoi le Royaume de Belgique? Et avons-nous des projets d'ententes fiscales avec d'autres pays?

Mme Lavoie : Nous avons un réseau de traités qui existe depuis plus 50 ans. On me dit que nous avons 58 partenaires étrangers.

En 2011, Recherche Canada a entrepris la modernisation de ces traités et nous avons récemment signé ce nouveau type de traité moderne avec l'Irlande, la Chine, la Nouvelle-Zélande, le Luxembourg et la Jordanie. Le plus récent a été signé avec la Belgique. Nous sommes en négociations avec plusieurs autres pays, et l'objectif de Patrimoine canadien est de moderniser les modalités de ces traités. Nous avons un vaste réseau.

La sénatrice Eaton : Est-ce qu'aucun de ces traités n'est visé par l'accord de libre-échange que nous avons signé avec l'Union européenne?

Mme Lavoie : Non.

Le sénateur Klyne : La réponse à ma question sera peut-être « à l'exclusion de l'aide financière », mais certaines provinces ont des crédits d'impôt pour production cinématographique, et d'autres non. Lorsqu'on dit que c'est à l'exclusion de l'aide financière, s'agirait-il d'un autre crédit d'impôt provincial? Quelle aide?

Mme Lavoie : Nous devrons vous revenir là-dessus.

Le sénateur Klyne : D'accord. J'avais une question de suivi, mais je dois d'abord avoir la réponse à la première question.

La sénatrice Duncan : Je suis sur la même longueur d'onde que le sénateur Klyne, c'est-à-dire que je sais que des provinces et des territoires ont des crédits d'impôt pour production cinématographique et magnétoscopique, et que ces provinces et ces territoires peuvent se livrer une concurrence féroce pour

behind this. Where is Belgium doing their filming that there was a province or territory driving this particular initiative? I understand the need, as you've said, to modernize our treaties, but —

Ms. Lavoie: At this point it's a broader objective of Canadian Heritage to modernize all the treaties that we have. I'm not sure that we necessarily have a movie being filmed in Canada as a coproduction with Belgium right now. An independent process has been put in place. There may be one, but I'm not aware of it. Given that we share the French language, I can see that such a coproduction may be with Quebec, but it's just an assumption on my part. At this point I don't have specific information.

Senator Duncan: Would it be within your department's purview to provide the clerk with information of the film incentive tax credits in place across the country so we could have that information?

Ms. Lavoie: You mean the provincial tax credits and what they are?

Senator Duncan: Would the Department of Finance have that information?

Ms. Lavoie: We can provide the information, but I want to make sure I understand the question. Is it: What are the provincial tax credits available across the country?

Senator Duncan: Yes, and who has them.

Senator Stewart Olsen: Is it a condition of the treaty that you include this kind of thing? How do you pick the countries that we do this with? Do you have any idea? Some of the countries you named that we have these treaties with, I wonder. I'm wondering why we have this unless it's a condition of an international treaty.

Ms. Lavoie: These are led by Canadian Heritage. I think the objective of these treaties is to facilitate the raising of capital for these movies. As they're saying, it's just a matter to make sure you have an international partner and that there's a means to do that. It's a matter as well — I'm relaying their policy on this — that it's a vehicle to strengthen our international ties, to attract foreign investment and to showcase Canadian talent abroad. My sense is that these treaties, which have been in place for 50 years, are for cultural reasons and they are not tied to other treaties. Again, this is the expertise of Canadian Heritage.

attirer la production de films. J'aimerais connaître ce qui motive tout cela. Dans quel endroit la Belgique mène-t-elle des activités cinématographiques qui ont été initiées par une province ou un territoire? Je comprends la nécessité, comme vous l'avez dit, de moderniser nos traités, mais...

Mme Lavoie : En ce moment, la modernisation de tous nos traités est un objectif global de Patrimoine canadien. Je ne suis pas certaine qu'une coproduction avec la Belgique est actuellement filmée au Canada. Un processus indépendant a été mis en œuvre. Une coproduction est peut-être en cours, mais je ne suis pas au courant. Étant donné que nous avons la langue française en commun, j'imagine qu'une telle coproduction pourrait se faire avec le Québec, mais c'est seulement une hypothèse. Je n'ai pas d'information précise sur cette question pour le moment.

La sénatrice Duncan : Serait-ce du ressort de votre ministère de faire parvenir à la greffière des renseignements sur les crédits d'impôt pour production cinématographique offerts à l'échelle du pays, afin que nous ayons ces renseignements?

Mme Lavoie : Vous voulez dire les crédits d'impôt provinciaux et leur description?

La sénatrice Duncan : Le ministère des Finances a-t-il ces renseignements?

Mme Lavoie : Nous pouvons vous fournir ces renseignements, mais je veux m'assurer de bien comprendre la question. Voulez-vous savoir quels sont les crédits d'impôt provinciaux offerts à l'échelle du pays?

La sénatrice Duncan : Oui, et j'aimerais savoir dans quelles provinces ou quels territoires ils sont offerts.

La sénatrice Stewart Olsen : Les conditions du traité exigent-elles que vous ayez ces choses? Comment choisissez-vous les pays avec lesquels nous faisons cela? Le savez-vous? Je me demande si nous avons signé ce type de traité avec certains des pays que vous avez énumérés en raison d'une condition prévue dans un traité international.

Mme Lavoie : Ces initiatives sont menées par Patrimoine canadien. Je crois que ces traités visent à faciliter la mobilisation de capitaux pour la production de ces films. Comme les intervenants du ministère le disent, il s'agit seulement de veiller à avoir un partenaire international et les moyens de faire cela. De plus — et je ne fais que vous répéter la politique de ce ministère —, c'est un instrument qui sert à renforcer nos relations internationales, à attirer les investissements étrangers et à présenter les talents canadiens à l'étranger. Je pense que ces traités, qui sont en œuvre depuis 50 ans, ont été signés pour des raisons culturelles et qu'ils ne sont pas liés à d'autres traités. Mais encore une fois, ce dossier relève de Patrimoine canadien.

Senator Stewart Olsen: I'm just asking because you would then have to do it with almost every country in the world. Why you can't have a program — I know this isn't your fault, I know you're asked to do this. Why couldn't we have a certain amount of funds set aside and any country — say Canada-Germany or Canada-Russia — can apply to this bulk funding rather than by country? Putting it into a treaty seems odd to me. But thank you anyway. That's just a statement.

La sénatrice Stewart Olsen : Je posais seulement la question parce que dans l'affirmative, il vous faudrait signer de tels traités avec presque tous les pays du monde. Pourquoi ne pouvez-vous pas avoir un programme — je sais que ce n'est pas de votre faute, je sais qu'on vous demande de faire cela. Pourquoi ne pouvons-nous pas réserver un certain montant et n'importe quel pays — par exemple dans le cas d'une coproduction Canada-Allemagne ou Canada-Russie — pourrait faire une demande dans le cadre de ce fonds plutôt que de conclure une entente avec chaque pays? Il me semble étrange qu'on procède par traité. Mais je vous remercie de votre réponse. Je souhaitais simplement faire ce commentaire.

The Chair: That statement prompts me to ask a few questions. I remember sitting in a chair at the beginning of the year 2000. Producing film is big business. I remember when we — not in Rimouski, Quebec, for Senator Forest. New Brunswick produced a Canada-Russia series about hockey. It was produced in New Brunswick in 2000 for 1972.

Le président : Ce commentaire me pousse à poser quelques questions. Je me souviens avoir occupé le fauteuil au début des années 2000. La production cinématographique est une affaire de gros sous. Je me souviens que nous — pas à Rimouski, au Québec, pour le sénateur Forest. Le Nouveau-Brunswick a produit une série sur le hockey dans le cadre d'une coproduction Canada-Russie. Cette série a été produite au Nouveau-Brunswick en l'an 2000 et portait sur l'année 1972.

I remember that we had to discuss and sit down with other government officials, premiers and ministers, Quebec and Ontario, because it's big business.

Je me souviens que nous avions dû discuter avec d'autres représentants gouvernementaux, des premiers ministres et des ministres provinciaux, des représentants du Québec et de l'Ontario, car c'était une affaire de gros sous.

I'm wondering, with the measures we're doing today, if it impacts on agreements that were made by provinces with the federal government and if it will benefit the province or only benefit certain parts of Canada.

J'aimerais donc savoir si les mesures que nous examinons aujourd'hui auront des répercussions sur des ententes qui ont été signées entre certaines provinces et le gouvernement fédéral et si elles profiteront à ces provinces ou seulement à certaines parties du Canada.

Ms. Lavoie: Again we're here for the tax component of this, and Canadian Heritage is leading. The treaty is a federal treaty, and so it applies equally across the country. It is a renewal of a country, in this case that existed with Belgium, for quite a number of years.

Mme Lavoie : Encore une fois, nous sommes ici pour parler de la composante fiscale de ce dossier, et Patrimoine canadien est le ministère responsable. Il s'agit d'un traité fédéral, et il s'applique donc uniformément d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit du renouvellement d'un traité signé il y a plusieurs années avec un pays, dans ce cas-ci la Belgique.

The Chair: I also have to admit that Henderson, we saw him that night, and it was in New Brunswick.

Will this help uniformity in this for provinces and territories?

Le président : Je dois également admettre que nous avons vu M. Henderson ce soir-là, au Nouveau-Brunswick.

Cela aidera-t-il à uniformiser tout cela dans les provinces et les territoires?

Ms. Lavoie: It was already uniform in the sense that, in the case of just those coproductions that we have with Belgium, we have the treaty. Then there was the need to modernize the terms, but it applies equally across the country.

Mme Lavoie : L'application était déjà uniforme, car nous avons un traité visant précisément les coproductions avec la Belgique. Il est devenu nécessaire de moderniser les modalités de ce traité, mais il s'applique uniformément à l'échelle du pays.

The Chair: Honourable senators, this concludes Part 1(p). Now for Part 1 we will conclude with measure (q).

Le président : Honorables sénateurs, c'est tout pour l'alinéa p) de la partie 1. Nous terminerons maintenant la partie 1 avec la mesure q).

Mr. McGowan: The last measure is consequential on Budget 2016 announcements that enhance the Canada Pension Plan benefits that will be phased in beginning in 2019.

Whereas some registered pension plans contain defined benefit formulas that are integrated with Canada Pension Plan benefits and those registered pension plans are being amended to integrate their benefits with the enhanced Canada Pension Plan, this measure allows for the appropriate pension adjustment calculations for the 2019 and subsequent taxation years with respect to these registered pension plans.

For affected registered pension plans that are integrated with the enhanced Canada Pension Plan, it allows for the correct reporting on employees' T4 reforms on their pension adjustments for their 2019 taxation years. This is relevant for a number of things including calculating the RRSP deduction limits for the year.

This is consequential, as I said, on the enhanced Canada Pension Plan. It allows affected RPPs to provide the appropriate amounts on employees' T4 returns for the 2019 taxation year if they've integrated their benefits with the enhanced Canada Pension Plan.

Senator Marshall: So this amendment will reduce the cost of the Canada Pension Plan, right? Do I understand that correctly? Or are the costs already reduced and this is just housekeeping?

Mr. McGowan: This doesn't affect the Enhanced Canada Pension Plan entitlements; rather, it allows for these RPPs that have defined benefit plans that are integrated with the Enhanced CPP to properly report pension adjustments on their employees' T4 returns.

Mr. Leblanc: Mr. McGowan, Ms. Lavoie and I, as employees of the federal government, are members of an integrated pension plan. Up to the year's maximum pensionable earnings, we pay lower pension contributions, as does the government as employer on our behalf than we do up above the year's maximum pensionable earnings for CPP purposes. As far as I'm aware, the government as an employer has not taken a decision — at least, I haven't heard any decision — on what they will do in light of the enhancement of the CPP. However, potentially with contributions, since the CPP will provide higher earnings for placement, there might be a decision. Again, I'm not aware that any decision has been taken for what the Government of Canada provides us as employees as a pension plan to adjust it downward as a consequence. That's just it. Mr. McGowan, Ms. Lavoie and I have very little RRSP room, basically pretty

M. McGowan : La dernière mesure découle d'annonces faites dans le cadre du budget de 2016 au sujet de la bonification de certaines prestations du Régime de pensions du Canada qui seront mises en œuvre graduellement au début de 2019.

Certains régimes de retraite agréés renferment des formules de calcul des prestations qui sont intégrées au Régime de pensions du Canada et ces régimes de retraite agréés sont modifiés pour intégrer leurs prestations au Régime de pensions du Canada bonifié. Cette mesure permet donc d'effectuer les calculs appropriés du facteur d'équivalence pour l'exercice financier 2019 et les exercices subséquents relativement à ces régimes de retraite agréés.

Cela permet de transmettre les renseignements exacts relativement aux facteurs d'équivalence sur les T4 des employés pour l'année d'imposition 2019 dans le cas des régimes de retraite agréés qui sont intégrés au Régime de pensions du Canada bonifié. C'est utile dans plusieurs cas, par exemple pour calculer le maximum déductible pour l'année au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Comme je l'ai dit, cette mesure est corrélative à la bonification du Régime de pensions du Canada. Cela permet aux régimes de retraite agréés concernés d'inscrire les montants corrects sur les feuillets T4 des employés pour l'année d'imposition 2019 si leurs prestations ont été intégrées au Régime de pensions du Canada bonifié.

La sénatrice Marshall : Cette modification permettra de réduire le coût du Régime de pensions du Canada, n'est-ce pas? Ai-je compris cette mesure correctement? Ou les coûts ont-ils déjà été réduits et s'agit-il seulement d'une mesure administrative?

M. McGowan : Cette mesure n'a pas de répercussions sur les avantages accordés au titre du Régime de pensions du Canada bonifié. Elle permet plutôt aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées qui sont intégrées au Régime de pensions du Canada bonifié d'inscrire les montants exacts des facteurs d'équivalence sur les feuillets T4 de leurs employés.

M. Leblanc : M. McGowan, Mme Lavoie et moi-même, à titre d'employés du gouvernement fédéral, participons à un régime de retraite intégré. Jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension pour l'année indiquée, nous payons des cotisations de retraite moins élevées, comme le fait le gouvernement en notre nom à titre d'employeur, que nous le faisons au-delà du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux fins du Régime de pensions du Canada. À ma connaissance, le gouvernement, à titre d'employeur, n'a pas pris de décision — du moins, je n'ai entendu parler d'aucune décision — sur ce qu'il fera dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada. Toutefois, il y aura possiblement une décision liée aux cotisations, étant donné que le Régime de pensions du Canada offrira un rendement plus élevé. Encore une fois, à ma connaissance, aucune décision n'a été prise sur ce que

close to zero, because of the pension adjustment we receive every year because we're members of a defined benefit pension plan. So it could just affect that pension adjustment that's a box on the T4 form, which is integrated into the calculation of our RRSP limit every year.

Senator Marshall: Maybe I asked the wrong question.

What's the financial impact of that amendment on the Canada Pension Plan? I understood there was no impact. And what would be the impact on people who are entitled to Canada Pension Plan, who will collect the Canada Pension Plan?

Mr. Leblanc: There would be no impact through the Canada Pension Plan. The Canada Pension Plan benefits will be what they are under the enhancement that's taking effect this year. The question will be for pension plans that are integrated with the CPP, so pension plans like ours. For each year of service, we get about 1.3, 1.4 per cent of earnings per year of service times the salary they use, whereas they use above the year's maximum pensionable earnings; it's 2 per cent.

The question will be what happens to that 1.3, 1.4 per cent.? Will that be adjusted downward?

Senator Marshall: That's what I would think.

Mr. Leblanc: That will be a decision taken by integrated pension plans.

Senator Marshall: That's not what the impact of that amendment will be?

Mr. Leblanc: It just allows for the proper pension.

Senator Marshall: It allows for it.

Mr. Leblanc: Basically, all it does is say: Okay, as employees we get a pension adjustment, and it just needs to be calculated correctly to account for that enhancement.

Senator Marshall: Okay. Thank you.

Mr. McGowan: If you are integrated, the rules currently —

prévoit le gouvernement du Canada comme régime de retraite pour ses employés pour ajuster cela à la baisse en conséquence. M. McGowan, Mme Lavoie et moi-même avons très peu de marge de manœuvre pour un régime enregistré d'épargne-retraite, en fait presque aucune marge de manœuvre, en raison du facteur d'équivalence que nous recevons chaque année parce que nous participons à un régime de pensions à prestations déterminées. Cela pourrait donc seulement avoir des répercussions sur le facteur d'équivalence représenté par une case sur le feuillet T4, qui est intégré dans le calcul de notre plafond de cotisations à un REER chaque année.

La sénatrice Marshall : J'ai peut-être posé la mauvaise question.

Quelles sont les répercussions financières de cette modification sur le Régime de pensions du Canada? D'après ce que j'ai compris, il n'y a eu aucune répercussion. Et quelles seraient les répercussions sur les personnes admissibles au Régime de pensions du Canada, qui recevront des prestations du Régime de pensions du Canada?

M. Leblanc : Il n'y aura aucune répercussion sur le Régime de pensions du Canada. Les prestations du Régime de pensions du Canada seront ce qu'elles sont dans le cadre de la bonification qui entre en vigueur cette année. La question se posera pour les régimes de retraite qui sont intégrés au Régime de pensions du Canada, donc les régimes de retraite comme le nôtre. Pour chaque année de service, nous obtenons de 1,3 à 1,4 p. 100 de nos gains multipliés par le salaire qu'ils utilisent, et lorsqu'ils utilisent un pourcentage au-delà du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, c'est 2 p. 100.

Il faut donc se demander ce qui arrivera à ce 1,3 ou 1,4 p. 100. L'ajustera-t-on à la baisse?

La sénatrice Marshall : C'est ce que j'aurais pensé.

M. Leblanc : Cette décision sera prise par les régimes de retraite intégrés.

La sénatrice Marshall : Ce ne sera pas l'impact de cette modification?

M. Leblanc : Elle permet seulement de déterminer les prestations correctes.

La sénatrice Marshall : Elle permet cela.

M. Leblanc : Essentiellement, tout ce qu'elle indique, c'est que les employés obtiennent des facteurs d'équivalence, et ils doivent seulement être calculés correctement pour tenir compte de cette bonification.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

M. McGowan : Si votre régime est intégré, actuellement, les règles...

Senator Marshall: Yes, I understand about the integration.

Senator Eaton: A couple of years ago the pensionable age went from 65 to 67 because it was said that it would make CPP stronger. We went back to 65. How solid are we? How long-term solid is the CPP fund?

Mr. Leblanc: My general sense is that the CPP is on sound financial footing.

Senator Eaton: For years to come?

Mr. Leblanc: That's what the actuarial report suggests. That's the Chief Actuary of Canada confirming that, but others would be better placed to confirm that.

The Chair: Honourable senators, this concludes Part 1 with the 17 measures we started this morning.

[*Translation*]

Mr. McGowan, Ms. Lavoie and Mr. Leblanc, thank you very much for your professionalism.

[*English*]

For Part 2, the chair will request that the following witnesses come forward: Mr. Phil King and Mr. Pierre Mercille.

We will commence with Part 2, measure (a).

[*Translation*]

Pierre Mercille, Director General, GST Legislation, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Good afternoon. Part 2 of the bill proposes amendments to Part 9 of the Excise Tax Act in order to implement amendments to the goods and services tax and the harmonized sales tax.

The amendments start at clause 70 on page 63 and end at clause 80 on page 68 of the bill. So the part of this bill dealing with the GST is very short.

[*English*]

The amendments in Part 2 of the bill generally make small improvements to the GST/HST rules. There are three health-related measures and one measure consequential to amendment to Part 1 of the bill related to the Income Tax Act. All the measures are relieving in nature and have been announced in Budget 2019.

In respect of the GST/HST health-related measures, under the GST/HST tax relief is provided for certain basic health care services and products. This is achieved by exempting the service

La sénatrice Marshall : Oui, je comprends la partie sur l'intégration.

La sénatrice Eaton : Il y a quelques années, l'âge ouvrant droit à pension est passé de 65 à 67 ans, car on disait que cela permettrait de renforcer le Régime de pensions du Canada. Cet âge est revenu à 65 ans. Dans quelle mesure le fonds du Régime de pensions du Canada est-il solide à long terme?

M. Leblanc : Selon mes observations, le Régime de pensions du Canada repose sur une base financière très solide.

La sénatrice Eaton : Pour les années à venir?

M. Leblanc : C'est ce que laisse croire le rapport actuariel. C'est l'actuaire en chef qui le confirme, mais d'autres seraient mieux placés pour le confirmer.

Le président : Honorables sénateurs, c'est ce qui termine la partie 1 sur les 17 mesures que nous avons examinées ce matin.

[*Français*]

Monsieur McGowan, madame Lavoie et monsieur Leblanc, merci beaucoup de votre professionnalisme.

[*Traduction*]

Pour la partie 2, la présidence demande aux témoins suivants de s'avancer : M. Phil King et M. Pierre Mercille.

Nous abordons la mesure a) de la partie 2.

[*Français*]

Pierre Mercille, directeur général, Législation de la TPS, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Bonjour. La partie 2 du projet de loi propose des modifications à la partie 9 de la Loi sur la taxe d'accise afin de mettre en œuvre des modifications à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée.

Les amendements débutent à l'article 70, à la page 63, et se terminent à l'article 80, à la page 68 du projet de loi. La partie relative à la TPS dans ce projet de loi est donc très courte.

[*Traduction*]

En général, les modifications de la partie 2 du projet de loi apportent de légères améliorations aux règles relatives à la TPS et à la TVH. Il y a trois mesures liées à la santé et une mesure consécutive à une modification de la partie 1 du projet de loi relative à la Loi de l'impôt sur le revenu. Toutes les mesures auront un effet d'allègement et ont été annoncées dans le budget de 2019.

En ce qui concerne les mesures relatives à la TPS et à la TVH dans le secteur de la santé, un allègement de la TPS et de la TVH est offert pour certains services et produits de santé de base. Pour

of basic health care professionals such as doctors, dentists, physiotherapists, for example, and zero rating prescription drugs, certain biologicals and certain specially designed medical devices. Zero rating in the GST sense means tax at the rate of zero, so no GST applies.

First, GST/HST relief is provided on supplies and importation of human ova and importation of in vitro embryos.

The second health care measure allows the purchase of certain foot care devices to be relieved of the GST/HST when supplied on the written order of a podiatrist or a chiropodist. Some examples of the foot care devices that qualify for the GST relief are control ankle movement walkers, otherwise known as CAM boots; heel braces, anti embolic stockings and orthotics. These foot care devices are currently relieved of the GST/HST when supplied on the written order of a physician.

The third health-related measure expands the list of GST/HST-exempt health care services to specifically include a multidisciplinary health care service.

To qualify for the exemption, 90 per cent or more of the price charged for the supply of the service must be reasonably attributable to two or more particular services that would be GST/HST exempt if they were supplied separately. The main example that is targeted here is, for example, when a physician, an occupational therapist and a physiotherapist combine their expertise to work together as a team to provide a rehabilitation service. The three health measures come into effect on March 20, 2019.

Senator Stewart Olsen: Thank you for being here. I have an informational question. Is this applying to public or private health care? If you purchase something from a private health care provider, does that apply?

Mr. Mercille: Which of the three measures are you talking about?

Senator Stewart Olsen: Actually, any of them, because they all apply — medical devices, services. Supposing you ask for a private home care nurse or whatever, and you pay them rather than have it from the public health care system.

Mr. Mercille: The three amendments don't include nursing home care, which I believe may be covered in another exemption. I don't have that information now. The supply of foot care devices — it's irrelevant who the supplier is whether it's the government or not.

Senator Stewart Olsen: Exactly.

ce faire, on exempte les services de professionnels de la santé de base comme les médecins, les dentistes, les physiothérapeutes, par exemple, et on applique la détaxation à des médicaments d'ordonnance, à certaines substances biologiques et à certains appareils médicaux spécialement conçus. La détaxation signifie que la TPS est réduite à zéro, et qu'elle n'est donc pas appliquée.

Tout d'abord, l'exemption à la TPS et à la TVH est appliquée à l'approvisionnement et à l'importation d'ovules humains et d'embryons humains in vitro.

La deuxième mesure liée à la santé permet l'exemption de la TPS et de la TVH pour l'achat de certains appareils pour les soins des pieds qui sont fournis sur l'ordonnance d'un podiatre ou d'un podologiste. Certains appareils qui sont exemptés de la TPS sont par exemple les bottes de marche visant à contrôler le mouvement des chevilles, les appareils orthopédiques, les bas anti-embolie et les dispositifs orthétiques. Ces appareils pour le soin des pieds sont actuellement exemptés de la TPS et de la TVH lorsqu'ils sont fournis sur l'ordonnance d'un médecin.

La troisième mesure liée à la santé élargit la liste des services de soins de santé exemptés de la TPS et de la TVH pour inclure précisément un service de soins de santé multidisciplinaire.

Pour être admissible à l'exemption, au moins 90 p. 100 du prix demandé pour la prestation du service doit pouvoir raisonnablement être attribué à au moins deux services précis qui seraient exemptés de la TPS et de la TVH s'ils étaient fournis séparément. L'exemple donné dans ce cas-ci est lorsqu'un médecin, un ergothérapeute et un physiothérapeute combinent leur expertise et font équipe pour fournir un service de réadaptation. Ces trois mesures liées à la santé entrent en vigueur le 20 mars 2019.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie d'être ici aujourd'hui. J'ai une question. Cela s'applique-t-il aux soins de santé publics ou aux soins de santé privés? Si une personne se procure un produit ou un service auprès d'un fournisseur de soins privé, cela s'applique-t-il?

M. Mercille : De laquelle des trois mesures parlez-vous?

La sénatrice Stewart Olsen : En fait, de n'importe laquelle d'entre elles, car cela s'applique aux trois — appareils médicaux, services. Supposons qu'on demande les services d'une infirmière qui prodigue des soins à domicile, par exemple, et qu'on paie cette personne plutôt que de recourir au système de santé public.

M. Mercille : Les trois modifications n'incluent pas les soins infirmiers à domicile, qui, je crois, peuvent être couverts dans une autre exemption. Je n'ai pas l'information présentement. Concernant le fournisseur des appareils de soins des pieds — qu'il s'agisse du gouvernement ou non, ce n'est pas important.

La sénatrice Stewart Olsen : Exactement.

Mr. Mercille: The important thing is to be supplied under written order of a doctor, nurse, occupational therapist, physiotherapist, or the two new categories of practitioner who can do the order, which are a podiatrist or a chiropodist.

Senator Stewart Olsen: You tell people it's foot care. How does that work with the provinces with their health care services? How do you reconcile that?

Mr. Mercille: When you go to buy that equipment it is usually from a private provider and you're not going to pay tax. Now the government may want to reimburse you for the value of the orthotics in some cases. I'm not aware of all the provincial systems. This amendment relieves the tax. It doesn't relieve the cost of the device. The provincial government may decide to help you in that respect.

Whether it's that, or whether it's the supply of the ova or other fertility treatments that may exist, this is not really touched by this. This is just the supply of the biological, which is the ova and the embryos. All the services — the doctors, et cetera — is for the province to decide what is covered and not covered.

Senator Stewart Olsen: Okay. So there are private fertility clinics, say, in Toronto, where you would import your ova or whatever. Was that always a patient pay issue or did that come under the purview of the clinic and therefore under the province?

Mr. Mercille: The patient in those situations would purchase the embryo or the ova. The majority of them, the way I understand it, are donated or from a family member. In this case there's no GST/HST applied on that donation. If you purchase from a bank then the tax was applied before and the amendment proposed not to apply the tax.

After that, in respect of the service itself, maybe or maybe not. I have no expertise on whether it's covered by the provincial system.

Senator Stewart Olsen: I'm sorry to be so particular about this. Using fertility clinics in my home province, New Brunswick, as an example. New Brunswick supports this clinic and provides the ova. Can the province then claim that exemption from the federal government?

Mr. Mercille: No. The supplier of the ova or the embryo will not collect the tax when making the supply.

Senator Stewart Olsen: Thank you very much.

The Chair: Other questions, senators? If not, that concludes Part 2(a) and we will move to measure (b).

M. Mercille : L'important, c'est qu'ils soient fournis sur l'ordonnance écrite d'un médecin, d'un infirmier, d'un ergothérapeute, d'un physiothérapeute ou des deux nouvelles catégories de praticiens, soit un podiatre ou un podologue.

La sénatrice Stewart Olsen : On dit aux gens que ce sont les soins des pieds. Comment cela fonctionne-t-il par rapport aux provinces, à leurs soins de santé? Comment conciliera-t-on tout cela?

M. Mercille : Habituellement, on achète ce matériel d'un fournisseur privé et on ne paie pas de taxe. Le gouvernement peut vouloir vous rembourser la valeur des orthèses dans certains cas. Je ne connais pas tous les systèmes provinciaux. La modification allège la taxe et non le coût de l'appareil. Le gouvernement peut décider d'accorder une aide à cet égard.

Qu'il s'agisse de cela ou d'ovules humains ou d'autres traitements de fertilité, ce n'est pas vraiment touché par cela. Il s'agit seulement des substances biologiques, soit les ovules et les embryons. Pour ce qui est de tous les services — médecins, et cetera —, il appartient à la province de décider ce qui est couvert ou non.

La sénatrice Stewart Olsen : D'accord. Donc, il y a des cliniques de fertilité privées, disons, à Toronto, où l'on importe les ovules, par exemple. Est-ce que c'étaient toujours les patients qui payaient ou cela relevait-il de la clinique et donc de la province?

M. Mercille : Dans ces situations, les patients achètent les embryons ou les ovules. Si je comprends bien, dans la majorité des cas, ils sont donnés par des membres de la famille. Dans ce cas, la TPS/TVH ne s'applique pas. Si l'on se procure la substance biologique auprès d'une banque, alors la taxe s'applique et la modification propose qu'elle ne s'applique pas.

Ensuite, pour ce qui est du service, peut-être ou peut-être pas. Je ne sais pas si c'est couvert par le système provincial.

La sénatrice Stewart Olsen : Je suis désolée d'être aussi précise. Je vais prendre l'exemple des cliniques de fertilité de ma province, le Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick appuie cette clinique et fournit les ovules. La province peut-elle donc demander cette exemption au gouvernement fédéral?

M. Mercille : Non. Le fournisseur de l'ovule ou de l'embryon ne percevra pas la taxe.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

Le président : Avez-vous d'autres questions, sénateurs? Si ce n'est pas le cas, c'est ce qui met fin à l'examen de la mesure a) de la partie 2, et nous passons maintenant à la mesure b).

[*Translation*]

Mr. Mercille: The final measure in Part 2 of the bill is consequential to the relaxations in Part 1 of the bill on zero-emission vehicles. Under the GST/HST scheme, companies engaged in commercial activities can generally recover the tax paid on their inputs through the input tax credits. However, limits for passenger vehicles have been established, based on income tax limits for business deductions.

This morning, you were told that the $30,000 amount has been increased to $55,000. The same kind of limit exists for the GST, a limit of $30,000.

The amendments in Part 2 of the bill are intended to ensure that the treatment for GST purposes of expenditures that companies make on zero-emission passenger vehicles is the same as the way those vehicle are treated for income tax purposes.

The amendments will result in an increase in the amount of GST and HST that companies can recover for zero-emission passenger vehicles, which are subject to the new limits under the Income Tax Act.

This measure went into effect on March 19, 2019. This concludes the description of the measures in Part 2 of the bill. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Mercille.

Senator Forest: I would like some clarification. Since municipalities do not pay the GST, does this have any impact?

Mr. Mercille: Municipalities do pay the GST, but they are able to get 100 per cent back.

Senator Forest: So this measure has no impact in this case.

Mr. Mercille: It is the same as before, because they are already treated more advantageously.

Senator Forest: They get 100 per cent back.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this concludes Part 2(b). I have been informed by the clerk that, for Part 3, the presentation will be made by Mr. King.

Phil King, Director General, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I'm here today to discuss Part 3 of the bill and this covers clauses 81 to 86. These

[*Français*]

M. Mercille : La dernière mesure incluse dans la partie 2 du projet de loi est corrélative aux allégements dans la partie 1 du projet de loi relativement aux véhicules zéro émission. Sous le régime de la TPS/TVH, les entreprises qui mènent des activités commerciales peuvent généralement recouvrer la taxe payée sur leurs intrants par le mécanisme des crédits de taxe sur les intrants. Cependant, on a établi des limites pour les voitures de tourisme qui sont basées sur les limites au titre de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les déductions pour les entreprises.

On vous a expliqué ce matin que le montant de 30 000 $ est passé à 55 000 $. Le même genre de limite existe, soit un montant de 30 000 $, au titre de la TPS.

Les modifications figurant à la partie 2 du projet de loi ont pour but de s'assurer que le traitement aux fins de la TPS des dépenses engagées par les entreprises à l'égard des voitures de tourisme zéro émission est parallèle au traitement de ces véhicules aux fins de l'impôt sur le revenu.

Ces modifications entraîneront une augmentation de la TPS et de la TVH que les entreprises pourront récupérer relativement aux voitures de tourisme zéro émission, lesquelles sont assujetties aux nouvelles limites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure est entrée en vigueur le 19 mars 2019. Cela conclut la description des mesures contenues dans la partie 2 du projet de loi. Merci.

Le président : Merci, monsieur Mercille.

Le sénateur Forest : J'aimerais avoir une précision. Étant donné que les municipalités ne paient pas de TPS, cela n'a aucun impact?

M. Mercille : Les municipalités paient de la TPS, mais elles ont droit à un remboursement de 100 p. 100.

Le sénateur Forest : Donc, cette mesure n'a pas d'impact dans ce cas-là.

M. Mercille : C'est la même chose qu'avant, parce qu'elles bénéficiaient déjà d'un traitement encore plus avantageux.

Le sénateur Forest : Elles obtiennent un remboursement de 100 p. 100.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous avons terminé d'examiner la mesure b) de la partie 2. La greffière m'a informé que c'est M. King qui présentera la partie 3.

Phil King, directeur général, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je suis ici pour parler de la partie 3 du projet de loi,

implement a new THC-based duty rate on certain cannabis products. This proposal builds on the current excise duty framework that came into effect on October 17 of last year. That's when the sale of cannabis for non-medical purposes became legal in Canada.

Presently, the legal classes of cannabis products permitted for sale are fresh and dried cannabis, cannabis oils, seeds and seedlings. However, new classes of cannabis products — these are edibles, extracts and topicals — will be permitted for sale legally under the Cannabis Act later this year.

The government is proposing that the excise duty framework for cannabis products be amended to more effectively apply the excise duty to these new classes of cannabis products, as well as to cannabis oils, which are already legally available for sale in Canada.

In particular, Part 3 implements amendments so that these products are subject to excise duties imposed on their total quantity of tetrahydrocannabinol, or THC. That is the primary psychoactive component of cannabis. The introduction of this new THC-based rate has been informed by feedback received from the CRA, the Canada Revenue Agency, and from the cannabis industry itself.

The current excise duty framework for cannabis products imposes the higher of one of two rates. One is a flat duty rate based on the total weight of cannabis plant inputs in a product, and two, an *ad valorem* duty rate based on the producer's price. However, cannabis producers have expressed some concerns regarding the potentially complex calculations of excise duties on oils when basing them on the quantity of cannabis material inputs. Having one flat rate based on total THC content for certain cannabis products would simplify compliance. It would allow these producers, as well as the CRA and other administrators, to more easily calculate and verify excise duties for cannabis edibles, extracts and topicals.

At the same time, this approach also better aligns the excise duty regime with the recommendations from the health care community because it bases the duty on the intoxicating component of cannabis. This is similar to how alcohol is taxed, for example, in the case of spirits.

Last, the proposed measure will not affect the federally administered revenue sharing agreements with most provinces and territories, or the projected cannabis excise duty revenues

qui couvre les articles 81 à 86. Ceux-ci proposent l'application d'un nouveau taux de droit fondé sur la teneur en THC pour certains produits du cannabis. Cette proposition s'appuie sur le cadre du droit d'accise actuel qui est entré en vigueur le 17 octobre dernier. C'est à cette date que la vente de cannabis à des fins non médicales est devenue légale au Canada.

Actuellement, les catégories légales de produits du cannabis dont la vente est autorisée sont le cannabis frais et séché, et les huiles, les graines et les plantes de cannabis. Toutefois, de nouvelles catégories de produits du cannabis — le cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique — pourront être vendues légalement plus tard cette année en vertu de la Loi sur le cannabis.

Le gouvernement propose que le cadre du droit d'accise pour les produits du cannabis soit modifié afin d'appliquer plus efficacement le droit d'accise sur ces nouvelles catégories de produits du cannabis, ainsi que sur les huiles de cannabis qui sont déjà légalement disponibles pour la vente au Canada.

En particulier, la partie 3 met en œuvre des modifications visant à ce que ces produits soient assujettis à des droits d'accise imposés sur la quantité totale de tétrahydrocannabinol, ou THC. Il s'agit du principal composant psychoactif du cannabis. L'introduction de ce nouveau taux fondé sur la teneur en THC s'appuie sur des commentaires que le ministère a reçus de l'ARC, soit l'Agence du revenu du Canada, et de l'industrie du cannabis.

Le cadre actuel du droit d'accise pour les produits du cannabis impose le plus élevé de deux taux. Le premier est un taux de droit uniforme établi en fonction du poids total des produits de plante de cannabis dans un produit. Le deuxième est un taux de droit ad valorem qui repose sur le prix du producteur. Toutefois, les producteurs de cannabis ont exprimé certaines préoccupations concernant le calcul potentiellement complexe des droits d'accise sur les huiles lorsqu'ils sont fondés sur la quantité de matériel de cannabis. Le fait d'avoir un taux uniforme fondé sur la teneur totale en THC pour certains produits du cannabis simplifierait les choses sur le plan de la conformité. Cela permettrait aux producteurs, ainsi qu'à l'ARC et à d'autres administrateurs, de calculer et de vérifier plus facilement les droits d'accise pour les produits comestibles au cannabis, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique.

En même temps, cette approche fait en sorte que le régime du droit d'accise reflète mieux les recommandations du milieu des soins de santé parce que les droits sont fondés sur la composante intoxicante du cannabis. C'est semblable à la façon dont on procède pour l'alcool, par exemple, dans le cas des spiritueux.

Enfin, la mesure proposée n'aura pas d'incidence sur les accords de partage des revenus sous administration fédérale conclus avec la plupart des provinces et des territoires, ou sur les

presented in Budget 2018 or 2019. This measure came into effect on May 1, 2019. Thank you.

Senator Eaton: Thank you very much. Can you tell me what date the legalization of these new edible or other cannabis products will come into effect?

Mr. King: That is already specified in the Cannabis Act. They become available for legal sale no later than one year after the current products, so no later than October 17, 2019.

Senator Eaton: You have obviously projected what you will make from the new taxes, what you project to bring into the treasury.

Mr. King: Yes. That hasn't changed from the revenue projections that were already in the 2019 budget or the 2018 budget. The demand that was projected included these new classes of products, in addition to the existing classes, and we were very careful to calibrate the rate. The rate is one cent per milligram of THC in this new regime. We were careful to calibrate that rate so it would not affect in any material way the revenue projections. We wanted the revenue take to remain overall the same.

Senator Eaton: What would they be for 2019, can you refresh my memory, or for 2020? Especially because in October you will now have edibles going for sale.

Mr. King: Right. For the federal government specifically, we did a coordinated agreement with the provinces and territories where for every dollar we collect, 75 cents of that dollar goes to the PTs — most PTs, not all of them. In addition, there's also a $100-million cap over the first two years for these coordinated agreements. The first two years it will be $200 million, $100 million per year. It would grow thereafter, after that cap comes off. I can give you the total amount for the five years if you're interested.

Senator Eaton: Sure.

Mr. King: It's $690 million projected revenues through 2022-23.

[*Translation*]

Senator Forest: I have two quick questions. Those who use cannabis for medical purposes — however they consume it and however much THC it contains — do not want to pay any excise tax. Will that tax be imposed for that kind of consumption?

revenus tirés des droits d'accise projetés qui ont été présentés dans le budget de 2018 ou de 2019. La mesure est entrée en vigueur le 1er mai 2019. Merci.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup. Pouvez-vous me dire à quelle date ces nouveaux produits comestibles ou autres produits du cannabis seront légalisés?

M. King : C'est déjà précisé dans la Loi sur le cannabis. Ils peuvent être vendus légalement au plus tard un an après les produits actuels, soit au plus tard le 17 octobre 2019.

La sénatrice Eaton : Vous avez évidemment fait des projections sur ce que rapporteront les nouvelles taxes, sur ce qu'elles rapporteront au trésor.

M. King : Oui. Elles n'ont pas changé par rapport aux prévisions de recettes qui figuraient déjà dans le budget de 2019 ou dans celui de 2018. La demande projetée incluait ces nouvelles catégories de produits, en plus des catégories existantes, et nous avons bien pris soin de calibrer le taux. Dans le nouveau régime, le taux est de un cent par milligramme de THC. Nous avons pris soin de calibrer ce taux de sorte qu'il n'ait pas d'incidence importante sur les prévisions de recettes. Nous voulions que les recettes restent globalement les mêmes.

La sénatrice Eaton : Quelles seraient-elles pour 2019, ou pour 2020? Pouvez-vous me rafraîchir la mémoire? Surtout parce qu'en octobre, la vente de produits comestibles sera autorisée.

M. King : Oui. Pour le gouvernement fédéral, nous avons conclu un accord coordonné avec les provinces et territoires selon lequel pour chaque dollar perçu, 75 cents vont aux provinces et aux territoires — la plupart d'entre eux, pas la totalité. De plus, il y a un plafond de 100 millions de dollars sur les deux premières années pour ces accords coordonnés. Les deux premières années, c'est 200 millions de dollars, soit 100 millions de dollars par année. Cela augmenterait par la suite, après la levée du plafond. Je peux vous donner le montant total pour les cinq années si cela vous intéresse.

La sénatrice Eaton : Oui.

M. King : Il s'agit de recettes prévues de 690 millions de dollars d'ici 2022-2023.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'ai deux questions rapides. Les utilisateurs de produits du cannabis à des fins médicales — peu importe la façon dont ils le consomment ou le taux de THC qu'ils contiennent —, ne veulent pas payer de taxe d'accise; cette taxe sera-t-elle imposée en ce qui a trait à ce genre de consommation?

[*English*]

Mr. King: The regime, as it currently stands, already recognizes there is some therapeutic benefit to certain cannabis products that are used for medicinal purposes. The products that are used generally have lower THC content and a higher CBD content. For any currently available cannabis product that has less than 0.3 THC in it, the excise duty doesn't apply. That will continue for the existing product lines. For the new product lines coming on stream, including oils, to the extent, again, that therapeutic products tend to have less THC and more CBD in them, then users would pay less excise duty than under the existing regime. That is, if that were continuing and apply to these new products.

[*Translation*]

Senator Forest: Do you anticipate an automatic increase in the excise tax to reflect the CPI, as was the case for microbreweries and microdistilleries last year?

[*English*]

Mr. King: There are two parts to the tax. First, as I mentioned in my opening remarks, there's a flat weight-based tax. The second is an *ad valorem* tax, based on the product's final price. To the extent prices go up, the *ad valorem* part of the current excise regime will capture those rising prices. But, no, for the other part, the weight-based tax and the new proposed THC-based tax, there's no automatic escalator, at the time being on those components. This is a very new industry. It's only very recently legalized. I think we want to have some evidence, some data, to see how the market is progressing before you automatically have some tax rates baked into the system.

[*Translation*]

Senator Forest: The fact remains that this is very similar to what happened with alcoholic beverages, with distilleries and microbreweries. Last year, a measure went into effect that automatically increased the excise tax on microbrewery and microdistillery products, as the CPI increased. They are part of our tourist heritage, by the way. I was totally opposed to that. Cannabis products aim at the same sector, especially in terms of recreational use. So do we have two sets of rules?

[*Traduction*]

M. King : Dans sa forme actuelle, le régime tient déjà compte du fait que certains produits de cannabis qui sont utilisés à des fins médicales présentent des avantages thérapeutiques. Les produits qui sont utilisés ont généralement une teneur plus faible en THC et une teneur plus élevée en CBD. Pour tout produit de cannabis disponible actuellement qui contient moins de 0,3 p. 100 de THC, le droit d'accise ne s'applique pas. Cela continuera d'être le cas pour les gammes de produits actuelles. Pour les nouvelles gammes de produits qui seront mises sur le marché, dont les huiles, dans la mesure où, encore une fois, les produits thérapeutiques tendent à contenir moins de THC et plus de CBD, les droits d'accise payés par les utilisateurs seraient alors moins élevés que dans le cadre du régime actuel, c'est-à-dire si cela se poursuivait et s'appliquait à ces nouveaux produits.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Prévoyez-vous une clause automatique d'augmentation de la taxe d'accise en fonction de l'IPC, comme cela a été le cas pour les microbrasseries et les micro-distilleries l'an dernier?

[*Traduction*]

M. King : Il y a deux volets concernant la taxe. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, il y a tout d'abord une taxe uniforme fondée sur le poids. L'autre est une taxe ad valorem, basée sur le prix final du produit. Dans la mesure où les prix augmentent, le volet ad valorem du régime des droits d'accise actuel prendra en compte ces augmentations de prix. Mais, non, pour l'autre volet, la taxe fondée sur le poids et la nouvelle taxe fondée sur la teneur en THC qui est proposée, il n'y a pas d'augmentation automatique, à l'heure actuelle, pour ces composantes. Il s'agit d'une toute nouvelle industrie. Elle a été légalisée il y a très peu de temps. Je pense que nous voulons avoir des éléments de preuve, des données, pour voir comment le marché progresse avant d'inclure automatiquement des taux dans le système.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Il reste que c'est une issue qui est très similaire à ce qui s'est produit dans le cas des boissons alcoolisées, des distilleries et des microbrasseries. L'an dernier, on a mis en œuvre une mesure d'augmentation automatique de la taxe d'accise en fonction de l'IPC sur les produits des microbrasseries et des micro-distilleries, qui font partie de notre patrimoine touristique, en passant. J'étais totalement opposé à cela. Les produits du cannabis visent le même secteur, surtout la consommation à des fins récréatives. Il s'agit de deux poids, deux mesures, donc?

[*English*]

Mr. King: That is correct; it is not in the current measure.

Senator Andreychuk: I don't understand all of the math, et cetera, but the point you're making is that there will be a higher tax on the stronger THC products coming into Canada; is that the bottom line? What troubles me is that what I hear is there's a problem of management. It involves police; it involves provinces, et cetera. We're having all the problems that we read every day in the newspapers of the present plan. We're now going to introduce this, because there was a time limit — it was put in the act. My concern is where are these products coming from? Are you certain that the excise tax is not going to be a difficulty, if it's on the high end, and that perhaps we won't know what is coming in on the edibles? Whatever product we bring into Canada, it's a food security issue, whether it's olive oil, wine, breweries, packaged goods, cakes, cookies — everything that comes from everywhere else.

If we have certainty of our food chain safety, then we're fine. But if we're not certain what these countries do and do not do, then there's a concern. Have you monitored where we will be getting these and whether in fact they will be upfront in a way that could be discernible at the border, by ship, plane, post office, wherever? You're saying there's going to be this transparency. I'm very concerned about products coming into Canada.

Mr. King: The very straightforward answer to both of your questions, I think, is that any product that's for sale in Canada is produced in Canada. It's grown in Canada. It's processed and manufactured in Canada.

Senator Andreychuk: Products that make it up.

Mr. King: Yes. That's all of them. It's the fresh and dried cannabis seeds, seedlings, oils, any of the edibles, topicals and extracts. These will all be Canadian-produced products.

It's very difficult to import products into Canada, we have very specific conditions under which you can import cannabis products and they're generally for research, things of that nature. It's not for consumption. So it's a domestic industry. It's all domestically based, on your first question.

Your second question about higher tax rates providing difficulty for industry. It was actually based on representations from industry that we moved to this system. They suggested that it would be much easier for them to track taxes and taxes owed on oils and similar products on a THC-based basis. That's simply because if you've got, for example, dried cannabis and you put

[*Traduction*]

M. King : C'est exact; cela ne fait pas partie de la mesure actuelle.

La sénatrice Andreychuk : Je ne comprends pas tous les calculs, et cetera, mais ce que vous dites, c'est qu'une taxe plus élevée sera imposée sur les produits à plus forte teneur en THC qui seront importés au Canada; est-ce là le fond de l'affaire? Ce qui me préoccupe, c'est que ce que je comprends, c'est qu'il y a un problème de gestion. Il y a la police, les provinces, et cetera. Il y a tous les problèmes dont traitent quotidiennement les journaux concernant le plan actuel. Nous allons maintenant adopter cela, car une échéance a été fixée — elle a été insérée dans la loi. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir d'où viennent ces produits. Êtes-vous sûr que la taxe d'accise ne posera pas de problème, si elle est à l'extrémité supérieure, et peut-être nous ne saurons pas ce qui arrive concernant les produits comestibles? Peu importe le produit que nous importons au Canada, il y a une question de salubrité alimentaire, qu'il s'agisse de l'huile d'olive, du vin, des bières de microbrasseries, des produits emballés, des gâteaux, des biscuits — de tout produit qui provient d'ailleurs.

Si nous sommes certains de la sécurité de la chaîne alimentaire, alors tout va bien. Or, si nous ne sommes pas certains de ce que font ou ne font pas ces pays, alors il y a lieu de s'inquiéter. Avez-vous vérifié d'où ils proviendront et si, en fait, ce sera discernable, à la frontière, par bateau, par avion, par la poste, peu importe où? Vous dites qu'il y aura une transparence. Je suis très inquiète au sujet des produits qui entreront au Canada.

M. King : La réponse très simple à vos deux questions, c'est que tout produit qui sera vendu au Canada sera produit au Canada. Il sera cultivé, transformé et fabriqué au Canada.

La sénatrice Andreychuk : Les produits qui en font partie.

M. King : Oui. Chacun d'entre eux : cannabis frais et séché, graines, plants, huiles, produits comestibles, cannabis pour usage topique et extraits. Ils seront tous produits au Canada.

Il est très difficile d'importer des produits au Canada. Nous importons des produits de cannabis dans des conditions précises, et c'est généralement destiné à la recherche, par exemple. Ce n'est pas pour la consommation. C'est donc une industrie nationale. Concernant votre première question, tout est basé sur le marché national.

Votre deuxième question porte sur les taux d'imposition plus élevés qui poseraient des difficultés à l'industrie. C'est en fait en fonction des observations de l'industrie que nous avons opté pour ce système. Les représentants de l'industrie ont dit qu'il serait beaucoup plus facile pour eux de faire le suivi sur les taxes et les taxes relatives aux huiles et à des produits similaires en

that into an oil, you have to add it to an oil substrate. You might concentrate that; you might mix it with a different batch with a different cannabis dried product in there; you might reconstitute it. So the supply chain gets long and it's difficult to track the weight of cannabis in that final product. They told us it would be easier if you could test the amount of THC in the final product and then base a tax rate on that. It should simplify both the compliance and the administration.

fonction de la teneur en THC. C'est simplement parce que si l'on a, par exemple, du cannabis séché et qu'on en met dans une huile, il faut l'ajouter à un substrat. On peut le concentrer; on peut le mélanger à un autre lot, à un produit séché de cannabis différent; on peut le reconstituer. Ainsi, la chaîne d'approvisionnement s'allonge et il est difficile de surveiller la quantité de cannabis que contient le produit final. Ils nous ont dit qu'il serait plus facile d'analyser la teneur en THC dans le produit final et d'établir un taux en conséquence. Cela simplifierait les choses sur le plan de la conformité et de l'administration.

Senator Andreychuk: I'm confused now. So it's not going to be for the people who are going to be making edible products in Canada. You were saying it's more what? Who will be taxed here at the higher rate? I thought it was anything coming in under that basis. It may start out as research, or whatever, but it could be coming into the market in one form or another?

La sénatrice Andreychuk : Je suis perdue maintenant. Ce ne sera donc pas pour les gens qui fabriqueront des produits comestibles au Canada. Vous disiez que c'est davantage quoi? Qui paiera un taux supérieur? Je croyais que cela s'appliquait à n'importe quoi sur cette base. Au début, il peut s'agir de recherche ou d'autre chose, mais le produit pourrait entrer sur le marché sous une forme ou une autre?

Mr. King: Yes. If I can lay it out, the products that are currently available for sale, dried and fresh cannabis —

M. King : Oui. Si vous me permettez de l'expliquer, les produits qui peuvent être vendus présentement, le cannabis séché ou le cannabis frais...

Senator Andreychuk: No, I understand that. I'm sorry. What I want to know is what is being imported is going to have the THC —

La sénatrice Andreychuk : Non, je comprends cela. Excusez-moi. Ce que je veux savoir, c'est si ce qui est importé...

Mr. King: There's almost nothing being imported.

M. King : On n'importe presque rien.

Senator Andreychuk: So why are we doing this?

La sénatrice Andreychuk : Alors pourquoi faisons-nous cela?

Mr. King: This is for domestically produced products. It's a new taxation regime, not based on weight but based on the THC content, and it's for the new products that will come on stream. They're not yet legal, but they will be legal no later than October of this year.

M. King : C'est pour les produits canadiens. Il s'agit d'un nouveau régime de taxation non pas basé sur le poids, mais sur la teneur en THC, et c'est pour les nouveaux produits qui seront mis sur le marché. Ils ne sont pas encore légaux, mais ils le deviendront au plus tard en octobre prochain.

Senator Andreychuk: So it's going to be totally restricted to what's in Canada, nothing will be imported?

La sénatrice Andreychuk : C'est donc restreint à ce qui se trouve au Canada. Rien ne sera importé?

Mr. King: None of the products that we're talking about, edibles, topicals, could be imported, really. That's right. It's Canadian-produced products that will be subject to this regime.

M. King : Aucun des produits dont nous parlons, comme les produits comestibles, le cannabis à usage topique, ne pourrait être importé. C'est exact. Ce sont les produits canadiens qui seront assujettis à ce régime.

Senator Andreychuk: And how will that be monitored?

La sénatrice Andreychuk : Et comment cela sera-t-il surveillé?

Mr. King: I suppose it's twofold. Health Canada will have the responsibility for monitoring and testing, if the labelling on the packaging is accurate in terms of the THC content, and, of course, the CRA is the administrator of our tax system.

M. King : Je suppose qu'il y a deux volets. Santé Canada sera responsable de la surveillance et de la vérification. Il vérifiera si l'étiquette fournit l'information exacte sur la teneur en THC, et bien entendu, l'ARC est l'administrateur de notre régime fiscal.

When the companies file, they will do their due diligence in terms of auditing, as with any other tax system, to ensure that the rules are being followed.

Les entreprises devront faire preuve de diligence raisonnable en matière de vérification, comme pour tout autre régime fiscal, afin de s'assurer que les règles sont respectées.

Senator Andreychuk: So that you understand, there's a lot of concern about edibles. How will they protect our safety and security? I think there is more confidence in Canadians than there is on what should be imported legally or illegally. This should be the legal part. I think of children and what's going to be attractive. We want to be sure that we have some safe products. That's what I'm getting at. There is talk about movements into Canada because it will be very lucrative, they say.

Mr. King: You're right. Those are very genuine concerns. Health Canada, which has the policy responsibility for this, has set out a broad set of regulations to ensure that children are safe, among other things, when these products are introduced. It's more for health to talk about that, but it's absolutely a valid concern.

The Chair: Honourable senators, in closing, I want to say to each and every one of the senators we did a lot of work today. This concludes Part 3. We will commence tomorrow with Division 3 of Part 4.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Andreychuk : Pour que vous compreniez, je dirais que les produits comestibles suscitent beaucoup de préoccupations. Comment notre sécurité sera-t-elle protégée? Je crois qu'on fait davantage confiance aux produits canadiens qu'aux produits importés légalement ou illégalement. Cela devrait être la partie légale. Je pense aux enfants et à ce qui sera attrayant. Nous voulons nous assurer que les produits sont sécuritaires. Voilà où je veux en venir. On parle d'importations au Canada parce que ce sera une industrie très lucrative.

M. King : Vous avez raison. Ce sont des préoccupations très légitimes. Santé Canada est responsable des politiques et a établi un ensemble de règlements pour assurer la sécurité des enfants, entre autres, lorsque ces produits seront offerts. Il revient davantage à Santé Canada d'en parler, mais c'est une préoccupation légitime.

Le président : Honorables sénateurs, en terminant, je veux vous dire à tous que nous avons fait beaucoup de travail aujourd'hui. Cela met fin à la partie 3. Demain, nous commencerons par la section 3 de la partie 4.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:30 p.m. to study the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television and online. My name is Percy Mockler from New Brunswick, chair of the committee.

As a reminder, the committee hearings are open to the public and also available online at sencanada.ca.

[*Translation*]

I would now ask the senators to introduce themselves, starting on my left.

[*English*]

Senator Klyne: Good afternoon. Marty Klyne, Saskatchewan.

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

[*English*]

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: This afternoon we continue our consideration of the subject matter of Bill C-97, which we started yesterday. The sponsor of the bill is Senator Boehm.

[*Translation*]

We are considering Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures, referred to as a budget implementation act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 30, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous ceux qui sont dans la salle et aux téléspectateurs des quatre coins du pays qui nous regardent peut-être à la télévision ou en ligne. Je m'appelle Percy Mockler. Je suis sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité.

Je vous rappelle que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles sont également accessibles en ligne à l'adresse sencanada.ca.

[*Français*]

Maintenant, je demanderais aux sénateurs de bien vouloir se présenter, en commençant par ma gauche.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan.

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, sénatrice du Yukon.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, sénatrice de la Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, sénatrice de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Cet après-midi, nous poursuivons notre étude de la teneur complète du projet de loi C-97, que nous avons amorcée hier. Le parrain du projet de loi est le sénateur Boehm.

[*Français*]

Il s'agit du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, qu'on appelle une loi d'exécution du budget.

[*English*]

Yesterday, we covered Parts 1, 2 and 3 with officials from the Department of Finance. We are about to start Part 4.

As we know, Divisions 1 and 2 of Part 4 were referred to other Senate committees for pre-study. We will go now directly to Division 3 of Part 4, which pertains to the Employment Equity Act.

To explain the relevant clauses from Employment and Social Development Canada, we welcome Gertrude Zagler, Director, Employment Equity, Compliance Operations, and Program Development Branch, Labour Program. And also Sharmin Choudhury, Policy Analyst, Compliance, Operations, and Program Development Branch, Labour Program.

Thank you very much for accepting our invitation to explain Division 3 of Part 4. Ms. Zagler, you have the floor.

Gertrude Zagler, Director, Employment Equity, Compliance Operations, and Program Development Branch, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Good afternoon everyone. Thank you for inviting us here.

Employment and Social Development Canada is seeking to adjust the reporting requirements outlined in the Employment Equity Act in order to implement paid transparency in the federally regulated private sector. It is an amendment to section 18(1) of the act to allow us to collect more specific annual wage data from federally regulated private sector employers than is currently authorized through the legislation. This amendment supports the introduction of pay transparency measures as announced in Budget 2018.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: Is there some sort of template or regulations that specify exactly what information has to be provided or is it left up to the employers?

Ms. Zagler: Actually, it is contained in our regulations, and with this change in the legislation, we will be amending our regulatory package as well so we're moving forward with that right now. We've already completed some consultations on that

[*Traduction*]

Hier, nous avons abordé les parties 1, 2 et 3 avec l'aide des hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Aujourd'hui, nous nous apprêtons à commencer l'étude de la partie 4.

Comme nous le savons, les sections 1 et 2 de la partie 4 ont été renvoyées à d'autres comités sénatoriaux afin qu'ils procèdent à une étude préliminaire des sections. Nous allons donc passer directement à la section 3 de la partie 4, qui concerne la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Pour expliquer les dispositions pertinentes du point de vue d'Emploi et Développement social Canada, nous accueillons Mme Gertrude Zagler, directrice, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail; ainsi que Mme Sharmin Choudhury, analyste des politiques, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, programme du travail.

Je vous remercie infiniment d'avoir accepté notre invitation à comparaître afin d'expliquer la section 3 de la partie 4. Madame Zagler, la parole est à vous.

Gertrude Zagler, directrice, Équité en matière d'emploi, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Bonjour à tous. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous.

Emploi et Développement social Canada cherche à adapter les exigences en matière de rapport énoncées dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi afin de mettre en place des mesures de transparence salariale pour le secteur privé sous réglementation fédérale. Il s'agit d'une modification apportée au paragraphe 18(1) de la loi afin de nous permettre de recueillir auprès d'employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale des données sur les salaires annuels plus précises que celles que la loi autorise actuellement. Cette modification soutient la mise en place de mesures de transparence salariale annoncées dans le budget de 2018.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Y a-t-il un genre de gabarit ou des règlements qui indiquent exactement les renseignements qui doivent être fournis, ou est-ce que vous vous en remettez aux employeurs?

Mme Zagler : En fait, ces détails figurent dans notre réglementation et, après avoir apporté cette modification à la Loi, nous mettrons aussi au point la série de modifications réglementaires qui s'impose. Nous allons donc de l'avant à cet

front and have been out talking to employers and stakeholders across Canada already on that.

Senator Marshall: I can remember when we discussed this last year for Budget 2018. This applies to federally regulated employers, doesn't it?

Ms. Zagler: That's correct.

Senator Marshall: Just remind us again who they are and what percentage of the workforce it represents.

Ms. Zagler: In our case, it's those employers covered under the Employment Equity Act, so it's the federally regulated private sector who have 100 or more employees. Overall that is approximately 4 per cent of the Canadian workforce.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Pratte: I haven't had time to read this part of the bill, so currently, federally regulated businesses are required to provide some information regarding pay equity, right?

Ms. Zagler: That's correct.

Senator Pratte: That was required by law?

Ms. Zagler: Yes.

Senator Pratte: Perhaps you could explain what that changes because the information would be in the regulation. So what does the bill change exactly?

Ms. Zagler: Prior to this change and the change in the regulations, employers were required to submit annualized salary data to us. They would calculate the annualized salary for each of their employees. They would submit it to us and it would be aggregated and it would be sent to us in an aggregated form.

Now that we are moving to the concept and the use of pay transparency, we need to have an hourly wage rate in order to make those comparisons. So instead of the employers doing the annualization, they will submit the component parts of the salary and we can calculate the hourly wage and then display that on a public website.

égard dès maintenant. Nous avons déjà mené quelques consultations en ce sens, et nous avons déjà parlé aux employeurs et aux intervenants des quatre coins du pays à ce sujet.

La sénatrice Marshall : Je me souviens que nous avons discuté de cela l'année dernière dans le cadre du budget de 2018. Cette section s'applique aux employeurs sous réglementation fédérale, n'est-ce pas?

Mme Zagler : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Veuillez simplement nous rappeler qui ils sont et quel pourcentage de la main-d'œuvre ils représentent.

Mme Zagler : Dans notre cas, ce sont les employeurs assujettis à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Par conséquent, il s'agit des employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale qui emploient au moins 100 travailleurs. Dans l'ensemble, cela représente approximativement 4 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Le sénateur Pratte : Je n'ai pas eu le temps de lire cette partie du projet de loi. Donc, les employeurs sous réglementation fédérale sont actuellement tenus de fournir certains renseignements concernant l'équité en matière d'emploi, n'est-ce pas?

Mme Zagler : C'est exact.

Le sénateur Pratte : C'était une exigence de la loi?

Mme Zagler : Oui.

Le sénateur Pratte : Vous pourriez peut-être expliquer ce que cela changera, parce que cette information figure dans le règlement. Alors, qu'est-ce que le projet de loi modifie exactement?

Mme Zagler : Avant que ce changement soit apporté et que le règlement soit modifié, les employeurs étaient tenus de nous présenter des données sur les salaires calculés sur une année. Ils calculaient le salaire de chacun de leurs employés sur une année, et ils nous présentaient les données sous forme de totaux.

Maintenant que nous intégrons la notion de transparence salariale, nous devons connaître le taux de rémunération horaire afin d'établir les comparaisons requises. Alors, au lieu de demander aux employeurs de calculer les salaires sur une année, nous leur demandons de présenter les données salariales de sorte que nous puissions calculer le salaire horaire et l'afficher sur un site web public.

Senator Pratte: How heavy a burden will that be for employers? I suppose it shouldn't be that complicated, right?

Ms. Zagler: It shouldn't be. In our conversations and discussions with our employers to date, some of the larger employers will have to make some systems changes, but some of our smaller employers will welcome the opportunity to not have to do all these calculations manually. So we're not anticipating a large or an increased burden on employers, just a different type of requirement.

Senator Pratte: All right. Thank you.

The Chair: Any other questions?

Senator Andreychuk: If it's going to be in regulations, and under the new measures you are going to get information about wage gaps that affect women, Aboriginal peoples, people with disabilities, visible minorities, it will be user-friendly, more accessible information about that and those are areas of concern have some equity.

My concern is that we do that, but we do it in such a way that it doesn't identify individuals, so that it's an aggregate way that you are going to continue to reach that, but you are going to somehow put it in those categories. I want to be sure that we're not violating privacy while we're reaching for information, even though it's for a benefit of minority groups or otherwise.

Ms. Zagler: The privacy is not an issue because we're rolling it up in an aggregate form. I will turn over to Sharmin. She worked in the U.K. implementing pay transparencies there and she's working with us now and she's handling a lot of this. I'll ask her to take the floor and explain a little bit about that.

Sharmin Choudhury, Policy Analyst, Compliance, Operations, and Program Development Branch, Labour Program, Employment and Social Development Canada: We will be collecting employee-level information that will be rolled up to show the wage gaps across all those designated people; women, Aboriginal people, visible minorities and persons with disabilities.

Based on the model that we use in the U.K. currently, an overall wage gap percentage, we'll be hoping to use that across the 14 different occupational groups under the Employment Equity Act as well.

Le sénateur Pratte : Quel fardeau cela imposera-t-il aux employeurs? Je présume que cela ne devrait pas être trop compliqué, n'est-ce pas?

Mme Zagler : Non. D'après les conversations que nous avons eues jusqu'à maintenant avec les employeurs, certains des grands employeurs devront apporter quelques modifications à leurs systèmes, mais certains des petits employeurs accueilleront favorablement le fait de ne plus avoir à faire tous ces calculs manuellement. Nous ne prévoyons donc pas que cela imposera un fardeau lourd ou supplémentaire aux employeurs. Ils devront seulement satisfaire à un différent type d'exigences.

Le sénateur Pratte : Fort bien. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

La sénatrice Andreychuk : Si cela figure dans le règlement et que, selon les nouvelles mesures prises, vous obtenez des renseignements à propos des écarts salariaux qui touchent les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles, l'information à ce sujet sera conviviale et plus accessible, et elle permettra à ces groupes préoccupants d'obtenir une certaine équité.

Ce qui m'importe, c'est que nous procédions de manière à ne pas identifier les personnes, de manière à ce que les données que vous obtenez soient toujours regroupées, mais que vous puissiez d'une façon ou d'une autre les classer par catégorie. Je tiens à m'assurer qu'en cherchant à obtenir des renseignements, nous ne contrevenons pas à la Loi sur la protection des renseignements personnels, même si nous faisons cela au profit des minorités.

Mme Zagler : La protection des renseignements personnels n'est pas enfreinte parce que nous regroupons les données. Je vais céder la parole à Mme Choudhury, qui a travaillé au Royaume-Uni à la mise en œuvre de la transparence salariale. Elle travaille maintenant avec nous, et elle s'occupe de bon nombre de ces aspects. Je vais lui demander de prendre la parole et de vous expliquer un peu en quoi cela consistera.

Sharmin Choudhury, analyste des politiques, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail, Emploi et Développement social : Nous allons recueillir les renseignements propres à chaque employé que nous allons regrouper afin de montrer les écarts salariaux liés à l'ensemble des groupes désignés, notamment les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.

Le modèle qui est actuellement utilisé au Royaume-Uni repose sur un pourcentage total des écarts salariaux. Nous espérons utiliser aussi cette mesure pour évaluer l'ensemble des 14 groupes professionnels mentionnés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

In order to raise awareness that there might be wage gap issues within an organization, this will help show how progression and wage gaps are looking within an organization, just to give a better picture.

Senator Andreychuk: The Senate Human Rights Committee studied this area on the target groups that are under-represented and, obviously, are not equal in pay. The one difficulty we found was we had to be very careful, because in some of the groups they are self-identifying that we not go beyond that in collecting data, as it is their choice to be put in whatever aggregate form they want. That's my concern, namely that there is a proper balance of getting the information, which we desperately need if we want to attack pay equity, on the one hand, but, on the other hand, protecting the individuals so that we don't go beyond their privacy in the way we collect it.

Ms. Zagler: It is a fundamental principle of the Employment Equity Act that it's voluntary self identification. It's by their choice whether or not they ID in one of the groups. The data is collected at the employer level but, as I mentioned, it's rolled up in an aggregate level for us. We won't do anything to breach privacy. We have a privacy impact assessment in place. We are very cognizant of that. It's very important in our field of work that individuals feel comfortable "self-IDing," so we don't want to do anything that would potentially break that trust.

Senator Klyne: So this will establish your baseline data with this new amendment?

Ms. Zagler: Yes.

Senator Klyne: Do you have any idea of the discrepancies on visible minorities and the like?

Ms. Zagler: Since we do it on an annualized basis, we do have some numbers. We do see that certain disadvantaged groups definitely are receiving less wages than others. However, on this hourly wage gap, no, we don't. I'll be quite honest with you. However, in the U.K., some of our employers are already reporting in the U.K., so they did have some information.

Senator Klyne: Is that where you will get your benchmarking from, the U.K.?

Pour sensibiliser les employeurs aux écarts salariaux qui peuvent exister au sein de leur organisation, ces données contribueront à montrer comment les salaires et les écarts salariaux progressent au sein de l'organisation, en vue de brosser simplement un tableau plus complet.

La sénatrice Andreychuk : Le Comité sénatorial des droits de la personne a étudié cet aspect des groupes ciblés qui sont sous-représentés et qui, évidemment, ne sont pas payés équitablement. L'une des difficultés que nous avons rencontrées, c'est que nous devions faire très attention de ne pas aller plus loin que les gens le souhaitaient. Les gens déclarent eux-mêmes leur appartenance à certains groupes, et c'est à eux de choisir le groupe auquel ils souhaitent appartenir. Voilà ce qui me préoccupe. Notamment, il faut trouver un juste équilibre entre notre désir d'obtenir les renseignements dont nous avons désespérément besoin pour nous attaquer au problème de l'équité salariale, et la nécessité de protéger les gens afin que la façon dont nous collectons l'information ne porte pas atteinte à leur vie privée.

Mme Zagler : La déclaration volontaire est l'un des principes fondamentaux de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il revient aux gens de déclarer ou non leur appartenance à l'un des groupes. Les données sont recueillies par l'employeur, mais comme je l'ai mentionné, elles sont regroupées pour répondre à nos besoins. Nous ne prendrons aucune mesure qui porte atteinte à la vie privée des gens. Nous avons mis en place une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, et nous sommes tout à fait conscients de cet aspect. Dans notre domaine, il est très important que les gens se sentent à l'aise de déclarer leur appartenance à un groupe et, en conséquence, nous ne voulons prendre aucune mesure qui pourrait briser le lien de confiance que nous partageons avec les gens.

Le sénateur Klyne : Ce nouvel amendement vous permettra donc d'établir vos données de base?

Mme Zagler : Oui.

Le sénateur Klyne : Avez-vous une idée des disparités qui touchent les minorités visibles et les autres groupes de ce genre?

Mme Zagler : Comme nous recevons des données annuelles, nous disposons effectivement de certains nombres. Nous constatons effectivement que certains groupes désavantagés reçoivent des salaires inférieurs aux autres groupes. Toutefois, pour être parfaitement honnête avec vous, je précise que nous ignorons tout des écarts qui concernent les salaires horaires. Cependant, au Royaume-Uni, ils disposaient de certains renseignements, étant donné que certains employeurs présentent déjà des déclarations à cet égard.

Le sénateur Klyne : Est-ce au Royaume-Uni que vous obtiendrez vos points de repère?

Ms. Zagler: No, we will use this as our own baseline just because the U.K. went out to 10,000 or 12,000 employers. It was across the board whereas we are just in the federally regulated —

Mme Zagler : Non, nous utiliserons nos propres données de base, simplement parce que le Royaume-Uni a demandé à 10 000 ou 12 000 employeurs de fournir ces données. Le gouvernement britannique s'est adressé à l'ensemble des employeurs, alors que nous nous occupons seulement des employeurs sous réglementation fédérale...

Senator Klyne: What will you measure yourself against, the forward movement, closing the gap?

Le sénateur Klyne : À quoi comparerez-vous vos données, à vos progrès, à la réduction de l'écart?

Ms. Zagler: Yes.

Mme Zagler : Oui.

The Chair: If there are no further questions on Division 3, Part 4, we will say thank you to the officials. We will now move on to Division 4, Part 4, and the chair will call on Ms. Suzanne White to come to explain that particular measure.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions au sujet de la section 3 de la partie 4, nous allons remercier les hauts fonctionnaires de leurs réponses, et nous allons passer à la section 4 de la partie 4. La présidence demande à Mme Suzanne White de venir expliquer cette mesure particulière.

Suzanne White, Director, Resources, Energy and Environment, Economic Development and Corporate Finance Branch, Department of Finance Canada: I am here to discuss the climate action support part of the Budget Implementation Act. These clauses will enable the Minister of Finance to specify a minister, such as the Minister of Environment and Climate Change, to requisition payments directly from the Consolidated Revenue Fund for the purposes and locations that would be specified by the Minister of Finance.

Suzanne White, directrice, Ressources, énergie et environnement, Direction du développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Je suis ici pour discuter de la partie de la Loi d'exécution du budget consacrée à l'aide au climat. Ces articles permettront au ministre des Finances de désigner un ministre, comme la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qui peut faire une demande de prélèvement direct sur le Trésor afin de verser ces sommes à des endroits et des fins précisées par le ministre des Finances.

The purpose of the provision with the proposals is to allow for the return of a portion of the fuel charge in provinces that do not meet the federal standard for the carbon pollution pricing regime.

La disposition proposée a pour objet de permettre le remboursement d'une partie de la redevance fédérale sur les combustibles aux provinces qui ne respectent pas la norme fédérale du régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone.

As context, in March 2019, the Governor-in-Council approved amendments to list Ontario, Manitoba, Saskatchewan, New Brunswick in Schedule 1, Part 1 of the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act and thereby entered the fuel charge into force in these provinces on April 1, 2019.

Pour vous donner un peu de contexte, je précise qu'en mars 2019, le gouverneur en conseil a approuvé des amendements visant à énumérer l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick à l'annexe 1 de la partie 1 de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, ce qui a entraîné l'entrée en vigueur de la redevance fédérale sur les combustibles dans ces provinces le 1er avril 2019.

Senator Marshall: Can you give us some dollar amounts? When you're talking about the fuel charge and about how there's so much going to be refunded and so much going out to small businesses, can you give us some numbers to indicate the magnitude and where the money is going?

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous nous citer quelques montants? Lorsque vous parlez de la redevance sur les combustibles et de l'importance des montants qui seront remboursés aux contribuables et aux petites entreprises, pouvez-vous nous citer quelques chiffres pour indiquer l'importance des sommes qui seront versées?

Ms. White: Sure. The clauses follow an announcement by the government in October 2018 where the return of the projected estimated proceeds from the fuel charge would be directed. In terms of the provinces, there is a split according to the particularly affected for small and medium enterprises, as well as municipalities, universities, schools, hospitals, Indigenous

Mme White : Bien sûr. Les articles suivent l'annonce que le gouvernement a faite en octobre 2018 concernant les bénéficiaires de la remise des recettes qu'on prévoit que la redevance sur les combustibles rapporte. En ce qui concerne les provinces, elle sera répartie entre les petites et moyennes entreprises, les municipalités, les universités, les écoles, les

organizations and non-profit organizations. Within Ontario, the projected estimates at this point are $475 million over the next five years, starting in 2019-20. For Saskatchewan, it's $150 million; in Manitoba it's $60 million; and in New Brunswick it's $22 million.

This will be the support that would go to the municipalities, universities, schools, hospitals, Indigenous organizations and non-profits.

Senator Marshall: Just to make sure now I understand you, you're citing some examples and you're saying Ontario is going to receive $475 million over five years?

Ms. White: The revenue from the fuel charge is estimated to be around $475 million in Ontario and that will be directed towards those particular entities. There is another portion of funding that will be directed towards the small- and medium-sized enterprises also in those provinces. I have those figures here as well.

Senator Marshall: Could you give me those as well?

Ms. White: Sure. For small- and medium-sized enterprises in Ontario over the next five years, also the same period starting in 2019-20, it would be $975 million; $295 million in Saskatchewan; $130 million in Manitoba; and $55 million in New Brunswick.

Senator Marshall: How is that money going to be allocated out? Is that based on applications?

Ms. White: The details in terms of how the programming or the return will be provided to these entities has not yet been determined. At this point we are creating the legislative provisions to allow the minister to enable another minister to return the funds for these organizations. That's what's currently in the BIA.

Senator Marshall: Where will the criteria be defined? Is it in regulation or is it going to be policy?

Ms. White: The policies are being determined by Environment and Climate Change Canada as the Minister of Environment and Climate Change is the lead on this initiative. Unfortunately, my colleagues from Environment and Climate Change Canada couldn't join us today.

hôpitaux, les organisations autochtones et les organismes sans but lucratif, en fonction de l'incidence particulière que la redevance a eue sur eux. On estime en ce moment qu'en Ontario, la remise s'élèvera à 475 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2019-2020. En Saskatchewan, la remise s'élèvera à 150 millions de dollars, au Manitoba, à 60 millions de dollars, et au Nouveau-Brunswick, à 22 millions de dollars.

Voilà l'aide que recevront les municipalités, les universités, les écoles, les hôpitaux, les organisations autochtones et les organismes sans but lucratif.

La sénatrice Marshall : Je tiens simplement à m'assurer que je comprends ce que vous dîtes. Vous citez quelques exemples, et vous indiquez que l'Ontario recevra 475 millions de dollars sur cinq ans?

Mme White On estime que les recettes issues de la redevance sur les combustibles s'établiront à environ 475 millions de dollars en Ontario et que cet argent sera remis à ces entités particulières. Une autre partie des fonds sera remise aux petites et moyennes entreprises de ces provinces. Je dispose également de ces chiffres.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous me fournir aussi ces chiffres?

Mme White : Bien sûr. Les petites et moyennes entreprises de l'Ontario recevront 975 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de la même période commençant en 2019-2020. De même, les petites et moyennes entreprises de la Saskatchewan recevront 295 millions de dollars, celles du Manitoba, 130 millions de dollars et celles du Nouveau-Brunswick, 55 millions de dollars.

La sénatrice Marshall : Comment ces fonds seront-ils répartis? En fonction des demandes?

Mme White : Les détails du fonctionnement du programme ou de la remise des fonds à ces entités n'ont pas encore été déterminés. En ce moment, nous créons les dispositions législatives qui permettront au ministre d'autoriser un autre ministre à remettre les fonds à ces organisations. Voilà ce qui figure dans la Loi d'exécution du budget.

La sénatrice Marshall : Où les critères seront-ils définis? Dans la réglementation ou dans des politiques?

Mme White : Les politiques sont établies en ce moment par Environnement et Changement climatique Canada étant donné que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de cette initiative. Malheureusement, mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada ne pouvaient pas se joindre à nous aujourd'hui.

Senator Pratte: One detail. I don't understand why the Minister of Finance wants the authority to determine a certain number of ministers to give out that money. Why not have the Minister of Finance simply give out the money himself and that's it? Why the need for a number of ministers to do that?

Ms. White: Under the current Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, only the Minister of Revenue is allowed to return revenues through the jurisdiction of their origin from the fuel charge. This legislation will allow the Minister of Finance to provide authority to other ministers to access those funds to return them to those jurisdictions.

Senator Pratte: Why several ministers? I'm sorry, I just don't get this. If it's the Minister of Revenue, then let the minister of revenue distribute those monies. Why do you need several ministers to allocate that money to municipalities and small businesses, and so on?

Ms. White: In terms of how the funding will be returned, it could be for other purposes than under the Income Tax Act. For instance, the previous senator referred to policies or programs. If the funding were to be created through some sort of a program dedicated towards Indigenous or municipalities, and it was to be operated by another minister besides the Minister of Revenue, for the purposes of the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act that minister would not have the authority to return those revenues.

Senator Pratte: All right. Okay. Thank you.

Senator Andreychuk: I think your answer confused me more, so I'm going to follow up. I understand that when the Minister of Revenue disburses, according to the policy in the act that was going to allow for these rebates to these provinces and where it was to go. But now we're going to another ministry. They will have some authority and we don't know yet how it's going to be. So we really don't know who will get the money and on what criteria, correct?

Ms. White: That's correct. The legislation will provide the Minister of Finance the authority to designate another minister as having that access for the purposes and the time period stipulated by the Minister of Finance.

Senator Andreychuk: Remind me again when this comes into force.

Ms. White: The fuel charge came into force on April 1, 2019.

Le sénateur Pratte : Il y a un détail que je ne comprends pas. Pourquoi le ministre des Finances veut-il avoir le pouvoir de désigner un certain nombre de ministres qui sont autorisés à remettre cet argent? Pourquoi le ministre des Finances ne remet-il pas simplement cet argent lui-même, un point c'est tout? Pourquoi est-il nécessaire de confier cette tâche à un certain nombre de ministres?

Mme White : Selon la formulation actuelle de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, seule la ministre du Revenu est autorisée à remettre des recettes issues de la redevance sur les combustibles aux provinces ou aux territoires qui ont versé la redevance. La mesure législative qui nous occupe permettra au ministre des Finances de déléguer à d'autres ministres le pouvoir d'utiliser ces fonds afin de les remettre à ces provinces ou ces territoires.

La sénatrice Marshall : Pourquoi plusieurs ministres sont-ils nécessaires? Je suis désolée, mais je ne comprends simplement pas cela. Si la ministre du Revenu est chargée de distribuer ces fonds, laissez-la s'acquitter de cette tâche. Pourquoi avez-vous besoin que plusieurs ministres octroient cet argent aux municipalités, aux petites entreprises, et cetera?

Mme White : Les recettes pourraient être remises à d'autres fins que celles prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Par exemple, la sénatrice qui est intervenue précédemment a fait référence aux politiques ou aux programmes. Si le financement était créé dans le cadre d'une sorte de programme visant les Autochtones ou les municipalités et que la question relevait d'un autre ministre que celui du Revenu, ce ministre ne serait pas autorisé à remettre ces fonds par la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

Le sénateur Pratte : Bon, d'accord. Merci.

La sénatrice Andreychuk : Je pense que votre réponse n'a fait qu'ajouter à ma confusion. Je vais donc poursuivre dans la même veine. Je crois comprendre que lorsque la ministre du Revenu fait un débours, la politique relative à la loi permettrait de débattre de la question avec les provinces afin de déterminer où les fonds seraient remis. Mais cette responsabilité est maintenant confiée à un autre ministère. Les divers ministres auront certains pouvoirs, et nous ne savons pas encore comment les choses se dérouleront. Nous ne savons donc pas vraiment qui recevra l'argent et en vertu de quels critères, n'est-ce pas?

Mme White : En effet. Le projet de loi conférera au ministre des Finances le pouvoir de désigner un autre ministre, lequel aura accès aux fonds aux fins et au cours de la période établies par le ministre des Finances.

La sénatrice Andreychuk : Rappelez-moi encore quand cette mesure entre en vigueur.

Mme White : La redevance sur les combustibles est entrée en vigueur le 1er avril 2019.

Senator Andreychuk: So it's come into force. We don't know how it's going to be disbursed, or to whom yet, but we have broad, general ideas; and we don't know what the application process is going to be. So we have communities, municipalities, small businesses waiting to hear what and how it will impact them while they're trying to survive in the businesses that they're running.

Ms. White: To clarify, with the fuel charge proceeds, the funding is being returned not only through these particular sectors and groups but also through the climate payment incentives. These are the returns of funding to households through the tax system. That is what has already taken effect through the minister.

Senator Andreychuk: I should have mentioned that. We really don't know where this is going to go. It's all in the future, yet it's in place and there's an expectation. That's a real problem. I live in Saskatchewan. I can't answer the questions that I'm being asked. I hope that gets translated. In an uncertain economic environment as we face in Saskatchewan, this is just one more burden we don't need. We need help. We don't need this.

Tell me about big business. You talked about small and medium. I want to be sure I understand how big business factors in here.

Ms. White: In terms of the impact of the fuel charge on large sectors? Unfortunately, I am here to discuss the affected sectors. I will have to get back to you with a written response under that.

Senator Andreychuk: Thank you. I appreciate that.

The Chair: Ms. White, respond through the clerk, please, when you want to send information.

Ms. White: Yes.

[*Translation*]

Senator Forest: At this point, you have determined what organizations would receive those revenues, such as municipalities, school boards or small businesses. What criteria enabled you to decide what organizations will be affected by the revenues? Is there currently a breakdown that helps determine, for example, that municipalities will receive 30 per cent, 40 per cent or 50 per cent, or that school boards will receive 15 per cent, 20 per cent or 30 per cent? Have you broken down those revenues, and based on what criteria were those organizations selected?

La sénatrice Andreychuk : Elle est donc en vigueur. Nous ne savons pas comment ou à qui les fonds seront remis, mais nous en avons une idée générale. Nous ignorons en quoi consistera le processus. Les communautés, les municipalités et les petites entreprises attendent d'apprendre comment nous procéderons et de quelle manière cette mesure aura une incidence sur elles alors qu'elles tentent de survivre dans leur domaine d'activité.

Mme White : Pour que tout soit clair, les recettes issues de la redevance sur les combustibles sont remises non seulement aux divers secteurs et groupes, mais également par l'entremise de mesures incitatives prenant la forme de paiement en matière de climat. Ainsi, les ménages recevront des remboursements au titre du régime fiscal. C'est la mesure qui s'applique déjà par l'entremise du ministre.

La sénatrice Andreychuk : J'aurais dû le mentionner. Nous ne savons vraiment pas comment les choses se dérouleront. C'est entièrement dans l'avenir; pourtant, la mesure est en place et il y a des attentes. C'est un véritable problème. Je vis en Saskatchewan, et je ne peux répondre aux questions qu'on me pose. J'espère qu'on nous fournira des explications. Dans le contexte économique incertain qui règne en Saskatchewan, ce n'est qu'un fardeau supplémentaire dont la province pourrait se passer. Elle a besoin d'aide, pas d'une mesure comme celle-ci.

Parlez-moi des grandes entreprises. Vous avez traité des petites et moyennes entreprises, mais je veux être certaine de comprendre la place des grandes entreprises dans ce dossier.

Mme White : Vous voulez connaître l'incidence de la redevance sur les combustibles sur les grands secteurs? Je témoigne malheureusement pour parler des secteurs touchés. Je devrai vous fournir ultérieurement une réponse écrite à ce sujet.

La sénatrice Andreychuk : Merci. Je vous en sais gré.

Le président : Madame White, veuillez faire parvenir vos renseignements à la greffière.

Mme White : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Forest : À l'heure actuelle, vous avez déterminé quels organismes recevraient ces redevances, comme les municipalités, les commissions scolaires ou les petites entreprises. Quels critères vous ont permis de déterminer quels organismes seront touchés par les redevances? À ce moment-ci, est-ce qu'on fait une certaine ventilation qui permet de déterminer, par exemple, que les municipalités recevront 30, 40 ou 50 p. 100, ou que les commissions scolaires recevront 15, 20 ou 30 p. 100? Est-ce que vous avez ventilé les redevances, et selon quels critères ces organismes ont-ils été sélectionnés?

[*English*]

Ms. White: At this point, as I discussed, this legislation will provide the authority to the Minister of Finance to enable other ministers to deliver the remittances, rebates — whatever the program will look like.

In terms of the determination for these particular sectors, the government has announced that we expect that these sectors will be affected. A portion of the proceeds will be set aside for return in those jurisdictions. The details of how those returns will take place, whether it's through a rebate, are to be determined and they will be announced in the near future.

[*Translation*]

Senator Forest: In Quebec in particular, it is always a bit complicated when the federal government wants to give funding to municipalities because, usually, the provincial government wants to keep part of the funding being provided. Did you decide that this would be a program similar to the one on the gas tax transfer, which is very appreciated? Will it be a somewhat similar system that could be used to transfer those revenues to the municipalities?

[*English*]

Ms. White: Sorry, could you repeat that question?

[*Translation*]

Senator Forest: Certainly. The method used to return those revenues to the municipalities — We know that, when the federal government wants to transfer revenues to the municipalities, Quebec, as a province, prefers to take over the funding to allocate it itself. One of the systems that work very well is the gas tax transfer. Are you planning a similar system or is the money normally transferred directly to the municipalities?

[*English*]

Ms. White: At this point the details on how the funding will be returned, have not been specified. I would note that Quebec is not one of the jurisdictions that's captured under the federal backstop. The funding we are looking at today would not apply to Quebec. I'm sure that considerations around the return, municipal, provincial, will be a factor in terms of designing and developing the policies, whether they be a rebate, remittance, or program.

Senator Forest: Thank you.

[*Traduction*]

Mme White : Comme je l'ai indiqué, la mesure législative conférera au ministre des Finances le pouvoir d'autoriser d'autres ministres à effectuer des remboursements, des remises ou toute forme de paiement que le programme prévoira.

Pour ce qui est de déterminer des secteurs précis, le gouvernement a annoncé qu'il s'attend à ce que ces secteurs soient touchés. Une partie des recettes sera réservée pour qu'elles leur soient remises. Les détails sur la manière dont les remises s'effectueront restent à déterminer afin de voir s'il s'agira de remboursements et seront annoncés dans un proche avenir.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Au Québec tout particulièrement, c'est toujours un peu compliqué quand le gouvernement fédéral veut remettre des fonds aux municipalités car, habituellement, le gouvernement provincial veut en capter une partie au passage. Est-ce que vous avez décidé s'il s'agira d'un programme comme celui du retour de la taxe d'accise sur l'essence, qui est fort apprécié? Est-ce que ce sera un système un peu semblable qui pourra servir à remettre ces redevances aux municipalités?

[*Traduction*]

Mme White : Pardonnez-moi, pourriez-vous répéter la question?

[*Français*]

Le sénateur Forest : Certainement. Le moyen utilisé pour remettre ces redevances aux municipalités... On sait que le Québec, comme province, à l'étape où le gouvernement fédéral veut remettre des redevances aux municipalités, préfère les accaparer pour les remettre lui-même. Un des systèmes qui fonctionnent très bien est celui du retour de la taxe d'accise sur l'essence. Envisagez-vous un dispositif de ce genre où, normalement, l'argent est versé directement aux municipalités?

[*Traduction*]

Mme White : Pour l'instant, les détails du processus de remboursement n'ont pas encore été précisés. Je ferais remarquer que le Québec ne fait pas partie des provinces assujetties au filet de sécurité fédéral. Le financement dont nous discutons aujourd'hui ne s'appliquerait donc pas à lui. Je suis certaine que le mode de remboursement aux municipalités et aux provinces sera pris en compte lors de l'élaboration des politiques afin de déterminer si les paiements prendront la forme d'un remboursement, d'une remise ou d'un programme.

Le sénateur Forest : Merci.

Senator Duncan: My question is seeking clarification. There are, of course, references throughout to the provinces or specified province. The territories — and I'm speaking from the Yukon experience only here — have the territorial formula finance funding arrangements. Rather than dealing with specific ministers such as Indigenous services, has the Minister of Finance made agreements with the territories and the money is being returned to the territories in that manner, or are we in the Yukon going through this, "Wait and see; we're going to figure it out," model.

Ms. White: At present, for the purposes of this legislation it's only the provinces, which don't include any of the territories, where the federal fuel charge will take place. In future, those arrangements between the government and the territories will be determined whether or not the federal backstop would apply or otherwise.

I believe in the Yukon the federal backstop, in terms of the return of these proceeds, would not apply at this time. I can get back to you with further clarification on that.

Senator Duncan: Because we're not paying it?

Ms. White: In terms of the determination of whether you're captured under the federal backstop. The federal backstop consists of two pieces: the fuel charge, which is administered by the Department of Finance; as well as an output based pricing system, which is administered by Environment and Climate Change Canada. So there are two components to it. The legislation here just pertains to the fuel charge proceeds, not the output pay system.

Senator Duncan: What I heard you say is what we're looking at applies to the fuel surcharge and the provinces only.

Ms. White: It applies to the fuel charge that falls under the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, so this is one half of the federal backstop for carbon pricing. The other is a pricing system administered by the Minister of Environment and Climate Change. This legislation applies only to the return of proceeds under the fuel charge.

Senator Duncan: Right and only to the provinces.

Ms. White: Where that fuel charge would apply and what this legislation would do is provide the Minister of Finance the authority to allow other ministers to access funds out of the CRF in order to return it to jurisdictions of origin which, in theory, could apply to the territories if they were captured under the fuel charge regime.

La sénatrice Duncan : J'aimerais obtenir des éclaircissements. Tout au long de la mesure législative, la référence est faite aux provinces ou à une province précise, bien entendu. Les territoires — et je ne parle que de l'expérience du Yukon ici — ont des ententes de financement territoriales reposant sur des formules. Plutôt que de passer par l'entremise de ministres précis, comme celui des Services aux Autochtones, le ministre des Finances a-t-il conclu des ententes avec les territoires afin de leur retourner les fonds, ou est-ce que le Yukon devra attendre que le gouvernement établisse son modèle?

Mme White : Pour l'instant, la mesure législative ne vise que les provinces où le gouvernement percevra les redevances sur les combustibles; aucun territoire n'est inclus. Dans l'avenir, c'est en vertu d'ententes que le gouvernement et les territoires détermineront si le filet de sécurité fédéral s'appliquera ou non.

Au Yukon, je pense que ce filet ne s'appliquerait pas pour le moment en ce qui concerne la remise des recettes. Je pourrai vous fournir d'autres éclaircissements à ce sujet.

La sénatrice Duncan : Est-ce parce que le Yukon ne paie pas de redevances?

Mme White : Pour ce qui est de dire si un territoire est visé par le filet de sécurité fédéral, il faut tenir compte de deux éléments : la redevance sur les combustibles, qui est gérée par le ministère des Finances, et les recettes fondées sur un régime de tarification, qui le sont par Environnement et Changement climatique Canada. Le filet de sécurité comporte donc deux éléments, alors que le projet de loi ne concerne que la redevance sur les combustibles et non le régime de tarification.

La sénatrice Duncan : Je pense vous avoir entendu dire que la mesure ne s'appliquera qu'à la surtaxe sur le carburant et aux provinces.

Mme White : Elle s'applique à la redevance sur les combustibles en vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, c'est-à-dire à la moitié du filet de sécurité fédéral en matière de tarification du carbone. Le régime de tarification relève quant à lui de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Le présent projet de loi s'appliquera exclusivement à la remise des recettes issues de la redevance sur les combustibles.

La sénatrice Duncan : D'accord, et seulement dans les provinces.

Mme White : Dans les provinces où la redevance sur les combustibles s'appliquera, le projet de loi conférera au ministre des Finances le pouvoir d'autoriser d'autres ministres à accéder au Trésor afin de retourner l'argent dans les provinces d'origine. En théorie, cette mesure pourrait s'appliquer aux territoires s'ils sont assujettis au régime de redevance sur les combustibles.

Senator Duncan: Okay. Could I ask, through the clerk, then, for clarification on the capture of the fuel charge in the territories?

Ms. White: Sure. We have that information. I'm sorry, I just didn't bring it with me.

The Chair: You will provide, Ms. White, through the clerk.

Ms. White: Yes.

Senator Marshall: I just want clarification. This goes back to Senator Pratte's question. For the payments under Division 4 — I know you're here to talk about climate action, support, but I thought that this issue also covered that payment of $2.2 billion to the municipalities and there's money there for the Shock Trauma Air Rescue Service and Federation of Canadian Municipalities. Have we got more witnesses coming?

The Chair: Yes. Those would be the next witnesses, Senator Marshall.

Senator Marshall: Okay. I'm getting ahead.

The Chair: If there are no more questions for Ms. White, to you, madam, thank you very much. You were very informative. Carrying on with the same section, Division 4, Part 4, we will call upon the following witnesses: Infrastructure Canada and Natural Resources Canada. To the witnesses from Infrastructure Canada and Natural Resources Canada, please identify yourselves for the record.

[*Translation*]

Nathalie Lechasseur, Director General, Programs Integration, Infrastructure Canada: Good afternoon. I am Nathalie Lechasseur, Director General, Programs Integration. I am joined by my colleague Nicole Thomas, Director of Finance. I will talk to you about the Gas Tax Fund.

I am here to talk to you about clause 130 of Bill C-97, which proposes to provide communities with a one-time transfer of $2.2 billion. That funding would primarily be delivered through a program called the Gas Tax Fund. The Gas Tax Fund was launched in 2005. It provides the municipalities with a long-term, permanent, predictable and indexed funding source of about $2.2 billion. That fund enables the construction and rehabilitation of core public infrastructure. Communities have the possibility to make strategic investments in 18 different

La sénatrice Duncan : D'accord. Pourrais-je alors demander, par l'entremise de la greffière, d'obtenir des éclaircissements sur la perception de la redevance sur les combustibles dans les territoires?

Mme White : Nous vous transmettrons volontiers ces renseignements. Nous avons l'information, mais je ne l'ai pas amenée avec moi. Je suis désolée.

Le président : Vous transmettrez l'information à la greffière.

Mme White : Oui.

La sénatrice Marshall : Je veux seulement obtenir un éclaircissement. Cela nous ramène à la question du sénateur Pratte. En ce qui concerne les paiements effectués en vertu de la section 4, je sais que vous témoignez pour traiter de l'action pour le climat et du soutien, mais je pensais que le dossier englobait également le paiement de 2,2 milliards de dollars aux municipalités pour le Shock Trauma Air Rescue Service et la Fédération canadienne des municipalités. Attendons-nous d'autres témoins?

Le président : Oui. Cela concerne les prochains témoins, sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : D'accord. Je vais trop vite.

Le président : S'il n'y a plus de questions pour Mme White, je remercierais cette dernière de tout cœur. Vous vous êtes avérée une mine de renseignements. Nous poursuivons sur la section 4 de la partie 4, au sujet de laquelle nous entendrons Infrastructure Canada et Ressources naturelles Canada. Je demanderais aux témoins représentant ces ministères de se présenter aux fins du compte rendu.

[*Français*]

Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes, Infrastructure Canada : Bonjour. Je suis Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes. Je suis accompagnée de ma collègue Nicole Thomas, directrice des finances. Je vais vous parler du Fonds de la taxe sur l'essence.

Je suis ici pour vous parler de l'article 130 du projet de loi C-97, qui propose de fournir un transfert ponctuel de 2,2 milliards de dollars aux collectivités. Ce financement sera principalement livré par un programme appelé le Fonds de la taxe sur l'essence. Le Fonds de la taxe sur l'essence a été lancé en 2005. Il offre aux municipalités une source permanente, prévisible et indexée de financement à long terme d'environ 2,2 milliards de dollars. Ce fonds permet la construction et la remise en état des infrastructures publiques de base. Les collectivités ont la possibilité de faire des investissements stratégiques dans 18 différentes catégories de projets pour

project categories to meet their needs, including roads, bridges, public transit, and water and waste water infrastructure.

The fund favours investments to increase productivity and economic growth. It also aims to promote a clean environment, and strong cities and communities. The Gas Tax Fund is administered through agreements with signatories. It is allocated on a per capita basis. Therefore, under the program, the funding is provided from the outset to the provinces and territories that are its signatories. Afterwards, provinces are in charge of allocating the funding to various communities.

Thank you. I am ready to answer your questions.

[*English*]

The Chair: Ms. Henry, I'll now call on you to make your presentation, and then we will follow with questions.

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: I'm here to speak to you about the proposal that provides $1.01 billion to the Federation of Canadian Municipalities to make buildings and houses more energy efficient and to improve strategic infrastructure decisions, which my colleague Nathalie is going to help me with.

Clause 131 in Division 4 of Part 4 is made up of !four subclauses. They provide authorization for payment to be made out of the Consolidated Revenue Fund to the Federation of Canadian Municipalities' Green Municipal Fund and asset management fund. They allow the Government of Canada to enter into an agreement that establishes the terms and conditions for use of this funding.

The Federation of Canadian Municipalities is a long-standing partner of the federal government to deliver programs that provide environmental benefits at the municipal level. They are the national voice of municipal governments and their membership includes more than 2,000 municipalities of all sizes, including urban, rural and northern communities from coast to coast to coast.

The proposal itself provides $950 million in additional funds to the Green Municipal Fund as follows: $300 million for sustainable affordable housing innovation; $300 million for community eco-efficiency acceleration to advance home retrofits and innovative financing mechanisms; and $350 million to fund Low Carbon Cities Canada and collaborate on community climate action to improve energy efficiency in large buildings.

répondre à leurs besoins, notamment les routes, les ponts, le transport en commun et l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

Le fonds favorise les investissements visant à accroître la productivité et la croissance économique. Il vise aussi à promouvoir un environnement propre, et des villes et des collectivités fortes. Le Fonds de la taxe sur l'essence est administré par des ententes avec les signataires. Il est réparti sur une base par habitant. Ainsi, dans le cadre du programme, le financement est fourni dès le départ aux provinces et aux territoires qui en sont signataires. Par la suite, les provinces sont responsables d'allouer le financement aux différentes collectivités.

Merci. Je suis prête à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Madame Henry, je vous demanderai maintenant de faire votre exposé, après quoi nous vous poserons des questions.

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada : Je témoigne pour parler de la proposition de fournir 1,01 milliard de dollars à la Fédération canadienne des municipalités pour renforcer l'efficacité énergétique des édifices et des maisons, et pour améliorer les décisions relatives aux infrastructures stratégiques. Ma collègue Nathalie m'appuiera dans cette entreprise.

L'article 131 de la section 4 de la partie 4 comprend quatre sous-dispositions, lesquelles autorisent le paiement de fonds issus du Trésor au Fonds municipal vert et au Fonds de gestion des actifs des municipalités du Canada. Elles autorisent le gouvernement fédéral à conclure une entente établissant les conditions de l'utilisation de ces fonds.

La Fédération canadienne des municipalités est un partenaire de longue date du gouvernement fédéral afin d'offrir des programmes qui procurent des avantages environnementaux à l'échelle municipale. Elle se fait la voix des administrations municipales et compte dans ses rangs plus de 2 000 municipalités de toute taille, y compris des communautés urbaines, rurales et du Nord des quatre coins du pays.

Il est proposé de fournir 950 millions de dollars supplémentaires au Fonds municipal vert selon la répartition suivante : 300 millions de dollars pour l'innovation relative au logement durable et abordable; 300 millions de dollars pour l'accélération de l'efficacité énergétique communautaire afin de favoriser les rénovations résidentielles et les mécanismes de financement novateur; et 350 millions de dollars pour financer les communautés canadiennes sobres en carbone et collaborer dans le cadre de l'action pour le climat communautaire afin d'améliorer l'efficacité énergétique des grands édifices.

The objective of the Green Municipal Fund is to contribute to environmental benefits for Canadians by offering grants and loans for environmental municipal projects in the key areas of energy, water, waste, sustainable transportation and brownfields. The Budget 2019 funding will focus on opportunities specifically to advance energy efficiency in the built environment.

The proposal also provides $60 million in additional funding to support the infrastructure development activities of the Asset Management Fund. The Asset Management Fund is supported by a contribution agreement between the Minister of Infrastructure and Communities and the Federation of Canadian Municipalities. This fund supports municipal-level capacity building for managing assets and improving strategic infrastructure investment decisions. New investments will contribute to smart infrastructure investments in support of environmentally and financially sustainable communities.

Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: I'll start off with the $2.2 billion. That's a substantial sum of money going out and it's going to go out in the current fiscal year. Can you give us some information on it? Why is that going out in one big lump sum like that? I know it's going to different municipalities, but is that because the infrastructure program is slow getting money out the door?

[*Translation*]

Ms. Lechasseur: Thank you for the question. The Gas Tax Fund greatly benefits municipalities whose needs are also very great. To that effect, the $2.2 billion could further support municipalities on a one-time basis.

[*English*]

Senator Marshall: We don't see this every year. This is the first year we've seen large amounts. I just want you to tell me if I'm right or wrong. What it looks like is the infrastructure program was slow getting money out the door. Is the objective to get the money out there and to get it working?

Le Fonds municipal vert a comme objectif d'offrir des avantages environnementaux à la population canadienne en accordant des subventions et des prêts à des projets municipaux environnementaux dans les domaines clés de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports durables et des friches industrielles. Le financement que prévoit le budget de 2019 mettra expressément l'accent sur les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique de l'environnement bâti.

Il est également proposé de fournir 60 millions de dollars supplémentaires à l'appui des activités de développement d'infrastructure du Fonds de gestion des actifs. Ce dernier est soutenu par une entente de contribution intervenue entre le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et la Fédération canadienne des municipalités. Ce fonds soutient le renforcement de la capacité à l'échelle municipale afin de gérer les actifs et d'améliorer les décisions relatives aux investissements réalisés dans les infrastructures stratégiques. Ces nouveaux investissements contribueront à faire des investissements judicieux dans le domaine des infrastructures à l'appui de communautés durables sur les plans de l'environnement et des finances.

Merci.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Je commencerai par le montant de 2,2 milliards de dollars. C'est une somme substantielle que le gouvernement verse, au cours de l'exercice actuel de surcroît. Pouvez-vous nous fournir de l'information à ce sujet? Pourquoi investir une grosse somme comme celle-là d'un seul coup? Je sais qu'elle sera répartie entre différentes municipalités, mais est-ce parce que le programme d'infrastructure accorde le financement lentement?

[*Français*]

Mme Lechasseur : Je vous remercie de la question. Le Fonds de la taxe sur l'essence bénéficie grandement aux municipalités dont les besoins sont également très grands. À cet effet, la somme de 2,2 milliards de dollars pourra appuyer davantage les municipalités de manière ponctuelle.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Nous ne voyons pas de telles mesures chaque année. C'est la première année que nous voyons des montants importants. Je veux simplement que vous me disiez si j'ai raison ou si j'ai tort. Il semblerait que le programme d'infrastructure mette du temps à accorder le financement. L'objectif consiste-t-il à fournir les fonds et à se mettre l'ouvrage?

[*Translation*]

Ms. Lechasseur: The Gas Tax Fund is a very useful tool to enable us to fund municipal infrastructure. Right now, programs are already in place. Agreements are signed with all of our partners, the provinces and territories, through the Invest Canada Fund. We are ready to fund various infrastructure and have already approved a number of projects.

[*English*]

Senator Marshall: So it's based on approved projects? You're saying it's not earlier per capita? The money just doesn't go out as a gift; it has to have an application for individual projects, doesn't it?

[*Translation*]

Ms. Lechasseur: Absolutely not. The Gas Tax Fund is available now to fund municipalities. I talked to you earlier about the Invest Canada Fund, thanks to which we have concluded pre-established agreements.

You asked me why I thought the funding was not distributed as quickly as planned. We already have agreements in place. We are ready to receive projects. However, the Gas Tax Fund is available for municipalities now, with a one-time investment of $2.2 billion.

[*English*]

Senator Marshall: Does the money go out to the municipalities or does it go to the provinces to distribute to the municipalities?

Ms. Lechasseur: It goes to the provinces.

Senator Marshall: And then the province will allocate it to the municipalities based on the projects that they've selected?

[*Translation*]

Ms. Lechasseur: No. The money is based on one allocation. In the case of the $2.2-billion one-time funding, we provide the funding based on the allocation and the 2011 census. Then the provinces directly allocate the funding to the municipalities, in compliance with their allocation formula.

[*English*]

Senator Marshall: Thank you.

[*Français*]

Mme Lechasseur : Le Fonds de la taxe sur l'essence est un outil très utile pour nous permettre de financer les infrastructures municipales. En ce moment, les programmes sont déjà en place. Les ententes sont signées avec l'ensemble de nos partenaires, les provinces et les territoires par l'intermédiaire du fonds Investir dans le Canada. Nous sommes prêts à financer les différentes infrastructures et nous avons déjà approuvé plusieurs projets à cet égard.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Le tout se fonde donc sur les projets approuvés? Vous dites que ce n'est pas par habitant, comme avant? Il ne s'agit pas d'un cadeau; les parties prenantes doivent présenter des demandes pour leurs projets, n'est-ce pas?

[*Français*]

Mme Lechasseur : Absolument pas. Le Fonds de la taxe sur l'essence est disponible dès maintenant pour financer les municipalités. Je vous ai parlé plus tôt du fonds Investir dans le Canada, grâce auquel nous avons conclu des ententes préétablies.

Vous m'avez demandé pourquoi, selon vous, les fonds n'étaient pas distribués aussi rapidement que prévu. Nous avons déjà des ententes en place. Nous sommes prêts à recevoir des projets. Par contre, le Fonds de la taxe sur l'essence est disponible pour les municipalités dès maintenant, avec un investissement ponctuel de 2,2 milliards de dollars.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Est-ce que l'argent est versé aux municipalités ou est-ce que ce sont les provinces qui le leur distribuent?

Mme Lechasseur : Il est versé aux provinces.

La sénatrice Marshall : Et les provinces accorderont des fonds aux municipalités en fonction des projets qu'elles ont retenus?

[*Français*]

Mme Lechasseur : Non. Le montant est basé sur une allocation. Nous fournissons les fonds en vertu de l'allocation et du recensement de 2011 dans le cas du financement ponctuel de 2,2 milliards. Ensuite, les provinces allouent directement les fonds aux municipalités, conformément à leur formule d'allocation.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Merci.

How is the $1 billion to the Federation of Canadian Municipalities administered? Is the money given to the federation as one lump sum and they allocate it?

Ms. Henry: That's right. The Green Municipal Fund already exists. It was originally endowed in 2000 by the federal government. There was an additional sum added to that last year, I believe, and then this is another additional sum focused specifically on energy efficiency.

It goes into the Federation of Canadian Municipalities, assuming the budget proposal passes; that has to happen first. From there, the Green Municipal Fund has a specific governance structure. I can give you a bit more information on that, if you wish. It has an 18-member council that reviews projects that come forward. They are meant to be innovative projects. There are six federal members on it, including Nathalie and I, but there are also members directly from municipalities and the private sector with specialized knowledge and expertise.

Senator Marshall: Does the federation decide where the money is allocated based on the application?

Ms. Henry: That's right. There's an application process depending on how the program is set up and they have a number of different programs underneath it. They do both loans and grants, and there's a formula around that and there are certain selection criteria that are put forward in that.

Senator Marshall: How does the federation ensure that the money is spread around equitably? I represent a small province. What assurance is there that the smaller provinces get their share?

Ms. Henry: That's actually written directly into the agreement that the federal government has with the federation. It has to be allotted equitably.

[*Translation*]

Senator Pratte: My question is about the Gas Tax Fund. I know that municipalities really appreciate it because it is very flexible and less complex than other programs. If we exclude the $2.2-billion payment, how much money does the Gas Tax Fund provide annually for Canadian municipalities?

Ms. Lechasseur: It's also $2.2 billion annually.

Senator Pratte: That doubles the amount for the current fiscal year. Does the Government of Canada have specific indications or monitor the type of projects and the quality of projects funded by the municipalities under this program?

Comment la somme de 1 milliard de dollars accordée à la Fédération canadienne des municipalités est-elle gérée? Le montant lui est-il remis d'un seul coup pour qu'elle le distribue?

Mme Henry : Oui. Le Fonds municipal vert existe déjà et a reçu un financement initial du gouvernement fédéral en 2000, auquel s'est ajouté un montant supplémentaire l'an dernier, il me semble. Cette nouvelle somme concerne expressément l'efficacité énergétique.

Les fonds sont versés à la Fédération canadienne des municipalités, en présumant que la proposition budgétaire sera préalablement adoptée. À partir de là, le Fonds municipal vert dispose d'une structure de gestion précise. Je peux vous fournir quelques renseignements supplémentaires à ce sujet si vous le souhaitez. Un conseil composé de 18 membres examine les projets proposés, qui doivent être novateurs. Ce conseil compte six membres fédéraux, dont Nathalie et moi-même, mais il comprend également des membres venant directement des municipalités et du secteur privé, lesquels possèdent des connaissances et une expertise spécialisées.

La sénatrice Marshall : La fédération détermine-t-elle l'endroit où les fonds seront investis en fonction de la demande?

Mme Henry : Oui. Il existe un processus de demande dépendant de la manière dont le programme est instauré; ce dernier comprend un certain nombre de sous-programmes. La fédération accorde des prêts et des subventions en se fondant sur une formule et sur certains critères de sélection prévus à cette fin.

La sénatrice Marshall : Comment la fédération veille-t-elle à la répartition équitable du financement? Je représente une petite province. Qu'est-ce qui nous garantit que les petites provinces auront leur part du gâteau?

Mme Henry : C'est indiqué directement dans l'entente liant le gouvernement fédéral à la fédération. Les fonds doivent être accordés équitablement.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Ma question porte sur le Fonds de la taxe sur l'essence. Je sais que les municipalités l'apprécient beaucoup, justement parce qu'il est très flexible et moins complexe que les autres programmes. Si on exclut le paiement de 2,2 milliards, combien le Fonds de la taxe sur l'essence représente-t-il annuellement pour les municipalités du Canada?

Mme Lechasseur : C'est aussi 2,2 milliards de dollars chaque année.

Le sénateur Pratte : Cela double le montant pour l'année fiscale en cours. Est-ce que le gouvernement du Canada a des indications spécifiques ou fait des suivis sur le type de projets et la qualité des projets financés par les municipalités en vertu de ce programme?

Ms. Lechasseur: Under the program and based on the 18 categories, provinces are in charge of selection and must report what they have achieved through those projects once they are completed.

Senator Pratte: Every year, do you have a good idea of the program category where the money is spent?

Ms. Lechasseur: Yes.

Senator Pratte: Is that report made public at some point or is it available somewhere?

Ms. Lechasseur: The territories and provinces must report to us, but we can confirm whether the information is available publicly. In general, the information is publicly available based on the information the provinces send us.

Senator Pratte: You are saying that the needs are great. So the logic behind that money duplication provided under the fund is that you have noted that the needs were so great that the money provided under that program was not enough to meet the needs?

Ms. Lechasseur: We didn't need that program to know that the needs are great. We see it generally, but indeed, the Gas Tax Fund was available. It was a tool that was already used and that has the support of municipalities.

Senator Pratte: How much does the gas tax bring to the Government of Canada annually?

Ms. Lechasseur: I don't know. The Gas Tax Fund is a name. It does not come directly from the gas tax.

Senator Pratte: I did not know that. Does it come from the public purse?

Ms. Lechasseur: Yes, it does.

Senator Forest: You will understand that I am particularly interested in this part. The gas tax transfer fund, which was introduced by Paul Martin in 2005, is partially taken from the gas tax transfer. That is no longer the case now. Municipalities appreciate that program. To complete the answer, Senator Marshall, we must provide the province with an action plan on infrastructure. That may be the element for which the criteria have been somewhat expanded, especially for drinking water, waste water and roads, once the work is completed. So we are talking about an action plan that would not exist without the gas tax transfer, which is per capita based and is, therefore, a redistribution with a threshold for all small municipalities. Often, they do not have the capacity required to undertake work, as all

Mme Lechasseur : En vertu de ce programme et en fonction des 18 catégories, les provinces sont responsables de la sélection et doivent faire rapport, une fois que les projets sont terminés, de ce qu'ils ont accompli grâce à ces projets.

Le sénateur Pratte : Chaque année, vous avez une bonne idée de la catégorie de programme où l'argent est dépensé?

Mme Lechasseur : Oui.

Le sénateur Pratte : Est-ce un rapport qui est rendu public à un certain moment ou est-il disponible quelque part?

Mme Lechasseur : Les territoires et provinces doivent nous faire un rapport, mais on peut confirmer si l'information est disponible publiquement. En général, l'information est disponible publiquement selon les informations que les provinces nous envoient.

Le sénateur Pratte : Vous dites que les besoins sont grands. Donc, la logique derrière ce dédoublement d'argent versé conformément au fonds, c'est que vous avez constaté que les besoins étaient tellement grands que l'argent envoyé en vertu de ce programme ne suffisait pas à répondre aux besoins?

Mme Lechasseur : On n'avait pas besoin de ce programme pour savoir que les besoins sont grands. On le voit de manière générale, mais effectivement, le Fonds de la taxe sur l'essence était disponible. C'est un outil qui est déjà utilisé et auquel souscrivent les municipalités.

Le sénateur Pratte : Combien la taxe sur l'essence rapporte-t-elle au gouvernement du Canada chaque année?

Mme Lechasseur : Je ne sais pas. Le Fonds de la taxe sur l'essence, c'est un nom. Il ne provient pas directement de la taxe sur l'essence.

Le sénateur Pratte : Je ne le savais pas. Cela vient du Trésor public?

Mme Lechasseur : Oui, exactement.

Le sénateur Forest : Vous comprendrez que c'est une partie qui m'intéresse particulièrement. À l'origine, le Fonds de la taxe d'accise sur l'essence qui a été instauré par Paul Martin en 2005 est tiré en partie de la taxe d'accise sur l'essence. Ce n'est plus le cas maintenant. Ce programme est apprécié par les municipalités. Pour compléter la réponse, sénatrice Marshall, on doit présenter à la province un plan d'intervention sur des infrastructures. C'est peut-être l'élément pour lequel on a quelque peu élargi les critères, particulièrement pour l'eau potable, les eaux usées et les routes, une fois les travaux achevés. Donc, on parle d'un plan d'intervention qui n'existerait pas sans la taxe d'accise sur l'essence, qui est basée sur le nombre d'habitants et qui est donc une redistribution avec un plancher

municipalities must use part of their budget to fund that core infrastructure.

Is community infrastructure currently eligible based on the 18-category list? The case of supply in drinking water, waste water, yards and roads had to be resolved, for example. Is community infrastructure — such as cultural centres, libraries, arenas — now eligible?

Ms. Lechasseur: Thank you for your question. What you told us is specific to Quebec. Each province has a very specific program. Quebec has established various priorities in its action plan. Recreation infrastructure is eligible under the 18 categories, as the fund was expanded to 18 categories. To know specifically, for example, whether libraries are eligible, we need to look —

Senator Forest: In the chapter.

Ms. Lechasseur: Of course, Quebec decided to have an action plan with priorities to meet first.

Senator Forest: In fact, the envelope is being doubled. So it is going from $2.2 billion to $4.4 billion, right?

Ms. Lechasseur: On a one-time basis.

Senator Forest: On a one-time basis for this year. Is the additional $2.2 billion subject to the exact same rules at the federal level as the rules specific to each province, or will these rules be substantially different?

Ms. Lechasseur: The rules should be the same. Allocation formulas are included in our agreement. So the provinces could allocate the money based on those formulas.

Senator Forest: So it is not done through calls for projects, but on a per capita basis?

Ms. Lechasseur: Yes.

Senator Forest: Is the required municipal participation level 50 per cent, as in the case of the gas tax transfer?

Ms. Lechasseur: I could not tell you. We distribute the funding per capita, so it is distributed to the provinces based on the census. Afterwards, each province has its own allocation formula.

pour les toutes petites municipalités. Souvent, celles-ci n'ont pas la capacité requise pour entreprendre des travaux, car toutes les municipalités doivent mettre à contribution une partie de leur budget pour financer ces infrastructures de base.

Est-ce que les équipements communautaires sont admissibles actuellement dans la liste des 18 catégories? Il fallait régler le cas de l'approvisionnement en eau potable, des eaux usées, des chantiers et des routes, par exemple. Est-ce que les équipements communautaires, comme les centres culturels, les bibliothèques, les arénas, sont maintenant admissibles?

Mme Lechasseur : Je vous remercie de votre question. Ce que vous nous avez décrit est spécifique au Québec. Chaque province a un programme très spécifique. Le Québec a établi différentes priorités dans son plan d'intervention. Les infrastructures de loisir sont admissibles dans le cadre des 18 catégories, car le fonds a été élargi à 18 catégories. Pour savoir précisément, par exemple, si les bibliothèques sont admissibles, il faudrait regarder...

Le sénateur Forest : Dans le chapitre.

Mme Lechasseur : Évidemment, le Québec a décidé d'avoir un plan d'intervention avec des priorités à combler en premier lieu.

Le sénateur Forest : En fait, on double l'enveloppe. On passe donc de 2,2 à 4,4 milliards de dollars?

Mme Lechasseur : Ponctuellement.

Le sénateur Forest : Ponctuellement pour cette année. Est-ce que ces 2,2 milliards de dollars supplémentaires sont soumis exactement aux mêmes règles à l'échelon fédéral que les règles spécifiques à chacune des provinces, ou s'agit-il de règles qui seront sensiblement différentes?

Mme Lechasseur : Les règles devraient être les mêmes. Dans nos ententes, les formules d'allocation sont incluses. Donc, les provinces pourront distribuer l'argent en fonction de ces formules.

Le sénateur Forest : Donc, cela ne se fait pas par appel de projets, mais par une répartition par habitant?

Mme Lechasseur : Oui.

Le sénateur Forest : Est-ce que le niveau de participation exigé des municipalités locales est à hauteur de 50 p. 100, comme dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence?

Mme Lechasseur : Je ne pourrais pas vous le dire. Nous distribuons les fonds par habitant, donc ils sont distribués aux provinces conformément au recensement. Ensuite, chacune des provinces a sa propre formule d'allocation.

Senator Forest: At the outset, the amount was distributed directly to the municipalities.

Ms. Lechasseur: Yes.

Senator Forest: Over time, the provinces intercepted that money and funded projects, through capital and interests, by refunding based on annuities, which changed the program quite a bit. Do you know whether that $2.2 billion will follow the same rule?

Ms. Lechasseur: I was not aware of that rule. As far as I understand, our rule is that we submit the money to the province, which transfers it to the municipalities.

[*English*]

Senator Duncan: You mentioned several times that funds are distributed on a per capita basis in the 2011 census and so on and so forth. Could we have that breakdown by province submitted through the clerk? If you have it by the municipality as well, I'd appreciate receiving that. By province and territory.

[*Translation*]

Ms. Lechasseur: We have it by province and by territory, but for municipalities, the provinces and territories are in charge of the funding.

[*English*]

Senator Duncan: If you have that. If we could have it, that would be great.

[*Translation*]

Senator Forest: I just have a quick question about the Green Fund. When it comes to innovation in affordable housing, what kind of a project are you planning? Are any communities underusing the Green Fund, which is pretty innovative and relevant in dealing with the challenges we are facing in terms of sustainable development and the environment. When it comes to affordable housing more specifically, what kind of initiative or project are you thinking of?

[*English*]

Ms. Henry: What we envision under this particular envelope is threefold, in line with broader government priorities on energy efficiency. That includes a move to, for new housing, more net zero buildings. The federal government is working with building and construction stakeholders, provinces and territories, municipalities, a wide variety of different groups to put in place a model code for net zero housing. It will be published in 2022 to hopefully be put in place by all provinces and territories by 2030.

Le sénateur Forest : À l'origine, la somme était directement distribuée aux municipalités.

Mme Lechasseur : Oui.

Le sénateur Forest : En cours de route, les provinces ont intercepté cette somme et elles financent les projets, soit avec le capital et les intérêts, en remboursant par annuités, ce qui a changé passablement le programme. Vous ne savez pas si ces 2,2 milliards de dollars seront soumis à cette même règle?

Mme Lechasseur : Je n'étais pas au courant de cette règle. Notre règle est que nous transmettons ce montant à la province, qui le transfère aux municipalités, selon ma compréhension.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Vous avez indiqué à plusieurs reprises que les fonds sont distribués en fonction du nombre d'habitants selon le recensement de 2011. Pourriez-vous nous fournir la ventilation des fonds par l'entremise de la greffière? Si vous avez également ces renseignements par municipalité, j'aimerais les obtenir, par province et territoire.

[*Français*]

Mme Lechasseur : Nous l'avons par province et par territoire, mais, pour les municipalités, ce sont les provinces et territoires qui en sont responsables.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Si vous avez des renseignements, ce serait formidable de pouvoir les obtenir.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'ai simplement une petite question d'information au sujet du Fonds vert. Pour ce qui est de l'innovation en matière de logement abordable, quel genre de projet envisagez-vous? Il y a des endroits où l'on sous-utilise cet outil qu'est le Fonds vert, qui est quand même très innovant et pertinent face aux défis auxquels nous faisons face sur les questions du développement durable et de l'environnement. En matière de logement abordable plus particulièrement, à quel type d'initiative ou de projet songez-vous?

[*Traduction*]

Mme Henry : Nous envisageons trois genres de projets dans le cadre de cette enveloppe, conformément aux grandes priorités du gouvernement en matière d'efficacité énergétique. Nous comptons notamment construire plus d'édifices nets zéro. Le gouvernement fédéral collabore avec des parties prenantes du domaine de la construction, les provinces et les territoires, les municipalités et un large éventail de groupes pour instaurer un modèle de code du bâtiment et de la construction nets zéro. Ce code sera publié en 2022, dans l'espoir que l'ensemble des

That's one of the pieces that will form a part of the thinking around how this money is used.

The other piece is with respect to existing buildings. There's also a new code being developed for existing buildings in order to raise standards of energy efficiency on them. It's another priority that would be taken into account here.

The third component that I would mention is with respect to the equipment and appliances in those buildings. Obviously, we want to drive to the highest energy efficiency standards for those. We presently have aspirational goals towards much more energy-efficient appliances and equipment and that would also be taken into account, in particular through the innovation portion of that, what innovation would look like.

As a result of those, that data would then be used to push forward towards increased energy efficiency over time. One of the things that the FCM is prioritizing recently is replicability and scaleability in their projects, especially in innovative projects. That is something we would also expect to see as part of the terms and conditions on the program.

That is largely still being developed. Obviously, the funds haven't flown yet, but that's part of the thinking around this funding.

[*Translation*]

Senator Forest: As part of that collaboration, your main partner, the Federation of Canadian Municipalities, is very relevant. The fact remains that, ultimately, the municipality is the authority that carries out the projects, begins the projects and requests funding. As part of your reflection, when it comes to targets and types of projects, you must ensure to properly consult municipalities, and not only the large ones, but often, the issue with the programs is that small municipalities have very significant needs, given their reality. There are even municipalities that have no drinking water treatment system or that have difficulty obtaining basic services. Do you ensure that the more local or territorial municipalities have their say? Familiarity with those large associations is needed and, often, small municipalities don't even have the means to participate. Do you make sure to reach and hear from those small communities that have very few resources, but also have needs, considering their population and the challenges everyone must meet in terms of sustainable development?

provinces et territoires le mettent en place d'ici 2030. C'est un des éléments dont on tiendra compte lors de la réflexion sur la manière dont l'argent sera utilisé.

L'autre élément concerne les édifices existants. Un nouveau code est également en cours d'élaboration à ce sujet afin de renforcer les normes relatives à l'efficacité énergétique des édifices existants. C'est une autre priorité qui sera prise en compte dans ce dossier.

Le troisième élément concerne l'équipement et les appareils dans les édifices. De toute évidence, nous voulons tendre vers les normes les plus exigeantes en matière d'efficacité énergétique pour ces appareils. Notre objectif consiste actuellement à avoir des appareils et de l'équipement affichant une bien meilleure efficacité énergétique, et c'est un fait dont il faut également tenir compte, notamment au chapitre de l'innovation afin de déterminer quelle forme cette dernière pourrait prendre.

Compte tenu de ces éléments, les données seraient alors utilisées pour favoriser l'efficacité énergétique du fil du temps. Dernièrement, la fédération accorde la priorité à la reproductibilité et à l'adaptabilité dans ses projets, particulièrement dans le cadre de ceux qui sont novateurs. C'est également un facteur que nous nous attendons à voir dans les conditions du programme.

Le programme est encore en grande partie en cours d'élaboration. À l'évidence, les fonds n'ont pas encore commencé à être distribués, mais ces facteurs font partie de la réflexion relative au financement.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Dans le cadre de cette collaboration, votre partenaire principal est fort pertinent, soit la Fédération canadienne des municipalités. Il reste que, en fin de compte, l'instance qui réalise les projets, qui amorce les projets et qui sollicite les fonds, c'est la municipalité. Dans le cadre de votre réflexion, en ce qui a trait aux cibles et aux types de projets, il faut s'assurer de bien consulter les municipalités, pas uniquement les grandes, mais souvent, le problème avec les programmes est que les petites municipalités ont des besoins très importants, compte tenu de leur réalité. Il y a même des municipalités qui n'ont pas de système de traitement d'eau potable ou qui ont de la difficulté à obtenir des services de base. Est-ce que, pour ces municipalités plus locales ou territoriales, on s'assure qu'elles ont voix au chapitre? Il faut bien connaître ces grandes associations et, souvent, les petites municipalités n'ont même pas les moyens d'y participer. Est-ce qu'on s'assure de rejoindre et d'entendre ces petites communautés qui ont très, très peu de ressources, mais qui ont aussi des besoins, compte tenu de leur population et des défis que tout le monde doit relever en matière de développement durable?

[*English*]

Ms. Henry: You're right; that is a real issue. It's one the FCM is quite seized with.

There are provisions built into the renewed funding agreement for increased capacity building and outreach. That includes for small municipalities. As I mentioned earlier, there are provisions within the agreement that we have with the Federation of Canadian Municipalities to ensure an equitable distribution to small municipalities in all parts of the country.

I would also just note that the other members of the council are often from very small municipalities. We actually have someone from Newfoundland. I can't remember the exact name of the town, but she's from a really tiny municipality, and she's a very vocal member of the council. She speaks up for small communities, and she regularly raises some of the issues that we need to be thinking about in the allotment.

Just with respect to wastewater and other things, this money is for energy efficiency, specifically, but there is already funding in that envelope for wastewater as one of the streams.

[*Translation*]

Senator Forest: One of the program features that was being requested for a long time — and I was wondering whether that was currently the case — was for the FCM to have sufficient resources to support those small municipalities. Let's just think of the challenges related to waste water and to providing a backstop to the consultants hired by those municipalities, which have a secretary-treasurer, but no civil or technical engineering specialist. Many representations were made for the FCM, with provincial federations, to be able to have certain resources to support those small municipalities. Is that currently possible?

[*English*]

Ms. Henry: My understanding is that those resources do exist. Because there are a large number of small communities and are at different parts of their climate action plans or different components of what they're trying to tackle, they do need to prioritize. It can be more difficult for them, but certainly the Green Municipal Fund staff work very hard on that. They work very closely with municipalities, including, and maybe in particular, small municipalities.

I think this is something that they're very aware of and seized with.

[*Traduction*]

Mme Henry : Vous avez raison; c'est un réel problème. La Fédération canadienne des municipalités en est pleinement consciente.

L'accord de financement renouvelé comprend des dispositions sur le renforcement de la capacité et de la communication, notamment avec les petites municipalités. Comme je l'ai indiqué plus tôt, l'accord que nous avons conclu avec la fédération contient des dispositions pour assurer la distribution équitable des fonds dans les petites municipalités de toutes les régions du pays.

J'ajouterais que les autres membres du conseil viennent souvent de toutes petites municipalités. Une des membres est originaire d'une minuscule municipalité de Terre-Neuve dont le nom exact m'échappe. Elle s'exprime beaucoup au sein du conseil, parlant au nom des petites municipalités et soulevant régulièrement des questions auxquelles nous devons réfléchir au chapitre de la répartition des fonds.

En ce qui concerne les eaux usées et d'autres domaines, ces fonds sont réservés à l'efficacité énergétique, mais l'enveloppe contient déjà du financement pour les eaux usées.

[*Français*]

Le sénateur Forest : L'un des dispositifs du programme qui a été sollicité longtemps, et je me demandais si c'était le cas actuellement, était que la FCM dispose de ressources suffisantes pour accompagner ces petites municipalités. Pensons simplement aux défis liés aux eaux usées et au fait de prévoir un contrepoids aux consultants qui sont engagés par ces municipalités, qui ont une secrétaire-trésorière ou un secrétaire-trésorier, mais pas de spécialiste en génie civil ou technique. On a fait beaucoup de représentations pour que la FCM, avec les fédérations provinciales, puisse disposer de certaines ressources pour accompagner ces petites municipalités. Est-ce possible à l'heure actuelle?

[*Traduction*]

Mme Henry : À ma connaissance, ces ressources sont en place. Les petites collectivités sont nombreuses et elles sont toutes rendues à des étapes différentes de leur plan d'action sur les changements climatiques ou elles prennent toutes des mesures différentes. Pour cette raison, il est essentiel qu'elles définissent leurs priorités, ce qui peut être plus difficile pour elles, mais le personnel du Fonds municipal vert travaille certainement très fort là-dessus. Il collabore très étroitement avec les municipalités, y compris, et peut-être même en particulier, avec les petites municipalités.

Je pense que la fédération est pleinement consciente de cette réalité.

From our perspective, one of the benefits of the funding flowing into the FCM is that they are in touch with all of their members, of all sizes, including the smaller ones.

[*Translation*]

Senator Forest: Do you think those resources exist?

Ms. Henry: Yes.

Senator Forest: Do you know where?

Ms. Lechasseur: Under the budget, an additional $60 million was requested to help municipalities manage their staff. Municipalities have access to that funding.

Senator Forest: Rules for granting government contracts for municipalities must be understood. When engineering firms in Quebec are questioned, there must be a committee of three non-elected individuals, and municipalities often don't even have three employees. Some municipalities are in very precarious situations when it comes to the imposed requirements. Thank you.

[*English*]

Senator Marshall: I have one quick question. Will the $2.2 billion be paid out as soon as the estimates are approved and the budget is approved? That will be immediate, will it? It will go out? Yes, okay.

What about the money to the federation? Does that go out immediately, too? So early July, most likely?

Ms. Henry: The first step is, obviously, that the budget bill be passed. Then the agreement is that it would flow, at the latest, by October 31. But the idea is that we would move that as quickly as possible.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: To the witnesses, thank you very much.

Now I will call on witnesses to complete Division 4 of Part 4. From Public Safety Canada, we have Martin Joyal.

[*Translation*]

Martin Joyal, Senior Director, Policy and Programs Development, Emergency Management and Program Branch, Public Safety Canada: I am Martin Joyal, from the Department of Public Safety in Ottawa, Senior Director of Policy and Programs Development at the Emergency Management and Program Branch. Honourable senators, I am here to talk to you about subclauses 132(1) and 132(2) of the 2019 budget implementation bill.

De notre point de vue, un des avantages de faire passer le financement par la FCM, c'est qu'elle est en contact avec tous ses membres, des plus grandes municipalités aux plus petites.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Vous pensez que ces ressources existent?

Mme Henry : Oui.

Le sénateur Forest : Vous savez où?

Mme Lechasseur : Dans le cadre du budget, on a demandé 60 millions de dollars de plus pour aider les municipalités à gérer leurs actifs. Les municipalités ont accès à ce fonds.

Le sénateur Forest : Il faut bien comprendre les règles d'octroi de contrats gouvernementaux pour les municipalités. Quand on interpelle des firmes d'ingénieurs au Québec, il faut prévoir un comité de trois personnes non élues et, souvent, les municipalités n'ont même pas trois employés. Il y a des municipalités qui ont des situations très fragiles par rapport aux exigences imposées. Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : J'ai une question rapide. Les 2,2 milliards de dollars seront-ils versés dès que le budget sera approuvé? Est-ce que ce sera immédiat? Oui, d'accord.

Les fonds réservés à la fédération seront-ils versés immédiatement, eux aussi? Ils seront donc probablement versés début juillet, c'est bien cela?

Mme Henry : Évidemment, il faut d'abord que le projet de loi soit adopté. Ensuite, selon l'entente, les fonds doivent être versés d'ici au 31 octobre. L'objectif est de procéder le plus rapidement possible.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie.

Le président : Merci beaucoup aux témoins.

J'appelle maintenant les témoins qui sont ici pour parler de la section 4 de la partie 4. Nous accueillons M. Martin Joyal, de Sécurité publique Canada.

[*Français*]

Martin Joyal, directeur principal, Élaboration des politiques et des programmes, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, Sécurité publique Canada : Je suis Martin Joyal, du ministère de la Sécurité publique à Ottawa, directeur principal en matière de politiques et de programmes dans le Secteur de la gestion des urgences. Honorables sénateurs, je suis ici pour vous parler des paragraphes 132(1) et 132(2) du projet de loi sur l'exécution du budget de 2019.

[*English*]

Two portions of the budget proposes to provide the Minister of Public Safety with the authority to enter into a grant agreement with Shock Trauma Air Rescue Service and also to provide the same minister with $65 million toward that agreement. STARS is a not-for-profit agreement in Western Canada that provides critical emergency services in the form of air ambulance services. It operates in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and parts of eastern B.C. The $65 million would be a one-time payment, and it would be for the purchase of helicopters with the purpose of renewing the STARS fleet.

It is in line with the Government of Canada's priorities as outlined and approved through the recently announced Emergency Management Strategy for Canada that federal, provincial and territorial ministers approved in January. It seeks to identify and address gaps or imminent gaps in our emergency management posture across the country. Fundamentally, this grant will allow STARS to fundamentally accelerate its fleet renewal; whereas, through the fundraising campaign that they have ongoing right now, the projected total renewal was expected to be in the 2030 period. This will make it happen in the next three years through securing funds through the federal government in this proposed budget.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: Thank you very much. Can you tell us something about the aircraft in the fleet? It sounds like you will have an entirely new fleet of aircraft.

Mr. Joyal: There are currently 11 aircraft in the fleet. It consists of eight Airbus BK117s and three AgustaWestland AW139s. Through independent outside expert advice on the state of its current fleet — the 11 aircraft in question — and the age of the current fleet, it was proposed that going to a nine-aircraft platform — single aircraft — you would be able to greatly increase flight times, et cetera. It's through this that the board of directors started into a capital-raising campaign to try to get to the nine aircraft that are the same aircraft. It's easier for training, and with new aircraft, there's less downtime, less repair, et cetera.

Senator Marshall: How is it organized? Is it in one central location and it serves several provinces?

Mr. Joyal: It serves Manitoba, Saskatchewan, Alberta and parts of British Columbia. It has six bases: three in Alberta, two in Saskatchewan and one in Manitoba, as far as I understand. They fly out of those six bases.

[*Traduction*]

Deux dispositions du budget visent à autoriser le ministre de la Sécurité publique à conclure une entente de subvention avec le Shock Trauma Air Rescue Service, le STARS, et à octroyer au même ministre la somme de 65 millions de dollars pour la subvention en question. Le STARS est un organisme sans but lucratif de l'Ouest canadien qui offre des services médicaux d'urgence par ambulance aérienne au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans certaines régions de l'est de la Colombie-Britannique. Le paiement unique de 65 millions de dollars servirait à acheter des hélicoptères dans le but de renouveler la flotte du STARS.

Cette mesure concorde avec les priorités du gouvernement du Canada décrites dans la Stratégie de sécurité civile pour le Canada qui a été annoncée récemment et qui a été approuvée en janvier par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux. La stratégie a pour but de déterminer où sont les lacunes existantes ou imminentes au chapitre des services médicaux d'urgence à l'échelle du pays. En gros, la subvention permettra au STARS d'accélérer considérablement le renouvellement de sa flotte. En effet, le STARS estimait que la campagne de financement en cours lui permettrait de finir de renouveler totalement sa flotte autour de 2030. Or, grâce aux fonds octroyés par le gouvernement fédéral dans le budget proposé, il sera en mesure de le faire dans les trois prochaines années.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Pouvez-vous nous parler des appareils qui composent la flotte actuelle? Si je comprends bien, tous les appareils seront remplacés, en vue de créer une toute nouvelle flotte.

M. Joyal : En ce moment, la flotte compte 11 appareils, dont 8 Airbus BK117 et 3 AgustaWestland AW139. Des experts indépendants ont examiné la flotte actuelle et, étant donné l'âge et l'état des 11 appareils, ils ont conseillé de les remplacer par une flotte comptant 9 appareils de même type. Ce faisant, on pourrait, entre autres, augmenter de beaucoup les heures de vol. C'est ce qui a poussé le conseil d'administration à lancer la campagne de financement visant à acquérir neuf appareils de même type. De cette façon, on facilitera la formation, et l'achat de nouveaux appareils permettra de réduire le temps d'immobilisation, les réparations, et cetera.

La sénatrice Marshall : Comment le STARS fonctionne-t-il ? Offre-t-il des services à plusieurs provinces à partir d'un point central?

M. Joyal : Il offre des services au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique. Il compte six bases : trois en Alberta, deux en Saskatchewan et une au Manitoba, je crois. Les vols partent de ces six bases.

The 11 helicopters that will, in the next three years, become —

Senator Marshall: And each province maintains its own mini-fleet?

Mr. Joyal: This is a not-for-profit organization, but they have operating agreements with the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Alberta, which provides them the operational funding through fundraising and those agreements with provinces — it's the operating, training, salaries, et cetera. The funding the federal government is proposing through this proposal is only capital for the helicopters — for five aircraft.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator Duncan: Thank you very much for the explanation. I am a senator from the Yukon. In a past life, I had a significant amount of experience with medical air transportation and the problems. From my years of watching Saskatchewan television, I'm also familiar with the STARS program and the fundraising efforts.

Is there any kind of initiative or talks going on to expand your services to any of the three northern territories? In particular, of course, I'd be interested in the Yukon and Kluane National Park, for example.

Mr. Joyal: I hesitate to speak on behalf of STARS. But if I can go with the discussions we've had with STARS, they are extremely proud of what they do and would welcome others to come and see how best they can help. I've heard that, but I really wouldn't want to speak on their behalf.

I know that they are in other jurisdictions on more of the training and some of the lessons learned, less maybe on direct operations. I know that they're in those talks as well, but again I wouldn't want to speak to them expanding, or their ability or capacity to expand beyond what they have right now, with the fleet that they're looking to have in the next three years.

Senator Duncan: This $65 million contribution. You mentioned service to Indigenous communities. Is part of that money coming from Indigenous services and a blend of departments, or is it just a $65 million one-time contribution from this department?

Mr. Joyal: It's $65 million, but the proposed $65 million is just from the consolidated to the Minister of Public Safety to enter into an agreement with STARS. It's for capital. It's for five helicopters. In talking with STARS, a lot of the mission and

Les 11 hélicoptères qui deviendront, dans les trois prochaines années...

La sénatrice Marshall : Et chaque province maintient sa propre petite flotte?

M. Joyal : Il s'agit d'un organisme sans but lucratif, mais il a conclu des ententes d'exploitation avec les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ses fonds d'exploitation proviennent de levées de fonds et des ententes avec les provinces — pour ses activités, la formation, les salaires, et cetera. La contribution du gouvernement fédéral proposée dans le projet de loi servirait uniquement à acheter cinq hélicoptères.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

La sénatrice Duncan : Merci beaucoup pour l'explication. Je suis une sénatrice du Yukon. Dans une vie antérieure, j'en ai beaucoup appris au sujet du transport aérien pour les urgences médicales et des problèmes connexes. Je me suis aussi familiarisée avec le programme du STARS et ses campagnes de financement en regardant des émissions de télévision de la Saskatchewan.

Discute-t-on de la possibilité d'élargir les services afin de les offrir aussi dans les trois territoires du Nord, ou y a-t-il des projets en ce sens? Je m'intéresse particulièrent, bien sûr, au Yukon et au parc national Kluane, par exemple.

M. Joyal : Je ne peux pas vraiment parler au nom du STARS. Ce que je peux vous dire, d'après les discussions que nous avons eues avec les gens du service, c'est qu'ils sont extrêmement fiers de leur travail et qu'ils seraient heureux de montrer à d'autres ce qu'ils peuvent faire pour les aider. C'est ce que j'ai entendu, mais je ne veux pas parler en leur nom.

Je sais qu'ils mènent des activités ailleurs, peut-être plus dans le domaine de la formation et des leçons apprises que des interventions. Je sais également qu'ils ont des discussions à ce sujet, mais encore une fois, je ne voudrais pas me prononcer sur l'expansion de leurs services ou sur leur capacité d'élargir les services qu'ils offrent actuellement ou qu'ils offriront avec la nouvelle flotte qu'ils acquerront au cours des trois prochaines années.

La sénatrice Duncan : Vous avez mentionné les services offerts aux collectivités autochtones. La contribution de 65 millions de dollars vient-elle en partie du ministère des Services aux autochtones et d'autres ministères, ou s'agit-il d'une contribution ponctuelle provenant uniquement de votre ministère?

M. Joyal : La disposition proposée vise uniquement à autoriser le ministre de la Sécurité publique à conclure une entente avec le STARS pour une contribution ponctuelle de 65 millions de dollars. Les fonds serviront à acheter cinq

incidents that they are called to provide direct service to local Indigenous communities.

Senator Duncan: Indigenous services should be responsible for that medical transportation. Just for the record. Thank you.

Senator Andreychuk: I'm glad you understand the importance, Senator Duncan.

I have to admit my conflict. I live in an apartment where STARS comes nightly. When I moved there — the noise. But I realized every time they landed some life was either saved or being transported back. All of a sudden it's a comfort to me, not the other.

They provide services because we're losing hospitals in small towns, doctors are not there and the time to get to a proper facility in Saskatchewan — and I think Manitoba and Alberta are the same — by car, trying to get an ambulance, keeping ambulance services are all necessary, but they are on the decline. STARS fills a gap that is absolutely essential to services. It's getting someone from an accident site to the right hospital at the right time in very short order. We can only look at the Humboldt Broncos. It happens daily.

While I'm very supportive of this $65 million and we've been saying they need to upgrade their fleet, they need to be even stronger in our communities. It is curious that it is a not-for-profit supported by the province and this is an injection. I think this whole thing should be revisited. It is probably the best money we can spend at this table. Please convey that to them.

I usually do it with dollars, but you can do it in person. That would be helpful. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Andreychuk.

Senator Klyne: I too support STARS. You might find comfort in my proximity — I'm close to highway No. 1 and I hate to see them flying over, to tell you the truth. It means they are going somewhere serious. At the same time, I get the other good side of that.

There are six, I'll say bases, and each has one or two?

Mr. Joyal: It's nine distributed over six, so some would have one, some would have two.

hélicoptères. D'après nos discussions avec le STARS, ils sont souvent appelés à offrir des services directement aux collectivités autochtones.

La sénatrice Duncan : Je tiens à dire, pour le compte rendu, que le ministère des Services aux autochtones devrait être responsable des services de transport pour raison médicale offerts dans les collectivités autochtones. Je vous remercie.

La sénatrice Andreychuk : Je suis heureuse que vous saisissiez l'importance de la question, sénatrice Duncan.

Je dois admettre mon dilemme. Mon appartement est situé dans un immeuble où le STARS se rend tous les soirs. Quand j'y ai emménagé, le bruit me dérangeait, mais j'ai compris qu'avec chaque atterrissage, une vie était sauvée ou une personne rentrait à la maison. Tout à coup, c'est devenu une source de confort et non le contraire.

Le STARS offre des services parce que les petites villes comptent de moins en moins d'hôpitaux et de médecins, et en Saskatchewan — je crois que la situation est la même au Manitoba et en Alberta —, il faut trop de temps pour se rendre à des installations adéquates en voiture ou pour faire venir une ambulance. Les services d'ambulance sont essentiels, mais il y en a de moins en moins. Le STARS comble donc une lacune en offrant des services absolument essentiels. Il transporte les gens du lieu de l'accident au bon hôpital très rapidement. Nous n'avons qu'à penser à l'exemple des Broncos de Humboldt. Des accidents arrivent tous les jours.

J'appuie tout à fait la subvention de 65 millions de dollars; ce n'est pas la première fois que nous disons que le STARS doit moderniser sa flotte. Toutefois, sa présence au sein de nos collectivités doit être encore plus grande. C'est curieux qu'il s'agisse d'une subvention octroyée à un organisme sans but lucratif soutenu par la province. À mon avis, tout le dossier mérite d'être réexaminé. C'est probablement la meilleure façon pour notre comité de dépenser l'argent. Je vous prie de transmettre le message aux gens du service.

Je le fais normalement avec l'argent, mais vous pouvez le faire en personne. Cela nous aiderait. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Andreychuk.

Le sénateur Klyne : Moi aussi, j'appuie le STARS. Ma proximité vous rassurera peut-être; j'habite près de l'autoroute 1, et franchement, je déteste voir ses appareils passer parce que je sais qu'ils se rendent quelque part où il est arrivé quelque chose de grave. En même temps, je vois aussi le côté positif de la chose.

Il y a six bases, et chacune a un ou deux appareils?

M. Joyal : Les neuf appareils seront répartis entre les six bases; certaines en auront donc un, d'autres deux.

Senator Klyne: This is buying how many? Is this $65 million going towards —

Mr. Joyal: The $65 million would be to purchase five for, in total, nine in the end. The other four are the one through the operation agreement with Saskatchewan. The Government of Saskatchewan is providing for the cost of one helicopter. The Government of Alberta is providing for the cost of another one. The other two should be through STARS' own community fundraising as well as the sale of the outgoing fleet and the revenue generated from that.

Senator Klyne: I'd be interested to see what the whole makeup of this is. I know there are private donation and provincial donations. The charity funds, I'm sure, are very successful in raising money.

The reference to it having to cease 24-7 operation by 2020 unless they go through this renewal. Is that the idea?

Mr. Joyal: Eight out of the 11 in the fleet have been declared a legacy aircraft by the manufacturer. You have to go to other markets to find the parts. The repair and maintenance time. It just speaks to more downtime for the actual craft as opposed to at the ready on the tarmac ready to be deployed.

Senator Klyne: I didn't think they were that aged. Maybe we should have them have a look at our Sea King helicopters.

The Chair: Honourable senators, Division 4 of Part 4 is completed. Mr. Joyal, thank you.

Now we will move on to Division 6 of Part 4. The chair will recognize from Employment and Social Development Canada, Ms. Marianna Giordano.

[*Translation*]

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Income Security and Social Development Branch, Employment and Social Development Canada: Good afternoon. I am Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation. Today, I am here to talk to you about proposed changes to the Canada Pension Plan.

[*English*]

Under the current Canada Pension Plan legislation, an individual must apply for their retirement pension in order to receive it. A small but significant minority of eligible seniors currently missed receiving retirement pension payments because they apply late or not at all. These individuals tend to be people

Le sénateur Klyne : Les 65 millions de dollars serviront à en acheter combien?

M. Joyal : Les 65 millions de dollars permettront d'en acheter 5, sur un total de 9. Pour les quatre autres, le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement de l'Alberta verseront les fonds nécessaires pour l'achat d'un hélicoptère chacun, en vertu des ententes d'exploitation. Les deux autres devraient être payés au moyen de la campagne de financement communautaire du STARS et des recettes générées par la vente de la flotte actuelle.

Le sénateur Klyne : Je serais curieux de voir tout l'éventail des fonds. Je sais qu'il y a des dons privés et des dons de la part des provinces, et je suis certain que les collectes de fonds permettent d'amasser beaucoup d'argent.

On dit que si le STARS ne renouvelle pas sa flotte, il devra cesser d'offrir des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 d'ici 2020. Est-ce bien le cas?

M. Joyal : Sur les 11 appareils de la flotte, 8 sont d'un modèle qui n'est plus fabriqué. Il faut donc aller trouver des pièces dans d'autres marchés. À cause du temps nécessaire pour les réparations et l'entretien, les appareils doivent être immobilisés plus souvent, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas en attente sur la piste, prêts à décoller.

Le sénateur Klyne : Je ne pensais pas qu'ils étaient si vieux. Ils devraient peut-être jeter un coup d'œil à nos hélicoptères Sea King.

Le président : Chers collègues, nous avons terminé l'examen de la section 4 de la partie 4. Merci, monsieur Joyal.

Nous passons maintenant à la section 6 de la partie 4. Je donne la parole à Mme Marianna Giordano, d'Emploi et Développement social Canada.

[*Français*]

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Emploi et Développement social Canada : Bonjour. Je suis Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC. Aujourd'hui, je viens vous parler des propositions de changement au Régime de pensions du Canada.

[*Traduction*]

Selon les dispositions actuelles du Régime de pensions du Canada, toute personne qui souhaite recevoir sa pension de retraite doit en faire la demande. Une minorité appréciable d'aînés admissibles sont actuellement privés d'une partie ou de la totalité de leurs prestations parce qu'ils ont omis d'en faire la demande ou tardé à le faire. Il s'agit généralement de personnes

who had a weak labour force attachment and thus low retirement income.

[*Translation*]

The modifications proposed in clauses 153 to 155 will help change the Canada Pension Plan, so that, as of 2020, eligible seniors who have not yet begun to receive their retirement pension from the Canada Pension Plan would be automatically enrolled when they reach the age of 70. Automatic enrolment will apply only to individuals for whom the government has the necessary information to begin payments.

[*English*]

The proposal will prevent individuals, many of whom have low income, from missing out on CPP benefits for which they made contributions and are entitled to receive. This proposal would allow up to 40,000 people over the age of 70 to begin receiving their CPP retirement pension for the first time in 2020. Two thirds of these seniors are women.

In addition, an estimated 1600 people each year could receive a CPP retirement pension that they otherwise would not receive. Rising to nearly 2000 per 2030. I'd like to add that the average benefit amount for these individuals is estimated at $300 per month, and this will not have any impact on the legislative contribution rate that is presently in place. I'm happy to answer any of your questions.

Senator Marshall: You are saying there are 40,000 people. You say you're going to do it in 2020. Is it possible to do it earlier than that?

Ms. Giordano: Unfortunately, to gather that information for the systems to be ready, we cannot do it earlier than that. It will be in 2020.

Senator Marshall: Will you be making those payments retroactive?

Ms. Giordano: Right now there will be a possibility of up to 12 months of retroactivity. If you are 70 in six months, you will get six months of retroactivity up to age 70. If you are 73, you will get 12 months of retroactivity.

Senator Marshall: Why would it not go right back to age 65?

Ms. Giordano: The way the Canada Pension Plan is structured, the normal age of retirement is 65, you're correct, but you can take your pension as early as age 60 with an actuarial factor that will penalize you of 36 per cent. Or you can wait until

qui n'ont pas été très actives sur le marché du travail et qui touchent donc un faible revenu de retraite.

[*Français*]

Les modifications proposées aux articles 153 à 155 permettront de modifier le Régime de pensions du Canada afin que, à partir de 2020, les aînés admissibles qui n'ont pas encore commencé à recevoir leur pension de retraite du Régime de pensions du Canada soient inscrits de manière automatique lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans. L'inscription automatique ne s'appliquera qu'aux personnes pour qui le gouvernement dispose des renseignements nécessaires pour commencer les versements.

[*Traduction*]

La proposition permettra d'empêcher que des gens, dont beaucoup ont un faible revenu, ne puissent pas recevoir les prestations du RPC auxquelles ils ont cotisé et ont droit. Cette proposition permettra à quelque 40 000 personnes âgées de plus de 70 ans de commencer à recevoir leur pension de retraite du RPC pour la première fois en 2020. Les deux tiers de ces aînés sont des femmes.

De plus, on estime que 1 600 personnes par an pourraient toucher des prestations qu'elles n'auraient pas reçues autrement et que ce nombre pourrait passer à près de 2 000 d'ici 2030. Je tiens à ajouter que la prestation moyenne serait d'environ 300 $ par mois et que la mesure n'aurait pas d'incidence sur les taux de cotisation prévus actuellement par la loi. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : Vous avez parlé de 40 000 personnes et vous avez dit que ce serait fait en 2020. Est-il possible de le faire plus tôt?

Mme Giordano : Malheureusement, nous ne pouvons pas le faire plus tôt, car il faut du temps pour recueillir les renseignements et préparer les systèmes. Nous commencerons en 2020.

La sénatrice Marshall : Les prestations seront-elles rétroactives?

Mme Giordano : Il sera possible de recevoir des prestations rétroactives pour une période allant jusqu'à 12 mois. Si vous atteignez l'âge de 70 ans dans 6 mois, vous recevrez 6 mois de prestations rétroactives. Si vous avez 73 ans, vous aurez droit à 12 mois de prestations rétroactives.

La sénatrice Marshall : Pourquoi est-ce qu'on ne commence pas à 65 ans?

Mme Giordano : C'est vrai que le Régime de pensions du Canada prévoit normalement que la pension soit versée à partir de l'âge de 65 ans, comme vous le dites. Or, vous pouvez aussi commencer à recevoir vos prestations dès l'âge de 60 ans, mais

age 70 and get an actuarial factor that will be compensating you of 42 per cent.

Therefore, we're going to age 70 to give them the maximum actuarial factor they can benefit from.

Senator Marshall: If it was somebody 85 years old you're only going to go back one year?

Ms. Giordano: That's correct, it would be as if they had applied today. They would get 12 months retroactivity.

Senator Marshall: You won't go back to age 65 or 70?

Ms. Giordano: No, we're not going back to age 70.

Senator Marshall: Thank you. That seems kind of unfair.

[*Translation*]

Senator Pratte: I would like to understand the figures. First, you say that 40,000 people will be affected at the outset. Every year, 1,600 people will be added to that?

Ms. Giordano: Yes. Right now, the 40,000 individuals are those who have not applied. Those are people who will turn 70 years old in 2020, as well as people aged 72, 74 or 75 who have never applied. In 2020, we will have a population base we will have to pay for. Afterwards, it will be people 70 years of age for whom the minister has enough information.

Senator Pratte: That was actually my second question. What does "have enough information" mean?

Ms. Giordano: In the legislation, it says that an individual must be a contributor to the Canada Pension Plan, must be aged 70, must be entitled to Old Age Security or another Canada Pension Plan benefit, and/or they must have completed a tax return the previous year.

Senator Forest: Or the Quebec Pension Plan.

Ms. Giordano: Or the Quebec Pension Plan, you are right.

Senator Pratte: So the person must have filed a tax return?

Ms. Giordano: If a person isn't registered for the Quebec pension plan or with Employment and Social Development Canada for Old Age Security and the Canada Pension Plan, that

elles seront réduites jusqu'à concurrence de 36 p. 100, selon un facteur actuariel. Vous pouvez aussi attendre d'avoir 70 ans, et alors vos versements augmenteront jusqu'à concurrence de 42 p. 100.

Nous commençons donc à l'âge de 70 ans afin que les personnes reçoivent le montant le plus élevé possible.

La sénatrice Marshall : Si la personne a 85 ans, elle recevra seulement des prestations rétroactives pour une période d'un an?

Mme Giordano : C'est exact. Ce serait comme si elle avait déposé sa demande aujourd'hui. Elle recevrait des versements rétroactifs pour une période de 12 mois.

La sénatrice Marshall : Vous n'allez pas remonter jusqu'à 65 ou 70 ans?

Mme Giordano : Non, nous n'allons pas remonter jusqu'à 70 ans.

La sénatrice Marshall : Merci. Cela me semble un peu injuste.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : J'aimerais comprendre les chiffres. D'abord, vous dites que, au départ, 40 000 personnes seront touchées. Chaque année, 1 600 personnes vont s'y ajouter?

Mme Giordano : Oui. En ce moment, les 40 000 personnes sont celles qui n'ont pas fait de demande. Ce sont des gens qui auront 70 ans en 2020 ainsi que des gens âgés de 72, 74 ou 75 ans et qui n'ont jamais fait de demande. En 2020, nous aurons un bassin de population pour lequel nous devrons payer. Par la suite, il s'agira des gens de 70 ans pour lesquels le ministre a suffisamment d'information.

Le sénateur Pratte : C'était justement ma deuxième question. Que signifie « avoir suffisamment d'information »?

Mme Giordano : Dans la loi, on dit que la personne doit être un cotisant au Régime de pensions du Canada, qu'elle doit avoir 70 ans, qu'elle doit avoir droit à la Sécurité de la vieillesse ou à une autre prestation du Régime de pensions du Canada, et/ou qu'elle doit avoir rempli une déclaration de revenus l'année précédente.

Le sénateur Forest : Ou le Régime de rentes du Québec.

Mme Giordano : Ou le Régime de rentes du Québec, vous avez raison.

Le sénateur Pratte : Donc, elle doit avoir rempli une déclaration de revenus?

Mme Giordano : Si une personne n'est pas inscrite au Régime de rentes ou à Emploi et Développement social Canada relativement à la Sécurité de la vieillesse et au Régime de

person needs to have filed a tax return. This information is necessary in order to know whether the person is still alive, to be able to send them the payment.

Senator Pratte: Okay, good.

Senator Forest: I have a brief question that relates to my colleague's question, given the points that you mentioned to identify a person who is 70 years old and who won't apply, but who will register automatically. By the way, this is an excellent measure. At this time, 40,000 people are entitled to the Canada Pension Plan but don't benefit from it. According to these criteria, whether they've contributed or they're 70 years old, or they're Old Age Security or Quebec pension plan recipients, how many people will be left out of the system?

Ms. Giordano: I think we'll probably find most people. I couldn't tell you the exact number of people who could be left out. They could be people who came to work in Canada for a year or two and then left the country. It's very difficult to locate these people because they make a contribution or two and then we don't see them again for 40 or 50 years.

Senator Forest: According to your estimates and with the information that you requested, let's take the case of Canadians born in Canada, who have lived and worked here all their lives. Based on the Pareto law, will we be able to reach about 80 per cent of this labour force?

Ms. Giordano: Yes, especially if most people receive Old Age Security benefits. We know that most people will receive Old Age Security benefits, which is very important in all provinces and territories. The people who receive Old Age Security are often women — and we'll see fewer of them as things progress — who have worked, who have married and who haven't returned to the labour market. They often receive a survivor pension from their spouse and they think that it's their pension. These people don't know the difference between Old Age Security and the Canada Pension Plan. These people often think that they're receiving everything to which they're entitled. However, they're receiving only a small amount in relation to the amount to which they're entitled. As women increasingly return to the labour market and become more aware of their rights and contributions, they'll receive these contributions in return.

Senator Forest: That's an excellent measure. The goal is to leave out as few people as possible, since they're entitled to these benefits.

Ms. Giordano: Yes.

pensions du Canada, cette personne doit avoir rempli une déclaration de revenus. Il faut avoir cette information pour savoir si cette personne est toujours vivante, pour être en mesure de lui envoyer le paiement.

Le sénateur Pratte : D'accord, parfait.

Le sénateur Forest : J'ai une brève question qui fait suite à celle de mon collègue, compte tenu des éléments que vous avez mentionnés pour identifier une personne qui a 70 ans et qui ne fera pas la demande, mais qui s'inscrit automatiquement. Soit dit en passant, c'est une excellente mesure, parce que 40 000 personnes ont droit actuellement au Régime de pensions du Canada, mais n'en bénéficient pas. Conformément à ces critères, soit le fait d'avoir cotisé ou d'être âgé de 70 ans, soit le fait d'être prestataire de la Sécurité de vieillesse ou du Régime de rentes du Québec, combien de gens pensez-vous que le système échappera?

Mme Giordano : Je crois qu'on ira probablement chercher la majorité des gens. Je ne pourrais pas vous dire le nombre exact de personnes que nous pourrions échapper. Ce pourrait être des gens qui viennent travailler au Canada pendant un an ou deux, puis quittent le pays. Il est très difficile de localiser ces personnes, parce qu'elles font une cotisation ou deux, puis on ne les revoit pas pendant 40 ou 50 ans.

Le sénateur Forest : Selon vos estimations et avec l'information que vous avez demandée, prenons le cas d'un Canadien — ou d'une Canadienne — né au Canada, qui a vécu et travaillé ici toute sa vie. Si l'on se fie à la loi de Pareto, on pourra rejoindre environ 80 p. 100 de cette population active?

Mme Giordano : Oui, particulièrement si la plupart des gens reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Nous savons que la plupart des gens recevront ces prestations de la Sécurité de la vieillesse, qui est très importante dans toutes les provinces et les territoires. Ces personnes qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse sont souvent des femmes — et on en verra moins à mesure que les choses progressent —, qui ont travaillé, qui se sont mariées et qui ne sont pas retournées sur le marché du travail. Elles reçoivent bien souvent une rente de survivante de leur époux et elles pensent qu'il s'agit de leur pension. Ces gens ne font pas la différence entre la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Souvent, ces personnes s'imaginent qu'elles reçoivent tout ce à quoi elles ont droit. Toutefois, elles ne reçoivent qu'un petit montant par rapport à celui auquel elles ont droit. À mesure que les femmes retourneront davantage sur le marché du travail et qu'elles seront mieux au courant de leurs droits et de ce qu'elles cotisent, ce sont des cotisations qui leur reviendront.

Le sénateur Forest : C'est une excellente mesure. L'objectif est d'échapper le moins de personnes possible, car elles ont effectivement droit à ces prestations.

Mme Giordano : Oui.

[*English*]

Senator Klyne: Some of my questions were just answered, so the only thing I'm curious about, more than anything, is why someone who proactively enrolled would decline to receive it. Is it getting clawed back anyway?

Ms. Giordano: Someone may decline to receive it because, for example, they are on the verge of a certain threshold for a provincial benefit, such a housing supplement or something similar. As an example, if they are receiving a $50 per month from the Canada Pension Plan and that triggers them not having that benefit, then it may outweigh the amount of the pension plan.

In the present regulations, there is one that allows beneficiaries to cancel their benefit within six months of receiving it, and this measure will also amend regulations to extend that to 12 months.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Duncan: This is an excellent measure to track folks down who would otherwise fall through the cracks. My concern is that you'll be sending out cheques as opposed to the option to use direct deposit, I would think. Is that correct?

Ms. Giordano: We will try to use direct deposit as much as we can. We'll have information-sharing agreements with Canada Revenue Agency to have their banking information and be able to direct deposit as many as we can.

Senator Duncan: So we wouldn't miss a senior who has, perhaps, moved into residential care in the interim between filing their taxes and the issuance of this cheque or this payment through direct deposit?

Ms. Giordano: No, they wouldn't miss them through the direct deposit.

Senator Duncan: My concern is about those not on direct deposit or might not have taken the right steps to protect their bank accounts.

Ms. Giordano: For those not on direct deposit, we would write to them to get their direct deposit information.

Senator Duncan: Thank you.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Vous venez de répondre à une partie de mes questions. Maintenant, ce que j'aimerais savoir surtout, c'est ce qui pousserait quelqu'un ayant déposé une demande à refuser de recevoir sa pension. Est-elle récupérée d'une façon ou d'une autre?

Mme Giordano : Une personne pourrait la refuser, par exemple, parce qu'elle est près du seuil d'admissibilité à un programme provincial, comme un supplément au logement ou une prestation semblable. Par exemple, les 50 $ par mois qu'elle reçoit de la part du Régime de pensions du Canada pourraient l'empêcher d'avoir droit à une autre prestation d'une valeur supérieure.

Selon la réglementation actuelle, les bénéficiaires ont jusqu'à six mois pour annuler leurs prestations. La mesure modifiera également la réglementation de façon à ce que cette période soit de 12 mois.

Le sénateur Klyne : Merci.

La sénatrice Duncan : Il s'agit d'une excellente mesure qui permettra de trouver les personnes qui, autrement, seraient laissées pour compte. Ma préoccupation concerne le fait que vous enverrez probablement des chèques au lieu d'avoir recours au dépôt direct. Est-ce bien le cas?

Mme Giordano : Nous allons tenter d'utiliser surtout le dépôt direct. Nous conclurons des ententes en matière d'échange d'information avec l'Agence du revenu du Canada afin d'obtenir l'information bancaire des gens et, ainsi, de leur envoyer leurs prestations par dépôt direct.

La sénatrice Duncan : Dans ce cas, nous n'omettrions pas une personne âgée qui aurait emménagée dans un centre de soins, disons, entre le dépôt de sa déclaration de revenus et l'émission du chèque ou le versement du paiement par dépôt direct?

Mme Giordano : Non, elle recevrait ses prestations par dépôt direct.

La sénatrice Duncan : Ce qui me préoccupe, ce sont les personnes qui ne sont pas inscrites au dépôt direct ou qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour protéger leurs comptes bancaires.

Mme Giordano : Nous écririons aux personnes qui ne sont pas inscrites au dépôt direct afin d'obtenir leur information bancaire.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie.

Senator Marshall: Senator Duffy, about six months ago, said there were 88,000 pensioners with poverty-level income who qualified for the GIS but weren't receiving it. Do you have anything to do with the GIS?

Ms. Giordano: No. The GIS is under the Old Age Security Act so it's not part of this measure.

Senator Marshall: I'll raise that with someone else. I think this measure you're talking about today is excellent, but I would like you to consider making it fully retroactive.

Ms. Giordano: I would have to make it fully retroactive for everyone.

Senator Marshall: That's a good idea.

[*Translation*]

Senator Forest: There's 12 months of retroactivity. Suppose that I'm identified, I'm 73 years old — which isn't the case yet — and I come back for 12 months. If you give me too much money, are you entitled to the same time limit to collect the money from me? After 12 months, it's over?

Ms. Giordano: If I give you too much money, you're asking me how long I have to collect it?

Senator Forest: Yes. Do you apply the same rule as for retroactivity?

Ms. Giordano: If I give you too much money, you'll owe the Crown. No, I don't have a time limit of 12 months to get that money back.

Senator Forest: The Crown won't owe me if over 12 months have passed.

Ms. Giordano: The Crown won't owe you anything.

Senator Forest: Because it's the Crown.

Ms. Giordano: At this time, the provision requiring an application is being eliminated. We're told that the minister can exempt any person from the requirement to submit a registration application if that person is 70 years of age or older.

In a way, it's considered the date of the application. Since the Canada Pension Plan provides 12 months of retroactivity, we can go up to 12 months, or up to age 70, to ensure that the person receives the maximum benefit from actuarial factors.

Senator Forest: On the other hand, there's no time limit.

La sénatrice Marshall : Il y a environ 6 mois, le sénateur Duffy a déclaré que 88 000 retraités vivant sous le seuil de la pauvreté et ayant droit au SRG ne le reçoivent pas. Avez-vous quelque chose à voir avec le SRG?

Mme Giordano : Non. Le SRG est établi aux termes de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Il ne fait donc pas partie de la présente mesure.

La sénatrice Marshall : Je vais poser la question à quelqu'un d'autre. Je pense que la mesure dont vous parlez aujourd'hui est une excellente mesure, mais je vous invite à la rendre pleinement rétroactive.

Mme Giordano : Il faudrait qu'elle soit rétroactive pour tout le monde.

La sénatrice Marshall : C'est une bonne idée.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Il y a une rétroactivité de 12 mois. Supposons que je sois repéré, que j'ai 73 ans — ce qui n'est pas encore le cas — et que je revienne pendant 12 mois. Si vous me versez trop d'argent, avez-vous droit au même délai pour me le réclamer? Après 12 mois, c'est terminé?

Mme Giordano : Si je vous donne trop d'argent, vous me demandez combien de temps j'ai pour venir le chercher?

Le sénateur Forest : Oui. Appliquez-vous la même règle que pour une rétroactivité?

Mme Giordano : Si je vous donne trop d'argent, vous aurez une dette envers la Couronne. Non, je ne suis pas limitée à 12 mois pour récupérer cet argent.

Le sénateur Forest : La Couronne n'aura pas de dette envers moi si plus de 12 mois se sont écoulés.

Mme Giordano : La Couronne n'a pas de dette envers vous.

Le sénateur Forest : Parce que c'est la Couronne.

Mme Giordano : En ce moment, on abolit la disposition qui exige de faire une demande. On dit que le ministre peut dispenser toute personne de l'obligation de présenter une demande d'inscription si cette personne est âgée de 70 ans ou plus.

C'est considéré, en quelque sorte, comme la date de la demande. Comme le Régime de pensions du Canada donne 12 mois de rétroactivité, on peut aller jusqu'à 12 mois, ou jusqu'à l'âge de 70 ans, pour faire en sorte que la personne bénéficie au maximum des facteurs actuariels.

Le sénateur Forest : De l'autre côté, il n'y a pas cette période de temps.

Ms. Giordano: There's no time limit to collect overpayments. However, arrangements can be made. The legislation also contains provisions in the event that people can't make payments.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this concludes the measures in Division 6 or Part 4. Now we will move on to the measures in Division 7 of Part 4. Our next presenter is Mr. Kevin Wagdin. Would you please introduce yourself and then make your presentation?

Kevin Wagdin, Manager, Legislation and Litigation, Old Age Security Policy and Public Pensions Statistics, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Employment and Social Development Canada: Good afternoon. Clause 156 of Part 4 amends the Old Age Security Act to enhance the guaranteed income supplements' earnings extension. The Guaranteed Income Supplement, or GIS for short, is a benefit paid to Old Age Security pensioners. It's based on income to ensure that the benefits are targeted towards those most in need. The GIS earnings exemption currently allows low-income seniors to earn up to $3,500 per year income per year in employment income without seeing a reduction in their GIS benefit. However, self-employment income does not currently qualify for the exemption. The proposed amendments would increase the GIS earnings exemption from $3,500 to $5,000. It would extend the exemption to self-employment income, and it would provide an additional 50 per cent exemption on up to $10,000 of employment or self-employment income beyond the $5,000 exemption.

We expect that this exemption would take effect in July 2020, and we estimate that approximately 330,000 low-income seniors could benefit from this measure, at an initial annual cost of $460 million. We also believe that the average benefit increase that our beneficiaries would see is about $1,400 per year.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: I only have one question. Why July 2020? That's more than a year away.

Mr. Wagdin: That's very much in line with what my colleague just mentioned. There are some implementation issues that we have to address. We have to make sure our IT systems work effectively. We pay the GIS in a July to June payment period, so we will be beginning with the July 2020 payment period which would take into account this year, 2019 income.

Senator Marshall: That will be effective for this taxation year?

Mme Giordano : Il n'y a pas de limite de temps pour récupérer ce qui est payé en trop. Toutefois, il est possible de faire des arrangements. La loi prévoit également des dispositions dans le cas où les gens ne peuvent pas acquitter les paiements.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, c'est là-dessus que se termine notre examen des mesures de la section 6 de la partie 4. Nous passons maintenant à la section 7 de la partie 4. Le prochain intervenant est M. Kevin Wagdin. Veuillez vous présenter et faire votre présentation, s'il vous plaît.

Kevin Wagdin, gestionnaire, Législation et Litige, Politique de la Sécurité de la vieillesse et Statistiques sur les pensions publiques, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Emploi et Développement social Canada : Bonjour. L'article 156 de la partie 4 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin d'augmenter l'exemption pour gains du Supplément de revenu garanti. Le Supplément de revenu garanti, ou SRG, est une prestation versée aux pensionnés de la Sécurité de la vieillesse. Il est calculé en fonction du revenu pour veiller à ce que les prestations soient versées aux personnes qui en ont le plus besoin. L'exemption sur le revenu du SRG permet aux aînés à faible revenu de gagner jusqu'à 3 500 $ par année en revenu d'emploi sans avoir à subir de réduction de leurs prestations de SRG. Actuellement, toutefois, le revenu d'un travail autonome n'est pas admissible à l'exemption. Les modifications proposées feraient passer l'exemption sur le revenu de 3 500 $ à 5 000 $, étendraient l'exemption au revenu d'un travail indépendant et créeraient une exemption partielle de 50 p. 100 applicable jusqu'à un maximum de 10 000 $ de revenus annuels d'emploi ou de travail indépendant au-delà de l'exemption de 5 000 $.

Nous prévoyons que cette exemption entrera en vigueur en juillet 2020. Nous estimons qu'environ 330 000 personnes âgées à faible revenu pourraient bénéficier de cette mesure, pour un coût annuel initial de 460 millions de dollars. Nous pensons que l'augmentation moyenne des prestations des bénéficiaires serait d'environ 1 400 $ par année.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : J'ai juste une question : pourquoi juillet 2020? C'est dans plus d'un an.

M. Wagdin : Cela correspond à ce que ma collègue vient de mentionner. Nous devons régler certains problèmes liés à la mise en œuvre. Nous devons nous assurer que nos systèmes informatiques fonctionnent efficacement. La période de paiement du SRG va de juillet à juin. Ainsi, nous commencerons par la période de paiement commençant en juillet 2020, qui prendrait en compte les revenus de cette année, 2019.

La sénatrice Marshall : Cela entrera-t-il en vigueur pour la présente année d'imposition?

Mr. Wagdin: It will be in effect for the July 2020 payment period which takes into account 2019 income.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Pratte: I'm just curious as to why there was no exemption for self-employment income. What was the rationale behind that?

Mr. Wagdin: The rationale in previous years had been that individuals who were self-employed are able to invoke deductions to reduce their self-employment income and that could have been seen as double-dipping. However, this measure recognizes that self-employed individuals must also incur work-related costs to earn their income, and the income is used for expenses that are not at their disposal. From an equity perspective, it was thought it would be good to expand the exemption at this time.

Senator Pratte: You said the initial cost would be $406 million. That would be for year one?

Mr. Wagdin: That's right.

Senator Pratte: Do you expect this to increase over time?

Mr. Wagdin: We do. We expect it to gradually reach a peak cost of $482 million in 2026-27 as our clientele increases, but we projected that it would reduce thereafter.

Senator Pratte: It would reduce thereafter.

Mr. Wagdin: Gradually reduce as the number of our client base reduces as well.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: Any other questions, senators? If not, this concludes Division 7, Part 4. Thank you, Mr. Wagdin.

We will now move on to Division 8, Part 4. The chair will recognize Treasury Board Secretariat, Mr. Simon Crabtree and Mr. Jean-François Charest. Please introduce yourselves for the record.

I have been informed, Mr. Crabtree, you will be making the comments and then questions will follow.

Simon Crabtree, Executive Director, Pensions and Benefits Sector, Office of the Chief Human Resources Officer, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you. Good afternoon, senators. I'm here with my colleague Jean-François Charest. Today, we are here to speak about amendments to the surplus limits supplied in each of the legislation governing the

M. Wagdin : La mesure entrera en vigueur pour la période de paiement commençant en juillet 2020, qui prendrait en compte les revenus de 2019.

La sénatrice Marshall : Merci.

Le sénateur Pratte : Je me demande pourquoi l'exemption ne s'applique pas aux revenus d'un travail indépendant. Pourquoi est-ce ainsi?

M. Wagdin : Auparavant, on partait de l'hypothèse que les travailleurs indépendants pouvaient demander des déductions pour réduire le montant de leur revenu d'un travail autonome, ce qui aurait pu être considéré comme un cumul de déductions. Toutefois, avec cette mesure, on reconnaît que les travailleurs autonomes ont aussi des frais liés au travail pour gagner leur vie, et qu'ils n'ont pas accès à ces sommes pour d'autres dépenses. Du point de vue de l'équité, nous avons jugé qu'il était pertinent d'élargir l'exemption à ce moment-ci.

Le sénateur Pratte : Vous avez dit que le coût initial serait de 406 millions de dollars. Est-ce pour la première année?

M. Wagdin : Oui.

Le sénateur Pratte : Pensez-vous que cela va augmenter au fil du temps?

M. Wagdin : Oui. Nous nous attendons à une augmentation graduelle de coûts pour atteindre un plateau de 482 millions de dollars en 2026-2027 en raison de l'augmentation de la clientèle, mais nous avons prévu une baisse par la suite.

Le sénateur Pratte : Ce serait suivi d'une baisse.

M. Wagdin : Cela baisserait graduellement parallèlement à la baisse de la clientèle.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le président : Avez-vous d'autres questions, chers collègues? Sinon, nous avons terminé la section 7 de la partie 4. Merci, monsieur Wagdin.

Nous passons maintenant à la section 8 de la partie 4. Nous accueillons M. Simon Crabtree et M. Jean-François Charest, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Je vous demanderais de vous présenter, aux fins du compte rendu.

Monsieur Crabtree, on m'a informé que vous feriez une déclaration. Ensuite, nous passerons aux questions.

Simon Crabtree, directeur général, Secteur des pensions et avantages sociaux, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci. Sénatrices, sénateurs, bonjour. Je suis accompagné de mon collègue, Jean-François Charest. Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler des modifications apportées aux limites des surplus prévus dans les trois lois qui

three main public sector pension plans from its current 10 per cent to 25 per cent of the amount of liabilities.

Increasing the surplus limit to 25 per cent of the amount of liabilities enables the government to build a larger surplus into its pension funds and to decrease the risk of future funding deficiencies. These amendments bring the pension plan surplus limit in line with the 25 per cent surplus limit already set out under the Income Tax Act limit. This applies to other federally regulated pension plans in Canada and has done so since 2010.

That concludes my presentation.

The Chair: Thank you.

Any senators with questions? If not, this concludes Division 8, Part 4. Mr. Crabtree and Mr. Charest, that was easy. You did a great job.

Now we will move on to Division 9, Part 4, subdivision (a). The chair will recognize Mr. Brennen Young, Director, Policy and Strategic Planning Division, Regulatory Affairs Sector.

Brennen Young, Director, Policy and Strategic Planning Division, Regulatory Affairs Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: I'm here to talk to you about the regulatory modernization aspects of the BIA.

[*Translation*]

The Government of Canada is actively pursuing a regulatory modernization agenda to ensure that the regulatory framework promotes competitiveness and economic growth, while continuing to protect the health and safety of Canadians.

Some components of the regulatory modernization agenda were announced in the fall 2018 economic statement. This key initiative shows the government's commitment to introducing an annual regulatory modernization bill starting in 2019. The bill must include legislative amendments that will enable federal regulators to modernize and eliminate obsolete regulatory requirements and practices associated with federal legislation, and reduce unnecessary barriers to business investment and innovation.

[*English*]

In order to meet the Fall Economic Statement commitment to introduce an annual regulatory modernization bill in 2019, TBS moved quickly with a call-out to departments in December 2018. Consistent with the focus of the feds in 2018, we saw proposed

régissent les trois principaux régimes de retraite de la fonction publique. Les limites passeraient du pourcentage actuel de 10 p. 100 à 25 p. 100 de la dette actuarielle.

Porter à 25 p. 100 la limite de la dette actuarielle permet au gouvernement d'accroître les surplus des régimes de retraite et de réduire le risque de carences de financement à l'avenir. Ces modifications visent à harmoniser la limite des surplus des régimes de pension à la limite de 25 p. 100 déjà établie en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cela s'applique à d'autres régimes de retraite sous réglementation fédérale, et ce, depuis 2010.

C'est là-dessus que se termine mon exposé.

Le président : Merci.

Avez-vous des questions, chers collègues? Sinon, nous avons terminé la section 8 de la partie 4. Monsieur Crabtree, monsieur Charest, c'était facile. Excellent travail.

Nous passons maintenant à la section 9 de la partie 4. Nous accueillons M. Brennen Young, qui est directeur à la Direction de la politique et de la planification stratégique, du Secteur des affaires réglementaires.

Brennen Young, directeur, Direction de la politique et de la planification stratégique, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je suis ici pour parler des aspects de la LEB portant sur la modernisation de la réglementation.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada poursuit activement un programme de modernisation de la réglementation visant à garantir que le cadre réglementaire encourage la compétitivité et la croissance économique, tout en continuant de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Des éléments du programme de modernisation de la réglementation ont été annoncés dans l'énoncé économique de l'automne de 2018. Il s'agit d'une initiative clé qui illustre l'engagement que le gouvernement a pris d'entreprendre un projet de loi annuel de modernisation de la réglementation à compter de 2019. Le projet de loi doit comprendre des modifications législatives qui permettront aux organismes de réglementation fédéraux de moderniser et d'éliminer les exigences et pratiques réglementaires obsolètes associées aux lois fédérales, et permettront de réduire les obstacles inutiles aux investissements et à l'innovation des entreprises.

[*Traduction*]

Pour respecter l'engagement pris par le gouvernement dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 de présenter un projet de loi annuel sur la modernisation des règlements à compter de 2019, le SCT a rapidement lancé, en décembre 2018, un

amendments with an economic competitiveness and an efficiency focus.

The first bill proposes changes to 12 acts ranging from transportation to pest control, textile labelling and electricity and gas inspection, amongst others. The proposed amendments were submitted by TBS by the relevant regulatory departments and agencies. You'll see that there are a number of subdivisions to this section of the bill. My colleagues from the other departments are here with me and will be able to present their amendments and answer any of your questions.

A number of the bills have been farmed out to other Senate committees for study, so there aren't 12 acts being studied here but for those that are, all of the colleagues from departments are here. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Young. For subdivision (a), entitled Bankruptcy and Insolvency Act, we will hear from Mr. Paul Morrison from Innovation, Science and Economic Development Canada.

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you very much, senator.

The amendments to the Bankruptcy and Insolvency Act cover two discrete areas to promote administrative efficiency and reduce regulatory burden on the licensed insolvency trustee community. The Bankruptcy and Insolvency Act currently creates administrative burden for many licensed insolvency trustees by requiring them to renew their licences and pay fees on December 31 annually. The proposed amendment to the Bankruptcy and Insolvency Act will allow for a licence renewal date that is more convenient and less problematic for licensed insolvency trustees.

Additionally, the Bankruptcy and Insolvency Act currently requires licensed insolvency trustees to maintain original copies of certain documents. The amendments will allow licensed insolvency trustees to maintain additional records in electronic format. It is hoped that this will promote modern digital office practises and reduce administrative burden and storage costs for trustees.

Thank you, senators.

Senator Marshall: Is the funding for this provided under the Treasury Board? I'm just looking in my budget book. There's a cost associated with this, is there not?

processus de consultation auprès des ministères. Conformément à l'engagement du gouvernement fédéral pris en 2018, divers amendements axés sur la compétitivité économique et l'efficacité ont été proposés.

Il est proposé que le premier projet de loi modifie 12 lois, touchant plusieurs aspects comme les transports, les produits antiparasitaires, l'étiquetage de textile et l'inspection de l'électricité et du gaz, entre autres. Les modifications proposées ont été présentées au SCT par les ministères et organismes chargés de la réglementation. Vous constaterez que cette section du projet de loi comporte divers paragraphes. Mes collègues d'autres ministères qui m'accompagnent pourront présenter les amendements qui les concernent et répondre à vos questions.

Plusieurs projets de loi ont été renvoyés à d'autres comités sénatoriaux aux fins d'examen. Donc, les 12 lois ne seront pas étudiées ici. Mes collègues des ministères concernés par les mesures que vous étudierez sont ici. Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Young. Nous accueillons maintenant M. Paul Morrison, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, qui parlera de la sous-section A, intitulée Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci beaucoup, sénateur.

Les modifications à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité touchent deux aspects précis. Elles visent à promouvoir l'efficacité administrative et à réduire le fardeau de la réglementation des syndics autorisés en insolvabilité. Actuellement, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité crée un fardeau administratif pour de nombreux syndics en insolvabilité titulaires d'un permis en exigeant qu'ils renouvellent leur permis et paient des droits le 31 décembre de chaque année. La modification proposée à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité permettra d'établir une date plus pratique et moins problématique pour le renouvellement de permis des syndics autorisés en insolvabilité.

De plus, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité exige actuellement que les syndics autorisés en insolvabilité conservent les originaux de certains documents. Les modifications permettront à ces syndics de tenir d'autres dossiers en format électronique. On espère ainsi favoriser l'adoption de pratiques modernes de bureau numérique et réduire le fardeau administratif et les coûts d'entreposage des syndics.

Merci, mesdames et messieurs.

La sénatrice Marshall : Le financement à cette fin provient-il du Conseil du Trésor? Je cherche dans le cartable d'information. Cette mesure n'a-t-elle pas un coût?

Mr. Young: For the overall regulatory modernization bill? There are some aspects of the modernization that departments have asked for that that do require some funding, particularly under the Food and Drugs Act.

Senator Marshall: So it's not under Treasury Board, it's under the individual departments?

Mr. Young: Correct.

Senator Marshall: Are the regulations being amended or are they being eliminated to lighten the regulatory load?

Mr. Young: The regulations themselves are not being eliminated. There is legislation that will be amended in order for regulations to eventually get amended. Any regulation that requires amendments will go through the typical Governor-in-Council process. These acts are being amended so that the regulations can themselves eventually get amended. Sometimes regulations cannot be changed because the legislation says they must do something or another, and so the regulations will only be able to be changed once the enabling legislation has been changed.

Senator Marshall: So it's nothing like what we call a red tape reduction program, it's more just modernization and updating, and you're saying that the funding is budgeted under each of the respective departments?

Mr. Young: Correct. In most cases no funding is required. However, in those few cases where some funding is required, the individual departments responsible for the modernization initiative will have received the funding.

Senator Marshall: Which two cases is that for?

Mr. Young: The Food and Drugs Act, so Health Canada received some money for it.

Senator Marshall: Health Canada, and what was the other one?

Mr. Young: That was it. Sorry.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: Senators, any other questions? If not, this concludes Subdivision A of Division 9, Part 4. Thank you to the witness.

We will now move to Subdivision B of Division 9, Part 4. The chair will recognize as witnesses, from Innovation, Science and Economic Development Canada, Mr. Carl Cotton.

M. Young : Pour l'ensemble du projet de loi sur la modernisation de la réglementation? Certaines mesures de modernisation demandées par les ministères requièrent du financement, particulièrement celles qui touchent la Loi sur les aliments et drogues.

La sénatrice Marshall : Donc, ce n'est pas dans le budget du Conseil du Trésor, mais dans les budgets respectifs des ministères, c'est cela?

M. Young : Oui.

La sénatrice Marshall : Les règlements seront-ils modifiés ou éliminés pour alléger le fardeau de la réglementation?

M. Young : Les règlements ne sont pas éliminés. Une mesure législative devra être modifiée pour permettre, à terme, la modification des règlements. Toute modification aux règlements se fera par l'intermédiaire du processus habituel du gouverneur en conseil. Donc, ces lois sont modifiées pour autoriser la modification éventuelle de la réglementation. Il arrive que les règlements ne puissent être modifiés en raison de certaines dispositions de la loi. Par conséquent, la réglementation ne pourra être modifiée qu'après la modification de la loi habilitante.

La sénatrice Marshall : Donc, cela n'a rien à voir avec ce qu'on appelle un programme de réduction des formalités administratives. C'est plutôt une modernisation et une mise à jour. Vous dites que le financement est prévu au budget de chacun des ministères concernés?

M. Young : C'est exact. Aucun financement n'est requis, dans la plupart des cas, mais dans les rares cas où des fonds seront nécessaires, les ministères responsables de l'initiative de modernisation auront reçu le financement.

La sénatrice Marshall : Quels sont ces deux cas?

M. Young : La Loi sur les aliments et drogues; Santé Canada a reçu de l'argent à cette fin.

La sénatrice Marshall : Santé Canada; et l'autre?

M. Young : Il n'y en a pas d'autres. Désolé.

La sénatrice Marshall : Merci.

Le président : Chers collègues, avez-vous d'autres questions? Sinon, nous avons terminé la sous-section A de la section 9 de la partie 4. Je remercie les témoins.

Nous passons maintenant à la sous-section B de la section 9 de la partie 4. J'ai le plaisir d'accueillir M. Carl Cotton, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Carl Cotton, Vice President, Program Development Directorate, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you, Mr. Chair. My name is Carl Cotton, and I'm Vice President of Program Development Directorate at Measurement Canada. Measurement Canada is an agency of Innovation, Science and Economic Development Canada. Our mandate and legislation are designed to ensure measurement accuracy to protect consumers from measurement errors. These errors, though in some cases quite small, can lead to significant costs to Canadians or device owners.

Clause 162: The proposed amendment provides the ability for the minister to make regulations to allow for new units of measure for electricity and gas sales, so basically combining existing units of measure for transactions that are not currently specified in the act. This measure will increase the agility of our legislation and facilitate a faster response when new technologies are proposed to enter into the Canadian marketplace.

For example, there are new technologies coming forward for zero-emission vehicles or LED street lighting that may not use conventional units of measure and this will give the minister authority to establish temporary regulations to allow for the combination of units of measure. It does it in a time-limited context and the regulations made under this authority would expire when a permanent amendment to the regulations is made through the normal regulation-making process.

Senator Marshall: I'm looking in the budget book. Is this initiative costing any money?

Mr. Cotton: No, it's not. It's forward-looking. We don't have anything in front of us right now that would cause us to want to combine units of measure, but with all of the new technology coming forward some of our stakeholders, the Canadian Electricity Association, for example, has given us a heads-up that there may be things that we need to be able to address. There's no cost in the budget and there are no funds allotted to this.

Senator Marshall: This is probably an unfair question. Why is it in Budget Implementation Act?

Mr. Young: The government committed in the fall economic statement that they would table an omnibus regulatory modernization bill in 2019, and so the government has decided that the method they wanted to table this modernization bill was via Budget Implementation Act.

Carl Cotton, vice-président, Direction du développement des programmes, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci, monsieur le président. Je m'appelle Carl Cotton et je suis vice-président de la Direction du développement des programmes de Mesures Canada, un organisme qui fait partie d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Notre mandat et notre loi habilitante visent à assurer l'exactitude des mesures afin de protéger les consommateurs contre les erreurs de mesure. Ces erreurs, même si elles sont parfois minimes, peuvent entraîner des coûts importants pour les Canadiens ou les propriétaires d'appareils.

Concernant l'article 162, la modification proposée donne au ministre le pouvoir de prendre des règlements afin de permettre de nouvelles unités de mesure pour les ventes d'électricité et de gaz. Essentiellement, ces unités de mesure pourront être combinées aux unités de mesure existantes pour les transactions qui ne sont pas actuellement précisées dans la loi. On vise à accroître la souplesse de la loi et à faciliter une adaptation plus rapide à l'émergence de nouvelles technologies sur le marché canadien.

À titre d'exemple, on assiste à l'émergence de nouvelles technologies pour les véhicules zéro émission ou l'éclairage à DEL des voies publiques pour lesquelles on n'utilise pas nécessairement des unités de mesure conventionnelles. La modification donnera au ministre le pouvoir d'établir des règlements temporaires pour permettre la combinaison des unités de mesure. La modification permet l'utilisation de la nouvelle unité de mesure dans un contexte limité dans le temps. Le règlement pris en vertu de ce nouvel article expirera lorsqu'une modification permanente au règlement sera apportée par l'intermédiaire du processus habituel de prise de règlements.

La sénatrice Marshall : Je consulte le document sur le budget. Cette initiative a-t-elle un coût?

M. Cotton : Non. Nous prévoyons en fonction de l'avenir. Actuellement, rien ne nous porterait à combiner des unités de mesure, mais les nouvelles technologies créées par certains de nos intervenants, comme l'Association canadienne de l'électricité, nous donnent un aperçu des aspects que nous devrons prendre en compte. Il n'y a ni poste budgétaire ni fonds réservés à cette fin.

La sénatrice Marshall : La question est probablement injuste. Pourquoi cela figure-t-il dans le projet de loi d'exécution du budget?

M. Young : Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi omnibus sur la modernisation de la réglementation de la réglementation en 2019, et a donc déterminé que le projet de loi d'exécution du budget était la meilleure façon de le faire.

Senator Marshall: I don't have any other questions. I think everyone knows that it doesn't belong there.

[*Translation*]

Senator Forest: When there are new units of measure, we need tools to measure them. But who develops them?

Mr. Cotton: Several manufacturers are looking at new technology, as in the example I gave you for charging electric cars. There are organizations such as Flo, in Quebec, and ChargePoint, an American organization. They assess the development of new technology to sell energy.

Senator Forest: So it's the private sector that —

Mr. Cotton: It's the private sector, yes.

Senator Forest: Are the units of measure certified by your organization?

Mr. Cotton: By Measurement Canada, yes. The measuring devices used for trade must be approved by Measurement Canada. They must be inspected initially and also periodically.

[*English*]

Senator Duncan: I appreciate the question regarding the units of measure. I am also aware that there are other innovations to do with electricity transmission lines, and so on and so forth. There are new ways of work. Those would be more governed provincially, I would suspect. Correct?

Mr. Cotton: Some may be. There are some shared responsibilities when it comes to certain requirements related to trade measurement. For example, the devices that need to be approved for use in trade, the mandate falls specifically within the Weights and Measures Act or the Electricity and Gas Inspection Act, but there are some parameters like billing, for example, where there are shared responsibilities between the province and Measurement Canada and the federal government.

Senator Duncan: I was thinking of an innovation in the construction of transmission lines of — for example, which eliminates the need for electrical outages in my particular area. Would those sorts of innovations fall under Measurement Canada or the province?

Mr. Cotton: That would not fall under Measurement Canada's mandate. That would likely be a provincial responsibility.

La sénatrice Marshall : Je n'ai pas d'autres questions. Je pense que tout le monde sait que cela n'a pas sa place là-dedans.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Lorsqu'il y a de nouvelles unités de mesure, il faut des instruments pour les mesurer. Or, qui les développe?

M. Cotton : Plusieurs manufacturiers se penchent sur de nouvelles technologies, comme dans l'exemple que je vous ai donné pour le chargement des voitures électriques. Il y a des organisations comme Flo, qui est située au Québec, et ChargePoint, qui est une organisation américaine. Elles évaluent le développement de nouvelles technologies destinées à vendre de l'énergie.

Le sénateur Forest : Donc, c'est le secteur privé qui...

M. Cotton : C'est le secteur privé, oui.

Le sénateur Forest : Les unités de mesure sont-elles certifiées par votre organisation?

M. Cotton : Par Mesures Canada, oui. Les appareils de mesure qui seront utilisés pour le commerce doivent être approuvés par Mesures Canada. Ils doivent être inspectés à l'origine et périodiquement aussi.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Je comprends la question sur les unités de mesure. Je sais aussi qu'il y a d'autres innovations, notamment pour les lignes de transport d'électricité, et cetera. Il y a de nouvelles façons de travailler. J'imagine que cela relèverait davantage de la compétence des provinces. Est-ce exact?

M. Cotton : Peut-être. Certaines exigences en matière de métrologie commerciale sont à responsabilité partagée. À titre d'exemple, le mandat d'approuver les appareils destinés à être utilisés dans le commerce est précisément régi par la Loi sur les poids et mesures ou la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, mais certains aspects comme la facturation, par exemple, sont une responsabilité partagée entre les provinces, Mesures Canada et le gouvernement fédéral.

La sénatrice Duncan : Je pensais à une innovation dans le secteur de la construction de lignes de transport d'électricité qui éliminerait la nécessité de recourir à des coupures d'électricité planifiées dans ma région. Ce genre d'innovations relèverait-il de Mesures Canada ou de la province?

M. Cotton : Cela ne relèverait pas du mandat de Mesures Canada. Ce serait probablement de compétence provinciale.

The Chair: Any other questions, senators? If not, before I say thank you to Mr. Cotton, I'm going to ask you to make the presentation on Subdivision G of Division 9, Part 4 under the title Weights and Measures Act.

[*Translation*]

So, Mr. Cotton, if you could give your presentation, we'll ask you questions about these clauses in a way that ensures that we won't be here until late this evening.

[*English*]

Mr. Cotton: That works for me. Thank you, Mr. Chair.

There are five amendments to the Weights and Measures Act. Most are proposed or removed prescriptively in the current legislation. In clause 192, for example, the definition of measuring machine is being amended to remove the reference to "moving or movable parts." This will bring us into the 21st century. The amendment is proposed to address the increasing number of devices that no longer have moving parts, including those that are based on software or measurement or measurement-related apps, or even lasers, for example.

In addition to this change there is a similar ministerial regulation-making authority that is proposed for electricity that we just talked about, which will allow us to combine units of measure with a similar rationale.

The other proposed amendments provide greater flexibility in the act and will allow us to align our definitions for units of measure with the *Systeme Internationale*, or SI, which has just redefined the kilogram and other standard units of measure.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: I have the same question. Is there any money in Budget 2019 for this?

Mr. Cotton: No.

Senator Marshall: There is a section there about payment of fees and charges. Is that new? Will that increase revenues for the government?

Mr. Cotton: Under the Electricity and Gas Inspection Act, under the previous set?

Senator Marshall: No, this one is subdivision G, weights and measures, payment of fees and charges.

Mr. Cotton: What we're doing there is, we're allowing payments to be made directly to Measurement Canada rather than to the Receiver General. This will streamline the payment methods that many of our stakeholders have to deal with. We

Le président : Chers collègues, avez-vous d'autres questions? S'il n'y en a pas, avant de remercier M. Cotton, je lui demanderais de nous donner des explications sur la sous-section G de la section 9 de la partie 4, sous la rubrique Loi sur les poids et mesures.

[*Français*]

Donc, monsieur Cotton, si vous pouviez faire votre présentation, nous allons vous poser des questions sur ces sections d'une manière qui nous permettra de ne pas être encore ici jusqu'à tard ce soir.

[*Traduction*]

M. Cotton : Cela me convient. Merci, monsieur le président.

Il y a cinq modifications à la Loi sur les poids et mesures. Il s'agit pour la plupart de modifications ou de suppression apportées de façon normative à la loi actuelle. À l'article 192, par exemple, la définition d'« appareil de mesure » est modifiée pour supprimer « élément mobile ou amovible », ce qui nous amènera au XXIe siècle. L'amendement vise à prendre en compte le nombre croissant de dispositifs qui n'ont pas de pièces mobiles, notamment les dispositifs conçus avec des logiciels, des applications de mesure ou même des lasers, par exemple.

On propose en outre de donner au ministre un pouvoir de prendre des règlements, comme ce qui est proposé pour l'électricité, dont nous venons de parler, ce qui nous permettra de combiner des unités de mesure. L'idée est la même.

Les autres amendements proposés visent à rendre la loi plus souple, ce qui nous permettra d'harmoniser nos définitions sur les unités de mesure au Système international d'unités, le SI, dans lequel les définitions de « kilogramme » et d'autres unités de mesure normalisées ont été revues.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : J'ai la même question. Y a-t-il du financement réservé à cette fin dans le budget de 2019?

M. Cotton : Non.

La sénatrice Marshall : Il y a un article qui porte sur le paiement de droits et de frais. Est-ce nouveau? Est-ce que cela va entraîner une augmentation des revenus du gouvernement?

M. Cotton : Dans la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, le groupe de modifications précédent?

La sénatrice Marshall : Non. C'est dans la sous-section G, Loi sur les poids et mesures. Il y a une rubrique « Paiement ».

M. Cotton : Ce que nous faisons ici, c'est que nous permettons que les paiements soient faits directement à Mesures Canada plutôt qu'au receveur général. Cela simplifiera les méthodes de paiement pour bon nombre de nos intervenants.

have organizations that will have to pay for approval testing, inspections and audits, and it will make it easier for them to track their payments.

Senator Marshall: So there will be more housekeeping?

Mr. Cotton: Yes.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: Are there any other questions from senators? If not, this completes subdivision G of Division 9, Part 4. Mr. Cotton, thank you very much for being here and sharing your information.

Now we will go to subdivision D of Division 9, Part 4, and the heading is Importation of Intoxicating Liquors Act. For this discussion, we welcome Mr. Tim Krawchuk from Canada Revenue Agency. From the Privy Council Office, Ms. Melanie Hill, Senior Policy Officer, Intergovernmental Affairs.

Please make your presentations.

Tim Krawchuk, Manager, Excise Duty Operations - Alcohol, Canada Revenue Agency: We're going to discuss the amendment to the Importation of Intoxicating Liquors Act. This will remove the federal requirement that alcohol moving interprovincially be sold or consigned to a provincial liquor authority. The provinces and territories still have the authority to control the sale and distribution of alcohol within their jurisdictions. The Importation of Intoxicating Liquors Act will only apply to alcohol being imported into Canada. The amendment fulfills a commitment in the December 2018 First Ministers meeting.

Senator Andreychuk: So this is a very hot provincial issue to move alcohol. What you're saying is it only importation, not the distribution or sale within a province, if I understood you.

Mr. Krawchuk: Yes.

Senator Andreychuk: So, importation from where, and how is that handled?

Mr. Krawchuk: It will only apply to products imported into Canada, meaning that products imported to Canada has to go through a liquor board. Interprovincially — within Canada — the provinces and territories do not need this piece of legislation to control that distribution.

Nous avons des organisations qui vont devoir payer des essais d'approbation, des inspections et des audits, et il leur sera ainsi plus facile de suivre leurs paiements.

La sénatrice Marshall : Il y aura donc plus de gestion interne?

M. Cotton : Oui.

La sénatrice Marshall : Merci.

Le président : Est-ce que des sénateurs auraient d'autres questions à poser? Sinon, c'est tout pour la sous-section G, section 9, partie 4. Monsieur Cotton, merci beaucoup d'être venu et de nous avoir transmis cette information.

Nous passons maintenant à la sous-section D, section 9, partie 4, dont le titre est Loi sur l'importation des boissons enivrantes. Pour cette discussion, nous accueillons M. Tim Krawchuk, de l'Agence du revenu du Canada, et Mme Melanie Hill, agente principale en politiques, Affaires intergouvernementales, du Bureau du Conseil privé.

Veuillez présenter vos exposés.

Tim Krawchuk, gestionnaire, Opérations des droits d'accise - alcool, Agence du revenu du Canada : Nous allons discuter des modifications à la Loi sur l'importation des boissons enivrantes. Ces modifications vont éliminer l'exigence fédérale selon laquelle l'alcool transporté d'une province à l'autre doit être vendu ou consigné auprès d'une régie des alcools provinciale. Les provinces et les territoires conserveraient le pouvoir de réglementer la vente et la distribution d'alcool à l'intérieur de leurs frontières. La Loi sur l'importation des boissons enivrantes ne s'appliquera qu'aux boissons importées au Canada. Ces modifications remplissent un engagement pris à la réunion des premiers ministres en décembre 2018.

La sénatrice Andreychuk : C'est donc un dossier provincial brûlant, le transport de l'alcool. Si je vous ai bien compris, ce que vous dites, c'est qu'il n'est question que de l'importation et non de la distribution ou de la vente à l'intérieur d'une province.

M. Krawchuk : Oui.

La sénatrice Andreychuk : Donc, quelle est l'origine des produits importés? Et comment est-ce traité?

M. Krawchuk : La loi ne s'appliquera qu'aux produits importés au Canada. Cela signifie que les produits importés au Canada doivent passer par une régie des alcools. Quant aux boissons enivrantes transportées d'une province à l'autre — à l'intérieur du Canada —, les provinces et territoires n'ont pas besoin de ces dispositions législatives pour en contrôler la distribution.

Senator Andreychuk: Okay. And is that historically because of the executive powers and the federal government's powers for importation? That's really the reason and you're restricting it going to the provincial government authorities?

Mr. Krawchuk: It's twofold. It's needed for products coming into Canada. The legislation was enacted in 1928 when the provinces repealed many of their prohibition laws, so the thinking at that time was this was needed to ensure that provincial law would be constitutionally viable.

We learned in the *Comeau* case last year that the provinces derive the power from the Constitution, not the Importation of Intoxicating Liquors Act, or IILA.

Senator Andreychuk: And it does not address exports?

Mr. Krawchuk: No, not at all.

Senator Andreychuk: Thank you.

Senator Marshall: Does it have anything to do with the budget?

Mr. Krawchuk: Actually, it does.

Senator Marshall: Oh, good.

Mr. Krawchuk: I don't know the page, but there is a reference that says the government is committed to enhancing interprovincial trade. It doesn't mention the IILA in particular.

Senator Marshall: Is there money budgeted for it?

Mr. Krawchuk: There is no money for this initiative.

Senator Marshall: Do you know what page this is on?

Melanie Hill, Senior Policy Officer, Intergovernmental Affairs, Privy Council Office: It's on page 119.

Senator Marshall: That's good, okay. Thank you very much.

The Chair: Thank you. If there are no other questions, this concludes subdivision D of Division 9, Part 4. To the witnesses, thank you very much.

Now we will move to subdivisions E and F of Division 9 of Part 4, namely the Precious Metals Marking Act — subdivision E — and the Textile Labelling Act, which is

La sénatrice Andreychuk : D'accord. Est-ce traditionnellement en raison des pouvoirs exécutifs et des pouvoirs du gouvernement fédéral relatifs à l'importation? C'est ce qui explique que vous limitiez ce qui va relever des pouvoirs des provinces?

M. Krawchuk : Il y a deux éléments. C'est nécessaire pour les produits qui entrent au Canada. La loi a été adoptée en 1928, quand les provinces ont été nombreuses à abroger leurs lois de prohibition. On a estimé à l'époque que c'était nécessaire pour veiller à ce que les lois provinciales soient viables sur le plan constitutionnel.

L'arrêt *Comeau* rendu l'année dernière nous a appris que le pouvoir des provinces leur vient de la Constitution et non de la Loi sur l'importation des boissons enivrantes, ou LIBE.

La sénatrice Andreychuk : Rien n'est prévu pour les exportations?

M. Krawchuk : Non. Pas du tout.

La sénatrice Andreychuk : Merci.

La sénatrice Marshall : Est-ce qu'il y a un lien avec le budget?

M. Krawchuk : Oui, en fait.

La sénatrice Marshall : Très bien, alors.

M. Krawchuk : Je ne sais pas à quelle page cela se trouve, mais on dit dans le budget que le gouvernement s'engage à faciliter le commerce interprovincial. Il n'y a aucune mention de la LIBE en particulier.

La sénatrice Marshall : Est-ce que des fonds sont prévus dans le budget pour cela?

M. Krawchuk : Aucun argent n'est prévu pour cette initiative.

La sénatrice Marshall : Savez-vous à quelle page cela se trouve?

Melanie Hill, agente principale en politiques, Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé : C'est à la page 143.

La sénatrice Marshall : C'est bon. Merci beaucoup.

Le président : Merci. S'il n'y a plus d'autre question, ce sera tout pour la sous-section D, section 9, partie 4. Merci beaucoup à nos témoins.

Nous passons maintenant aux sous-sections E et F, section 9, partie 4. La sous-section E modifie la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux, et la sous-section F modifie la Loi sur

subdivision F. For this we welcome, from Innovation, Science and Economic Development Canada, Ian Disend.

[*Translation*]

Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you. I'm Ian Disend, Senior Project Manager, competition policy development, Department of Innovation, Science and Economic Development.

Although the amendments to the Precious Metals Marking Act appear first in the bill, they complement the proposed amendments to the Textile Labelling Act, in Subdivision F. I'll first address this proposal.

[*English*]

The bill amends the regulation-making authority of the Textile Labelling Act such that exemptions from labelling rules that are made by regulation can clearly be either conditional or unconditional. The current absence of this explicit distinction in the act's regulation-making power has led to questions by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations about whether certain exceptions in the regulations are within the scope of the existing authority in the statute.

Most critically, imported products can be temporarily exempted from labelling rules where conditions are met, including that labels are corrected before the products go to market. Having to repeal this exception because it is outside the act's scope of authority would lead to significant business disruption. This amendment corrects the statutory authority to avoid this problem and allow conditional exceptions to remain on the books.

[*Translation*]

While no concerns have been raised regarding the Precious Metals Marking Act, a similar amendment is being proposed to avoid the same issues in the future and to align these two acts with the third labelling act applied by the Competition Bureau for packaged products, which already makes this distinction. Thank you.

[*English*]

Senator Marshall: I have no questions on this one. Thank you.

Senator Andreychuk: I'm concerned. I get why we're here: it was outside the powers in the regulations. I think that has to be

l'étiquetage des textiles. Nous accueillons à cette fin Ian Disend, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

[*Français*]

Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci. Je suis Ian Disend, chef principal des projets, élaboration de politiques de la concurrence au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Bien que les modifications à la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux apparaissent d'abord dans le projet de loi, elles sont complémentaires aux modifications proposées dans la Loi sur l'étiquetage des textiles, à la sous-section F. J'aborderai tout d'abord cette proposition.

[*Traduction*]

Le projet de loi modifie le pouvoir de réglementation prévu dans la Loi sur l'étiquetage des textiles pour que les exemptions réglementaires aux exigences d'étiquetage soient explicitement conditionnelles ou absolues. L'absence de cette distinction explicite dans le pouvoir de réglementation prévu par la loi actuelle a soulevé des questions de la part du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, à savoir si certaines exceptions prévues dans la réglementation ne dépassaient pas la portée du pouvoir prévu par la loi.

Le plus important, c'est que les produits importés peuvent être temporairement soustraits à l'application des exigences en matière d'étiquetage quand les conditions sont remplies, notamment quand les étiquettes sont corrigées avant la mise en marché des produits. Devoir abroger cette exception parce qu'elle dépasse la portée du pouvoir prévu par la loi causerait une perturbation grave des activités. Cette modification corrige le fondement législatif de manière à éviter ce problème et à permettre le maintien des exceptions conditionnelles.

[*Français*]

Alors qu'aucune préoccupation n'a été soulevée quant à la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux, une modification similaire est proposée afin d'éviter des problèmes comparables à l'avenir et afin d'harmoniser ces deux lois avec la troisième loi sur l'étiquetage qui est appliquée par le Bureau de la concurrence pour les produits emballés, qui fait déjà cette distinction. Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Je n'ai aucune question à ce sujet. Merci.

La sénatrice Andreychuk : Je suis préoccupée. J'en comprends la raison : cela dépassait les pouvoirs de réglementation. Je crois qu'il faut que ce soit corrigé, et je

corrected, and bravo to the staff and members of the Regulations Committee for doing that.

My concern is that it is discretionary powers that are being exercised. Was anything raised by anyone in the Regulations Committee or elsewhere as to whether it is the appropriate way to approach labelling?

Mr. Disend: No, the concerns they raised were strictly in the manner in which these regulations were drafted as compared to the regulation-making power in the statute.

To be clear, it's not a discretionary exception; it's just that exceptions can be made by regulation and they wanted the scope to be corrected so that could be either conditional or unconditional exceptions.

Senator Andreychuk: I appreciate that, but I call it discretionary because it's in regulations and so much is embedded.

When did that ability to have some exemptions and non-exemptions come in originally? Do you know?

Mr. Disend: I believe the text of the act dates from 1975. It hasn't been substantially updated since then. The Regulations Committee first drew attention to this particular drafting issue in the year 2000.

Senator Andreychuk: So it's taken some time.

Mr. Disend: It has.

Senator Andreychuk: The other concern is the fact that we have changed worldwide import and export trade and we're running on a 1975 example. I'm very concerned about the security of products and whether they meet the standards of health and transparency, both for consumers but also in competition with other countries.

There has not been any discussion as to the labelling per se, the transparency of that and modernizing it to today's new initiatives. I mean 1975 was before NAFTA, CETA and before all of our internationals.

Mr. Disend: Within the department, certainly part of our mandate is to ensure that framework laws are up-to-date and adequate for the market; so certainly there is discussion. Insofar as I know, other than private members' bills, I don't believe there has been any initiatives over the years to update the labelling acts.

félicite le personnel et les membres du comité de la réglementation de l'avoir fait.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'on exerce des pouvoirs discrétionnaires. Est-ce que quelqu'un au comité de la réglementation ou ailleurs a soulevé la question de savoir si c'est la façon pertinente d'aborder l'étiquetage?

M. Disend : Non. Leur seule préoccupation portait sur la façon dont les règlements étaient rédigés par rapport au pouvoir de réglementation prévu par la loi.

Je tiens à préciser que ce n'est pas une exception discrétionnaire; c'est tout simplement que des exceptions peuvent être prévues par règlement. Ils voulaient que la portée du pouvoir soit corrigée de sorte que les exceptions puissent être conditionnelles ou absolues.

La sénatrice Andreychuk : Je comprends cela, mais j'ai dit que c'est discrétionnaire parce que c'est dans la réglementation et que beaucoup de choses sont intégrées.

D'où est venue cette capacité de prévoir des exemptions ou des non-exemptions? Le savez-vous?

M. Disend : Je crois que le texte de la loi remonte à 1975. Il n'a pas subi d'importantes mises à jour depuis. Le comité de la réglementation a pour la première fois souligné ce problème de libellé en 2000.

La sénatrice Andreychuk : Il a fallu beaucoup de temps.

M. Disend : En effet.

La sénatrice Andreychuk : Mon autre préoccupation, c'est que le commerce d'importation et d'exportation a changé à l'échelle mondiale, mais que nous partons d'un modèle qui remonte à 1975. Je suis très préoccupée par la sécurité des produits et par la question de savoir s'ils répondent aux normes en matière de santé et de transparence, aussi bien pour les consommateurs que du point de vue de la concurrence avec d'autres pays.

Il n'y a pas eu de discussions concernant l'étiquetage comme tel, la transparence et la modernisation en fonction des nouvelles initiatives d'aujourd'hui. En 1975, on n'avait pas encore l'ALENA, l'AECG et toutes nos ententes internationales.

M. Disend : Au ministère, nous avons entre autres comme mandat de veiller à ce que les lois-cadres soient à jour et pertinentes compte tenu du marché; il y a donc des discussions à ce sujet. À ma connaissance, outre des projets de loi d'initiative parlementaire, il n'y a pas eu d'initiatives visant la mise à jour des dispositions législatives sur l'étiquetage au cours des années.

Their scope is relatively narrow; so it's not necessarily the type of thing that's been urgent or pressing on a regular basis. It is fair to say that these laws are always under scrutiny to some extent.

Senator Andreychuk: It's a housekeeping matter, as we used to say before we got omnibus bills. Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: My colleague covered all the points that intrigued me.

The Chair: Mr. Disend, thank you for sharing this information to answer questions.

[*English*]

We will move now to the measures under (h) of Division 9 of Part 4, and our witness from Health Canada is Mr. Tolga Yalkin.

[*Translation*]

Tolga Yalkin, Director General, Consumer Product Safety Directorate, Health Canada: Thank you, Mr. Chair. I'm the director general of the Consumer Product Safety Directorate. I'll provide some context. Canadian law requires that hazardous products disclose, on their labels, the ingredients found in products sold for use in the workplace.

[*English*]

That said, some companies consider their formulas to be trade secrets, and, accordingly, they can file a claim to exempt a chemical product from the requirement to disclose its ingredients on the label.

When a company makes such an application to Health Canada, we review the other information companies do plan on providing to workers on the chemical product in question, including on the hazards they pose, the precautions they ought to take to protect themselves, and first aid treatment in the case of exposure. We at Health Canada make sure that information is both sufficient and accurate.

[*Translation*]

While they aren't radical, the proposed measures constitute only small improvements to the process for considering companies' requests to not disclose their chemical formulas.

La portée de ces lois est relativement étroite. Ce n'est donc pas le genre de choses qui deviennent urgentes ou pressantes de manière régulière. Je crois qu'on peut dire que ces lois sont constamment surveillées dans une certaine mesure.

La sénatrice Andreychuk : C'est une question d'ordre administratif, comme nous le disions avant l'avènement des projets de loi omnibus. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Ma collègue a couvert tous les points qui m'intriguaient.

Le président : Monsieur Disend, merci beaucoup d'avoir partagé ces informations pour répondre aux questions.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant aux mesures de la sous-section H, section 9, partie 4, et nous accueillons à cette fin M. Tolga Yalkin, de Santé Canada.

[*Français*]

Tolga Yalkin, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation, Santé Canada : Merci, monsieur le président. Je suis directeur général de la Direction de la sécurité des produits de consommation. Je ferai juste une parenthèse en guise de contexte pour dire que le droit canadien exige que les produits dangereux divulguent, sur leurs étiquettes, les ingrédients qui se trouvent dans les produits vendus pour l'utilisation en milieu de travail.

[*Traduction*]

Cela étant dit, certaines entreprises considèrent leurs formules comme étant des secrets industriels. Elles peuvent par conséquent faire une demande de dérogation à la divulgation d'un produit chimique afin de le soustraire à l'exigence d'indiquer les ingrédients sur l'étiquette.

Quand une entreprise présente une telle demande à Santé Canada, nous examinons le reste des renseignements que l'entreprise compte fournir aux travailleurs au sujet du produit chimique en question, y compris les dangers qu'il pose, les précautions qu'il faut prendre pour se protéger, et les premiers soins à donner en cas d'exposition au produit. À Santé Canada, nous veillons à ce que l'information soit suffisante et exacte.

[*Français*]

Bien qu'elles ne soient pas radicales, les mesures proposées ne représentent que de petites améliorations au processus par lequel on considère les demandes des entreprises de ne pas divulguer leurs formules chimiques.

[*English*]

First, removing the requirement that Health Canada be the guarantor of the information they plan to provide workers on the chemical products in question, which is currently required by Canadian law; second, replacing the *Canada Gazette* process for publishing individual product notices with an online system; third, eliminating a heavy-handed and cumbersome appeal process and leaving any disputes to be dealt with through the remedies provided by judicial review; fourth, graduated sanctions for non-compliance; and, fifth, providing the Minister of Health with authority under a very narrow set of circumstances to disclose chemical formulas where there is a serious or imminent danger to human health or safety.

Senator Marshall: I have only one question. When you go through and decide on these amendments, is there any consultation with stakeholders?

Mr. Yalkin: I suspect many of the amendments you've heard here today are the fruits of a regulatory review process we went through where we consulted with our stakeholders extensively and received a number of recommendations and feedback from them on how to reform our existing suite of regulations and enabling legislation that forms a part of it, so yes.

Senator Marshall: There is no money in the budget for this process. This is done internally?

Mr. Yalkin: Correct.

Senator Marshall: Is that something you do on an ongoing basis?

Mr. Yalkin: Perhaps I should defer to my colleague at Treasury Board Secretariat to speak to that.

Mr. Young: There are two sets of requirements that we have for reviews of existing regulations.

The first one is with the new cabinet directive on regulation. There is a requirement that departments undertake a review of their full stock of regulations on a regular basis. This would go back and look at what they have to make sure that the regulations are still relevant.

There is another initiative being led by Treasury Board called "targeted reviews." This one has identified three high-growth sectors that were looked at last year, including health and medical devices, and TBS led a wide consultation with stakeholders, and we received a hundred and something different submissions. As a result of that, a number of regulatory road maps were developed. Some of the road maps require some

[*Traduction*]

Premièrement, on supprime l'exigence voulant que Santé Canada soit le garant de l'information qu'ils comptent fournir aux travailleurs sur les produits chimiques en question, ce qui est en ce moment exigé par les lois canadiennes; deuxièmement, on remplace le processus de publication des avis de demande de dérogation de produits particuliers dans la *Gazette du Canada* par un processus de publication en ligne; troisièmement, on élimine le processus d'appel, qui est contraignant et lourd, pour plutôt faire en sorte que les contestations fassent l'objet de contrôles judiciaires; quatrièmement, on adopte des sanctions progressives en cas de non-conformité; et cinquièmement, on donne au ministre de la Santé le pouvoir, dans un ensemble très précis de circonstances, de communiquer les formules chimiques en cas de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité humaines.

La sénatrice Marshall : J'ai une seule autre question. Quand vous examinez cela et décidez des modifications à apporter, est-ce que vous tenez des consultations avec les parties prenantes?

M. Yalkin : J'imagine que bon nombre des modifications que vous avez entendues aujourd'hui sont le fruit du processus d'examen de la réglementation que nous avons réalisé et dans le cadre duquel nous avons longuement consulté nos parties prenantes et obtenu des commentaires et recommandations de leur part sur la façon de réformer notre ensemble actuel de règlements et la loi habilitante qui fait partie de cela. Donc, oui.

La sénatrice Marshall : Le budget ne prévoit pas d'argent pour ce processus. Est-ce que c'est fait à l'interne?

M. Yalkin : Oui.

La sénatrice Marshall : Est-ce quelque chose que vous faites d'une façon continue?

M. Yalkin : Il faudrait peut-être que je demande à mon collègue du Secrétariat du Conseil du Trésor de répondre à votre question.

M. Young : Nous avons deux ensembles d'exigences pour l'examen des règlements en vigueur.

Le premier est la nouvelle Directive du Cabinet sur la réglementation, qui exige que les ministères examinent régulièrement l'inventaire de leurs règlements en vigueur. Cela signifie qu'ils doivent examiner ce qu'ils ont déjà pour veiller à ce que les règlements demeurent pertinents.

Il y a une autre initiative dirigée par le Conseil du Trésor et qui prévoit ce qu'on appelle des « examens ciblés ». Dans le cadre de cette initiative, on a relevé trois secteurs en forte croissance qui ont été examinés l'année dernière, notamment la santé et les appareils médicaux. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a mené, auprès des parties prenantes, une vaste consultation qui s'est traduite par environ une centaine de

legislative changes which are being presented through this annual regulatory modernization bill.

Senator Marshall: My question relates more to the general ones. When you say they're reviewed on a regular basis, does that mean every five years? How do you define "regular?"

Mr. Young: So the requirement to do a stock review came out in September of 2018 when the new CDR was presented. There is no timeline for a full stock review. We leave it up to the departments to determine how best to undertake that.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Duncan: My question follows up on Senator Marshall's. I was curious what consultation was undertaken specifically with the hazardous materials with the territorial and provincial occupational health and safety boards because they're the ones that are most often dealing with this particular issue.

Mr. Yalkin: That's a very good question. One of the things that this question touches on, too, is that when it comes to this legislation, regulating hazardous products, it's an area of shared jurisdiction between the federal government and the provinces, with the provinces and territories bearing the brunt of the responsibilities when it comes to occupational health and safety.

We are very engaged with them on a regular basis. There is a current issues committee where we consult with provincial and territorial — and indeed federal, in the case of ESDC — regulatory authorities who are responsible for occupational health and safety.

When we received a number of proposals from industry stakeholders as part of the regulatory review exercise that we undertook, we obviously consulted very closely with our FPT counterparts to try to strike the right balance between meeting the objectives of industry while at the same time ensuring that we were putting in place rules that were well received by our colleagues in the provinces and territories.

We did consult with them on these particular recommended amendments, and they were supportive of them.

Senator Duncan: Could I ask that you provide a summary of that consultation through the clerk?

Mr. Yalkin: Of course.

mémoires différents. À la suite de cela, diverses feuilles de route en matière de réglementation ont été créées. Certaines des feuilles de route exigent des modifications législatives qui sont présentées au moyen de ce projet de loi de modernisation annuelle des règlements.

La sénatrice Marshall : La question porte sur ceux qui sont généraux. Quand vous dites qu'ils font l'objet d'un examen régulier, est-ce que cela signifie que c'est tous les cinq ans? Comment définissez-vous « régulier »?

M. Young : L'exigence relative à l'examen régulier de l'inventaire a été communiquée en septembre 2018, au moment de la présentation de la nouvelle Directive du Cabinet sur la réglementation. Il n'y a pas d'échéancier concernant l'examen de l'inventaire des règlements. Nous laissons les ministères décider de la meilleure façon de le réaliser.

La sénatrice Marshall : Merci.

La sénatrice Duncan : Ma question fait suite à celle de la sénatrice Marshall. J'étais curieuse de savoir ce qu'on avait réalisé comme consultation pour les matières dangereuses en particulier avec les organismes de réglementation de la santé et de la sécurité au travail des provinces et territoires, car ce sont eux qui traitent le plus souvent de cette question particulière.

M. Yalkin : C'est une excellente question. L'un des aspects que cette question couvre également, c'est qu'en ce qui concerne ces dispositions législatives, la réglementation des produits dangereux, c'est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, et ce sont les provinces et territoires qui assument le gros des responsabilités relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Nous collaborons étroitement avec eux, et ce, de façon régulière. Il y a un Comité des questions actuelles par l'intermédiaire duquel nous consultons les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux — et en fait un organisme fédéral, ESDC — qui sont responsables de la santé et de la sécurité au travail.

Quand nous avons reçu de nombreuses propositions de nos intervenants de l'industrie, dans le cadre de notre examen de la réglementation, nous avons naturellement consulté très étroitement nos homologues FPT afin de trouver le juste équilibre entre l'atteinte des objectifs de l'industrie et la garantie que nous adoptions des règles qui seraient bien reçues de nos collègues des provinces et des territoires.

Nous les avons effectivement consultés au sujet de ces modifications qui nous avaient été particulièrement recommandées, et ils les ont appuyées.

La sénatrice Duncan : Puis-je vous demander de fournir un résumé de ces consultations à la greffière?

M. Yalkin : Bien sûr.

Senator Duncan: "Consult with" can mean different things to different people. I'm just curious about what format that took.

One of the other hats I've taken on as a senator is sitting on the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, and I must say I was astounded at the length of time some regulations — we're not talking months but years — have been before that committee.

I was pleased to hear there is targeted review under way to do something about this. I hope I will see significant progress in the length of time that regulations are before the committee. Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: I have a quick question. Since these are hazardous materials, when we talk about the critical mass of the accumulated material, and since cities are on the front line in the event of contamination, do you share this information with the cities, as you do with other levels of government?

Mr. Yalkin: Yes. Some measures proposed in the bill would apply, I imagine, to municipalities in the event that contamination could expose Canadians to danger. Of course, the minister's discretion is somewhat limited to protect companies' information, which is considered private and which is sent to Health Canada. However, we still believe that the measures proposed in the bill will sufficiently protect Canadians in the event of danger.

Senator Forest: So it's determined on a case-by-case basis. However, for example, if we're talking about a production plant, this may significantly affect the choice of risk coverage and emergency response plans.

Mr. Yalkin: Yes.

[*English*]

Senator Marshall: This question is really for Mr. Young. When all these amendments are going through now — regulations and I think changes to regulations are gazetted, is that correct?

Mr. Young: Correct.

Senator Marshall: So will this legislation change that?

Mr. Young: No. This legislation doesn't change how regulations are made. It just changes the legislation so that regulations can themselves be changed. Then any of those

La sénatrice Duncan : « Consulter » peut revêtir des sens différents d'une personne à l'autre. J'aimerais simplement savoir quel en était le format.

Parmi les autres tâches que j'assume en tant que sénatrice, je siège au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, et je dois dire que j'ai été estomaquée de voir le temps qu'il faut pour fermer les dossiers relatifs à certains règlements dont le comité est saisi — je ne parle pas de mois, mais d'années.

J'ai été ravie d'apprendre qu'il y a des examens ciblés en cours pour régler cela. J'espère constater d'importants progrès concernant le temps qu'il faut pour fermer les dossiers relatifs aux règlements dont le comité est saisi. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'ai une question rapide. Comme il s'agit de matières dangereuses, quand on parle de la masse critique de l'accumulation de ces matières, et étant donné que les villes sont les premiers intervenants s'il se produit une contamination, est-ce que vous partagez ces informations avec celles-ci, comme vous le faites avec d'autres ordres de gouvernement?

M. Yalkin : Oui. Il y a des mesures proposées dans le projet de loi qui s'appliqueraient, j'imagine, aux municipalités dans le cas où une contamination pourrait exposer les Canadiens et les Canadiennes au danger. Donc, bien sûr, la discrétion du ministre est un peu circonscrite pour protéger l'information des entreprises, qui est considérée comme privée et qui est transmise à Santé Canada, mais on croit tout de même que les mesures proposées dans le projet de loi protégeront suffisamment les Canadiens quand un danger se présentera.

Le sénateur Forest : On le détermine donc au cas par cas, mais, par exemple, si on parle d'usine de production, cela peut avoir un impact important sur le choix de la couverture de risques et sur les plans d'intervention d'urgence.

M. Yalkin : Oui.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse à vous, monsieur Young. Quand toutes les modifications sont traitées comme en ce moment, les règlements et les modifications aux règlements sont publiés dans la *Gazette du Canada*, n'est-ce pas?

M. Young : C'est juste.

La sénatrice Marshall : Est-ce que ce projet de loi va changer cela?

M. Young : Non. Ce projet de loi ne change pas la façon dont les règlements sont pris. Il change seulement la loi de sorte qu'il soit possible de modifier les règlements eux-mêmes. Ces

regulations that require changes will go through the regular Governor-in-Council and gazetting process.

Senator Marshall: So we'll still see the gazetting.

Mr. Young: Correct.

Senator Marshall: Okay, thank you.

The Chair: Honourable senators, we have one item left of our BIA with the officials, and since we do have the time and the officials are here — this would be Division 22 of Part 4, Canada Student Loans Act and the Canada Student Financial Assistance Act. Do I have a consensus that we continue?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: This is the last item. Knowing that the sponsor of the bill, Senator Boehm, is here, we want to give him the mandate for the following weeks.

This said, thank you. We will now recognize and welcome Mr. Atiq Rahman, Director General of the Canada Student Loans Program, Learning Branch. Mr. Rahman, the floor is yours.

Atiq Rahman, Director General, Canada Student Loans Program, Learning Branch, Employment and Social Development Canada: Thank you, senator.

Division 22 proposes amendments to the Canada Student Loans Act and the Canada Student Financial Assistance Act to make Canada student loans interest free during the six-month non-repayment period after borrowers leave school. Canada's student loans remain interest free and payment-free while pursuing studies. Interest on Canada student loans begins to accrue immediately after borrowers leave school, and they enter repayment six months later.

This change would also align Canada's student loan policy with some of the provincial student loan policies, especially in British Columbia, Alberta, Manitoba, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador, and Prince Edward Island. Thank you.

Senator Marshall: I have just one question. We discuss student loans here quite a bit, especially the writeoffs and amounts owing. We've been provided with a lot of financial information — the actuarial report. Are those numbers going to be reworked so that we'll get new estimates? Because it's going to make a difference to the writeoffs and the receivables.

règlements qui ont besoin d'être modifiés vont alors suivre le processus habituel du gouverneur en conseil et de la publication dans la *Gazette du Canada*.

La sénatrice Marshall : Ils seront donc toujours publiés dans la *Gazette du Canada*.

M. Young : Oui.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

Le président : Honorables sénateurs, il nous reste un élément de la Loi d'exécution du budget à examiner avec les fonctionnaires, et puisque nous en avons le temps et que les fonctionnaires sont ici — il s'agit de la section 22 de la partie 4, visant la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants —, est-ce que j'ai le consensus pour que nous poursuivions la réunion?

Des voix : Oui.

Le président : C'est le dernier point. Sachant que le parrain du projet de loi, le sénateur Boehm, est ici, nous voulons lui donner le mandat pour les semaines à venir.

Cela étant dit, merci. Accueillons M. Atiq Rahman, directeur général, Programme canadien des prêts aux étudiants, Direction générale de l'apprentissage. Monsieur Rahman, vous avez la parole.

Atiq Rahman, directeur général, Programme canadien des prêts aux étudiants, Direction générale de l'apprentissage, Emploi et Développement social Canada : Merci, sénateur.

La section 22 modifierait la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants pour faire en sorte qu'un prêt étudiant ne porte pas d'intérêt jusqu'à six mois après que l'emprunteur cesse de fréquenter son établissement d'enseignement. Les prêts d'études canadiens sont exempts d'intérêts et de paiement pendant les années d'études d'un emprunteur. Les intérêts sur les prêts d'études canadiens commencent à courir à la fin des études d'un emprunteur, et le remboursement débute six mois plus tard.

Cette modification permettrait également d'harmoniser la politique du Canada en matière de prêts aux étudiants à celles de certaines provinces, en particulier la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. Merci.

La sénatrice Marshall : Je n'ai qu'une question. Nous discutons beaucoup de prêts étudiants ici, en particulier des radiations et des sommes dues. On nous a fourni beaucoup d'information financière — le rapport actuariel. Est-ce qu'on va retravailler ces chiffres pour nous fournir de nouvelles prévisions budgétaires? Car cela va changer les choses concernant les radiations et les montants à recevoir.

Mr. Rahman: That is right, senator, but the actuarial report is prepared every year. It's made public every year, as well. Although the legislative requirement is that it be done only once every three years, as a matter of practice, it is done every single year. So yes, the report will be updated and made public.

Senator Marshall: So when we come back in the new year, we should have some more current . . .

Mr. Rahman: That's right.

Senator Marshall: Thank you very much.

The Chair: On this, honourable senators, Mr. Rahman, thank you very much. To all the witnesses who are here in the audience and the ones we've had prior, this concludes our BIA with the officials of the Department of Finance and other departments. It also is in the spirit of our main objective of the committee, which is transparency, accountability and predictability. We call it "TAP."

To the professionals who came to our committee, thank you very much. It shows, again, the professionalism of the public servants of Canada.

On this, we can say to the sponsor of the bill, Senator Boehm, that we have completed the BIA. In two weeks' time, we will move on to witnesses outside government. If you have any comments, the chair will recognize you.

Senator Boehm: Thank you, Mr. Chair. I've been through a number of these briefings separately, as well, and they have all been excellent. So I want to extend my thanks to all the public servants who have contributed to this. Thank you.

(The committee adjourned.)

M. Rahman : C'est juste, sénatrice, mais le rapport actuariel est préparé tous les ans. Il est également rendu public chaque année. Même si la loi exige que ce soit fait une fois tous les trois ans, en pratique, c'est fait chaque année. Donc, oui, le rapport sera mis à jour et rendu public.

La sénatrice Marshall : Donc, quand nous reviendrons dans la nouvelle année, nous devrions avoir des chiffres plus à jour…

M. Rahman : En effet.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Le président : Sur ce, honorables sénateurs, monsieur Rahman, merci beaucoup. Merci à tous les témoins qui sont présents en ce moment parmi le public et à ceux que nous avons entendus précédemment. Ceci conclut notre examen de la teneur de la Loi d'exécution du budget avec les fonctionnaires du ministère des Finances et d'autres ministères. Ce travail se fait dans l'esprit des principaux objectifs du comité : transparence, responsabilité et prévisibilité.

Merci beaucoup aux professionnels qui ont comparu devant le comité. Cela montre encore une fois le professionnalisme des fonctionnaires du Canada.

Nous pouvons maintenant dire au parrain du projet de loi, le sénateur Boehm, que nous avons terminé le processus d'étude de la teneur de la Loi d'exécution du budget. Dans deux semaines, nous passerons aux témoins venant de l'extérieur du gouvernement. Si vous avez des commentaires à faire, la présidence vous donne la parole.

Le sénateur Boehm : Merci, monsieur le président. J'ai assisté à un certain nombre d'autres séances d'information de ce genre, et elles ont toutes été excellentes. Je tiens donc à remercier tous les fonctionnaires qui ont contribué à cela. Merci.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill S-246, An Act to amend the Borrowing Authority Act, met this day at 6:51 p.m. to give consideration to the bill; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Percy Mockler. I'm a senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. As a reminder to those watching, the committee hearings are open to the public and also available online at sencanada.ca.

[*Translation*]

I will now ask the senators to introduce themselves.

[*English*]

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

[*Translation*]

Senator Pratte: I am André Pratte from Quebec.

Senator Forest: I am Éric Forest from the Gulf region in Quebec.

[*English*]

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan.

Senator D. Black: Rob Black, Ontario.

Senator Forest-Niesing: Josée Forest-Niesing from northern Ontario.

Senator Eaton: Nicky Eaton. Nice to see you, Senator Day.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

The Chair: I'd like to introduce the clerk of the committee, Gaëtane Lemay, as well as our two analysts, Alex Smith and Shaowei Pu, who team up to support the work of the committee.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi S-246, Loi modifiant la Loi autorisant certains emprunts, se réunit aujourd'hui à 18 h 51 pour étudier le projet de loi, puis, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Percy Mockler*(président)* occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je m'appelle Percy Mockler. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui sont avec nous dans la salle et tous les spectateurs dans le pays qui nous regardent à la télévision ou en ligne. Je rappelle à tous les spectateurs que les séances du comité sont ouvertes au public et disponibles également en ligne à sencanada.ca.

[*Français*]

Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter.

[*Traduction*]

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, Saskatchewan.

Le sénateur D. Black : Rob Black, Ontario.

La sénatrice Forest-Niesing : Josée Forest-Niesing, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton. Heureuse de vous voir, sénateur Day.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le président : J'aimerais vous présenter la greffière du comité, Gaëtane Lemay, ainsi que nos deux analystes, Alex Smith et Shaowei Pu qui, ensemble, appuient les travaux de notre comité.

[*English*]

This evening, we begin our study of Bill S-246, an Act to amend the Borrowing Authority Act. Bill S-246 was introduced in the Senate on March 1, 2018, by our colleague Senator Day. It received second reading on November 27 and was referred to this committee the same day.

Today, as the first witness for this study, we welcome the sponsor of the bill, Senator Joseph Day.

[*Translation*]

As chair of the Standing Senate Committee on National Finance, I'd like to thank you, Senator Day, for a decade of tireless dedication to the committee, not to mention leadership. A pivotal year is coming up for you. You'll be leaving the Senate in 2020. Thank you for your tremendous contributions to New Brunswick and Canada and for your leadership as a senator from New Brunswick and, now, as the Leader of the Independent Senate Liberal Caucus.

I've always had great respect for both you and your wife, a former New Brunswick MLA and minister.

[*English*]

You are the sponsor and the first witness. Senator Day, honourable senators, will make an opening statement, to be followed by questions directly to the sponsor of the bill.

[*Translation*]

Hon. Joseph A. Day, sponsor of the bill: Thank you very much for those kind words, Mr. Chair, and thank you, honourable senators, for taking the time to examine Bill S-246.

[*English*]

Colleagues, I have some opening remarks that I will try to follow as closely as I can. I've been involved with this particular issue for some time. The purpose of this bill is to protect the institution and the rights of honourable senators in their role here in the Senate, which I'll discuss as I go through this particular private member's bill.

Thank you for allowing me to appear. It's been a while since we started this, but we have found this opportunity to go ahead now, which is very much appreciated.

[*Traduction*]

Nous entreprenons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-246, Loi modifiant la Loi autorisant certains emprunts. Ce projet de loi a été présenté au Sénat le 1er mars 2018 par notre collègue, le sénateur Day. Il a fait l'objet d'une deuxième lecture le 27 novembre et a été renvoyé à ce comité ce jour-là.

Aujourd'hui, notre premier témoin pour cette étude est le parrain du projet de loi, le sénateur Joseph Day.

[*Français*]

En qualité de président du Comité sénatorial des finances nationales, je tiens à vous remercier, sénateur Day, de vos efforts inlassables et du leadership dont vous avez fait preuve à ce comité pendant 10 ans. L'année 2020 sera pour vous une année charnière, car vous allez quitter le Sénat canadien. Je vous remercie de votre grande contribution au Nouveau-Brunswick et au Canada et de votre leadership à titre de sénateur du Nouveau-Brunswick et, aujourd'hui, de leader des libéraux indépendants au Sénat du Canada.

J'ai toujours eu du respect pour vous ainsi que votre épouse, qui a déjà été députée et ministre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Monsieur le sénateur, vous êtes le parrain et le premier témoin. Chers collègues, le sénateur Day présentera des observations préliminaires qui seront suivies par des questions qui lui seront posées directement.

[*Français*]

L'honorable Joseph A. Day, parrain du projet de loi : Merci beaucoup pour vos bons mots et merci, honorables sénateurs, de nous avoir donné le temps d'étudier le projet de loi S-246.

[*Traduction*]

Chers collègues, je tenterai de suivre mon discours de mon mieux. Je m'intéresse à ce dossier en particulier depuis un certain temps déjà. Ce projet de loi a pour objet de protéger l'institution du Sénat et les droits des sénateurs dans leur rôle, ce dont je parlerai au fur et à mesure de mes observations sur ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je vous remercie de me permettre de comparaître. Nous avons entrepris ce dossier depuis un certain temps déjà, mais avons l'occasion maintenant d'y donner suite, et je vous en suis reconnaissant.

I can't claim exclusive authorship of this particular matter. It builds heavily on the work of our former colleagues Senators Murray and Moore. Other senators have also been involved in the past; Senator Banks was involved in this issue.

Over the years, beginning in 2008, both Senators Moore and Murray introduced bills similar to this one. In fact, each of them, over the time they were senators, introduced three bills along the same lines as this one. For various reasons, those bills expired when prorogation took place, which happens.

If we don't deal with this bill before this particular session ends for the election, then we'll have to start over again. That's fine, because it's important to discuss this issue to make sure that we have good support. I'm hopeful that we can move this measure along so that we can send it to the House of Commons and let them know what the position is.

As I begin, I think it important to set a bit of historical context. I have no intention of repeating what I have said in speeches in the chamber about the history of this issue. I'd invite you to take a look at that if this particular matter intrigues you. I will share some basic facts, so we can all be clear about what has taken place and where I believe we should go.

First, Parliament's power over the public purse is fundamental to our system of democracy. It is Parliament that authorizes the spending of money, and it is Parliament that determines how that money is to be raised. Traditionally — and by that, I mean since Confederation or even earlier — whenever the government projected expenditures for a particular year were going to be greater than its predicted revenues from tax sources and otherwise, it would come to Parliament and seek permission or authority to borrow the difference. That authority was usually contained in what we call a supply or appropriation bill. You still deal with those, but there used to be in there authority to borrow.

As government finances grew more complex, the Speaker of the House of Commons ordered that a clause authorizing borrowing in a large supply bill be removed and debated on its own. In the view of that Speaker of the House, including it in the supply bill meant that it could not be properly debated; it just got lost. You understand how that can happen.

That was in 1975, colleagues. From then on, whenever the government wanted to borrow money, it would come to Parliament with a separate stand-alone bill they called a borrowing bill. That requirement is enshrined in law in section 43(1) of the Financial Administration Act.

Je ne saurais prétendre que je suis le seul auteur de ce dossier en particulier. Il prend fortement appui sur les travaux de nos anciens collègues, le sénateur Murray et le sénateur Moore. D'autres sénateurs ont aussi contribué par le passé, et le sénateur Banks y a participé.

Depuis 2008, périodiquement, les sénateurs Moore et Murray ont tous deux présenté des projets de loi semblables. De fait, durant toute la période au cours de laquelle ils ont été sénateurs, chacun d'entre eux a présenté trois projets de loi dans le même ordre d'idées que celui-ci. Pour diverses raisons, ces projets de loi ont expiré au moment de la prorogation, ce qui arrive parfois.

Si nous ne traitons pas du projet de loi avant la fin de cette session particulière, avant les élections, il nous faudra repartir à zéro. C'est logique, car il est important de débattre de cette question afin de veiller à ce que nous ayons un bon soutien. J'espère que nous pourrons faire avancer ce dossier pour pouvoir le renvoyer à la Chambre des communes en déclarant notre position.

Pour commencer, je crois qu'il est important de revoir un peu le contexte historique. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit dans des discours à la Chambre sur l'historique du dossier. Je vous invite à y jeter un coup d'œil si cette question particulière vous interpelle. Je vais vous donner certains faits de base, pour que nous puissions tous savoir ce qui a eu lieu et vers quoi, je crois, nous devrions nous diriger.

Tout d'abord, le pouvoir du Parlement sur les deniers publics est un élément fondamental de notre système. C'est le Parlement qui autorise les dépenses et c'est le Parlement qui détermine la façon dont cet argent est prélevé. Traditionnellement — et j'entends par cela depuis la Confédération ou même avant —, quand les dépenses projetées du gouvernement pour une année en particulier étaient supérieures aux recettes prévues, fiscales et autres, le gouvernement demandait au Parlement la permission ou le pouvoir d'emprunter la différence. Ce pouvoir était conféré généralement par ce que nous appelons un projet de loi de crédits. Vous êtes encore saisis de tels projets de loi, mais à l'époque, ceux-ci contenaient le pouvoir d'emprunter.

Au fur et à mesure que la complexité des finances publiques s'est accrue, le Président de la Chambre des communes a ordonné que la disposition autorisant l'emprunt soit retirée d'un projet de loi de crédit et débattue individuellement. Selon ce Président de la Chambre des communes, inclure cet article dans le projet de loi de crédit signifiait que celui-ci ne pouvait être débattu correctement; il était tout simplement perdu. Vous savez comment cela peut arriver.

C'était en 1975. À partir de ce moment-là, chaque fois que le gouvernement voulait emprunter de l'argent, il devait déposer au Parlement un projet de loi distinct appelé projet de loi d'emprunt. Cette exigence est inscrite au paragraphe 43(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Since deficits were the order of the day for many years at or about that time in 1975, at least one borrowing bill was introduced each year. They were normally dealt with quite quickly. I can give you an example. A bill would come in, it would be dealt with at second reading for a day or so, come to committee and then probably go out within the week. The bill received those various readings quite quickly because you're studying in conjunction with the supply bill.

The committee held one meeting on this particular bill and then moved it along. This particular bill was Bill C-10 in 1996, and that was the last traditional borrowing bill that Parliament passed. I'll explain why.

From 1975 to 1996 there was that pattern of the bill coming in separately from the supply bill but in conjunction with it.

Now, both Senators Bellemare and Moncion noted that between 1996 — that was the last bill, as I mentioned — and 2007, there were no borrowing bills. Senator Moncion, on November 8, 2018, when speaking to my bill, stated:

> Between 1996 and 2007, Parliament did not once review the government's authority to borrow.

It's quite true. There were no borrowing bills during that period.

And on May 1, Senator Bellemare asked me this question about the requirement in the Financial Administration Act for borrowing bills:

> Did you know that it was never applied between 1996 and 2007?

That's true, but think about why. There was no need for a borrowing bill because the government was running surpluses. The government doesn't normally put in a bill to get you to approve surpluses. They're a very welcome thing to have. No borrowing was needed, and that's the answer to those points that were made at second reading before this bill came to you.

As was explained in the 1998 budget plan on page 140, in 1997 and 1998 the federal government would post its first balanced budget since 1969-70. If the government has a balanced budget, it does not need to borrow money, and that's okay and that's the reason why, as I pointed out, there weren't any. But in 2007 the government changed how it was going to deal with future deficits and fiscal requirements.

At page 272 of the budget plan in 2007, the government said it was projecting:

Comme les déficits ont été chose courante pendant de nombreuses années depuis 1975 environ, au moins un projet de loi d'emprunt a été déposé chaque année. Ces projets de loi étaient généralement traités très rapidement. Je vais vous donner un exemple. Un projet de loi déposé était en deuxième lecture un jour environ, renvoyé en comité, puis probablement adopté au cours de la semaine. Ces projets de loi faisaient l'objet de ces lectures très rapidement parce qu'ils étaient étudiés conjointement avec le projet de loi de crédits.

Le comité se réunissait au sujet d'un tel projet de loi, puis transmettait celui-ci. En 1996, c'était le projet de loi C-10, et celui-ci a été le dernier projet de loi d'emprunt traditionnel que le Parlement a adopté. Je vais vous expliquer pourquoi.

De 1975 à 1996, ce genre de projet de loi a été déposé indépendamment du projet de loi de crédits, mais de concert avec celui-ci.

Les sénatrices Bellemare et Moncion ont noté que, entre 1996 — date du dernier projet de loi, comme je l'ai mentionné — et 2007, il n'y a pas eu de projet de loi d'emprunt. Le 8 novembre 2018, prenant la parole au sujet de mon projet de loi, la sénatrice Moncion a précisé :

> Entre 1996 et 2007, le Parlement n'a jamais examiné le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

C'est tout à fait vrai. Il n'y a eu aucun projet de loi d'emprunt durant cette période.

Et le 1er mai, la sénatrice Bellemare m'a posé la question suivante au sujet de l'exigence dans la Loi sur la gestion des finances publiques concernant les projets de loi d'emprunt :

> Saviez-vous que, de 1996 à 2007, jamais la loi antérieure n'a été appliquée?

C'est vrai, mais pensez un peu à la raison. Le gouvernement n'avait pas besoin de projets de loi d'emprunt parce qu'il avait des excédents. Un gouvernement ne dépose pas habituellement un projet de loi pour faire approuver un excédent. Ceux-ci sont fort bienvenus. Il n'était pas nécessaire de faire des emprunts, et c'est la réponse à ces points qui ont été soulevés à la deuxième lecture avant que nous soyons saisis de ce projet de loi.

Comme cela a été mentionné à la page 158 du plan budgétaire de 1998, en 1997-1998, le gouvernement fédéral allait équilibrer son budget pour la première fois depuis 1969-1970. Si le gouvernement avait un budget équilibré, il n'avait pas besoin d'emprunter de l'argent, et c'est la raison pour laquelle, comme je l'ai précisé, il n'y a pas eu de projet de loi d'emprunt. Cependant, en 2007, le gouvernement a changé la façon dont les déficits et les exigences fiscales seraient traités dorénavant.

À la page 295 du plan budgétaire de 2007, le gouvernement projetait :

> . . . a revised underlying surplus of . . . $10.6 billion in 2007-08 . . . .

However, at page 322 the government stated:

> The government proposes to amend the FAA to provide greater transparency and accountability regarding the government's borrowing activities and increase flexibility to meet future borrowing needs . . . .

Thus, transparency, accountability and increased flexibility for the government. When governments of whatever political stripe promise to make changes to improve transparency and accountability and to make things run more smoothly, I think we should be taking particular notice of that promise.

We have seen similar promises in the past that have resulted in some disappointments, and this was no exception. At that time, the government slipped into the 2007 omnibus implementation bill — Bill C-52 — the following short sentence at paragraph 43.3:

> The Governor in Council may authorize the Minister to borrow money on behalf of Her Majesty in right of Canada.

There is no other explanation. The Governor-in-Council — cabinet — may authorize the minister to borrow money on behalf of Her Majesty in Right of Canada. There is no parliamentary role to play at all.

The government could then, needing only cabinet's approval, borrow any amount of money whatsoever it wanted without seeking any permission or authority from Parliament. Until this change was made, the government authority to borrow money was restricted in the Financial Administration Act to refinancing existing loans, which we understand because that had been approved earlier, and the temporary loans not to exceed six months. But with the new clause 43.1, there were no limitations on what a minister could borrow.

As has been explained, this small provision in the omnibus budget bill slipped through both chambers without notice or debate. It was not until some time after the budget implementation bill received Royal Assent that our late colleague, Senator Banks, noticed what had occurred. He drew this to my attention because I was, as our chair has pointed out, chair of National Finance at that time, as well as caucus chair.

> [...] un excédent sous-jacent [...] de 10,6 milliards en 2007-2008 [...]

Cependant, à la page 353, il était dit :

> Le gouvernement propose de modifier la LGFP pour qu'elle garantisse une transparence et une responsabilité accrues à l'égard de ses activités d'emprunt, tout en lui conférant davantage de souplesse pour combler ses besoins d'emprunt futurs [...]

Ainsi, transparence, responsabilité et souplesse accrues pour le gouvernement. Quand un gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, promet des changements visant à améliorer la transparence et la responsabilité, ainsi qu'à permettre aux choses de se dérouler plus aisément, je crois qu'on devrait accorder une attention toute particulière à cette promesse.

Par le passé, des promesses semblables se sont soldées par des déceptions, ce qui a été le cas de celle-ci. À l'époque, le gouvernement a glissé dans le projet de loi omnibus d'exécution du budget de 2007 — le C-52 — la courte phrase suivante à l'article 43.3 :

> Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

Aucune autre explication n'a été donnée. Le gouverneur en conseil — le Cabinet — peut autoriser le ministre à emprunter de l'argent au nom de Sa Majesté du chef du Canada. Le Parlement n'a aucun rôle là-dedans.

Ainsi, le gouvernement, sur la seule autorisation du Cabinet, pouvait emprunter n'importe quel montant sans demander au Parlement la permission ou le pouvoir de le faire. Jusqu'à ce que ce changement ait été apporté, la Loi sur la gestion des finances publiques limitait le pouvoir d'emprunt du gouvernement au refinancement des emprunts existants, ce qui est logique, puisqu'ils avaient été approuvés précédemment, et à des emprunts temporaires d'une période ne dépassant pas six mois. Mais, avec ce nouvel article 43.1, il n'y avait aucune limite à ce qu'un ministre pouvait emprunter.

Comme je l'ai expliqué, ce petit article du projet de loi omnibus d'exécution du budget s'est glissé dans les deux chambres sans faire l'objet d'une attention ou d'un débat. Ce n'est que quelque temps après que la sanction royale a été accordée au projet de loi d'exécution du budget que feu notre collègue, le sénateur Banks, a remarqué ce qui était arrivé. Il a attiré mon attention là-dessus parce que j'étais, comme notre président l'a mentionné, le président du comité des finances à l'époque, ainsi que président du caucus.

He also immediately drew this same issue to the attention of Senator Lowell Murray. Senator Murray had been the Government Leader in the Senate under Prime Minister Mulroney and for many years had himself chaired this committee.

Senator Murray and I were both very surprised and disappointed by what Senator Banks brought to our attention. We were disappointed that we had not noticed the clause when it went through committee and the various readings in the house and surprised that the government had done such a thing.

Senator Murray quickly introduced a bill to restore Parliament's authority over government borrowing. His second reading speech on the bill on June 10, 2008, is well worth reading for those interested in this issue. Unfortunately, his bill died at prorogation, as I mentioned. Other bills were introduced by Senator Murray and then Senator Moore picked things up when Senator Murray retired.

Finally, the current government of Prime Minister Trudeau repealed this section, but as I explained in my second reading speech on May 1, 2018, how that repeal took place was not what we had been led to believe or had expected. I won't get into all of the details, but this is a brief summary of what occurred.

In the 2016 Budget Implementation Bill, No. 1, Bill C-15, in clause 182, repealed the offensive clause 43.1. But this new clause that repealed it was never made into law. It was passed and just sat there but was never implemented.

In the following year, Budget Implementation Act Bill C-44 was passed, and to make matters worse, when clause 43.1 was finally repealed over a year after we passed the law to repeal it, it was immediately replaced by another provision in a new budget implementation bill that appeared to provide the government with the same effective powers that the offensive clause from a year earlier had given to government, albeit with some wrinkles.

Bill C-44, on page 290, omnibus budget bill at page 66, division 2, under the heading "Public Debt," there was a new act; a Borrowing Authority Act. The Financial Administration Act and now a new act inside the Budget Implementation Act. So an act within an act. In the Borrowing Authority Act, clause 3 gave authority to the Minister of Finance to borrow money on behalf of the government — much as the old section 43 had done — gave cabinet the authority to borrow the money. Now we have the Minister of Finance borrowing the money.

Il a aussi attiré immédiatement l'attention du sénateur Lowell Murray. Le sénateur Murray était le leader du gouvernement au Sénat sous le premier ministre Mulroney et avait lui-même présidé ce comité pendant de nombreuses années.

Le sénateur Murray et moi avons tous deux été très surpris et déçus de ce que le sénateur Banks nous a signalé. Nous étions déçus de n'avoir pas remarqué cet article quand le projet de loi est passé par le comité et les diverses lectures à la Chambre, et surpris que le gouvernement ait fait une telle chose.

Le sénateur Murray a vite déposé un projet de loi pour rétablir le pouvoir du Parlement sur les emprunts du gouvernement. Pour ceux que ce dossier intéresse, son discours à la deuxième lecture du projet de loi, le 10 juin 2008, mérite d'être lu. Malheureusement, ce projet de loi est mort à la prorogation, comme je l'ai mentionné. D'autres projets de loi ont été déposés par le sénateur Murray, puis le sénateur Moore qui a pris la relève après que le sénateur Murray a pris sa retraite.

Enfin, le gouvernement actuel du premier ministre Trudeau a abrogé cet article, mais, comme je l'ai expliqué lors de mon discours de deuxième lecture le 1er mai 2018, la façon dont cette abrogation s'est effectuée n'a pas été ce qu'on nous avait dit qu'elle serait ni ce que nous espérions. Sans entrer dans les détails, je vous donne un bref résumé de ce qui s'est passé.

Dans le projet de loi d'exécution du budget de 2016, no 1, le projet de loi C-15, l'article 182 abrogeait l'article fatidique 43.1. Mais, ce nouvel article d'abrogation n'a jamais fait l'objet d'une loi. Il a été adopté, puis est resté en suspens, sans jamais être mis en œuvre.

L'année suivante, le projet de loi d'exécution du budget, le C-44, a été adopté et, pour empirer les choses, quand l'article 43.1 a finalement été abrogé, un an après l'adoption d'une loi visant son abrogation, il a été immédiatement remplacé par un autre article dans un autre projet de loi d'exécution du budget, qui semblait conférer au gouvernement le même pouvoir que lui conférait l'article d'un an plus tôt quoiqu'avec quelques failles.

À la page 290 du projet de loi C-44, la page 66 de la section 2 du projet de loi omnibus d'exécution du budget, sous la rubrique « Dette publique », il y avait une nouvelle loi : la Loi autorisant certains emprunts. On a la Loi sur la gestion des finances publiques, et maintenant, une nouvelle loi à l'intérieur de la Loi d'exécution du budget; donc, une loi à l'intérieur d'une loi. L'article 3 de la Loi autorisant certains emprunts autorise le ministre des Finances à contracter des emprunts au nom du gouvernement — un peu comme le faisait l'ancien article 43 — donnant ainsi au Cabinet l'autorisation de contracter des emprunts. Maintenant, le ministre des Finances peut emprunter de l'argent.

There were two new details in the Borrowing Authority Act. Again, the new Borrowing Authority Act was contained, as I mentioned, the larger Budget Implementation Act. First, clause 4 of the new act set up an upper limit so the government said there will be an upper limit. We can borrow within that, but when we get to the upper limit we will have to come back to Parliament. That was the first thing they did.

Second, they provided that there would be a report to Parliament on a three-year basis. Every three years they would be required to report on what had been borrowed. It states that the outstanding government and Crown corporations' market debt was projected to be $1.070 trillion by the end of the 2019-20 fiscal year. The upper limit was about $100 billion more than that, which gave the government, under this new law, $100 billion they could borrow without coming to Parliament. That would work out to roughly three years depending upon what deficit they might be running. It was important that these numbers deal with both government accumulated debt and Crown corporations combined.

By a happy coincidence, I suppose, the first three-year report on the government borrowing will not be available to Parliament or the public to examine until well after the next election. That's the problem with putting these things off for only three years as opposed to running on an annual basis like all our other fiscal matters do.

My bill would change the way the government deals with Parliament on fiscal matters. First, notwithstanding that upper borrowing limit already approved by Parliament, if the government wished to borrow money in any particular year it would still need to obtain Parliament's approval but only if the government was running a deficit. In that case they would have to come and get Parliament's approval.

Second, instead of reporting only every three years, they would report on an annual basis as to what the state of affairs is with respect to accumulated debt, the amount they should borrow and why they need to borrow that amount of money.

It may be asked why it is so important to have the government come to Parliament every year it wishes to borrow money now that Parliament has already approved this upper limit, which is $1.168 trillion. There is an explanation how the government came to that magic number.

To answer that, I would like to turn to something that Senator Murray stated in one of his speeches:

> In the past, in the years when deficits were being run, there was at least one borrowing bill every fiscal year.

La Loi autorisant certains emprunts comportait deux nouveaux détails. Je répète, la nouvelle Loi autorisant certains emprunts était contenue dans la Loi d'exécution du budget. Tout d'abord, l'article 4 de la nouvelle loi établissait une limite supérieure; ainsi, le gouvernement déclarait qu'il y aurait un plafond. Nous pouvons emprunter jusqu'à concurrence de cette limite, mais quand on l'atteint, il faut revenir devant le Parlement. C'était la première chose ajoutée.

Deuxièmement, il était prévu que le Parlement présenterait un rapport triennal. Tous les trois ans, il serait tenu de présenter un rapport sur les emprunts. Il était dit que la dette globale du gouvernement et des sociétés mandataires contractée sur les marchés s'élèverait à 1,070 billion de dollars d'ici la fin de l'exercice 2019-2020. La limite supérieure était plafonnée à 100 milliards de dollars de plus, ce qui permettait au gouvernement, au sens de cette nouvelle loi, d'emprunter 100 milliards de dollars de plus sans avoir à demander l'autorisation du Parlement. Cela représenterait environ trois années, selon le déficit accusé. Il était important que ces nombres comprennent la dette totale combinée du gouvernement et des sociétés mandataires.

Pure coïncidence, je suppose, le premier rapport triennal sur les emprunts du gouvernement ne pourra être examiné par le Parlement ou le public avant bien après la prochaine élection. C'est le problème des cycles de trois ans pour ce genre de choses par opposition à un an, comme pour toutes les autres questions fiscales.

Mon projet de loi changerait la façon dont le gouvernement traite avec le Parlement en matière de fiscalité. Tout d'abord, même si la limite supérieure des emprunts est déjà approuvée par le Parlement, si le gouvernement souhaite contracter un emprunt une année donnée, il devra quand même obtenir l'autorisation du Parlement, mais seulement s'il accuse un déficit. Dans ce cas, il sera tenu d'obtenir l'approbation du Parlement.

Deuxièmement, au lieu de ne faire rapport que tous les trois ans, il devra présenter un rapport annuel sur la dette accumulée, le montant qu'il veut emprunter et la raison pour laquelle il souhaite le faire.

On pourrait se demander pourquoi il est si important que le gouvernement demande la permission du Parlement tous les ans s'il veut emprunter de l'argent maintenant que le Parlement a déjà approuvé la limite supérieure, qui est de 1,168 billion de dollars. J'explique comment le gouvernement est arrivé à ce nombre magique.

Pour répondre à une telle question, j'aimerais citer ce qu'a dit le sénateur Murray dans un de ses discours :

> Par le passé, quand on accusait des déficits, il y avait au moins un projet de loi portant pouvoir d'emprunt chaque année financière.

These were occasions for Parliament on financial management to debate matters on financial management, on economic policy and on borrowing strategy. It was the focus that allowed parliamentarians to talk to the government about these matters. It was another occasion in which the government was accountable to Parliament.

What the former government did in 2007 to give cabinet an unrestricted power to borrow whatever money the government wanted to borrow without parliamentary approval was wrong. There was absolutely wrong. To paraphrase Senator Murray, it was a way for the government to remove one of the ways it would be accountable to Parliament.

What the current government did in 2017 to temper that power was a reporting requirement with an overall upper limit. That was an improvement, but, in my view, not sufficient. I have to point out to you that there was no discussion. We had been on to this issue for years before the 2017 budget. There was no discussion with anyone who had filed and had taken through one of these private members' bills to try to correct that. No discussion from the government other than to say they had rectified it and this is the rectification which, in my view, is not satisfactory.

What is needed is a return to the traditional relationship between government and Parliament for government borrowings. A relationship that, as I explained, predates Confederation. It goes back a long way. If the government needs to borrow money in any particular year, it should come to Parliament to explain why. As things now stand, it needs to offer an explanation only every three years, after the fact. Lots of things happen in three years that we wouldn't be aware of under the current legislation. That is not, in my opinion, what being accountable to Parliament is all about.

For that reason I respectfully submit to you for your consideration this private member's bill, Bill S-246, which would return us to a proper accountability situation. Those are my opening remarks.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: Thank you, Senator Day, for being here this evening. I have a couple of questions. You were going through the history of the changes to the legislation.

The current government, when they ran in the 2015 election, they had in their election platform — specifically their commitment was and this is a quote:

> We will . . . require the government to receive Parliament's approval on borrowing plans.

They made the change, so do you not agree that they have met their commitment?

Ceux-ci représentaient une occasion pour le Parlement de débattre des questions de gestion financière, de stratégie économique et de stratégie d'emprunt. C'était le pivot permettant aux parlementaires de parler au gouvernement de ces questions. C'était une autre occasion pour le gouvernement de rendre des comptes au Parlement.

Le gouvernement précédent avait eu tort, en 2007, d'accorder au Cabinet le pouvoir sans réserve de contracter des emprunts sans une approbation parlementaire. C'était inacceptable. Pour paraphraser le sénateur Murray, c'était une façon pour le gouvernement d'éliminer un des aspects dont il devrait rendre compte au Parlement.

En 2017, pour modérer ce pouvoir, le gouvernement actuel a ajouté l'exigence de rapports et la limite supérieure globale. C'était une amélioration, mais, à mon avis, insuffisant. Je vous précise qu'il n'y a pas eu de discussion. Ce dossier existait bien des années avant le budget de 2017. Or, il n'y a eu de discussion avec aucune des personnes qui avait déposé un de ces projets de loi d'initiative parlementaire pour corriger la situation. Rien de la part du gouvernement pour dire qu'il avait rectifié cela et expliquer ce qu'il avait fait, ce qui, à mon avis, est insatisfaisant.

Il faut rétablir la relation traditionnelle entre le gouvernement et le Parlement pour les emprunts publics, une relation qui, comme je l'ai mentionné, remonte à avant la Confédération. Elle remonte très loin. Si le gouvernement a besoin d'emprunter de l'argent une année donnée, il devrait expliquer pourquoi au Parlement. À l'heure actuelle, il n'est tenu de présenter une explication que tous les trois ans, après coup. En trois ans, il se passerait beaucoup de choses dont nous ne serions pas au courant selon la loi actuelle. Cela n'est pas, à mon avis, ce que rendre des comptes au Parlement signifie.

Pour cette raison, je soumets respectueusement à votre considération ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-246, qui rétablirait une bonne situation de reddition des comptes. Ce sont là mes observations préliminaires.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Merci, sénateur Day, d'être des nôtres ce soir. J'ai deux ou trois questions. Vous parliez de l'historique des changements aux lois.

Dans sa campagne électorale en 2015, le gouvernement actuel s'était engagé spécifiquement, et je cite :

> Nous [...] obligerons le gouvernement à soumettre tout plan d'emprunt au vote de la Chambre.

Il a fait le changement, ne convenez-vous pas qu'il a respecté son engagement?

Senator Day: It's not the commitment that those of us that have a particular interest in, and I'm including all of you around this table on the National Finance Committee. What happened was that nothing happened for a while. We had the private member's bill. The Minister of Finance came in and said, "I have rectified things for you." Then we saw the budget implementation bill that had that clause saying 43.1 is gone, and we have returned to the way it used to be. There had to be parliamentary approval. If they had stopped there and declared that, it would have been perfect.

What happened was that particular clause in the budget implementation bill that met the Prime Minister's promise and the government's promise before the last election was not ever brought into force until a year later. By that time, another section was brought and allowed the same thing to happen.

There was no consultation with anybody about this next step that took place. There was no discussion about this upper limit that they introduced and there was no discussion about the three-year reporting. Those two things, along with putting back in the section 43.1-type clause that allowed the government to borrow without parliamentary approval, and then the approval only being, well, we approved the upper limit and we haven't gotten there yet, is hardly giving us the opportunity to engage in debate on this.

Senator Marshall: So the upper limit of $1.68 billion, you didn't remove that. That doesn't get removed if your legislation goes through. Why did you leave that in there? If you have to come back every year to have your annual borrowing approved, why would you need to keep the upper limit there?

Senator Day: Frankly, that was a decision of the Minister of Finance and the current government to have that upper limit. I don't think we need it. I don't think it's necessary or desirable, but we have to have something there until we get this other part sorted out. I didn't want to make this any more complicated than it need be. If the government that introduced that without consultation wishes to remove it, you won't be seeing a private member's bill on that one from me.

Senator Marshall: When the Borrowing Authority Act came in, there was a section in the Financial Administration Act, 46.1, and I'm wondering if your bill will change that. It's the one relating to emergencies. Under the Financial Administration Act, section 46.1, it allows the Governor-in-Council to authorize the minister to borrow money for extraordinary circumstances. Will it change that?

Le sénateur Day : Ce n'est pas cet engagement qui nous intéresse, et dans « nous » j'inclus tous ceux qui sont à cette table du comité des finances nationales. Il ne s'est rien passé pendant un certain temps. Nous avions le projet de loi d'initiative parlementaire. Le ministre des Finances a déclaré : « J'ai corrigé tout ça pour vous. » Puis, nous avons vu le projet de loi d'exécution du budget où une des dispositions déclarait l'abrogation de l'article 43.1, et ramenait les choses à ce qu'elles étaient auparavant. Il fallait obtenir l'autorisation parlementaire. S'ils s'en étaient tenus à ça, déclarer simplement cela, ça aurait été parfait.

Cependant, cette disposition particulière du projet de loi d'exécution du budget qui respectait la promesse du premier ministre et la promesse du gouvernement avant la dernière élection n'a été mise en vigueur qu'un an plus tard. À ce stade, un autre article permettant que la même chose se produise a été ajouté.

Cette étape suivante n'a fait l'objet d'aucune consultation. Il n'y a eu aucune discussion concernant la limite supérieure ni concernant les rapports triennaux. Ces deux choses — avec l'ajout d'un article du type 43.1 autorisant le gouvernement à contracter des emprunts sans l'autorisation du Parlement, et l'autorisation n'étant pas plus que « nous avons approuvé la limite supérieure, et nous n'y sommes pas encore » — ne nous offrent aucune occasion de débattre de la question.

La sénatrice Marshall : Alors, vous n'avez pas retiré la limite supérieure de 1,68 milliard de dollars, n'est-ce pas? Si votre loi est adoptée, cette limite supérieure n'est pas retirée. Pourquoi l'avez-vous laissée? S'il faut revenir tous les ans obtenir l'autorisation d'emprunter, à quoi sert cette limite supérieure?

Le sénateur Day : À vrai dire, c'est le ministre des Finances et le gouvernement actuel qui ont décidé de garder cette limite supérieure. Je ne crois pas que nous en ayons besoin. Je ne crois pas que ce soit nécessaire ni souhaitable, mais il faut avoir quelque chose là jusqu'à ce que l'autre partie soit réglée. Je ne voulais pas rendre les choses plus difficiles qu'il le faut. Si le gouvernement qui l'a adoptée sans consultation souhaite la retirer, ce n'est pas moi qui présenterais un projet de loi d'initiative parlementaire.

La sénatrice Marshall : Quand la Loi autorisant certains emprunts a été adoptée, il y avait dans la Loi sur la gestion des finances publiques l'article 46.1 et je me demande si votre projet de loi changera cela. C'est un article qui porte sur les situations d'urgence. Au titre de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'article 46.1 autorise le gouverneur en conseil à autoriser le ministre à contracter des emprunts dans le cas de circonstances exceptionnelles. Votre projet de loi changera-t-il cela?

Senator Day: No. I had no intention of taking away that discretionary power of the government to deal with those emergency matters. There's also the refinancing of loans that had already been debated and approved. There is no reason why parliamentarians need get involved in the refinancing aspect of it and that will be the same as section 46 of the act.

Senator Pratte: I was trying to remember the debate on Bill C-44 where this issue was raised by you. I think the sponsor of Bill C-44 was Senator Woo if I'm not mistaken. I remember there was a debate on this. I'm trying to remember, what were the government's arguments in favour of what they adopted in 2017? Maybe you could remind us what were the government's arguments and what was your response to these arguments, if you can?

Senator Day: The best recollection I have is — and we'll hear from government people later — that these amendments provided for flexibility, made it run more smoothly. The government wouldn't have to come back every year, just in three years. And this upper limit gives plenty of room for the government to borrow without having to come to Parliament.

Those provisions that make it easier for the civil service to function aren't always in the best interests of parliamentary oversight.

Senator Pratte: I was struck by something. It's an issue of translation, maybe, and the legislative clerks look at this so they're probably right, but in English it's written:

> The Minister may, under and in accordance with an Act of Parliament . . .

So I understand that means is that, each year, Parliament will have to vote for the government to have this borrowing authority. Am I correct?

Senator Day: That's correct.

[*Translation*]

Senator Pratte: In French, it reads, and I quote: "Le ministre peut, en conformité avec les lois fédérales…."

[*English*]

In English, it speaks of an act of Parliament.

[*Translation*]

In French, the language used is "en conformité avec les lois fédérales…."

[*English*]

I suppose the translation is correct but to me, it doesn't mean exactly the same thing.

Le sénateur Day : Non. Je n'avais pas l'intention d'enlever au gouvernement ce pouvoir discrétionnaire en situation d'urgence. Il y a aussi le refinancement des emprunts qui a déjà fait l'objet d'un débat et a été approuvé. Il n'y a aucune raison pour les parlementaires de participer au refinancement et ce sera la même chose que l'article 46 de la loi.

Le sénateur Pratte : J'essayais de me souvenir du débat sur le projet de loi C-44 au cours duquel vous avez soulevé cette question. Je crois que le parrain du projet de loi C-44 était le sénateur Woo, si je ne m'abuse. Je me souviens qu'il y a eu un débat là-dessus. J'essaie de me souvenir des arguments du gouvernement en faveur de ce qui a été adopté en 2017. Pouvez-vous nous rappeler les arguments du gouvernement et votre réponse à ces arguments?

Le sénateur Day : Si je me souviens bien — et nous entendrons des personnes du gouvernement plus tard —, ces amendements ont offert une souplesse et la possibilité de gérer les choses plus facilement. Le gouvernement n'avait pas à revenir tous les ans, mais tous les trois ans. Et la limite supérieure lui donnait une marge de manœuvre suffisante pour contracter des emprunts sans avoir à s'adresser au Parlement.

Les dispositions qui facilitent la tâche aux fonctionnaires ne sont pas toujours dans l'intérêt de la surveillance parlementaire.

Le sénateur Pratte : J'ai été frappé par quelque chose. C'est une question de traduction, peut-être, et les greffiers législatifs pourraient se pencher là-dessus, mais en anglais, il est dit que :

> Le ministre peut, en conformité avec les lois fédérales [...]

Si je comprends bien, cela veut dire, tous les ans, le Parlement devra voter pour accorder au gouvernement ce pouvoir de contracter des emprunts. Ai-je raison?

Le sénateur Day : Vous avez raison.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : En français, et je cite : « Le ministre peut, en conformité avec les lois fédérales [...] ».

[*Traduction*]

En anglais, il s'agit d'une loi du Parlement.

[*Français*]

En français, et je cite : « [...] en conformité avec les lois fédérales [...] ».

[*Traduction*]

Je suppose que la traduction est exacte, mais à mon avis, cela ne veut pas dire exactement la même chose.

Senator Day: And "*les lois*" could include the laws that provide for refinancing of loans as well as the new borrowing, which would be a new borrowing law that deals just with the new borrowing situation. There are other provisions, like emergency situations and refinancing.

[*Translation*]

Perhaps the term "les lois" encompasses those situations.

[*English*]

Senator Pratte: In your answer to Senator Marshall, section 4 dealing with the upper limit, is not really necessary. If we follow your reasoning and your attempt to give Parliament back this authority over government borrowing, this upper limit would not be necessary.

Senator Day: It would not be necessary, but it's another tool that they offered.

Senator Pratte: Thank you very much.

Senator Eaton: Senator Day, I mostly agree with what you say and what you want to do with this bill. I'm intrigued, though. If you had a minority situation, and knowing how partisan the other chamber can be, the other place can be, what would happen if Parliament turned down the authorization for borrowing? Does the government fall? Is it like a budget bill?

Senator Day: I would not say it's a matter of confidence, unless the government declares it a matter of confidence to try and rally the team around. But there may be a certain initiative or two that the government is contemplating that they won't be able to go ahead with because they don't have the funds for it.

Senator Eaton: They would have to make changes but the government would not necessarily have to fall.

Senator Day: That would be my view.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: Thank you, Senator Day, for being here today and agreeing to answer our questions.

Like my fellow senator, I have no issues with your bill, except for one small thing. Do you share my concern that requiring parliamentary approval for borrowing could hamper or slow access to funding in emergencies or contingency situations?

Le sénateur Day : Et « les lois » pourraient comprendre les lois concernant le refinancement des emprunts ainsi que les nouveaux emprunts, ce qui représenterait une nouvelle loi sur les emprunts qui porte sur une nouvelle situation d'emprunt particulière. Il y a d'autres dispositions, comme les situations d'urgence et le refinancement.

[*Français*]

Les lois recoupent peut-être ces situations.

[*Traduction*]

Le sénateur Pratte : Dans votre réponse à la sénatrice Marshall, vous dites que l'article 4 portant sur la limite supérieure n'est pas vraiment nécessaire. Si l'on suit votre raisonnement et le fait que vous tentez de rendre au Parlement ce pouvoir concernant les emprunts du gouvernement, cette limite supérieure n'est pas nécessaire.

Le sénateur Day : Elle ne serait pas nécessaire, mais c'est un autre outil offert.

Le sénateur Pratte : Merci beaucoup.

La sénatrice Eaton : Sénateur Day, je suis essentiellement d'accord avec vous, dans ce que vous dites et ce que vous essayez de faire avec ce projet de loi. Une chose m'interpelle, cependant. Si le gouvernement était minoritaire, sachant à quel point l'autre chambre peut être partisane, qu'arriverait-il si le Parlement refuse l'autorisation de contracter des emprunts? Le gouvernement tombe-t-il? Est-ce la même chose que dans le cas d'un projet de loi d'exécution budgétaire?

Le sénateur Day : Je ne dirais pas que c'est une question de confiance, à moins que le gouvernement ne le déclare une question de confiance pour tenter de mobiliser l'équipe. Mais cela pourrait dire qu'une initiative ou deux envisagées par le gouvernement ne verraient pas le jour parce qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires.

La sénatrice Eaton : Il faudra probablement faire des changements, mais le gouvernement ne chuterait pas forcément.

Le sénateur Day : C'est mon avis.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Merci à vous, sénateur Day, d'être ici aujourd'hui et d'accepter de répondre à nos questions.

Je suis, comme ma collègue, tout à fait à l'aise avec votre proposition, à l'exception d'une petite préoccupation, qui est celle-ci : partagez-vous mon inquiétude en ce qui a trait au fait d'exiger l'approbation du Parlement pour un emprunt, qui pourrait avoir un effet négatif ou limiter la rapidité avec laquelle des fonds pourraient être accessibles dans des situations urgentes ou imprévues?

Senator Day: I hope not. If the legislation is clear, it's like a supply every year. Obviously, these bills need to be passed so that the government can function, and it's the same if the government needs to borrow money. As parliamentarians, we are well aware of that fact and willing to pass the legislation as quickly as possible.

[*English*]

Senator Forest-Niesing: With respect to the upper limit amount, that is specifically stipulated and I understood your earlier response that there is no desire to change that amount, that we need not go there, then.

But I'm wondering has any thought been given to that? In light of your presentation that indicates to us how much time important changes such as the one that you're proposing can take and given that, and also that amounts with the advancement of time change in value if they remain the same, they have an unintended impact being reduced.

Senator Day: The effect of inflation.

Senator Forest-Niesing: Has any thought been given to the possibility to the amount being stipulated, maintained as it is but stipulated in a regulation that can then be updated more easily to account for inflation and actuarial considerations?

Senator Day: That would be another step away from parliamentary oversight. I'm trying to achieve the opposite direction, to create tools for parliamentarians to have oversight.

Senator Boehm: I will pass as my question has been asked and well answered.

[*Translation*]

Senator Forest: This is a really appealing bill. My first question stems from my days in municipal politics. When we wanted to borrow money, we had to pass a borrowing by-law. In this case, we are studying Bill C-97, the 2019-20 budget bill.

Bill C-97 — and time will tell whether we pass it — includes a $19.8-billion deficit.

As I see it, if we pass the budget bill, we are giving the government implicit authority to borrow $19.8 billion. Regardless of the reason for the deficit, does the bill, in your view, require the government to obtain a parliamentary resolution to authorize the deficit if, come the end of the year, it were $22.8 billion, as opposed to $19.8 billion?

Le sénateur Day : J'espère que non. Si la loi est claire, c'est comme un approvisionnement chaque année. Il est bien évident qu'on doit adopter ces projets de loi pour que le gouvernement fonctionne. C'est la même chose si le gouvernement doit obtenir de l'argent en contractant un emprunt. À titre de parlementaires, nous sommes bien au courant de ce fait et nous sommes prêts à adopter le projet de loi aussi rapidement que possible.

[*Traduction*]

La sénatrice Forest-Niesing : En ce qui concerne la limite supérieure, celle-ci est stipulée précisément et, si je comprends bien votre réponse de plus tôt, personne ne cherche à changer ce montant; donc, nous n'avons pas besoin de nous en préoccuper.

Cependant, je me demande si on y a pensé. D'après votre exposé qui nous a indiqué la mesure dans laquelle les changements importants comme celui que vous proposez peuvent prendre du temps, et compte tenu de cela ainsi que des montants et du changement de valeur avec le temps si ces montants restent les mêmes, les conséquences non prévues sont une réduction.

Le sénateur Day : L'effet de l'inflation.

La sénatrice Forest-Niesing : A-t-on pensé à la possibilité de maintenir le montant tel quel, mais dans un règlement qui peut alors être mis à jour plus facilement pour tenir compte de l'inflation et des considérations actuarielles?

Le sénateur Day : On s'éloignerait de nouveau de la surveillance parlementaire. J'essaie d'aller dans le sens opposé, de créer pour les parlementaires des outils leur permettant d'exercer leur surveillance.

Le sénateur Boehm : Je passe mon tour, parce que ma question a été posée et je suis satisfait de la réponse.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Je crois que c'est une proposition législative fort intéressante. La première question que je me pose... Je fais référence à mon ancienne vie en politique municipale parce que, quand on faisait un emprunt, il fallait adopter un règlement d'emprunt. Dans ce cas-ci, nous étudions le projet de loi C-97, qui est le budget de 2019-2020.

Le projet de loi C-97 que nous étudions — et on verra bien si nous l'adoptons — est un budget qui comporte un déficit de 19,8 milliards de dollars.

Dans mon esprit, si nous adoptons le budget, nous autorisons implicitement le gouvernement à emprunter 19,8 milliards de dollars. Peu importe la raison d'un déficit, selon vous, est-ce que le projet de loi fait en sorte que, à la fin de l'année, si par exemple le résultat n'était pas un déficit de 19,8 milliards, mais de 22,8 milliards, le gouvernement aurait alors besoin d'une résolution parlementaire pour entériner le déficit budgétaire?

To my mind, when the budget bill is being passed is when Parliament has an opportunity to give its approval. If the deficit ends up being more than what was set out, regardless of whether it is due to inflation or something else, is the time for parliamentarians to approve the increase to $22.8 billion, from $19.8 billion, at the end of the budget exercise?

Senator Day: If this bill passes and the budget is amended along the way, for whatever reason, another bill would have to be passed to authorize the difference. It can be thought of as a sort of discipline mechanism for the government.

Senator Forest: I think it would have the benefit of tightening up the budget exercise. Now, when we pass a budget that's introduced in March, three months later, Supplementary Estimates (A) come out, followed by Supplementary Estimates (B). In those circumstances, there is less control over the budget than in a case where we are passing a budget with a planned deficit. If the government goes over budget, it has to return to Parliament for authorization. I think that would add rigour to the process.

Senator Day: I agree with that.

Senator Forest: By passing a deficit budget, we are giving the government implicit authority to borrow money to make up for the shortfall set out in the budget. I support annual reporting, because triennial reporting doesn't ensure transparency.

This is a really good bill, in my view. The principle is quite clear to me. If we pass a deficit budget, it means we are authorizing a deficit, and, if the government goes over budget, it has to go back to parliamentarians for approval.

Senator Day: Precisely.

The Chair: That's a good summary, Senator Forest.

[*English*]

Senator Andreychuk: First of all, I apologize for being late because I had another meeting. You spent many years chairing and being on the Finance Committee —

Senator Day: Finest years of my life.

Senator Andreychuk: Between you and Senator Marshall, it's quite interesting to be on this committee. You've thought about a lot of these issues, and then I apologize I had to be late.

À mon avis, dans l'exercice budgétaire, c'est au moment de l'adoption du budget que le Parlement a l'occasion de donner son approbation. À la fin de l'exercice, peu importe la raison, que ce soit l'inflation ou autre chose, si le budget n'est pas respecté, est-ce que c'est à ce moment-là, selon vous, que les parlementaires devraient accepter que le déficit n'ait pas été de 19,8 milliards de dollars, mais bien de 22,8 milliards?

Le sénateur Day : Si ce projet de loi de loi est adopté et que le budget est modifié pendant l'exercice, quelle qu'en soit la raison, l'adoption d'un autre projet de loi sera nécessaire pour combler la différence. C'est, en quelque sorte, une espèce de discipline pour le gouvernement.

Le sénateur Forest : Je crois que cela aura l'avantage d'imposer une plus grande rigueur à l'exercice budgétaire. Aujourd'hui, lorsque nous adoptons un budget déposé en mars, trois mois plus tard nous avons un Budget supplémentaire des dépenses (A), suivi d'un Budget supplémentaire des dépenses (B). Dans un tel cas, l'exercice budgétaire semble moins rigoureux que si nous étions dans une situation où l'on adopte un budget avec un déficit prévu. Si nous excédons ce budget, nous devons revenir devant les parlementaires. À mon avis, cela amènerait de la rigueur.

Le sénateur Day : Je suis d'accord avec cela.

Le sénateur Forest : Lorsque nous adoptons un budget déficitaire, nous autorisons implicitement le gouvernement à emprunter pour combler le déficit prévu au budget. Je suis d'accord pour qu'un rapport sur l'évolution de la situation soit déposé chaque année, car, si on le fait tous les trois ans, nous n'assurons pas de transparence.

L'initiative est, à mon avis, fort intéressante. Je comprends bien le principe selon lequel, si nous adoptons un budget déficitaire, cela signifie que nous autorisons un déficit, et que, si le budget est grevé, il faut revenir devant les parlementaires.

Le sénateur Day : Exactement.

Le président : Vous avez fait une bonne analyse, sénateur Forest.

[*Traduction*]

La sénatrice Andreychuk : Tout d'abord, j'aimerais m'excuser de mon retard, car j'avais une autre réunion. Vous avez assuré la présidence du Comité des finances et y avez siégé pendant de nombreuses années...

Le sénateur Day : Les plus belles années de ma vie.

La sénatrice Andreychuk : Entre vous et la sénatrice Marshall, c'est très intéressant de siéger à ce comité. Vous avez beaucoup réfléchi à ces questions, et je tiens également à m'excuser pour mon retard.

Did you compare it to other countries? I heard a lot about we're losing control over the budgets; people don't understand it; society is getting more complex. Did you study more parliamentary oversight, which is in essence what this is about?

Senator Day: Yes.

Senator Andreychuk: Other countries, like countries that have similar issues?

Senator Day: No. I'd like to say I did, and maybe that would be a nice project, Mr. Chairman, for us to embark upon sometime.

I compared history to the present and what happened since — we inherited the British system. Runnymede, it started then. That goes back for quite a ways. And forward from Confederation here in Canada what we did up until that change took place — and the change took place for efficiency purposes and more smooth functioning of the government. For those reasons that, as I pointed out, that's not always compatible with the best interest of parliamentarians and our role.

Senator Andreychuk: Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Duncan: Thank you very much, and I also have to apologize for being late.

I appreciate the review of the history and how we got to here. I would like to share with you, if I might briefly, the Yukon example. In 1987, we got the Territorial Formula Financing funding arrangement, where Ottawa transfers on a three-year basis funding to the territory. Shortly thereafter, we had a government leader, premier, who introduced and passed the Taxpayer Protection Act, which said that the territory could not go into debt and could not introduce a new tax without calling a referendum. Those were the provisions of the Taxpayer Protection Act.

Those were difficult financial times when I was in government. I can't remember the exact details, but Senator Marshall and I have had this discussion about borrowing against the CPP and allowing provinces to do that. I'm curious what the current state is.

I know we did that. The successive government amended the Taxpayer Protection Act under the guise of the change in the accounting rules, and it allowed the government then to borrow

Avez-vous établi la comparaison avec d'autres pays? J'ai beaucoup entendu dire que nous perdions l'emprise sur les budgets; les gens ne le comprennent pas; la société devient de plus en plus complexe. Avez-vous étudié d'autres systèmes de surveillance parlementaire, puisque essentiellement, c'est de cela qu'il s'agit?

Le sénateur Day : Oui.

La sénatrice Andreychuk : Dans d'autres pays, je veux dire des pays qui font face au même genre de problèmes?

Le sénateur Day : Non. J'aimerais vous dire que je l'ai fait, et peut-être que ce pourrait être un projet intéressant, monsieur le président, d'entreprendre une telle étude à un moment donné.

J'ai comparé les débuts historiques à la situation présente, et j'ai étudié ce qui s'est passé entre les deux — nous avons hérité du système britannique. Tout a commencé à Runnymede. Cela remonte à très longtemps. Et depuis la Confédération, ici au Canada, ce que nous avons accompli jusqu'à ce que ce changement intervienne — et il est intervenu pour des motifs d'efficacité et de fonctionnement plus harmonieux du gouvernement. C'est pour toutes ces raisons, comme je l'ai mentionné, que ce changement n'est pas toujours compatible avec l'intérêt et le rôle des parlementaires.

La sénatrice Andreychuk : Merci.

Le président : Merci.

La sénatrice Duncan : Merci beaucoup. Je dois moi aussi m'excuser d'être arrivée en retard.

J'apprécie votre survol de l'histoire et du chemin que nous avons parcouru jusqu'ici. J'aimerais partager avec vous, si vous me le permettez, et très brièvement, l'exemple du Yukon. En 1987, une entente de financement avec Ottawa, appelée Formule de financement des territoires, est intervenue. Aux termes de cette entente, Ottawa verse aux territoires des transferts fondés sur un horizon de trois ans. Peu après, le chef du gouvernement, le premier ministre, a déposé et fait adopter la Loi sur la protection des contribuables, laquelle stipulait que le territoire ne pouvait accumuler de déficit ni présenter de projet de loi visant la perception d'un nouvel impôt sans passer par un référendum. Telles étaient les dispositions de la Loi sur la protection des contribuables.

C'était une période difficile sur le plan financier, à l'époque où je siégeais au gouvernement. J'ai oublié les détails exacts, mais la sénatrice Marshall et moi-même avons abordé la question de la possibilité d'effectuer un emprunt en donnant en garantie le RPC et d'autoriser les provinces à le faire. Je serais curieuse de savoir où nous en sommes à cet égard.

Je sais que nous l'avons fait. Les gouvernements successifs ont modifié la Loi sur la protection des contribuables sous le couvert de modifier les règles comptables, et ont autorisé le

against the assets and to have the capital cost of all of the assets of the territory show so that the books were "balanced." I use the term in quotation marks.

That was as opposed to efficiency and transparency. It was financing the territory, and it also allowed the Crown corporations to go into debt using this borrowing against the assets. I mean, you're never going to sell a school, but these were new accounting rules, the changes to the accounting.

So my question is: We're borrowing these millions of dollars, trillion, against what? I'd like to build on Senator Andreychuk's suggestion of other countries. I'd like to know what the provisions are in other provinces for this financial accountability. Also, if I might, the discussion I had with Senator Marshall about who's borrowing against the CPP and how much and who's looking out for the Canadian taxpayer. That's my question. Thank you.

Senator Day: I'd like to have a discussion with Senator Marshall too about this. I think the thrust of this bill is to put in the hands of parliamentarians the tools to test all these things. If there's a change in the accounting rules, why was there a change in the accounting rules and what are the long-term effects of that? If you don't have the tools, you don't have the opportunity to investigate these things, and there needs to be some oversight.

Senator Duncan: I agree.

Senator Day: If we can accomplish that by getting them back to where we were 10 or 15 years ago, I think that will put us on the right road to keep an eye on those items that you raised.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Marshall: I have to say I find the debate very interesting because we talk so much about the budget, but we never talk about the actual dollar amounts. Everybody focuses on the budget. When the financial statements come in, nobody looks to see what actually happened. We're only looking into the future.

We don't talk about the debt. Most people don't know what the debt of the government is. I did ask the library analysts for a running total of our debt. I think people would be surprised to see how much our debt has increased over the last 10 or 12 years. There was that period of time, Senator Day, where you mentioned it went down, but it's really revving up now. By the

gouvernement d'alors à emprunter en mettant les actifs en garantie et à inscrire les coûts en capital de tous les actifs du territoire de manière à ce que les livres s'« équilibrent ». Je mets ce dernier mot entre guillemets.

Cela va à l'encontre de l'efficacité et de la transparence. Il s'agissait de financer le territoire, et cela permettait également aux sociétés d'État d'accumuler un déficit grâce à ces emprunts mettant les actifs en garantie. Il n'était certainement pas question de vendre les écoles, mais il s'agissait de nouvelles règles comptables, de changements en matière de comptabilité.

Voici ma question : nous empruntons ces millions de dollars, ces milliards de dollars, en contrepartie de quoi? J'aimerais poursuivre sur la lancée de la sénatrice Andreychuk concernant la situation dans d'autres pays. J'aimerais savoir quelles sont les dispositions dans les autres provinces en matière de responsabilité comptable. Et aussi, si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur la discussion que j'ai tenue avec la sénatrice Marshall au sujet de ceux qui empruntent en utilisant le RPC comme garantie; j'aimerais savoir combien ils empruntent, et qui surveille les intérêts des contribuables canadiens. Donc, c'est ma question. Merci.

Le sénateur Day : J'aimerais bien, moi aussi, discuter de cette question avec la sénatrice Marshall. Je pense que le principe de ce projet de loi est de mettre entre les mains des parlementaires les outils nécessaires pour vérifier toutes ces choses. Si on procède à un changement dans les règles comptables, pourquoi l'a-t-on fait, et quelles seront les répercussions à long terme de ce changement? Si l'on ne dispose pas des outils, on n'a guère la possibilité d'enquêter sur ces choses, et il faut que l'on exerce une certaine surveillance.

La sénatrice Duncan : Je suis d'accord.

Le sénateur Day : Si nous pouvions y parvenir en les ramenant à l'endroit où nous étions il y a 10 ou 15 ans, je pense que cela nous placerait en bonne position pour surveiller ces points que vous avez soulevés.

La sénatrice Duncan : Merci.

La sénatrice Marshall : Je dois dire que je trouve la discussion très intéressante parce que nous parlons tellement du budget, mais nous n'abordons jamais la question du montant réel en dollars. Tout le monde a les yeux rivés sur le budget. Lorsque les états financiers sont présentés, personne ne s'intéresse à ce qui s'est réellement produit. Nous n'avons d'yeux que pour le futur.

Nous n'abordons pas la question de la dette. La plupart des gens ignorent quel est le montant de la dette du gouvernement. J'ai demandé aux analystes de la Bibliothèque de me fournir l'encours total de notre dette. Je pense que les gens seraient surpris de voir combien notre dette a augmenté au cours des 10 ou 12 dernières années. Vous avez mentionné, sénateur Day,

end of 2020 — these are based on actuals up to 2018 and then projections for the next two years — it's well over $1 trillion.

I think that if we had an act like what you're proposing, it would force debate on the debt. They used to get a borrowing act every year, back in the 1980s. I went back and looked at some of the debate. In 1985, when they requested borrowing authority for whatever they had to borrow, Senator Bill Doody — and Senator Allan MacEachen was on the opposition — had quite an interesting and vigorous debate on the debt. I think we would really benefit from something like that.

But that's not my question. My question is —

Senator Day: I agree with that, though.

Senator Marshall: I just wanted to get that in.

This triennial report that you mentioned, I don't understand. Do you have any insight into the logic of that? The government issues a debt management report every year, and it seems like what's included in that debt management report is going to be in this triennial report. I can't mesh the two, and I'm suspicious. I think I'm missing something, but I don't know what I'm missing. Have you looked at that?

Senator Day: The reason for every three years —

Senator Marshall: What's the big secret?

Senator Day: First of all, let me say that I'm glad you're suspicious, because that's exactly the kind of thing — we need parliamentarians to wonder and to be asking these questions. I don't know the answer to that, but we have government personnel here. Perhaps that would be a good question to ask them when they come.

Senator Marshall: Yes, they'll tell us.

Senator Day: There seems to be nothing in the material as to — I know why they chose the $1.1 trillion upper limit —

Senator Marshall: That will bring us over the next election.

Senator Day: That was explained in one of the documents. You mentioned that the projected accumulated deficit is well over $1.070 trillion at the end of this fiscal year.

cette époque au cours de laquelle elle avait diminué, mais actuellement, elle grimpe vraiment. D'ici la fin de 2020 — ces chiffres sont établis en fonction des dépenses réelles jusqu'en 2018 et de projections pour les deux prochaines années — elle dépasse de loin mille milliards de dollars.

Je pense que si nous adoptions une loi comme celle que vous proposez, cela forcerait la discussion autour de la dette. Jusque dans les années 1980, on avait l'habitude d'adopter une loi sur les emprunts chaque année. J'ai fait des recherches et j'ai lu certains comptes rendus des débats. En 1985, lorsque le gouvernement a demandé le pouvoir d'emprunter pour ce qu'il jugeait bon de faire, le sénateur Bill Doody — et le sénateur Allan MacEachen, qui était dans l'opposition — avaient eu un échange intéressant et musclé sur la question de la dette. Je pense que nous gagnerions à tenir une telle discussion.

Mais ce n'est pas ma question. Ma question est...

Le sénateur Day : Je suis néanmoins d'accord avec vous.

La sénatrice Marshall : Je tenais seulement à ce que ce soit au compte rendu.

Ce rapport triennal que vous avez mentionné, j'avoue ne pas comprendre. Est-ce que vous en comprenez la logique? Le gouvernement publie un rapport sur la gestion de la dette tous les ans, et il semble que les renseignements qui figurent dans ce rapport sur la gestion de la dette se retrouveront dans le rapport triennal. Je n'arrive pas à faire le lien entre les deux, je me méfie. Je pense que quelque chose m'échappe, mais j'ignore ce que c'est. Vous y êtes-vous intéressé?

Le sénateur Day : La raison du rapport dans les trois ans...

La sénatrice Marshall : Quel est le grand secret?

Le sénateur Day : Tout d'abord, permettez-moi de dire que je suis heureux que vous soyez méfiante, parce que c'est exactement le genre de chose — qui doit éveiller la curiosité des parlementaires et leur faire poser des questions. Je ne connais pas la réponse, mais il y a des responsables du gouvernement ici. Peut-être que ce serait une bonne question à leur poser lorsqu'ils arriveront.

La sénatrice Marshall : Oui, ils vont nous le dire.

Le sénateur Day : Il ne semble rien y avoir dans la documentation expliquant — mais je sais pourquoi ils ont choisi le montant maximal de 1 100 milliards de dollars —

La sénatrice Marshall : Cela nous amène à après les élections.

Le sénateur Day : Cela a été expliqué dans l'un des documents. Vous avez mentionné que le déficit accumulé prévu dépasserait 1,070 milliard de dollars à la fin du présent exercice financier.

Senator Marshall: That's right.

Senator Day: It's always important to look at what's included in that. In this particular case, there are government departments and Crown corporations. We always have to start by knowing what the base is and work from there. But why the three years? I didn't like either one of them, the three years or the upper limit. I would have much preferred that they left it the way it was.

Senator Marshall: I'll be asking the officials that question.

The Chair: Thank you. Before we close, I don't think I'll have the opportunity to ask this question to the senator in 2020.

Senator Day: Sure, you will.

The Chair: I have a question for you, Senator Day.

Senator Day: You're not going to get rid of me that easily.

The Chair: I read your comments in the past on modernization of the Senate. As a matter of fact, I was a member of the committee, and still am, I guess. But the nuance you have brought forward in your comments, it's evident that you're looking at putting an instrument in place such that parliamentarians will be part of the discussion and will accept it going forward, regardless of which political party forms the government. If you don't want to answer the question, I will respect that.

In January 2014, the current Prime Minister, Mr. Justin Trudeau, when he was leader of the Liberals in the House of Commons, said:

> If the Senate serves a purpose at all, it is to act as a check on the extraordinary power of the prime minister and his office, especially in a majority government.

My question to you, when I look at Bill S-246: Would this bill be an example or a part of an instrument that the Senate — acting in the way the Prime Minister said five years ago — would better give instruments to parliamentarians from coast to coast to coast who could partake in a discussion, when you look at the objectives of Bill S-246?

Senator Day: Thank you for the question, Mr. Chair. When I first heard the Prime Minister make that statement, I agreed wholeheartedly with it at that time. I've used it in some of my speeches, as a matter of fact, along the way.

La sénatrice Marshall : C'est exact.

Le sénateur Day : C'est toujours important de regarder ce qu'il y a d'inclus dans ce chiffre. Dans ce cas particulier, il y a des ministères et des sociétés d'État. Il faut toujours commencer par se renseigner sur ce qu'est la base, et partir de là. Mais pourquoi dans trois ans? Les deux points m'ont chicoté, les trois ans et le montant maximal. J'aurais préféré qu'ils laissent les choses comme elles l'étaient.

La sénatrice Marshall : Je vais poser cette question aux représentants du gouvernement.

Le président : Merci. Avant de terminer, je ne pense pas que j'aurai l'occasion de poser cette question au sénateur en 2020.

Le sénateur Day : Bien sûr que vous l'aurez.

Le président : J'ai une question à vous poser, sénateur Day.

Le sénateur Day : Vous n'allez pas vous débarrasser de moi aussi facilement.

Le président : J'ai lu les commentaires que vous avez formulés dans le passé sur la modernisation du Sénat. En fait, j'étais membre du Comité, et je le suis toujours, j'imagine. Mais d'après la nuance que vous avez apportée dans vos commentaires, il est évident que vous cherchez à mettre en place un instrument qui permettra aux parlementaires de participer à la discussion et, d'accepter cette participation à l'avenir, et ce, peu importe le parti qui formera le gouvernement. Si vous ne souhaitez pas répondre à la question, je le comprendrai.

En janvier 2014, l'actuel premier ministre, M. Justin Trudeau, alors qu'il était chef des libéraux à la Chambre des communes a déclaré ceci :

> Si le Sénat a un rôle à jouer, c'est assurément de servir de contrepoids au pouvoir extraordinaire que détiennent le premier ministre et son cabinet, surtout dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

La question que je souhaite vous poser, en rapport avec le projet de loi S-246 est la suivante : est-ce que ce projet de loi serait un exemple ou un élément d'un instrument que le Sénat — s'il agissait de la manière décrite par le premier ministre il y a cinq ans — pourrait utiliser et qui offrirait aux parlementaires, d'un bout à l'autre du pays, la possibilité de participer à la discussion, si l'on tient compte des objectifs du projet de loi S-246?

Le sénateur Day : Merci de votre question, monsieur le président. Lorsque j'ai entendu le premier ministre faire cette déclaration la première fois, j'étais de tout cœur avec lui. Je l'ai même utilisée dans certaines de mes allocutions, à l'occasion.

You're absolutely right that this bill, if adopted by the Senate and implemented by the government — as a result of the Senate and the House of Commons telling the executive branch that this is what we want — if we had that, it would provide for a better opportunity to keep proper oversight and perform the role that we, as parliamentarians, have.

Sometimes we get awfully busy. I was caught up in that, as I explained. There was a *mea culpa* in my remarks. We missed an extremely important part of the budget implementation bill. Those of you who were with me after that know that we spent a lot of time doing clause-by-clause consideration of the budget implementations for that reason. We've got to do our role, and we've got to make sure we don't give up tools and opportunities to allow us to do that. The public is counting on it.

The Chair: Senator Day, there are no additional questions. Thank you very much for your professionalism and leadership.

Honourable senators, we now have before us officials from the Department of Finance.

[*Translation*]

Joining us are Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch.

[*English*]

Mr. James Wu, Senior Director, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch.

[*Translation*]

Please note that Mr. Moreau will be making a statement, followed by Mr. Wu, who will be making remarks as well. Mr. Moreau, you may go ahead.

Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance: Mr. Chair, I appreciate the opportunity to speak to the members of this committee about parliamentary approval of the government's borrowing activities.

We understand that the purpose of Bill S-246 is to restore Parliament's oversight over borrowing activities of the government and for the government to report to Parliament annually in this regard.

Vous avez tout à fait raison. Ce projet de loi, s'il est adopté par le Sénat et mis en œuvre par le gouvernement — dans la mesure où le Sénat et la Chambre des communes feraient savoir au pouvoir exécutif que c'est ce que nous voulons — si nous disposions de cette mesure législative, cela nous fournirait de meilleures possibilités d'exercer la surveillance qui convient et de jouer le rôle qui nous revient, en tant que parlementaires.

Il arrive parfois que l'on soit terriblement occupés. J'ai été pris dans ce tourbillon, comme je l'ai expliqué. Je fais d'ailleurs mon *mea culpa* dans mes remarques. Nous avons raté une partie extrêmement importante de la loi d'exécution du budget. Ceux d'entre vous qui étaient avec moi après cela savent que nous avons passé beaucoup de temps à faire l'étude article par article de la Loi d'exécution du budget pour cette raison. Nous devons jouer notre rôle, nous devons veiller à ne pas abandonner les outils et les possibilités qui nous permettent de le faire. La population compte sur nous.

Le président : Sénateur Day, il n'y a pas d'autres questions. Merci beaucoup de votre professionnalisme et de votre leadership.

Honorables sénateurs, nous accueillons les représentants du ministère des Finances.

[*Français*]

Nous recevons Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier.

[*Traduction*]

M. James Wu, directeur principal, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier.

[*Français*]

Je tiens à vous informer que M. Moreau nous fera une présentation et qu'il sera suivi de M. Wu, qui nous livrera également ses commentaires. Monsieur Moreau, la parole est à vous.

Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je vous remercie, monsieur le président, de nous permettre de nous adresser aux membres de ce comité au sujet du cadre pour l'approbation parlementaire des activités d'emprunt du gouvernement.

Nous comprenons que le projet de loi S-246 a pour objet de rétablir l'autorité du Parlement en ce qui a trait aux emprunts du gouvernement et de permettre au gouvernement d'en faire rapport annuellement au Parlement.

Senator Day gave an eloquent explanation, but I will also provide a brief overview of the history of Parliament's authority over government's borrowing to provide context for, and comparison with, the recent developments.

I would suggest to you, honourable senators, that the new framework legislated in 2017 is consistent with the objectives of Bill S-246 because the framework provides greater oversight to Parliament over the government's borrowings and greater transparency to Parliament and Canadians than ever before.

First, before 2007, Parliament did have a role and authorized government's annual incremental borrowing. However, Parliament's role was limited and Parliament's consideration and authorization was not required if borrowing amounts did not increase.

Then, in 2007, Parliament's authority to approve increases in borrowing was delegated solely to the Governor-in-Council, in other words, cabinet. Parliamentary authority was restored in 2017 when the new Borrowing Authority Act was enacted, and we now have a new and — I submit — improved framework for parliamentary oversight of government's borrowing activities.

Under the new Borrowing Authority Act, Parliament has given its approval for the government to borrow up to the maximum approved amount of $1.168 billion.

The new Parliament-approved borrowing amount is based on projections in the budget. It is based on three-year projections from Budget 2017 and a contingency margin of 5 per cent to address unexpected fiscal circumstances.

Additionally, the Borrowing Authority Act requires the Minister of Finance to report to Parliament within three years. The report would update Parliament on the government's aggregate borrowings relative to the maximum amount and provide an assessment of whether a new maximum — increased or decreased — would be appropriate.

Let me now highlight two key features of the new framework that distinguish it from previous frameworks.

First, it provides Parliament with greater oversight of the government's borrowing activities than ever before. Parliament now has the authority to approve market borrowings for the government and for agent Crown corporations for the first time. This is important since the liabilities of agent Crowns are legally the liabilities of the government and agent Crowns do borrow.

Comme l'a très bien fait le sénateur Day, je vais prendre quelque temps pour faire un survol rapide de l'historique de l'autorité du Parlement en ce qui concerne les emprunts du gouvernement, dans le but d'avoir une base comparative avec les plus récents développements.

Je suis d'avis, honorables sénateurs, que le cadre établi par la loi en 2017 est conforme aux objectifs du projet de loi S-246, car le cadre établi en 2017 permet au Parlement de surveiller mieux que jamais les activités d'emprunt du gouvernement et offre plus de transparence au Parlement et aux Canadiens.

Premièrement, avant 2007, le Parlement jouait un rôle dans le processus d'emprunt du gouvernement en autorisant les emprunts supplémentaires annuels de celui-ci. Toutefois, ce rôle était très limité, car l'approbation du Parlement n'était requise que lorsque les montants empruntés augmentaient.

En 2007, l'autorité du Parlement d'approuver les augmentations des montants empruntés a été uniquement déléguée au gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet. L'approbation par le Parlement des emprunts du gouvernement a été rétablie en 2017, lorsque la nouvelle loi autorisant certains emprunts est entrée en vigueur. Ce nouveau cadre d'approbation des emprunts par le Parlement représente une grande amélioration.

En vertu de cette nouvelle loi, le Parlement a autorisé le gouvernement à emprunter jusqu'à un montant maximal approuvé de 1 168 milliards de dollars.

Le nouveau montant approuvé par le Parlement est fondé sur les prévisions budgétaires. Plus précisément, il est fondé sur les prévisions des besoins financiers du gouvernement pour une période de trois ans, présentés dans le budget de 2017, ainsi que d'une marge pour imprévus de 5 p. 100 afin de faire face à des circonstances fiscales inattendues.

De plus, la loi autorisant certains emprunts exige que le ministre des Finances fasse rapport au Parlement dans un délai de trois ans. Ce rapport a pour but d'informer le Parlement sur le montant total des emprunts du gouvernement comparativement au montant maximal et d'évaluer si un nouveau montant maximum, revu à la hausse ou à la baisse, est indiqué.

Permettez-moi maintenant de me pencher sur deux caractéristiques du cadre qui le distinguent par rapport aux cadres précédents.

Premièrement, le nouveau cadre offre au Parlement une surveillance plus importante que jamais des activités d'emprunt du gouvernement. Le Parlement a désormais le pouvoir d'approuver les emprunts du gouvernement sur les marchés et, pour la première fois, les emprunts des sociétés d'État. C'est important, étant donné que les sociétés d'État ont légalement le pouvoir d'emprunter et que gouvernement est redevable de ces emprunts.

To be clear, the maximum amount of $1.168 billion approved by Parliament under the Borrowing Authority Act is for the combined federal and agent Crown market debt.

The second improvement over the previous frameworks is transparency and accountability. Parliament's authority not only covers the incremental borrowing needs, but it also now covers the entire stock of market debt. This is important in providing transparency regarding the government's total level of indebtedness.

Transparency is further enhanced by requiring the Minister of Finance to report to Parliament on the borrowing situation at least every three years, even when the level of market debt is stable or declining. There was no such requirement in the pre-2007 framework.

In fact, under the pre-2007 framework, the government last sought parliamentary approval for borrowing activities in fiscal year 1996-97. From 1997 to 2007, the government did not seek new borrowing authority from Parliament as the level of debt did not increase. As a result, the government did not engage Parliament to discuss its borrowing activities for about a decade.

There are also other reporting requirements and parliamentary approvals related to borrowing authority that I will highlight.

First, in addition to the new three-year reporting requirement, the government also provides annual reports to Parliament on its borrowing activities to bolster accountability and transparency.

These reports include the annual Debt Management Strategy, which sets out the government's borrowing plans for the upcoming year; the annual Debt Management Report, which accounts for the past year's borrowings and uses of funds; and the annual Public Accounts of Canada, which set out detailed information on outcomes for each fiscal year.

All three documents provide updates on the parliamentary borrowing authority. In summary, the new framework also provides Parliament with enhanced oversight of all government borrowings, including for the first time borrowings of agent Crown corporations, for which the government is liable.

The new framework also provides enhanced transparency, referencing the total outstanding stock of market debt, or total government indebtedness, for the first time in a borrowing authority. Additionally, to address the problem that existed prior to 2007, when the government did not engage Parliament about

Pour être clair, le montant maximum de 1 168 milliards de dollars autorisé par le Parlement combine la dette contractée sur les marchés par le gouvernement fédéral et par les sociétés d'État.

La deuxième amélioration par rapport aux cadres précédents est la transparence et la reddition de comptes. Le pouvoir du Parlement couvre non seulement les besoins croissants d'emprunt, mais couvre maintenant également l'encours, c'est-à-dire le stock total de la dette contractée sur les marchés. C'est important pour assurer la transparence relativement au niveau global d'endettement du gouvernement.

La transparence est rehaussée en exigeant que le ministre des Finances présente un rapport sur la situation des emprunts au Parlement au moins tous les trois ans, même lorsque le niveau de la dette contractée sur les marchés est stable ou à la baisse. Il n'y avait aucune exigence de ce genre dans le cadre avant 2007.

En fait, dans le cadre précédant l'année 2007, la dernière fois que le gouvernement a demandé l'approbation du Parlement pour ses activités d'emprunt s'est produite au cours de l'exercice fiscal 1996-1997. Pour les années 1997 à 2007, le gouvernement n'a pas eu à obtenir l'approbation du Parlement. Par conséquent, le gouvernement ne s'est pas présenté devant le Parlement pour discuter de ses activités d'emprunt pendant une période d'environ 10 ans.

Il est également important de souligner les autres exigences en matière de rapports et d'approbation du Parlement associées aux activités d'emprunt du gouvernement.

Premièrement, outre cette nouvelle exigence de rapports triennaux réguliers, le gouvernement fournit également des rapports annuels au Parlement sur ses activités d'emprunt afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence.

Ces rapports incluent notamment la Stratégie annuelle de gestion de la dette, qui énonce les plans d'emprunt à venir du gouvernement; le rapport annuel sur la gestion de la dette, qui rend compte des emprunts et de l'utilisation des fonds de l'année précédente; et, enfin, les Comptes publics du gouvernement, un rapport annuel qui contient des renseignements détaillés sur les résultats de chaque exercice.

Ces trois documents fournissent une mise à jour de l'approbation par le Parlement des emprunts du gouvernement. En résumé, le nouveau cadre offre au Parlement une surveillance plus importante des emprunts du gouvernement, y compris, pour la première fois, les emprunts des sociétés d'État mandataires, pour lesquels le gouvernement est responsable.

Le nouveau cadre offre également une plus grande transparence en faisant référence à l'encours de la dette sur les marchés, c'est-à-dire le niveau d'endettement total du gouvernement. De plus, afin de régler le problème qui existait avant 2007, lorsque le gouvernement n'a pas eu à solliciter

its borrowing authority for a decade, the new framework also requires the minister to regularly report to Parliament on government borrowing with respect to the legislated maximum amount, even when the level of market debt is stable or declining.

I will now turn the floor over to my colleague, James Wu, who will address Bill S-246 in greater detail.

[*English*]

James Wu, Senior Director, Funds Management Division, Department of Finance Canada: Mr. Chair, honourable senators, we recognize that a clear intent of Bill S-246 is to require the government to seek authority from Parliament every year that the government needs to increase borrowings. With respect, I would suggest this could pose some challenges and I am happy to enumerate some of those.

First, to implement fiscal policies, Parliament's spending approvals are generally provided through the estimates and appropriation bills processes, which have been discussed. It would be problematic for Parliament to approve spending, but then not the associated borrowing to fund the spending. Government operations could be impacted if borrowing authorities are insufficient to cover approved spending.

Second, and by example, there have been U.S. debates about spending and borrowing approvals that have resulted from time to time in U.S. government shutdowns. A couple of examples are in 1995 and 2013.

Agent Crown corporations borrow funds from the Consolidated Revenue Fund, from financial markets or from financial institutions. They would also be impacted because an annual parliamentary approval process could create uncertainty regarding their funding that could curtail their operations.

Finally, an overly stringent borrowing authority framework could create risks for the government in financial markets, for example, with regard to credit ratings. Uncertainty over the government's ability to borrow, fund operations and implement fiscal policies could cause concerns for market participants, for instance, regarding the government's ability to support the economy. This could potentially increase the cost of borrowing for the government and also agent Crown corporations. An example of this is in the U.S. in 2011, when Standard & Poor's ratings agencies downgraded the U.S. government and cited as

l'autorisation du Parlement pour ses activités d'emprunt pendant près d'une décennie, le nouveau cadre exige que le ministre fasse régulièrement rapport au Parlement en matière d'emprunts relativement au montant maximal prévu par la loi, même lorsque le niveau de la dette contractée sur les marchés est stable ou à la baisse.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, James Wu, qui va discuter de manière plus précise du projet de loi S-246.

[*Traduction*]

James Wu, directeur principal, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, nous comprenons que le projet de loi S-246 a clairement pour objet d'exiger du gouvernement qu'il demande chaque année l'autorisation du Parlement, s'il souhaite augmenter ses emprunts. Sauf le respect que je vous dois, cela pourrait présenter certaines difficultés, et je me ferai un plaisir de vous en énumérer quelques-unes.

Premièrement, pour mettre en œuvre les politiques fiscales, les autorisations de dépense du Parlement sont généralement fournies par le biais des processus des budgets des prévisions budgétaires et des projets de loi de crédits, dont on a déjà parlé. Il serait problématique que le Parlement approuve les dépenses, mais pas les emprunts correspondants pour financer les dépenses. Les opérations gouvernementales pourraient être affectées si les autorisations d'emprunt sont insuffisantes pour couvrir les dépenses approuvées.

Deuxièmement, et par exemple, aux États-Unis, les débats sur l'approbation des dépenses et des emprunts ont entraîné la fermeture du gouvernement (par exemple en 1995 et en 2013).

Les sociétés mandataires empruntent des fonds auprès du Trésor, des marchés financiers ou des institutions financières. Elles seraient également touchées. Un processus d'approbation parlementaire annuel pourrait créer une incertitude quant à leur financement et limiter leurs activités.

Enfin, un cadre d'autorisations d'emprunt trop strict pourrait créer des risques pour le gouvernement sur les marchés financiers, notamment en ce qui a trait aux cotes de crédit. L'incertitude quant à la capacité du gouvernement d'emprunter, de financer ses opérations et de mettre en œuvre des politiques fiscales pourrait inquiéter les participants au marché, par exemple en ce qui concerne la capacité du gouvernement à soutenir l'économie. Cela pourrait potentiellement augmenter le coût d'emprunt pour le gouvernement et les sociétés mandataires. Un exemple de cette situation s'est produit aux

one of the reasons being the debates over the debt ceiling in the U.S. as causing uncertainty over U.S. borrowing activities.

États-Unis en 2011, lorsque l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé la note du gouvernement américain en donnant comme explication le fait que les discussions entourant le plafond de la dette américaine entraînaient de l'incertitude pour les activités d'emprunt du pays

In contrast, Mr. Chair, using a three-year horizon for this framework strikes a balance — a balance between providing government with a reasonable planning horizon, avoiding uncertainty regarding implementation of fiscal policy and funding of government operations, and providing the needed transparency to Parliament so parliamentarians have regular opportunities to exercise their oversight over government borrowings.

Au contraire, monsieur le président, je suis d'avis que la période de trois ans applicable au nouveau cadre établit un équilibre entre accorder au gouvernement un horizon de planification raisonnable; éviter l'incertitude dans la mise en œuvre des politiques fiscales et le financement des opérations gouvernementales; et donner l'occasion au Parlement de surveiller sur une base régulière les activités d'emprunt du gouvernement en faisant preuve de la transparence nécessaire.

The three-year planning horizon is based on the five-year horizon used in the budget, and the government's budgets are tabled in Parliament and present the government intentions to spend and hence borrow over five years.

L'horizon de planification de trois ans est basé sur l'horizon de cinq ans prévu dans le budget. Les budgets que le gouvernement dépose au Parlement dévoilent ses dépenses — et du fait même ses besoins de contracter des emprunts sur une période de cinq ans.

Parliament then reviews and approves spending requests annually through the estimates and appropriation bills processes and borrowings would be consistent with that approved spending. The current framework has many checks and balances on government borrowings. The existing Governor-in-Council annual borrowing approval process ensures that the government's annual borrowing activities do comply with the Parliament-approved maximum borrowing amount, currently the $1,168 billion figure. Additionally, the debt management strategy and other annual reports tabled in Parliament provide Parliament with an update on the Parliament-approved borrowing authority.

Le Parlement procède alors à l'examen et à l'approbation annuels des demandes de dépenses dans le cadre des processus du budget principal des dépenses et des projets de loi de crédits. Les emprunts seraient conformes aux dépenses autorisées. Le cadre actuel contient également plusieurs freins et contrepoids concernant les emprunts du gouvernement. Le processus existant d'approbation annuelle par le gouverneur en conseil des emprunts garantit que les activités d'emprunts du gouvernement respectent le montant maximal des emprunts autorisés par le Parlement, actuellement ce montant est de 1,168 milliard de dollars. De plus, la Stratégie de gestion de la dette et les autres rapports déposés au Parlement fournissent une mise à jour des emprunts autorisés par le Parlement.

The debt management strategy includes borrowing plans of the government as well as explaining the purposes for which the money is needed to be borrowed.

La Stratégie de gestion de la dette comprend notamment les plans d'emprunt du gouvernement, de même que des explications de l'utilisation qu'il compte faire des montants empruntés.

This year's debt management strategy, for instance, has a page discussing this current borrowing authority from Parliament in the budget.

Cette année, par exemple, la Stratégie de gestion de la dette comporte une page où il est question du pouvoir d'emprunt actuel détenu par le Parlement dans le budget.

Even in years where borrowing plans change, such as, for instance, during the financial crisis, supplementary debt management strategies are tabled in Parliament to inform parliamentarians when the government's borrowing plans change. Thus, parliament has multiple opportunities each year to confirm that the government is complying with the legislated maximum borrowing amount, ask government questions, study reports or issues, ask witnesses to appear and, with respect, I believe nothing precludes debates or senators from exerting checks on government or the executive branch in this regard. This is even with the amount being based and set on a three-year horizon.

Même les années où les plans d'emprunt changent, comme, par exemple, pendant les crises financières, les Stratégies de gestion de la dette sont déposées au Parlement pour informer les parlementaires si les plans d'emprunt du gouvernement changent. Ainsi, le Parlement peut, à plusieurs reprises durant l'année, confirmer que le gouvernement respecte le montant maximal qu'il peut emprunter selon la loi, poser des questions au gouvernement, étudier les rapports ou les enjeux, inviter des témoins à comparaître et, sauf le respect que je vous dois, je crois que rien n'empêche les débats ou les sénateurs de procéder à des vérifications du gouvernement ou du pouvoir exécutif à cet égard, et ce, même si ce montant est fondé sur un horizon de trois ans.

In closing, I would like to thank the chair and committee for giving us this opportunity to brief you on this important topic. We're happy to respond to your questions.

The Chair: Thank you.

Senator Marshall: Thank you very much for your presentation. But you didn't convince me.

I don't see how you can say that the three-year projections are superior to having the government come to Parliament on an annual basis and ask for approval. To suggest for three years into the future we won't go over this amount of $1.1 billion, I don't see how that is more informative or better information to Parliament than requiring government to come to Parliament every year and say, "We'd like to have your approval to borrow $100 million."

I know for several years before 1996 there was no need to come in and ask for approval to borrow, but back in the 1980s government used to go to Parliament and ask for approval to borrow. I know in the Senate they debated it. So it can be done. It seems like for all the issues you have raised, it seems they could overcome them in the 1980s and now, 20 or 30 years later, I don't see why we couldn't overcome them again.

I think from government's perspective and maybe even from the officials' perspective that it's much easier to get the approval of the Governor-in-Council than the approval of Parliament. I feel that's the crux of the issue and all the other things are out there on the periphery. So I won't say anything else about that.

There is one issue I always thought fairly peculiar, and I think you'll be able to answer it, and that's the triennial report. Why is it triennial? I read the strategy put out at budget time, and I read the annual debt management report. What's going to be in that triennial report that's not going to be in the debt management report? By saying every three years, there must be something really good in it. It seems like all the good stuff is in the annual report. What am I missing?

Mr. Wu: Thank you very much for your question, honourable senator. I'm happy to respond to it.

First, on the historical process, I think it is a valid question. It bears some study to assess what happened in history. As I understand it, the questions around spending and borrowing

En conclusion, j'aimerais remercier le président et les membres du Comité de nous avoir donné l'occasion de vous donner un aperçu de ce sujet important. J'aurai le plaisir de répondre à toutes questions que vous pourriez avoir à me poser.

Le président : Merci.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup de votre exposé. Mais, vous ne m'avez pas convaincue.

Je ne vois pas comment vous pouvez affirmer que des projections fondées sur un horizon de trois ans sont supérieures au processus consistant, pour le gouvernement, à demander chaque année au Parlement d'autoriser ses emprunts. Laisser entendre que dans un horizon de trois ans dans le futur, le gouvernement ne dépassera pas le montant de 1,100 milliard de dollars, je ne vois pas en quoi cela nous renseigne davantage ou fournit de meilleurs renseignements au Parlement que le fait d'exiger que le gouvernement s'adresse au Parlement chaque année pour demander, « Nous aimerions obtenir votre autorisation pour emprunter 100 millions de dollars ».

Je sais que pendant plusieurs années avant 1996 il n'était pas nécessaire de se présenter devant le Parlement pour demander l'autorisation d'emprunter, mais si on remonte dans les années 1980, le gouvernement devait demander au Parlement l'autorisation avant de faire des emprunts. Je sais que l'on a abordé cette question au Sénat. Donc, c'est possible. On dirait que dans les années 1980, il était possible de surmonter toutes les difficultés que vous avez mentionnées, aussi je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, 20 ou 30 ans plus tard, on ne pourrait pas les surmonter encore.

À mon avis, du point de vue du gouvernement, et peut-être même de ses représentants, il est beaucoup plus facile d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil que celle du Parlement. J'ai l'impression que c'est le nœud du problème, et que tous les autres enjeux se situent en périphérie. Je n'ajouterai donc rien d'autre à ce sujet.

Il y a un point que j'ai toujours trouvé assez particulier, et je pense que vous pourrez me répondre, et c'est le rapport triennal. Pourquoi est-il triennal? J'ai lu la stratégie publiée en même temps que le budget, et j'ai lu le rapport annuel sur la gestion de la dette. Qu'y a-t-il de si particulier dans ce rapport triennal que l'on ne trouvera pas dans le rapport sur la gestion de la dette? Vous précisez qu'il sera publié tous les trois ans, alors j'imagine qu'il contiendra des renseignements vraiment intéressants. Il me semble pourtant que tous les renseignements pertinents figurent déjà dans le rapport annuel. Qu'est-ce qui m'échappe?

M. Wu : Merci beaucoup de votre question, honorable sénatrice. Je suis heureux de pouvoir y répondre.

Premièrement, en ce qui a trait au processus historique, je pense que la question vaut la peine d'être posée. Il faut avoir étudié la question pour comprendre ce qui s'est passé

became more complex, so it evolved such that the borrowing decisions were made separately from spending, but we can examine that.

In terms of some of the potential risks, though, and I do appreciate it seemed to have worked reasonably well in the period between the 1980s and 1996, because there were a number of parliamentary authority acts approved. The example of the 2008 financial crisis where the government had to respond to the situation, as I recall, Parliament was not sitting during that time.

Senator Marshall: But section 46.1 in the Financial Administration Act provides for those emergencies, does it not?

Mr. Wu: Financial crises and natural disasters are the two exemptions or powers we put in there. I admit I'm not a fortune teller. I don't know what potential eventualities could occur that could require the government to borrow in times when Parliament isn't sitting and isn't there to approve additional borrowing. Those are some powers there to provide certain flexibilities, but they may not cover all eventualities.

Senator Marshall: Can you speak to me about the triennial report. You have to give me an answer on that because that puzzles me.

Mr. Moreau: If I can respond. You said something interesting. You said, "What's missing when I look at the report? Because I already see the management strategy in the management report." It seems like the government is already transparent in showing the result and also showing the borrowing needs for the future.

Why three years? Because we believe we have enough reports coming on an annual basis. Three years provides us with flexibility in managing the debt program and with our Crowns because they are operating on different fiscal years. It's difficult to ensure we have all the forecasts for all those different Crowns. To do it on an annual basis, it's difficult to have the flexibility we need, where we come to Parliament and ask for a certain limit that we won't go above. And when we say three years, it's a maximum of three years.

If we need to increase borrowing above that level, the government will need to come back to Parliament ahead of time. We're not allowed to go above that level. That's why we say it's

historiquement. D'après ce que j'ai compris, les questions entourant les dépenses et les emprunts sont devenues plus complexes, aussi la situation a évolué de telle sorte que les décisions d'emprunt ont été prises séparément de celles entourant les dépenses, mais nous pouvons y jeter un œil.

Pour ce qui est de certains risques potentiels, cependant, je crois comprendre que le processus a fonctionné raisonnablement bien pendant la période entre les années 1980 et 1996, parce qu'un certain nombre d'autorisations parlementaires ont été approuvées. Pour ce qui est de l'exemple de la crise financière de 2008, pendant laquelle le gouvernement a dû réagir à la situation, si je me souviens bien, le Parlement ne siégeait pas pendant cette période.

La sénatrice Marshall : Mais l'article 46.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques prévoit les situations d'urgence, n'est-ce pas?

M. Wu : Les crises financières et les catastrophes naturelles sont deux exceptions ou autorisations qui ont été inscrites dans cet article. J'admets que je ne suis pas devin. J'ignore quelles éventualités susceptibles de se produire pourraient forcer le gouvernement à contracter des emprunts à des moments où le Parlement ne siège pas, et n'est donc pas là pour approuver des emprunts supplémentaires. Ce sont là des autorisations prévues pour offrir une certaine souplesse, mais elles ne couvrent pas nécessairement toutes les éventualités.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous nous parler du rapport triennal. Vous devez me fournir une réponse à ce sujet, parce que je suis vraiment intriguée.

M. Moreau : Si je peux me permettre de répondre. Vous avez mentionné quelque chose d'intéressant. En effet, vous avez dit, « Qu'est-ce qui m'échappe dans ce rapport? Parce que j'ai déjà lu la stratégie de gestion dans le rapport sur la gestion de la dette. » Il semble que le gouvernement fasse déjà preuve de transparence en montrant les résultats et en indiquant aussi ses besoins d'emprunt dans le futur.

Pourquoi trois ans? Parce que nous trouvons qu'il y a déjà suffisamment de rapports publiés annuellement. Un délai de trois ans nous donne une marge de manœuvre pour gérer le programme de la dette avec les sociétés d'État parce que ces dernières exercent leurs activités suivant des exercices financiers différents. Il est difficile de garantir que nous disposerons des prévisions budgétaires pour toutes les sociétés d'État. Une publication annuelle ne nous laisse pas la souplesse requise, alors que nous devons nous adresser au Parlement pour lui demander d'approuver une certaine limite à ne pas dépasser. Aussi, lorsque nous disons trois ans, c'est dans un délai maximal de trois ans.

S'il est nécessaire d'augmenter le montant des emprunts au-dessus de ce niveau, le gouvernement devra s'adresser de nouveau au Parlement au préalable. Nous ne sommes pas autorisés à dépasser ce niveau. C'est pourquoi nous disons que

a maximum of three years before we report, but we also have the other reports that we will be providing to government.

Senator Marshall: What will be in the triennial report that I can't find now? I can find out the borrowings of the Crowns and the borrowings of the government. I might have to look harder. It would be easier if someone would give it to me, but it's there. You can find it if you look for it. So what's going to be given to us extra?

Mr. Moreau: The triennial report will provide a revision of the ceiling, the limit that the government will be allowed to borrow. So it will combine what you see in the budget in terms of forecast on the government side in terms of expectations of deficits but will also combine everything that the Crowns are expected to borrow plus the 5 per cent contingency.

Senator Marshall: And that's all.

Mr. Wu: As we highlighted and as you rightly indicated, honourable senator, the annual reports do offer a lot of information. There are opportunities to engage with government and to ask for witnesses in respect of the annual reports. The intent of this triennial report is to provide an update on the specific borrowing limit, the approved maximum borrowing amount and how it is composed.

Also, the intent was to provide another tool to have this discussion with government, with parliamentarians, because the minister would have to table this and provide an assessment of whether or not he or she thinks that the maximum amount should be adjusted, either increased or decreased. It was also meant to be another tool to engage in this discussion.

Senator Marshall: Thank you.

[*Translation*]

Senator Pratte: I'm interested in Parliament's role as it relates to Crown corporations. Prior to 1996, when Parliament approved government borrowings, did it also approve the borrowings of Crown corporations?

Mr. Moreau: No, not then. That's a new recommendation that came about in 2017.

Senator Pratte: Let's say we passed the bill. It says that the minister can borrow money. That's also what the existing Borrowing Authority Act stipulates. When a Crown corporation borrows money, does the minister do it on the corporation's behalf? No? It borrows the money directly?

nous allons présenter un rapport au maximum dans les trois ans. Mais il ne faut pas oublier tous les autres rapports que nous fournirons au gouvernement.

La sénatrice Marshall : Quels renseignements trouverai-je dans le rapport triennal qui ne figurent pas déjà dans les autres rapports? Je peux trouver les emprunts des sociétés d'État et les emprunts du gouvernement. Peut-être faudra-t-il que je regarde de plus près. Ce serait plus facile si quelqu'un voulait bien me le dire, mais une chose est sûre, les renseignements sont là. Vous pouvez les trouver si vous cherchez bien. Alors, dites-moi, quels renseignements supplémentaires nous seront fournis?

M. Moreau : Le rapport triennal fournira une révision du plafond, c'est-à-dire du montant maximal que le gouvernement sera autorisé à emprunter. Donc, il rassemblera les renseignements sur les prévisions budgétaires du gouvernement concernant le montant du déficit, mais il combinera également tous les montants que les sociétés d'État devraient emprunter, plus le 5 p. 100 pour les éventualités.

La sénatrice Marshall : Et c'est tout.

M. Wu : Comme nous l'avons souligné, et comme vous l'avez indiqué à juste titre, honorable sénatrice, les rapports annuels renferment beaucoup de renseignements. Ces renseignements fournissent des possibilités de s'adresser au gouvernement et d'inviter des témoins à venir fournir des explications eu égard au contenu des rapports annuels. L'objectif de ce rapport triennal est de fournir une mise à jour de la limite d'emprunt spécifique, du montant maximal d'emprunt approuvé et de sa composition.

L'objectif était en outre de fournir un autre outil permettant de discuter avec le gouvernement, avec les parlementaires, parce que le ministre serait tenu de le déposer et de fournir une explication à savoir s'il pense que le montant maximal devrait être rajusté, soit à la hausse, ou à la baisse. Il était également prévu qu'il devienne un autre moyen de tenir cette discussion.

La sénatrice Marshall : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Je suis intéressé par le lien à faire entre le rôle du Parlement et les sociétés d'État. Avant 1996, lorsque le Parlement approuvait les emprunts du gouvernement, devait-il aussi approuver les emprunts des sociétés d'État?

M. Moreau : Non, pas à l'époque. C'est une nouvelle recommandation depuis 2017.

Le sénateur Pratte : En adoptant ce projet de loi... Le projet de loi dit que le ministre peut contracter des emprunts. C'est également ce que dit la loi actuelle visant à autoriser certains emprunts. Est-ce que, lorsqu'une société d'État contracte un emprunt, c'est le ministre qui emprunte pour elle? Non? Elle emprunte directement?

Mr. Moreau: Currently, Crown corporations can borrow money in two ways, either through the Crown Borrowing Program — so directly through the government — or the Governor-in-Council grants them borrowing authority and they borrow money on their own. The bulk of borrowings included in the maximum amount are borrowed directly through the government.

Senator Pratte: Taking advantage of favourable borrowing arrangements, the government borrows money on their behalf or lends money to them. Is that correct? How does it work?

Mr. Moreau: The government borrows money for them at the federal government's borrowing rate.

Senator Pratte: How would having Parliament approve government borrowing on an annual basis impact the funding, flexibility and interest rates of Crown corporations?

Mr. Moreau: Crown corporations' investment plans or borrowings usually span a number of years.

Therefore, creating uncertainty surrounding the ability of Crown corporations to repay their loans year after year can complicate funding for certain projects and make investors more hesitant to invest and contract a debt.

Mr. Wu: May I add something? My apologies, but I would prefer to answer in English.

[*English*]

Also, when the Crowns borrow, they borrow basically under the name of the government because they are agent Crowns. By chance if an overly rigorous borrowing authority were to create concerns among financial markets that might impact Canada's credit rating, that would also impact the ability or the costs for the Crowns to borrow from markets.

Senator Pratte: For this uncertainty to exist, the markets would have to be worried that Parliament would reject the government's request for borrowing authority. That would be the source of the uncertainty.

Mr. Wu: I believe that is correct. I believe that is the nature of the concern that was expressed by Standard & Poor's in regard to the U.S. in 2011.

Senator Pratte: In the case of Canada, has that ever happened?

M. Moreau : À l'heure actuelle, il y a deux façons d'emprunter pour les sociétés d'État, soit par l'entremise du Programme d'emprunt des sociétés d'État, donc directement par l'intermédiaire du gouvernement, ou alors le gouverneur en conseil leur accorde l'autorisation d'emprunter, et elles peuvent donc emprunter de leur propre gré. La majorité des emprunts qui sont inclus actuellement dans le maximum empruntable sont contractés directement par l'entremise du gouvernement.

Le sénateur Pratte : Donc, c'est le gouvernement qui, compte tenu des dispositions d'emprunt avantageuses, emprunte pour elles ou leur prête de l'argent? Comment est-ce que cela fonctionne?

M. Moreau : Le gouvernement emprunte pour elles au taux de financement du gouvernement fédéral.

Le sénateur Pratte : Si on demandait au Parlement d'approuver annuellement les emprunts du gouvernement, pourquoi cela aurait-il un impact sur le financement, la flexibilité et les taux d'intérêt pour les sociétés d'État?

M. Moreau : Parce que ce sont souvent des projets d'investissement ou des emprunts qui sont contractés sur une période de plusieurs années.

Donc, le fait d'amener de l'incertitude sur la capacité des sociétés d'État à rembourser leurs emprunts année après année peut compliquer le financement de certains projets et faire en sorte que certains investisseurs seront plus réticents à investir et à contracter une dette.

M. Wu : Puis-je ajouter quelque chose? Je suis désolé, mais je préfère répondre en anglais.

[*Traduction*]

Aussi, lorsque les sociétés d'État empruntent, elles le font essentiellement au nom du gouvernement parce qu'elles sont des mandataires de la Couronne. Si, par hasard, une autorisation d'emprunter démesurément rigoureuse devait créer des inquiétudes sur les marchés financiers susceptibles d'influer sur la cote de crédit du Canada, cela entraînerait aussi une incidence sur la capacité ou les coûts d'emprunt des sociétés d'État sur les marchés.

Le sénateur Pratte : Pour que cette incertitude existe, il faudrait que les marchés s'inquiètent du fait que le Parlement puisse rejeter la demande d'autorisation d'emprunter du gouvernement. Ce pourrait être la source de l'incertitude.

M. Wu : Je crois que c'est exact. Je pense que la nature de cette inquiétude a été exprimée par Standard & Poor's vis-à-vis des États-Unis en 2011.

Le sénateur Pratte : Dans le cas du Canada, est-ce jamais arrivé?

Mr. Wu: To my knowledge, no, but it's a risk nonetheless.

Senator Pratte: You never know what's going to happen, that's what you're saying. Thank you.

Senator Andreychuk: The bill that we're looking at really is increasing parliamentary oversight. Most of us do not spend the time that you do, thankfully. You are looking at the borrowing and the spending. We have other tasks and things, but very important is our parliamentary oversight on the finances.

It seems to have been eroded, because, as Senator Marshall said, there are all these reports. We don't have the skill. We don't come here as financial experts. We don't have the skill or the time or, sometimes, even the resources.

The budget is, of course, now increasing. It seems to be less budget, more policy. That's confusing. We really don't know what we're spending, and we're being told it will be in the regulations later.

My difficulty is not with Standard & Poor's. My problem is I think one of our fundamental responsibilities is the public purse. I think we have to get back on it.

Your attempt on the three-year framework, the new initiatives, is great, but it's more complex. It zeros in on the debt and borrowing, and I think the public can understand that concept.

That leads me to have you rethink whether we need it as complex, which may make more sense on the finances, but I think accountability is just as important. I want you to think about that.

You're using a U.S. example. We are not an American-style government. I understand the political tool in the Congress and the president. Our system is dramatically different. I see our ratings based on our economic prosperity, development, risk when they don't know where projects are going, rather than Parliament holding something up.

We need to be tested, at least, whether we would be the same. I would be more interested in a Westminster model.

I'm not sure how the U.S. is important to us in this case.

Mr. Wu: Thank you for your comments, honourable senator.

M. Wu : À ma connaissance, non, mais le risque existe néanmoins.

Le sénateur Pratte : On ne sait jamais ce qui peut arriver, c'est l'essentiel de votre message. Merci.

La sénatrice Andreychuk : Le projet de loi qui est à l'étude vise à accroître la surveillance parlementaire. La majorité d'entre nous n'y consacrons pas autant de temps que vous, heureusement. Vous étudiez les emprunts et les dépenses. Nous avons d'autres tâches et occupations, mais la surveillance parlementaire des finances est un rôle très important.

Il semble que ce rôle se soit amoindri parce que, comme l'a fait remarquer la sénatrice Marshall, il y a tous ces rapports. Nous ne possédons pas les compétences requises. Nous ne nous présentons pas ici en tant que spécialistes des finances. Nous ne disposons ni des compétences, ni du temps, et parfois même, ni des ressources.

Le budget est, bien entendu, en train d'augmenter. On dirait qu'il ressemble de plus en plus à une politique, et de moins en moins à un budget. C'est déroutant. Nous ne savons pas vraiment où va l'argent dépensé, et l'on nous dit que les renseignements figureront dans les règlements par la suite.

Je n'ai pas de problème avec Standard & Poor's. Mon problème tient plutôt au fait que l'une de nos responsabilités fondamentales est la surveillance des fonds publics. Je pense qu'il faut y revenir.

Votre tentative avec le cadre sur trois ans, les nouvelles initiatives, est admirable, mais elle est plus complexe. Elle cible la dette et les emprunts, et je pense que le grand public est capable de comprendre ce concept.

Ce qui m'amène à vous demander pourquoi le processus devrait être aussi complexe; cela semble peut-être plus logique pour les finances, mais il me semble que la comptabilité est tout aussi importante. J'aimerais que vous y réfléchissiez

Vous utilisez un exemple aux États-Unis. Nous n'avons pas un gouvernement de style américain. Je comprends l'outil politique utilisé par le Congrès et la dynamique avec le président. Notre système est complètement différent. Je vois que notre notation est fondée sur notre prospérité économique, sur le développement, et le risque associé aux projets qui ne semblent aller nulle part, plutôt qu'au fait que le Parlement retarde quelque chose.

Il faudrait nous mettre à l'épreuve, du moins, afin de voir si nous réagirions de la même manière. Je serais davantage intéressée par un modèle de Westminster.

Je ne pense pas que les États-Unis soient importants pour nous dans un cas semblable.

M. Wu : Merci de vos commentaires, honorable sénatrice.

I think there was a question earlier about whether or not people had looked at other jurisdictions, and the U.S. was an obvious one because it's one where a debt ceiling is discussed from time to time, and there is a lot of examination of that question. I'm not aware of a Westminster model that has a debt ceiling, but we can certainly look into that.

I do appreciate your comments about re-examining the need for such a complex framework between spending and borrowing approval. I'm happy to look at that.

If I may suggest, yes, there are debt-management strategies and reports. They may be somewhat complicated. They are tabled in Parliament, and I believe parliamentarians and committees can ask to study them. We officials are available to assist in going through those reports if there is a need.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: Thank you for being here.

To my mind, this private member's bill deals with the accountability and oversight surrounding the budget process. In examining the subject matter of Bill C-97, a budget bill that sets out revenues and, implicitly, deficit spending in the amount of $19.8 billion, my sense is that we are authorizing the government to borrow that amount.

Let's assume there is a deficit at the end of the fiscal year, whatever the reason. There are reasons why deficits can occur; after all, we are talking about an area where nothing is immutable. In such a case, the government has a responsibility to explain why and, pursuant to the bill, to obtain authorization from parliamentarians in accordance with its responsibilities as a manager of public money.

Personally, I haven't managed large sums of money. It has nothing to do with the government's budget. This is my first budget process. I've been on the National Finance Committee since being appointed to the Senate. A budget was tabled in March, and, three months later, we are already studying supplementary estimates. I was astounded to see a department, three months later, ask us to authorize $652 million in essential spending that had not been provided for in the recently tabled budget. I can't wrap my head around that. The benefit of the proposed bill, as I see it, is that, after passing a budget, we, as parliamentarians, would be able to authorize borrowing in the event of a deficit. Otherwise, the government couldn't borrow.

Je pense avoir entendu une question plus tôt demandant si on s'était intéressé à d'autres administrations, et les États-Unis m'ont semblé un exemple évident parce que c'est un pays où l'on débat à l'occasion du montant maximal de la dette, et où l'on étudie beaucoup cette question. Je ne connais pas de modèle de Westminster comportant un montant maximal pour la dette, mais nous pouvons certainement faire des recherches.

J'apprécie également vos commentaires nous suggérant d'examiner dans quelle mesure il est nécessaire de se doter d'un cadre aussi complexe pour l'autorisation des dépenses et des emprunts. Je me ferai un plaisir de me pencher sur la question.

Si je peux me permettre, il existe en effet des stratégies et des rapports sur la gestion de la dette. Et ils peuvent sembler compliqués. Ils sont déposés au Parlement, et je pense que les parlementaires et les comités peuvent demander à les étudier. Nous, en tant que fonctionnaires du gouvernement, sommes disponibles pour vous aider à comprendre ces rapports, au besoin.

Le président : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Je vous remercie de votre présence.

Dans mon esprit, ce projet de loi d'initiative parlementaire traite de toute la question de l'exercice budgétaire, de la reddition de comptes et de la rigueur. En étudiant le projet de loi C-97, un projet de loi budgétaire qui nous propose des revenus et, implicitement, des dépenses déficitaires de 19,8 milliards de dollars, j'ai l'impression qu'on vient d'autoriser le gouvernement à emprunter ce montant.

Si, à la fin de l'exercice, il y a un déficit — peu importe la raison, cela s'explique et cela peut arriver, parce qu'on parle d'un domaine où rien n'est confiné —, à ce moment-là, le gouvernement a la responsabilité de s'expliquer et, dans le sens du projet de loi, d'obtenir une autorisation des parlementaires, parce qu'il aura assumé ses responsabilités de gestionnaire.

Personnellement, je ne gérais pas de gros montants; cela n'a rien à voir avec le budget du gouvernement. C'est mon premier exercice de ce genre. Je siège au Comité des finances nationales depuis ma nomination. Un budget a été déposé en mars et, trois mois plus tard, on étudie déjà des budgets supplémentaires. J'ai été complètement renversé de voir un ministère, après trois mois, nous demander 652 millions de dollars pour des dépenses essentielles qui n'avaient pas été prévues dans le budget qui venait d'être déposé. Je ne peux pas m'expliquer cela. Je me dis que l'avantage du projet de loi proposé, c'est que, après avoir adopté un budget, nous serons en mesure, à titre de parlementaires, d'autoriser un emprunt si le budget est déficitaire. Il n'y aura pas d'emprunt autrement.

I think that would tighten up the supplementary estimates process, because we don't tend to be overly concerned when the government doesn't budget properly. We know we can always rely on Supplementary Estimates (A) three months later.

Last year, two months before the end of the fiscal year, we studied Supplementary Estimates (C). We saw then that certain departments were coming to us with significant spending requests. We asked them whether the spending had already been committed and how they would launch a request for proposals within the budget time frame.

The bill adds a layer of accountability, rigour and oversight to the budget process, and that's what makes it so appealing. As I see it, having the limit set at $1.168 billion is like giving the government access to the cookie jar. It will keep taking cookies until they are all gone, at which point, the government will return to Parliament for approval.

That brings to mind issues that arose in Quebec. When awarding certain contracts, the government would pre-authorize a 10-per-cent contingency margin. Contractors were never required to go back to the government for approval of cost overruns because it had already given the authorization. I'm not saying that's what is happening here, but suffice it to say, these conditions aren't the most conducive to transparency and accountability.

That's what makes the bill so attractive. It compels each department to carefully consider its expenditures, resulting in a more transparent and accountable budget process. If the government doesn't meet the targets in the budget, it will have to answer for that and obtain authorization from Parliament. The budget process is being reformed to build in a layer of accountability.

The Chair: What is your question?

Senator Forest: Do you agree that the bill should add more rigour to the government's budget process? Forgive me, my preamble was a bit long. I got carried away.

The Chair: Would you like to comment?

Mr. Moreau: I take your point with respect to spending, but your interpretation doesn't take account of the revenue dimension. Revenues are quite difficult to estimate on an annual basis. Year-over-year variations can be considerable. Economic activity is also tough to predict. The government can't control the markets or the things that happen across the country. Ours is a small open economy.

Je crois que cela ajoutera de la rigueur lors de l'exercice des Budgets supplémentaires des dépenses. Sinon, on a tendance à penser que ce n'est pas grave si les budgets ne sont pas prévus adéquatement, puisqu'on peut se fier au Budget supplémentaire des dépenses (A) trois mois plus tard.

L'an dernier, deux mois avant la fin de l'exercice, nous avons étudié le Budget supplémentaire des dépenses (C), et nous avons vu certains ministères arriver avec des dépenses très importantes. On leur a demandé si les dépenses avaient déjà été engagées et comment ils feraient pour entamer un processus d'appel d'offres dans les limites de l'échéancier budgétaire.

Ce projet de loi apporte, à mon avis, une dimension de reddition de comptes, de rigueur et de responsabilité à l'exercice budgétaire, et c'est ce qui rend la proposition fort intéressante. Quant à moi, la limite du montant de 1 168 milliards de dollars, c'est comme un plat de bonbons; tant qu'il y en a dans le plat, on en prend, et, quand il n'y en a plus, on retourne voir les parlementaires.

Cela me rappelle certaines dérives au Québec. Parfois, quand on accordait des contrats publics, on préautorisait une part de 10 p. 100 au titre des imprévus et des contingences. On n'a jamais été obligé de revenir pour faire autoriser un dépassement des coûts, parce qu'il était déjà autorisé. Je ne dis pas que c'est ce qui se passe ici, mais disons que c'est un environnement qui ne stimule pas vraiment la rigueur et la reddition de comptes.

C'est pourquoi je trouve la proposition fort intéressante. Cela amène, dans chacun des ministères, une réflexion qui assurera un exercice budgétaire plus rigoureux et une meilleure reddition de comptes, parce que, si on ne respecte pas les objectifs budgétaires, on doit rendre des comptes et obtenir une autorisation des parlementaires. Donc, il y a une question de reddition de comptes qui sous-tend toute une réforme du processus budgétaire.

Le président : Quelle est la question?

Le sénateur Forest : Êtes-vous d'accord pour dire que ce projet de loi devrait amener plus de rigueur à l'exercice budgétaire du gouvernement? Excusez-moi, le préambule était un peu long. Je me suis emporté.

Le président : Avez-vous des commentaires?

M. Moreau : Je comprends votre point de vue en ce qui a trait aux dépenses, mais ce qui manque à votre interprétation, ce sont les revenus : les revenus sont très difficiles à estimer sur une base annuelle. Il y a beaucoup de variations année après année. L'activité économique est difficile à prévoir également. On ne contrôle pas les aléas du marché ni tout ce qui se passe au Canada. Nous sommes une petite économie ouverte.

It's good to consider the expenditures, of course, but, on the revenue side, certainty is lacking. I think we have a good bit of rigour when it comes to spending, but enhancing that rigour does not bridge the gap between revenues and spending. Consequently, at the end of the year, it's possible to have a larger than expected fiscal imbalance.

Conducting the exercise solely on an annual basis somewhat restricts the ability to manage the debt. When preparing a debt management strategy, the idea is to be as transparent as possible by telling market participants what will be issued in relation to the sector and the benchmark.

Currently, that's one of the government's strengths. Canada is a leader in debt management because of its transparent approach. The marketplace knows exactly what Canada is going to issue, when it will do so and how much the amount will be. Applying an annual horizon, as opposed to a triennial outlook, gives rise to slightly more uncertainty. That, in turn, restricts the process and aligns with the idea that highly accurate revenue projections aren't possible. That dimension is always subject to uncertainty because of economic volatility.

Senator Forest: The volatility nevertheless works both ways, and can be justified. The fact of the matter is that if the targets are surpassed, there is nothing to justify, but the markets will still take note.

The Chair: Do you have any other comments, gentlemen? No? Thank you.

[*English*]

Colleagues, this concludes the study of the bill. One of the reasons that we go through the budget implementation bills carefully is to ensure that we don't miss any important elements. You have identified certain things in the past. It is one of the many effective practices brought in by Senator Day during his tenure as chair of this committee. There is no doubt in my mind that his objectives has always been objectives that we have collectively: transparency, accountability, and predictability.

To the witnesses from the Department of Finance —

[*Translation*]

— thank you for your input. You may now take your leave. Thank you for your professionalism.

C'est bien de considérer les dépenses, mais, du côté des revenus, nous n'avons pas de certitude. Je crois que nous faisons montre de beaucoup de rigueur du côté des dépenses, mais, si on en montrait encore davantage, cela ne comblerait pas l'écart qui existe entre les revenus et les dépenses. Cela fait en sorte que, à la fin de l'année, on peut avoir un déséquilibre fiscal plus important que ce que l'on avait anticipé.

Un exercice strictement annuel circonscrit un peu les choses du point de vue de la gestion de la dette. Lorsqu'on planifie une stratégie de gestion de la dette, on essaie d'être le plus transparent possible en mentionnant au marché ce qu'on va émettre comme secteur et comme *benchmark* — excusez l'anglicisme.

C'est ce qui fait la force du gouvernement actuellement. Le Canada est un des principaux leaders en ce qui concerne la gestion de la dette, parce qu'il est vraiment transparent. Le marché sait exactement ce que le Canada va émettre, quand il le fera et de quel ordre sera le montant. Lorsqu'on a un peu plus d'incertitude du point de vue de la gestion parce qu'on travaille dans une perspective annuelle et non trimestrielle, cela impose des contraintes à l'exercice et cela correspond tout à fait à l'idée qu'on ne peut pas prévoir les revenus de manière très précise. Il y a toujours une incertitude sur ce plan, parce que l'économie est volatile.

Le sénateur Forest : Il reste quand même que l'économie est volatile d'un côté comme de l'autre, mais cela s'explique. En fait, si vous dépassez les résultats, il n'y a pas d'explication à donner, mais les marchés en seront quand même conscients.

Le président : Avez-vous d'autres commentaires à faire, messieurs? Non? Merci.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs, voilà qui met fin à l'étude du projet de loi. L'une des raisons pour lesquelles nous étudions si soigneusement les projets de loi d'exécution du budget est pour veiller à ne rien laisser passer d'important. Vous avez d'ailleurs repéré certaines anomalies dans le passé. C'est l'une des nombreuses pratiques efficaces mises en place par le sénateur Day à l'époque où il présidait ce comité. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que ses objectifs ont toujours été ceux que nous avons collectivement : transparence, reddition de comptes et prévisibilité.

Aux témoins du ministère des Finances...

[*Français*]

— je vous remercie de votre témoignage. Vous pouvez maintenant vous retirer. Merci de votre professionnalisme.

[*English*]

Honourable senators, this concludes the hearing of the witnesses on Bill S-246.

Would you be ready, honourable senators, to proceed to clause-by-clause consideration of this bill? And to do so, I need your guidance as a committee.

Senator Pratte: I would not be. I feel that the committee is very favourable to this bill. I understand why, but I think we've had important information. We had great testimony from Senator Day, information from the Department of Finance, some of these issues are quite complex. I'd like to have a bit more time to reflect on it.

The Chair: Honourable senators, is there a consensus around the table? As chair I could ask to review individually what was tabled or brought forward by Senator Day and the officials, and the chair and steering committee will bring it back to the committee for direction.

Senator Marshall: I'm ready to proceed to clause by clause.

Senator Eaton: I'm with Senator Pratte. I like a lot of Senator Day's bill, but I'm worried about the parliamentary annual thing. I'd like to hear one or two more witnesses, perhaps, even if it's from another Westminster system to see how it actually works in a parliamentary system. I know it worked fine in 1985, but we've entered a time in a very crisis-ridden world. I'd like to have another couple of witnesses.

The Chair: Any other comments? The chair will recognize senators on the matter of going clause by clause.

[*Translation*]

Senator Forest: I agree with Senator Pratte. It would be useful to meet with the Parliamentary Budget Officer, who has peripheral vision, if I can call it that. We heard what Senator Day and the department officials had to say, so it may be helpful to hear what the Parliamentary Budget Officer thinks.

[*English*]

Senator Boehm: I too would like a bit more time to reflect. I did ask the Finance Minister a question about debt-to-GDP ratio the other day. Our debt-to-GDP ratio is in fact going down and we're in pretty good shape that way as a country. But I think Senator Day raised some very important points. I like the historical argument as well.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs, voilà qui met fin aux audiences des témoins pour l'étude du projet de loi S-246.

Seriez-vous prêts, honorables sénateurs, à procéder à l'étude article par article de ce projet de loi? Et à cette fin, j'aurai besoin de connaître votre réponse en tant que comité.

Le sénateur Pratte : Je ne le suis pas. Je sens que le comité est très favorable à ce projet de loi. Je comprends pourquoi, mais je pense que nous avons reçu des renseignements importants. Nous avons entendu le formidable témoignage du sénateur Day, nous avons obtenu des renseignements du ministère des Finances, certaines de ces questions sont assez complexes. J'aimerais avoir encore un peu de temps pour y réfléchir.

Le président : Mesdames et messieurs, y a-t-il consensus autour de la table? À titre de président, je pourrais demander d'étudier individuellement ce qui a été déposé ou soulevé par le sénateur Day et les fonctionnaires, et le président et le comité de direction pourraient revenir devant le comité pour les directives.

La sénatrice Marshall : Je suis prête à faire l'étude article par article.

La sénatrice Eaton : Je suis d'accord avec le sénateur Pratte. Et une grande partie du projet de loi présenté par le sénateur Day me plaît, mais je suis préoccupée par la question de la demande annuelle aux parlementaires. J'aimerais entendre encore un ou deux témoins, peut-être, même si c'est à partir d'un autre système de Westminster afin de voir comment cela fonctionne dans un système parlementaire. Je sais que ça a bien fonctionné en 1985, mais nous vivons à une époque où le monde est traversé de crises. Donc, j'aimerais entendre d'autres témoins.

Le président : D'autres commentaires? La présidence donne la parole aux sénateurs sur la question de l'étude article par article.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Je suis d'accord avec le sénateur Pratte. Par contre, il serait intéressant de rencontrer le directeur parlementaire du budget, qui a une vision périphérique, si je puis m'exprimer ainsi. On a entendu le point de vue du sénateur Day et celui des fonctionnaires, donc il serait peut-être intéressant de connaître celui du directeur parlementaire du budget.

[*Traduction*]

Le sénateur Boehm : Moi aussi, j'aimerais avoir un peu plus de temps de réflexion. L'autre jour, j'ai posé une question au ministre des Finances au sujet du ratio de la dette au PIB. Notre ratio de la dette au PIB est en réalité en baisse, et notre situation est assez enviable, de ce point de vue, en tant que pays. Mais je pense que le sénateur Day a soulevé quelques points très importants. J'apprécie également l'argument historique.

I too think we might want to look at other models in the Westminster system. It's great to look at the U.S., they're close, but their system is different from ours. I would prefer a bit more time for reflection.

The Chair: Any other comments, senators? If not, the chair will make the following ruling that we will bring the matter to the attention of the steering committee after the break. If you have additional comments, I will be open to it and bring it to the steering committee. A decision will be made on how we will proceed on Bill S-246.

I will now suspend the meeting to go in camera for consideration of one final item, if there is consensus around the table to go in camera for one item.

(The committee continued in camera.)

J'aimerais aussi examiner d'autres modèles du système de Westminster. C'est intéressant de regarder ce qui se passe aux États-Unis, mais leur système est différent du nôtre. Je préférerais avoir plus de temps de réflexion.

Le président : Avez-vous d'autres commentaires à formuler, mesdames et messieurs? Sinon, la présidence va rendre la décision suivante, c'est-à-dire que nous porterons cette question à l'attention du Comité de direction, après la pause. Si vous avez d'autres commentaires, je suis prêt à les entendre et à les transmettre au Comité de direction. Nous prendrons une décision sur la manière de procéder avec le projet de loi S-246.

Je vais maintenant suspendre la séance, et la réunion se poursuivra à huis clos pour l'étude d'un dernier point, s'il y a consensus autour de la table, nous poursuivrons la réunion à huis clos pour un point.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Employment and Social Development Canada:

Marianna Giordano, Director, CPP Policy and Legislation, Seniors and Pensions Policy Secretariat, Income Security and Social Development Branch;

Kevin Wagdin, Manager, Legislation and Litigation, Old Age Security Policy and Public Pensions Statistics, Seniors and Pensions Policy Secretariat.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Simon Crabtree, Executive Director, Pensions and Benefits Sector, Office of the Chief Human Resources Officer;

Jean-François Charest, Senior Advisor, Pensions and Benefits Sector, Office of the Chief Human Resources Officer;

Brennen Young, Director, Policy and Strategic Planning Division, Regulatory Affairs Sector.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Paul Morrison, Manager, Policy Development (Insolvency), Marketplace Framework Policy Branch;

Carl Cotton, Vice President, Program Development Directorate.

Canada Revenue Agency:

Tim Krawchuk, Manager, Excise Duty Operations - Alcohol.

Privy Council Office:

Melanie Hill, Senior Policy Officer, Intergovernmental Affairs.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Ian Disend, Senior Policy Analyst, Marketplace Framework Policy Branch.

Health Canada:

Tolga Yalkin, Director General, Consumer Product Safety Directorate.

Employment and Social Development Canada:

Atiq Rahman, Director General, Canada Student Loans Program, Learning Branch.

Wednesday, May 15, 2019 (evening)

The Honourable Senator Joseph A. Day, sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch;

James Wu, Senior Director, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch.

Emploi et Développement social Canada :

Marianna Giordano, directrice, Politique et législation du RPC, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social;

Kevin Wagdin, gestionnaire, Législation et Litige, Politique de la Sécurité de la vieillesse et Statistiques sur les pensions publiques, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Simon Crabtree, directeur exécutif, Secteur des pensions et avantages sociaux, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines;

Jean-François Charest, conseiller principal, Secteur des pensions et avantages sociaux, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines;

Brennen Young, directeur, Direction de la politique et de la planification stratégique, Secteur des affaires réglementaires.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Paul Morrison, gestionnaire, Élaboration de politiques (insolvabilité), Direction générale des politiques-cadres du marché;

Carl Cotton, vice-président, Direction du développement des programmes.

Agence du revenu du Canada :

Tim Krawchuk, gestionnaire, Opérations des droits d'accise - alcool.

Bureau du Conseil privé :

Melanie Hill, agente principale en politiques, Affaires intergouvernementales.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada :

Ian Disend, analyste principal de politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Santé Canada :

Tolga Yalkin, directeur général, Direction de la sécurité des produits de consommation.

Emploi et Développement social Canada :

Atiq Rahman, directeur général, Programme canadien des prêts aux étudiants, Direction générale de l'apprentissage.

Le mercredi 15 mai 2019 (soirée)

L'honorable sénateur Joseph A. Day, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier;

James Wu, directeur principal, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier.

WITNESSES

Tuesday, May 14, 2019 (morning)

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch.

Tuesday, May 14, 2019 (afternoon)

Department of Finance Canada:

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Phil King, Director General, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Director General, GST Legislation, Tax Policy Branch.

Wednesday, May 15, 2019 (afternoon)

Employment and Social Development Canada:

Gertrude Zagler, Director, Employment Equity, Compliance Operations, and Program Development Branch, Labour Program;

Sharmin Choudhury, Policy Analyst, Compliance, Operations, and Program Development Branch, Labour Program.

Department of Finance Canada:

Suzanne White, Director, Resources, Energy and Environment, Economic Development and Corporate Finance Branch.

Infrastructure Canada:

Nathalie Lechasseur, Director General, Programs Integration;

Nicole Thomas, Director, Finance.

Natural Resources Canada:

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency.

Public Safety Canada:

Martin Joyal, Senior Director, Policy and Programs Development, Emergency Management and Program Branch.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le mardi 14 mai 2019 (matinée)

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

Le mardi 14 mai 2019 (après-midi)

Ministère des Finances Canada :

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Phil King, directeur général, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur général, Législation de la TPS, Direction de la politique de l'impôt.

Le mercredi 15 mai 2019 (après-midi)

Emploi et Développement social Canada :

Gertrude Zagler, directrice, Équité en matière d'emploi, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail;

Sharmin Choudhury, analyste des politiques, Direction générale de la conformité, des opérations et du développement du programme, Programme du travail.

Ministère des Finances Canada :

Suzanne White, directrice, Ressources, énergie et environnement, Direction du développement économique et finances intégrées.

Infrastructure Canada :

Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes;

Nicole Thomas, directrice, Finances.

Ressources naturelles Canada :

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique.

Sécurité publique Canada :

Martin Joyal, directeur principal, Élaboration des politiques et des programmes, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

(*Suite à la page précédente.*)